



RÉSILIENTS ET PRÊTS

CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS
ET AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

LE 2 MAI 2025



Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires

Date Le vendredi 2 mai 2025 à 10 h (heure avancée de l'Est)

Lieu Par webdiffusion en direct à l'adresse **meetings.lumiconnect.com/400-836-811-093**.
Nous espérons que vous participerez à l'assemblée. Par l'intermédiaire de notre webdiffusion en direct, vous serez en mesure d'assister à l'assemblée en temps réel, de soumettre des questions par écrit ou verbalement et d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions pendant l'assemblée.

**Questions
soumises
à l'assemblée**

1. Recevoir nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et les rapports de l'auditeur s'y rapportant.
2. Élire nos administrateurs.
3. Nommer notre auditeur.
4. Étudier et approuver, à titre consultatif, une résolution non contraignante (dont le texte intégral figure à la page 15 de la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe) approuvant notre approche en matière de rémunération de la haute direction divulguée dans la rubrique « Déclaration de la rémunération de la haute direction » de la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe.
5. Étudier et approuver, à titre consultatif, une résolution non contraignante (dont le texte intégral figure à la page 15 de la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe) approuvant notre Plan d'action climatique divulgué dans la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe.
6. Traiter toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée le jour de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report.

**Votre vote
est important**

Le Conseil d'administration a choisi le 7 mars 2025 comme date de clôture des registres afin de déterminer les porteurs d'actions ordinaires habiles à recevoir l'avis de convocation et à voter à l'assemblée. Votre vote est important, et ce, même si vous n'avez pas l'intention d'assister à l'assemblée. Veuillez consulter la rubrique intitulée « Procédures, processus et restrictions en matière de vote » qui commence à la page 9 de la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe pour voir des instructions détaillées sur la manière de voter. Comme toujours, nous vous encourageons à exercer votre droit de vote avant la tenue de l'assemblée annuelle.

Par ordre du Conseil d'administration

La vice-présidente, secrétaire générale et avocate générale,


Cristina Circelli

Le 10 mars 2025
Montréal (Québec)

Le 10 mars 2025

Chère actionnaire, cher actionnaire,

Au nom du Conseil d'administration (le **Conseil**) et de la direction de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (la **Compagnie** ou le **CN**), nous vous invitons cordialement à assister à l'assemblée annuelle des actionnaires (**l'assemblée**), qui se tiendra en ligne à 10 h (heure avancée de l'Est) le 2 mai 2025. Notre circulaire de sollicitation de procurations (la **circulaire**) décrit les questions qui seront soumises à l'assemblée et donne de l'information sur la rémunération des membres de la haute direction ainsi que sur les pratiques en matière de développement durable et de gouvernance du CN. Outre ces questions, nous traiterons des faits saillants de notre performance de l'année 2024 et de nos projets d'avenir.

Le CN est déterminé à créer de la valeur à long terme au moyen d'une performance financière solide, de distributions bonifiées aux actionnaires, d'un solide bilan et de dépenses en immobilisations judicieuses. Nous nous concentrons sur notre objectif de propulser l'économie et nous visons à générer de la valeur pour nos clients, actionnaires, employés et intervenants, tout en faisant preuve d'un engagement inébranlable en matière de sécurité et de services. Pour ce faire, le CN continue à faire progresser ses trois priorités stratégiques : maintenir et renforcer notre service à la clientèle fiable, sécuritaire et efficace; faire croître notre entreprise en aidant nos clients à s'imposer sur leurs marchés, notamment grâce à des initiatives uniques à notre réseau; et assurer le perfectionnement de nos employés qui sont le moteur de notre réussite. Le CN trace la voie pour un avenir durable. Notre engagement s'articule autour de cinq principes : l'environnement, la sécurité, le personnel, la collectivité et la gouvernance. Les mesures que nous prenons pour faire preuve d'un engagement responsable sont dictées par notre ambition générale de créer de la valeur pour nos actionnaires en faisant croître notre entreprise de façon durable. Pour obtenir plus de renseignements sur la stratégie de la Compagnie et sa performance financière et opérationnelle de 2024, veuillez consulter notre Rapport aux actionnaires de 2024 — **RÉSILIENTS ET PRÊTS**.

Le CN apprécie le soutien et les perspectives de ses actionnaires. Communiquer régulièrement et ouvertement et vous tenir informé de notre stratégie, des risques auxquels nous faisons face, des occasions qui se présentent à nous, ainsi que de notre rendement constituent toujours des priorités pour le Conseil et la direction de la Compagnie. Nous comprenons également les responsabilités importantes que nous avons envers la grande diversité de clients que nous servons de même qu'envers les collectivités et les milieux au sein desquels nous exerçons nos activités. Nous réaffirmons notre engagement envers les intervenants et les collectivités autochtones qui jalonnent notre réseau au Canada. Nous nous investissons également activement au sein des collectivités où nous exerçons nos activités et nous réinvestissons dans celles-ci. En 2024, nous avons publié notre premier Plan d'action pour la réconciliation avec les peuples autochtones (le **PARPA**), qui orientera notre cheminement vers la réconciliation en fonction de piliers clés qui ont été établis grâce à des discussions ouvertes avec les collectivités autochtones du Canada et à la rétroaction de celles-ci. Notre PARPA constitue une base solide pour favoriser un apprentissage continu et des mesures significatives dans le cadre de nos efforts constants pour soutenir et honorer les collectivités autochtones.

Notre Conseil d'administration demeure fermement engagé en faveur de pratiques de gouvernance exemplaires et a confiance en la direction stratégique de la Compagnie. Par ailleurs, le Conseil prend également très au sérieux ses obligations qui consistent à surveiller les risques d'entreprise et à assurer que la direction prend les mesures appropriées pour faire face aux risques liés au rendement de l'entreprise et liés à la performance en matière de stratégie, ainsi qu'aux risques actuels et nouveaux, et il renforce la capacité de résilience nécessaire. Le Conseil est bien structuré pour remplir ces obligations. Au cours de la dernière année, les comités du Conseil ont fait l'objet d'une restructuration afin de demeurer orientés vers le rendement et les risques d'entreprise et de prioriser les objectifs commerciaux de la Compagnie, notamment la sécurité et l'efficacité de nos activités. Cette nouvelle structure fonctionne efficacement. Cette orientation représente une évolution constante des pratiques du Conseil en matière de gestion des risques d'entreprise visant à anticiper et à atténuer les défis imprévus et à rester attentif aux occasions qui pourraient se présenter et prêt à les saisir. Le Conseil continue à travailler de manière collaborative et constructive avec l'équipe de direction du CN, favorisant l'agilité, l'adaptabilité ainsi qu'une planification et une priorisation efficaces. Peu importe les défis qui pourraient se présenter à l'occasion, le CN s'efforce de toujours répondre aux besoins de ses clients et de favoriser leur croissance, ainsi que de favoriser la croissance des économies canadienne et américaine.

Votre participation aux affaires de la Compagnie compte beaucoup pour nous. À cet effet, nous sommes heureux d'utiliser la plus récente technologie de diffusion d'assemblées sur le Web, notamment des flux vidéo et audio en direct avec traduction simultanée en français et en anglais et sous-titrage codé, pour faciliter l'accès à notre assemblée et la communication en direct entre les actionnaires et la Compagnie. Nous fournissons également une fonction de conférence téléphonique, avec lignes en français et en anglais. Cette configuration favorise une plus grande participation de nos actionnaires, peu importe où ils se trouvent dans le monde. Elle correspond également à notre vision et à nos pratiques en matière de développement durable. Comme par les années passées et conformément à nos règlements administratifs et aux lois applicables, nous demeurons déterminés à ce que les actionnaires participent activement à notre assemblée. Notre assemblée virtuelle vous donnera l'occasion de voter, de poser des questions en temps réel et d'échanger avec certains membres du Conseil et de la haute direction de la Compagnie.

Nous vous encourageons à exercer les droits de vote rattachés à vos actions avant la tenue de l'assemblée par Internet, par téléphone ou en remplissant et en retournant par la poste le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint, selon le cas, même si vous prévoyez assister à la diffusion de l'assemblée sur le Web. Veuillez consulter la rubrique intitulée « Transmission des documents relatifs à l'assemblée et information sur l'assemblée » qui commence à la page 7 de la circulaire pour savoir comment participer à l'assemblée et exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

Nous espérons avoir le plaisir de vous compter parmi les participants à l'assemblée.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre soutien continu pendant que nous travaillons à réaliser notre objectif de propulser l'économie.

Faites attention à vous.

Cordialement,



La présidente du Conseil d'administration,

Shauneen Bruder



La présidente-directrice générale,

Tracy Robinson

Lettre aux actionnaires	1	Rémunération des membres du Conseil d'administration	28
Sommaire	4	Énoncé des pratiques en matière de gouvernance	32
Notre Conseil d'administration	4	Rapport sur le Plan d'action climatique	49
Transmission des documents relatifs à l'assemblée et information sur l'assemblée	7	Déclaration de la rémunération de la haute direction	53
Transmission des documents relatifs à l'assemblée	7	Analyse de la rémunération	59
Information importante au sujet de l'assemblée	8	Autres renseignements	91
Procédures, processus et restrictions en matière de vote	9	Annexe A Mandat du Conseil	92
Information supplémentaire	12	Annexe B Rapports des comités	95
Questions soumises à l'assemblée	13	Rapport du Comité d'audit, des finances et du risque	95
États financiers	13	Rapport du Comité de la gouvernance et du développement durable	97
Élection des administrateurs	13	Rapport du Comité de la sécurité et de l'environnement	98
Nomination de l'auditeur	14	Rapport du Comité des ressources humaines et de la rémunération	99
Vote consultatif sur la rémunération de la haute direction ..	15	Annexe C Information additionnelle sur le Comité d'audit, des finances et du risque (le Comité AFR)	100
Vote consultatif sur le Plan d'action climatique	15		
Autres points à l'ordre du jour	15		
Candidats aux postes d'administrateurs	16		

Questions soumises aux actionnaires et recommandation de vote

QUESTION MISE AUX VOIX

L'élection de 11 administrateurs

RECOMMANDATION DE VOTE DU CONSEIL

POUR chaque candidat

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VOIR LA PAGE 16

QUESTION MISE AUX VOIX

La nomination de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. comme auditeur

RECOMMANDATION DE VOTE DU CONSEIL

POUR

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VOIR LA PAGE 14

QUESTION MISE AUX VOIX

La résolution consultative sur la rémunération de la haute direction

RECOMMANDATION DE VOTE DU CONSEIL

POUR

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VOIR LA PAGE 15

QUESTION MISE AUX VOIX

La résolution consultative sur le Plan d'action climatique

RECOMMANDATION DE VOTE DU CONSEIL

POUR

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VOIR LA PAGE 15

La présente circulaire est fournie relativement à la sollicitation, par la direction de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, de procurations devant servir à son assemblée annuelle des actionnaires qui aura lieu le 2 mai 2025 ainsi qu'à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report. Dans le présent document, les expressions « vous », « votre » et « vos » se rapportent aux actionnaires du CN et les expressions « CN », « Compagnie » ou « nous », « notre » et « nos » se rapportent à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada. L'assemblée se tiendra le 2 mai 2025 à 10 h (heure avancée de l'Est) aux fins énoncées dans l'avis de convocation à l'assemblée qui précède. Sauf indication contraire, les renseignements que contient cette circulaire sont en date du 10 mars 2025.

Sauf indication contraire expresse du CN, les renseignements qui figurent sur notre site Web ou qui sont accessibles par celui-ci ne sont pas intégrés par renvoi dans la présente circulaire.

Déclarations prospectives

Certaines déclarations faites dans la présente circulaire ou intégrées par renvoi aux présentes constituent des « déclarations prospectives » au sens donné au terme *forward-looking statements* dans la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et selon les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment les déclarations concernant notre exploitation, nos priorités et nos plans, nos dépenses en immobilisations prévues, nos programmes et nos stratégies. Cette information prospective comprend également, notamment, des déclarations fondées sur les évaluations et les hypothèses de la direction ainsi que sur les renseignements sur le CN qui sont accessibles au public. Ces déclarations, en raison de leur nature, impliquent des risques, des incertitudes et des hypothèses. Le CN met le lecteur en garde contre le fait que ses hypothèses pourraient ne pas s'avérer et qu'en raison de la conjoncture économique, ces hypothèses, qui étaient raisonnables au moment où elles ont été formulées, comportent un degré plus élevé d'incertitude. Ces déclarations prospectives portent aussi notamment sur les occasions de croissance des produits d'exploitation, elles-mêmes tributaires de la conjoncture économique et commerciale en général; sur nos stratégies, objectifs et engagements en matière de développement durable, y compris nos objectifs climatiques et les résultats attendus des nouvelles technologies; et sur les cotisations aux régimes de retraite. Les déclarations prospectives peuvent se reconnaître à l'emploi de termes comme « croit », « prévoir », « s'attendre à », « présumer », « planifier », « viser », « perspective », « plan », « cible », « objectif » ou d'autres termes semblables.

Les déclarations prospectives ne sont pas une garantie de rendement futur et font intervenir des risques, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient entraîner une différence considérable entre les résultats, le rendement ou les réalisations réels du CN et les perspectives ou les résultats, le rendement ou les réalisations futurs sous-entendus par ces déclarations. Par conséquent, il est conseillé aux lecteurs de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. Les facteurs de risque importants qui pourraient influencer sur les déclarations prospectives comprennent, sans en exclure d'autres : les impacts de la conjoncture économique et commerciale en général, y compris les facteurs ayant des répercussions sur les chaînes d'approvisionnement mondiales comme les pandémies et les conflits et tensions géopolitiques; la concurrence dans le secteur; la variabilité des taux d'inflation, de change et d'intérêt; les variations de prix du carburant; les nouvelles dispositions législatives et (ou) réglementaires; la conformité aux lois et règlements sur l'environnement; les mesures prises par les organismes de réglementation; l'augmentation des charges relatives à l'entretien et à l'exploitation; les menaces à la sécurité; la dépendance à l'égard de la technologie et les risques de cybersécurité connexes; les restrictions au commerce, les barrières commerciales, l'imposition de tarifs douaniers ou les modifications aux ententes de commerce international; le transport de matières dangereuses; les différents événements qui pourraient perturber l'exploitation, y compris les barrages illégaux sur les réseaux ferroviaires, et les événements naturels comme les intempéries, les sécheresses, les incendies, les inondations et les tremblements de terre; les changements climatiques; les négociations syndicales et les interruptions de travail; les réclamations liées à l'environnement; les incertitudes liées aux enquêtes, aux poursuites ou aux autres types de réclamations et de litiges; les risques et obligations résultant de déraillements; l'échéancier et la réalisation des programmes de dépenses en immobilisations; la disponibilité des carburants renouvelables, la compétitivité de leurs coûts et l'élaboration d'une nouvelle technologie de propulsion des locomotives; les risques d'atteinte à la réputation; la concentration des fournisseurs; la volatilité et les exigences en matière de capitalisation des régimes de retraite; de même que les autres risques décrits de temps à autre de façon détaillée dans des rapports déposés par le CN auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis, dont sa notice annuelle et son formulaire 40-F. Voir la rubrique « Risques commerciaux » du rapport de gestion de la Compagnie pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (le **rapport de gestion**), rubrique qui est intégrée par renvoi dans la présente circulaire, pour obtenir une description des principaux facteurs de risque liés au CN. On peut trouver le rapport de gestion sur le site Web de SEDAR+ au www.sedarplus.ca, sur le site Web de la Securities and Exchange Commission (la **SEC**) des États-Unis par l'intermédiaire du système EDGAR au www.sec.gov et sur le site Web du CN au www.cn.ca, sous l'onglet « Investisseurs ». Les risques et les incertitudes décrits dans le rapport de gestion ne sont pas les seuls qui peuvent faire sentir leurs effets sur la Compagnie. D'autres risques et incertitudes dont la direction n'a actuellement pas connaissance ou qu'elle considère actuellement comme négligeables pourraient malgré tout aussi avoir des répercussions défavorables sur les activités de la Compagnie.

Le CN a pris des engagements en matière de développement durable et s'est fixé des objectifs climatiques. Parallèlement, le CN continue d'évaluer l'incidence sur ses activités des initiatives, des plans et des propositions connexes qu'il et d'autres intervenants (y compris des organismes gouvernementaux, réglementaires et autres) mettent en œuvre en matière de changements climatiques et de réduction des émissions de carbone. La réalisation des objectifs climatiques du CN est soumise à plusieurs risques et incertitudes, notamment ceux qui sont décrits dans la section intitulée « Risques commerciaux – Réputation » située à la page 75 du rapport de gestion.

Le rapport sur le Plan d'action climatique du CN contient des déclarations prospectives, notamment des déclarations concernant l'objectif fondé sur la climatologie du CN pour 2030 visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (les **GES**) des domaines 1 et 2 et à réduire les émissions de GES du domaine 3 provenant des activités liées au carburant et à l'énergie, l'objectif de carboneutralité de la Compagnie et sa capacité à neutraliser les émissions résiduelles du domaine 3 en tirant parti des solutions fondées sur la nature. Les déclarations prospectives contenues dans le rapport sur le Plan d'action climatique représentent les attentes du CN en date de ce rapport (ou à la date précisée de leur formulation) et elles peuvent changer par la suite. De plus, les déclarations prospectives

contenues dans le rapport sur le Plan d'action climatique pour les périodes au-delà de 2026, comme les objectifs fondés sur la climatologie de la Compagnie, comportent des estimations à plus long terme et sont assujetties à une plus grande incertitude.

Les objectifs fondés sur la climatologie et les objectifs climatiques du CN sont établis en fonction d'un certain nombre d'hypothèses, notamment les suivantes : l'absence de changements dans les marchés du carbone; aucun changement important dans les stratégies de développement durable et les avancées scientifiques, méthodologiques ou technologiques, y compris les investissements futurs et la disponibilité des outils et des technologies de réduction des émissions de GES; aucun changement important dans la science, les données, la méthodologie et les considérations juridiques et financières qui sous-tendent l'analyse et la stratégie en matière de climat et de développement durable de la Compagnie, y compris celles établies et utilisées par des organisations telles que la Science-Based Targets initiative (la **SBTI**); la capacité de la Compagnie à mettre en œuvre avec succès ses stratégies et ses initiatives en matière de climat et de développement durable; la capacité de la Compagnie à travailler avec les gouvernements et les tiers pour atténuer les répercussions des changements climatiques; l'absence de changement important dans la volonté des clients d'utiliser les services de la Compagnie; l'absence de changement important dans les coûts liés à l'entretien ou à l'expansion du réseau; et l'absence de changement important dans l'exactitude, la cohérence et l'utilité des données relatives au climat ou au développement durable (y compris les données sous-jacentes aux objectifs actuels ou futurs de la Compagnie et à leurs valeurs de référence).

La réalisation des objectifs fondés sur la climatologie et des objectifs climatiques du CN est également soumise à des circonstances indépendantes de la volonté de la Compagnie et dépend de nombreux facteurs, notamment : la disponibilité de volumes suffisants de carburants renouvelables et la compétitivité des coûts de ceux-ci, ainsi que le développement et la disponibilité de nouvelles technologies (telles que les technologies alternatives de propulsion des locomotives); les essais réussis et la qualification de mélanges de carburants renouvelables durables entièrement biosourcés; et la coopération de tiers tels que les fournisseurs, les clients, les partenaires de la chaîne d'approvisionnement et les autorités de réglementation. Le CN a beaucoup moins d'influence sur la réduction de ses émissions de GES du domaine 3 que sur ses émissions de GES des domaines 1 et 2, étant donné qu'il dépend de l'engagement et de la collaboration des fournisseurs et des partenaires de la chaîne d'approvisionnement pour la réduction de leurs propres émissions de GES. Par conséquent, l'absence de collaboration de ces tiers pourrait nuire à la capacité de la Compagnie d'atteindre son objectif de réduction des émissions de GES du domaine 3. La réalisation des objectifs de la Compagnie pourrait être compromise de manière significative par l'incapacité de ses fournisseurs à effectuer des livraisons, que ce soit en raison d'une faillite, de problèmes logistiques ou d'autres facteurs imprévus qui nuisent à leur capacité à remplir leurs obligations respectives. De plus, la réalisation de ces objectifs climatiques pourrait aussi exposer le CN à des risques financiers et opérationnels supplémentaires, et devrait nécessiter des dépenses en immobilisations ou d'exploitation additionnelles, qui pourraient être plus élevées que prévu. Par ailleurs, des événements futurs pourraient inciter le CN à prioriser d'autres intérêts à court terme au détriment des progrès vers la réalisation des objectifs climatiques actuels de la Compagnie en fonction de la stratégie commerciale, des facteurs économiques, réglementaires et sociaux et de la pression éventuellement exercée par des investisseurs, des groupes activistes ou d'autres intervenants. Bien que la Compagnie estime actuellement que ses objectifs sont raisonnablement réalisables, il n'y a aucune certitude que la Compagnie atteindra l'un ou l'ensemble de ces objectifs dans les délais impartis, ou que la réalisation de l'un de ces objectifs répondra à toutes les attentes de ses intervenants ou aux exigences légales applicables. La nature exacte des lois, des règlements, des normes et des accords contraignants ou non contraignants à venir demeure incertaine, tout comme leur possible incidence financière, opérationnelle ou autre incidence plus vaste. L'incapacité de la Compagnie à satisfaire des exigences et/ou des attentes évolutives pourrait avoir une incidence négative importante sur la marque et la réputation du CN, ce qui pourrait à son tour avoir une incidence négative importante sur les résultats d'exploitation du CN ou sur sa situation financière. L'accès du CN au capital pourrait également être perturbé si les institutions financières, les agences de notation et/ou les prêteurs adoptaient des politiques ESG plus restrictives que la Compagnie pourrait ne pas être en mesure de respecter.

Les données sur le secteur présentées dans le rapport sur le Plan d'action climatique ont été obtenues à partir d'une combinaison de renseignements de tiers, notamment d'information communiquée par des tiers et de sites Web, ainsi que d'estimations de la direction. Même si ces sources externes sont jugées fiables, elles n'ont pas été vérifiées de façon indépendante et la direction n'a aucune garantie que les renseignements contenus sur les sites Web de tiers sont à jour. La direction n'a connaissance d'aucune déclaration fautive ou trompeuse à l'égard des données sur le secteur présentées dans le rapport sur le Plan d'action climatique, mais ces données comportent des risques et des incertitudes et sont susceptibles de changer en fonction de divers facteurs, notamment ceux dont il est question à la présente rubrique « Déclarations prospectives » et à la rubrique « Risques commerciaux – Réputation » à la page 75 du rapport de gestion.

Les déclarations prospectives sont fondées sur l'information disponible à la date où elles sont faites. Le CN ne peut être tenu de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives pour tenir compte d'événements futurs ou de changements de situations ou de prévisions, à moins que ne l'exigent les lois sur les valeurs mobilières applicables. Si le CN décidait de mettre à jour une déclaration prospective, il ne faudrait pas en conclure qu'il fera d'autres mises à jour relatives à cette déclaration, à des questions connexes ou à toute autre déclaration de nature prospective.

Mesures non conformes aux PCGR

La présente circulaire fait référence à des mesures non conformes aux principes comptables généralement reconnus (les **PCGR**) aux États-Unis, y compris le bénéfice d'exploitation rajusté, le bénéfice net rajusté et le bénéfice dilué par action rajusté, qui ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et qui peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Selon l'avis de la direction, ces mesures de calcul non conformes aux PCGR sont des mesures utiles de la performance et fournissent aux investisseurs de l'information supplémentaire leur permettant d'évaluer les résultats d'exploitation et les liquidités de la Compagnie. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne doivent pas être considérées isolément et ne remplacent aucunement les mesures financières préparées conformément aux PCGR.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces mesures non conformes aux PCGR, y compris un rapprochement avec les mesures financières conformes aux PCGR les plus directement comparables, voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » à la page 20 du rapport de gestion, qui est intégrée par renvoi dans la présente circulaire. Le rapport de gestion a été déposé le 4 février 2025 et peut être consulté sur le site Web de SEDAR+ au www.sedarplus.ca, sur le site Web de la SEC par l'intermédiaire du système EDGAR au www.sec.gov et sur le site Web de la Compagnie au www.cn.ca, sous l'onglet « Investisseurs ».



Sommaire

Points saillants de 2024

Nous avons restructuré nos comités du Conseil en vue de faire correspondre davantage la structure de nos comités avec l'accent accru que nous mettons sur les sujets stratégiques et les risques d'entreprise (plus de renseignements à la page 34).

Nous avons mis à jour notre grille de compétences des administrateurs afin de nous assurer que notre Conseil d'administration continue de refléter l'expérience et les compétences requises pour faire progresser la stratégie de la Compagnie (plus de renseignements à la page 39).

Nous avons adopté notre première Politique guidant nos relations avec les Autochtones et notre premier Plan d'action pour la réconciliation avec les peuples autochtones afin de réaffirmer notre engagement à renforcer nos liens avec les communautés autochtones et de nous guider dans notre parcours vers la réconciliation au Canada (plus de renseignements à la page 48).

Nous avons passé en revue notre Code de conduite afin de nous assurer qu'il continue de cadrer avec les pratiques exemplaires en matière de gouvernance et les valeurs de la Compagnie (plus de renseignements sur notre Code de conduite à la page 33).

Notre Conseil d'administration

Points saillants concernant le Conseil d'administration

5 fois

Exigence minimale en matière d'actionnariat des administrateurs fixée à 5 fois la rémunération annuelle à titre d'administrateur, à respecter dans un délai de 5 ans suivant l'élection au Conseil

14 ans

Durée maximale du mandat des administrateurs à compter de leur date d'élection ou de nomination initiale

0

Administrateur qui siège au conseil d'une autre société ouverte dont fait également partie un autre administrateur

3,7 ans

Durée moyenne des années de service des membres actuels du Conseil

50 %

Pourcentage des candidats indépendants aux postes d'administrateurs qui sont des femmes

99,3 %

Pourcentage moyen des votes en faveur de la nomination de nos administrateurs lors de l'assemblée générale annuelle de 2024












100 %

Taux de participation aux réunions régulières du Conseil d'administration en 2024

Tous

les candidats aux postes d'administrateurs, exception faite de notre PDG, sont indépendants

Nos candidats aux postes d'administrateurs

NOM ET ÂGE ⁽¹⁾	PRINCIPAUX CHAMPS DE COMPÉTENCE ⁽²⁾	DATE D'ENTRÉE EN POSTE	OCCUPATION	AUTRES SIÈGES ACTUELS AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES	ACTIONNARIAT ⁽³⁾ (EN MULTIPLES DU SEUIL EXIGÉ)	% DES VOIX POUR 2024
 Shauneen Bruder (65)	<ul style="list-style-type: none"> Expérience de chef de la direction/haut dirigeant Gouvernance/expérience auprès de sociétés ouvertes Gestion des risques Technologie/innovation/intelligence artificielle/cybersécurité 	2017	Administratrice de sociétés et présidente du Conseil, CN	–	1,3	99,14
 Jo-ann dePass Olsovsky (60)	<ul style="list-style-type: none"> Technologie/innovation/intelligence artificielle/cybersécurité Expérience de chef de la direction/haut dirigeant Secteur du transport/logistique/chaîne d'approvisionnement/activités d'exploitation Gestion du capital humain et des talents/syndicalisme 	2021	Administratrice de sociétés	1	1,2	99,06
 David Freeman (70)	<ul style="list-style-type: none"> Secteur du transport/logistique/chaîne d'approvisionnement/activités d'exploitation Sécurité Expérience de chef de la direction/haut dirigeant Expérience client/vente/marketing 	2022	Administrateur de sociétés	–	0,9	99,48
 Denise Gray (62)	<ul style="list-style-type: none"> Expérience de chef de la direction/haut dirigeant Gouvernance/expérience auprès de sociétés ouvertes Technologie/innovation/intelligence artificielle/cybersécurité ESG 	2021	Administratrice de sociétés	1	0,9	99,4
 Justin M. Howell (54)	<ul style="list-style-type: none"> Expérience et perspectives internationales/globales ESG Gouvernance/expérience auprès de sociétés ouvertes Finances/comptabilité/rerelations avec les investisseurs/marchés des capitaux 	2021	Administrateur de sociétés	1	0,7	99,16
 Susan C. Jones (55)	<ul style="list-style-type: none"> Expérience de chef de la direction/haut dirigeant Gouvernement/réglementation/politique publique/affaires juridiques Gestion du capital humain et des talents/syndicalisme Expérience client/vente/marketing 	2022	Administratrice de sociétés	1	0,9	99,5
 Robert Knight (67)	<ul style="list-style-type: none"> Finances/comptabilité/rerelations avec les investisseurs/marchés des capitaux Secteur du transport/logistique/chaîne d'approvisionnement/activités d'exploitation Relations avec les intervenants/engagement auprès des collectivités Gouvernance/expérience auprès de sociétés ouvertes 	2022	Administrateur de sociétés	2	0,6	99,49
 Michel Letellier (60)	<ul style="list-style-type: none"> Expérience de chef de la direction/haut dirigeant Relations avec les intervenants/engagement auprès des collectivités Finances/comptabilité/rerelations avec les investisseurs/marchés des capitaux ESG 	2022	Président et chef de la direction, Innergex énergie renouvelable inc.	1	0,6	99,32
 Margaret A. McKenzie (63)	<ul style="list-style-type: none"> Finances/comptabilité/rerelations avec les investisseurs/marchés des capitaux Gestion des risques Gouvernance/expérience auprès de sociétés ouvertes ESG 	2020	Administratrice de sociétés	1	2,2	99,13
 Al Monaco (65)	<ul style="list-style-type: none"> Expérience de chef de la direction/haut dirigeant Sécurité Finances/comptabilité/rerelations avec les investisseurs/marchés des capitaux ESG 	2023	Administrateur de sociétés	1	1,7	99,1
 Tracy Robinson (61)	<ul style="list-style-type: none"> Expérience de chef de la direction/haut dirigeant Secteur du transport/logistique/chaîne d'approvisionnement/activités d'exploitation Gouvernement/politique publique/réglementation/affaires juridiques Expérience client/vente/marketing 	2022	Présidente-directrice générale, CN	–	Note 4	99,87

(1) Pour les profils détaillés des candidats aux postes d'administrateurs, voir les pages 16 à 27 de la présente circulaire.

(2) Pour une description et une représentation plus complètes des champs de compétence de chaque administrateur, voir la page 39 de la présente circulaire.

(3) Pour une explication des exigences relatives à l'actionnariat applicables à la présidente du Conseil et aux administrateurs qui ne sont pas membres de la direction (*non-executive directors*), voir la rubrique « Actionnariat » à la page 30 de la présente circulaire.

(4) Pour une explication des exigences relatives à l'actionnariat applicables à Tracy Robinson, voir la rubrique « Actionnariat » à la page 68 de la présente circulaire. M^{me} Robinson participe aussi au Régime d'actionnariat du personnel (le **RAP**). Voir la rubrique « Régime d'actionnariat du personnel » à la page 68 de la présente circulaire.

Développement durable au CN

Pratiques exemplaires en matière de gouvernance

- ✓ Tous les administrateurs (y compris la présidente du Conseil) sont indépendants, à l'exception de notre PDG.
- ✓ Des directives sur l'appartenance commune à d'autres conseils d'administration ont été adoptées afin de renforcer l'indépendance des administrateurs.
- ✓ Les postes de présidente du Conseil et de PDG sont distincts.
- ✓ La durée maximale du mandat d'administrateur est établie à 14 ans et l'âge de la retraite est établi à 72 ans afin de favoriser le renouvellement du conseil.
- ✓ Les mandats de la présidente du Conseil et des présidents des comités ont une durée maximale afin de favoriser le renouvellement des postes de direction au sein du Conseil.
- ✓ Conformément à notre culture de sécurité, des séances d'information sur la sécurité sont régulièrement données avant les réunions du Conseil.
- ✓ Robuste processus d'évaluation annuelle du Conseil, qui intègre les commentaires de la direction sur l'efficacité du Conseil et l'examen par les pairs de chacun des administrateurs.
- ✓ Les membres du Conseil et de chacun des comités du Conseil se rencontrent à huis clos pendant ou après chaque réunion, y compris les réunions extraordinaires.
- ✓ Le Cadre d'engagement du CN auprès des intervenants et des Autochtones, qui a été constaté par écrit, renforce notre volonté de respect de notre engagement envers nos intervenants et les collectivités autochtones dans l'ensemble de notre réseau au Canada.
- ✓ Programme d'orientation exhaustif des nouveaux administrateurs et programme de formation continue pour les administrateurs existants, qui comprend des documents de formation et des présentations sur des sujets clés, comme la sécurité; la technologie, l'intelligence artificielle et la cybersécurité; la durabilité et les changements climatiques.
- ✓ Solide programme d'éthique et Code de conduite écrit qui décrit nos valeurs, notre mission et nos principes et qui s'applique à tous les administrateurs, dirigeants et employés du CN.
- ✓ Lignes directrices en matière d'actionariat adoptées pour les administrateurs, notamment les exigences en matière d'actionariat qui continuent de s'appliquer pendant deux ans après que les administrateurs quittent le Conseil.

Leadership en matière de développement durable

Obtention d'un taux d'approbation de 97,51 % à l'assemblée annuelle de 2024 lors du vote consultatif annuel sur le Plan d'action climatique du CN. Classement au palmarès des 50 meilleures entreprises citoyennes au Canada de Corporate Knights pour la 16^e année consécutive.

Classement encore cette année de notre Conseil d'administration parmi les premiers au Canada sur le plan de la gouvernance selon le Board Games du *Globe and Mail* à la suite de l'examen annuel complet des 215 membres de l'indice composé S&P/TSX.

Classement en tant que chef de file du secteur du transport routier et ferroviaire dans le cadre de l'évaluation des notations ESG de MSCI en 2024.

Inclusion dans les champions mondiaux du développement durable dans l'industrie du transport figurant dans le bilan mondial 2025 de S&P (*Sustainability Yearbook*).

Inclusion dans le Dow Jones Best-in-Class World Index et le Dow Jones Best-in-Class North America Index en 2024, pour la 13^e et 16^e années consécutives, respectivement.

Transparence

Notre rapport biennal sur le développement durable intitulé « Engagement responsable » fait partie de notre engagement à être transparents à propos de nos activités et à communiquer nos progrès avec cohérence, clarté et comparabilité. En 2023, nous avons publié notre plus récent rapport sur le développement durable intitulé *Engagement responsable* et, en 2024, nous avons publié le Supplément de données annuel de notre rapport sur le développement durable, qui présente nos indicateurs de performance clés en matière de développement durable et nos progrès vers nos ambitions liées au développement durable.

Le rapport Engagement responsable sur le développement durable et le Supplément de données de notre rapport sur le développement durable ainsi que notre plus récent rapport de « Réponse au questionnaire du CDP sur les changements climatiques », y compris l'indice lié aux recommandations du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques (**GIFCC**), sont accessibles sur notre site Web au www.cn.ca.

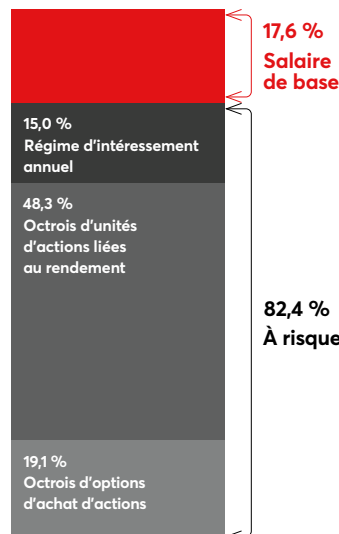
Rémunération de la haute direction

Approche rigoureuse en matière de rémunération

Notre objectif, qui consiste à encourager les membres de la haute direction à créer et offrir des rendements durables et solides aux actionnaires, continue à sous-tendre l'approche du CN en matière de rémunération de la haute direction. Le CN fait preuve de rigueur dans son approche en veillant à ce que les régimes d'intéressement à court terme et à long terme soient structurés de façon à lier la rémunération réalisée au rendement pour les actionnaires. En règle générale, l'approche du CN en matière de rémunération de la haute direction veille à faire en sorte que la rémunération cible permette d'attirer et de retenir des membres de la haute direction de talent, tout en respectant le cadre de notre politique de rémunération de la haute direction.

La politique de 2024 en matière de rémunération de la haute direction, qui a reçu un taux d'approbation de 97,41 % à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2024, vise à positionner la rémunération directe totale cible de nos membres de la haute direction visés au 50^e centile du groupe de comparaison des membres de la haute direction visés, en moyenne.

Rémunération à risque cible en 2024 des membres de la haute direction visés actuels



Pratiques exemplaires en matière de rémunération de la haute direction adoptées par le CN

- ✓ Le régime d'intéressement annuel pour les membres de la haute direction visés est fondé sur trois facteurs : le volet lié au rendement financier de l'entreprise (70 %), le volet lié à la stratégie de l'entreprise (20 %), et le volet lié à la sécurité de l'entreprise (10 %), lesquels sont tous fondés sur le rendement par rapport aux objectifs établis.
- ✓ Environ 82,4 % de la rémunération directe totale cible des membres de la haute direction visés est à risque et liée au rendement du CN.
- ✓ Nous tenons un vote consultatif annuel des actionnaires sur la rémunération. En 2024, notre approche en matière de rémunération de la haute direction a reçu un taux d'approbation de 97,41 %.
- ✓ Appariement de la rémunération par rapport à un groupe de comparaison raisonnable/de taille appropriée.
- ✓ Plafonnement des paiements d'intéressements et absence de garantie de paiement minimal.
- ✓ Pondération accrue des attributions liées au rendement (des UALR) depuis 2024.
- ✓ Exigences strictes en matière d'actionariat.
- ✓ Exigence relative à l'actionariat de la PDG après la cessation de son emploi.
- ✓ Politique de récupération de la rémunération versée aux membres de la haute direction élargie afin de permettre la récupération des primes ou de la rémunération incitative octroyées après le 7 mars 2017 en cas de négligence grossière, d'inconduite délibérée, de fraude, de vol ou de détournement de fonds même en l'absence de redressement des états financiers.
- ✓ Dispositions de changement de contrôle à double condition.
- ✓ Les membres du personnel ne peuvent effectuer d'opérations de couverture ou toute forme d'opérations sur des options inscrites à la cote d'une bourse visant des titres du CN.
- ✓ Aucune protection de majoration pour impôts en cas de changement de contrôle.

Transmission des documents relatifs à l'assemblée

Comme par les années passées, nous utilisons les « procédures de notification et d'accès » pour la transmission de cette circulaire aux actionnaires inscrits ainsi qu'aux actionnaires non inscrits. L'utilisation des procédures de notification et d'accès permet d'avoir accès à la circulaire rapidement, contribue à la protection de l'environnement, est conforme à notre stratégie en matière de développement durable et aide à réduire les frais d'impression et d'envoi.

Plutôt que de recevoir un exemplaire imprimé de la circulaire par la poste, les actionnaires qui détiennent des actions ordinaires du CN le 7 mars 2025 (la **date de clôture des registres**) y ont accès en ligne.

Les actionnaires recevront un jeu de documents par la poste accompagné d'une notification (la **notification**) leur expliquant comment avoir accès à la circulaire en ligne et comment en demander un exemplaire imprimé. Un formulaire de procuration pour les actionnaires inscrits ou un formulaire d'instructions de vote pour les actionnaires non inscrits ou les porteurs d'actions détenues par des membres du personnel (définies ci-après) sera joint à la notification et donnera des instructions sur la façon d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions. Les actionnaires recevront également un guide relatif à l'assemblée virtuelle (le **guide de l'utilisateur visant l'assemblée générale annuelle virtuelle**), qui renferme des instructions détaillées sur la manière d'assister, de voter et de poser des questions lors de l'assemblée virtuelle.

Comment avoir accès à la circulaire en ligne

La circulaire est accessible en ligne par l'intermédiaire des sites Web suivants :

- le site Web du CN au www.cn.ca/fr/investisseurs;
- le site Web l'agent des transferts du CN, Société de fiducie Computershare du Canada (**Computershare**) au www.envisionreports.com/CNR2025;
- le site Web de SEDAR+ au www.sedarplus.ca;
- le site Web de la SEC au www.sec.gov par l'intermédiaire du système EDGAR.

Comment demander un exemplaire imprimé de la circulaire et des états financiers

Vous pouvez demander sans frais un exemplaire imprimé de la circulaire, des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que du rapport des auditeurs s'y rapportant (les **états financiers**) et du rapport de gestion connexe (collectivement, les **documents relatifs à l'assemblée**) pendant une période allant jusqu'à un an après la date de dépôt de la circulaire sur SEDAR+ (vers le 26 mars 2025).

Si vous souhaitez recevoir des exemplaires imprimés des documents relatifs à l'assemblée, votre demande doit être reçue au moins 10 jours ouvrables avant la date de l'assemblée (avant le 16 avril 2025) pour vous assurer de recevoir les documents relatifs à l'assemblée avant la tenue de l'assemblée.

Veillez prendre note que si vous demandez des exemplaires imprimés des documents relatifs à l'assemblée, vous ne recevrez pas un autre formulaire de procuration ou d'instructions de vote. Vous devez conserver le formulaire original qui vous a été envoyé pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions avant l'assemblée.

Avant l'assemblée

Les **actionnaires inscrits et les porteurs d'actions détenues par des membres du personnel** (définis ci-après) peuvent demander sans frais un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'assemblée en appelant Computershare au 1 866 962-0498 et en entrant leur numéro de contrôle à 15 chiffres qui se trouve sur leur formulaire de procuration ou leur formulaire d'instructions de vote, selon le cas, et en suivant les instructions fournies.

Les **actionnaires non inscrits** (définis ci-après) peuvent demander sans frais un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'assemblée en composant le 1 877 907-7643, en entrant leur numéro de contrôle à 16 chiffres qui se trouve sur leur formulaire d'instructions de vote et en suivant les instructions fournies.

Voir la rubrique « Information importante au sujet de l'assemblée – Évaluer le type d'actionnaire » à la page 8 de la présente circulaire si vous ne savez pas si vous êtes un actionnaire inscrit, un porteur d'actions détenues par des membres du personnel ou un actionnaire non inscrit de la Compagnie.

Après l'assemblée

Vous pourrez demander de recevoir sans frais un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'assemblée après l'assemblée en communiquant avec Computershare par l'intermédiaire de son site Web au www.centredesinvestisseurs.com/service ou par téléphone au 1 800 564-6253. Un exemplaire des documents relatifs à l'assemblée vous sera transmis dans un délai de 10 jours civils suivant la réception de votre demande.



Charlotte (MI)
Photo prise par Dylan Downen, membre du personnel du CN

QUESTIONS

Pour toute question concernant les procédures de notification et d'accès ou l'assemblée, vous pouvez communiquer avec Computershare par l'intermédiaire de son site Web (www.centredesinvestisseurs.com/service) ou par téléphone au 1 800 564-6253.

Information importante au sujet de l'assemblée

L'assemblée se tiendra de manière virtuelle uniquement et sera diffusée en direct sur le Web par vidéodiffusion, ce qui favorise la participation pleine et égale de nos actionnaires en leur offrant la souplesse et la possibilité d'y assister et d'y participer à partir de n'importe quel endroit dans le monde. La tenue d'une assemblée virtuelle uniquement est également plus économique et correspond à notre vision et à nos pratiques en matière de développement durable.

Nous tenons à ce que les actionnaires participent activement à notre assemblée et avons retenu les services d'un fournisseur de services d'assemblée virtuelle expérimenté afin de mettre en place diverses mesures qui permettront d'améliorer l'accès à l'assemblée par les actionnaires, leur participation, ainsi que la communication avec eux, c'est-à-dire les mesures suivantes :

- une vidéodiffusion en direct sur le Web;
- une fonction de conférence téléphonique (avec lignes en français et en anglais);
- un service de traduction simultanée anglais/français;
- le sous-titrage codé.

Nous croyons que ces mesures technologiques assurent une expérience agréable et pleinement interactive pour tous les actionnaires qui assistent à l'assemblée en temps réel. En raison de ces mesures, les actionnaires qui assistent à l'assemblée bénéficient des mêmes droits et des mêmes occasions de vote et de participation que s'ils assistaient en personne à l'assemblée ou à une assemblée hybride. Plus précisément, durant l'assemblée, les actionnaires peuvent voter, présenter des motions ou des motions d'ordre, ainsi qu'échanger avec d'autres actionnaires et certains membres de la direction et du Conseil d'administration du CN en participant activement à une séance de questions et réponses en direct.

La rubrique suivante de la circulaire contient des explications sur la manière de vous préparer à l'assemblée, d'accéder à l'assemblée, de poser des questions avant ou pendant l'assemblée et d'y voter. Veuillez également consulter le guide de l'utilisateur visant l'assemblée générale annuelle virtuelle que vous avez reçu avec les documents relatifs à l'assemblée qui vous ont été acheminés par la poste et qui est accessible sur notre site Web au www.cn.ca, sous « Investisseurs/Assemblée annuelle ».

Évaluer le type d'actionnaire

Les façons dont vous pourrez assister, voter et participer à l'assemblée varient en fonction de la manière dont vous détenez vos actions ordinaires de la Compagnie.

Actionnaire inscrit : Vous êtes un actionnaire inscrit si votre nom figure sur votre certificat d'actions ou votre confirmation produite par le système d'inscription directe. Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous recevrez un formulaire de procuration dans lequel vous trouverez l'information pertinente concernant les points soumis à l'assemblée, ainsi qu'un numéro de contrôle à 15 chiffres qui est nécessaire : (1) pour vous joindre à la webdiffusion en direct le jour de l'assemblée; (2) pour voter par procuration avant l'assemblée ou pour voter pendant le déroulement de l'assemblée; et (3) pour soumettre vos questions avant ou pendant l'assemblée.

Porteur d'actions détenues par des membres du personnel : Vous êtes un porteur d'actions détenues par des membres du personnel si vous êtes un membre du personnel de la Compagnie qui a acheté des actions ordinaires (les **actions détenues par des membres du personnel**) en vertu des régimes d'actionnariat du personnel canadien et américain et du régime d'épargne applicable aux activités américaines de la Compagnie (collectivement, les **Régimes**). Les actions détenues par des membres du personnel demeurent immatriculées au nom du dépositaire des Régimes (actuellement Computershare ou Fidelity Institutional Retirement Services Company, selon le cas), à moins que les membres du personnel n'aient retiré leurs actions ordinaires de ces Régimes conformément aux dispositions applicables de ceux-ci. Si vous êtes un porteur d'actions détenues par des membres du personnel, vous recevrez un formulaire d'instructions de vote dans lequel vous trouverez l'information pertinente concernant les points soumis à l'assemblée, ainsi qu'un numéro de contrôle à 15 chiffres qui est nécessaire : (1) pour vous joindre à la webdiffusion en direct le jour de l'assemblée; (2) pour voter par procuration avant l'assemblée ou pour voter pendant le déroulement de l'assemblée; et (3) pour soumettre vos questions avant ou pendant l'assemblée.

Actionnaires non inscrits : Vous êtes un actionnaire non inscrit si vos actions ordinaires ne sont pas immatriculées à votre nom, mais détenues par un prête-nom, comme un fiduciaire, une institution financière ou un courtier en valeurs mobilières. Si vos actions ordinaires figurent dans un relevé de compte qui vous a été transmis par votre courtier, il est fort probable que ces actions ne sont pas immatriculées à votre nom, mais vraisemblablement au nom de votre courtier ou d'un mandataire ou d'un prête-nom de ce courtier. En l'absence d'instructions précises, il est interdit aux courtiers et à leurs mandataires ou prête-noms d'exercer les droits de vote rattachés aux actions des clients des courtiers. Si vous êtes un actionnaire non inscrit, vous recevrez un formulaire d'instructions de vote dans lequel vous trouverez l'information pertinente concernant les points soumis à l'assemblée, ainsi qu'un numéro de contrôle à 16 chiffres qui est nécessaire : (1) pour vous joindre à la webdiffusion en direct à titre d'invité le jour de l'assemblée; (2) pour voter par procuration avant l'assemblée; et (3) pour soumettre vos questions avant ou pendant l'assemblée.

Important : Si vous êtes un actionnaire non inscrit et souhaitez voter pendant le déroulement de l'assemblée, vous devez d'abord vous nommer vous-même fondé de pouvoir en suivant les procédures et les dates limites indiquées à la rubrique « Procédures, processus et restrictions en matière de vote », qui commence à la page 9 de la présente circulaire.

Assister et participer à l'assemblée en ligne

Si vous êtes un actionnaire inscrit ou un fondé de pouvoir (y compris un actionnaire non inscrit qui s'est nommé lui-même fondé de pouvoir) ou un porteur d'actions détenues par des membres du personnel, vous pourrez assister à l'assemblée en ligne, poser des questions et exercer les droits de vote rattachés à vos actions en temps réel de façon sécuritaire comme suit :

1. Connectez-vous en ligne à l'adresse meetings.lumiconnect.com/400-836-811-093.
2. Cliquez sur « J'ai un identifiant » puis inscrivez votre numéro de contrôle à 15 chiffres ou votre code d'accès à quatre caractères, le cas échéant, et le mot de passe CNR2025 (sensible à la casse).

Vous pouvez participer à l'assemblée en utilisant tout appareil connecté à Internet, comme un ordinateur portable, un ordinateur, une tablette ou un téléphone cellulaire. La plateforme de l'assemblée est entièrement prise en charge par les dernières versions de Chrome, Safari, Edge et Firefox (Internet Explorer n'est pas pris en charge). Veuillez vous assurer que votre navigateur est à jour et compatible avec votre appareil.

Assurez-vous d'avoir une connexion Internet puissante, de préférence à haute vitesse, peu importe l'endroit d'où vous comptez assister à l'assemblée.

Vous devez (ou votre fondé de pouvoir doit) rester connecté à Internet à tout moment pendant l'assemblée afin de pouvoir voter lorsque le scrutin commence. Il vous incombe de maintenir votre connexion Internet pendant l'assemblée. Si vous perdez votre connexion une fois l'assemblée commencée, il est possible que vous ne disposiez pas de suffisamment de temps pour résoudre votre problème avant la fin du scrutin. Par conséquent, même si vous prévoyez actuellement accéder à l'assemblée et voter durant la webdiffusion en direct, nous vous invitons à exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'avance ou par procuration afin que votre vote soit comptabilisé si vous éprouvez des difficultés techniques ou si, pour d'autres raisons, vous n'êtes pas en mesure d'accéder à l'assemblée.

Prévoyez suffisamment de temps pour vous connecter en ligne à l'assemblée et suivre les procédures nécessaires. Il est recommandé d'ouvrir votre session au moins 15 minutes avant le début de l'assemblée.

Actionnaires inscrits et porteurs d'actions détenues par des membres du personnel : Le numéro de contrôle à 15 chiffres figure sur votre formulaire de procuration ou sur votre formulaire d'instructions de vote, selon le cas, ou dans l'avis que vous avez reçu par courriel.

Fondés de pouvoir, y compris les actionnaires non inscrits qui se sont dûment nommés eux-mêmes fondés de pouvoir : Une fois que vous serez nommé fondé de pouvoir et inscrit à ce titre de la manière décrite à la rubrique « Procédures, processus et restrictions en matière de vote » ci-après, Computershare vous fournira un code à quatre caractères qui vous permettra de vous connecter.

Si vous êtes un actionnaire non inscrit et que vous ne vous êtes pas vous-même dûment nommé et inscrit à titre de fondé de pouvoir, vous ne pourrez pas voter à l'assemblée. Vous pourrez toujours assister à l'assemblée virtuelle à titre d'invité et poser des questions en suivant les étapes décrites à la rubrique « Soumettre des questions » à la page 12 de la présente circulaire.

Les personnes qui ne sont pas des actionnaires ou des fondés de pouvoir dûment nommés pourront assister à l'assemblée à titre d'invités, mais elles ne pourront pas voter en ligne à l'assemblée ou poser des questions.

Soutien technique

En cas de difficultés techniques pendant le processus d'enregistrement ou l'assemblée, veuillez communiquer avec le soutien technique en écrivant à support-ca@lumiglobal.com.

Procédures, processus et restrictions en matière de vote

Votre vote est important pour nous

Nous espérons que vous prendrez le temps d'assister à l'assemblée, mais nous vous invitons à exercer votre droit de vote même si vous ne prévoyez pas y assister. Vous devriez lire attentivement la présente circulaire avant de voter.

Personnes habiles à voter

Si vous êtes un porteur d'actions ordinaires du CN à la fermeture des bureaux à la date de clôture des registres (le 7 mars 2025), vous avez le droit de voter à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report, soit virtuellement en direct, soit par procuration avant l'assemblée.

Il y avait 628 450 886 actions ordinaires émises et en circulation de la Compagnie à la fermeture des bureaux à la date de clôture des registres. Sous réserve des restrictions relatives au vote énoncées ci-après, chaque action ordinaire donne droit à une voix.

Comment voter

Si vous êtes habile à voter tel qu'il est décrit à la rubrique « Personnes habiles à voter », vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires virtuellement à l'assemblée ou par procuration avant l'assemblée, comme il est expliqué ci-après. **Veillez lire attentivement le texte qui suit, car des procédures différentes s'appliquent si vous êtes un actionnaire inscrit, un actionnaire non inscrit ou un porteur d'actions détenues par des membres du personnel.**

Nous vous invitons à voter par procuration avant l'assemblée; il s'agit de la façon la plus simple et pratique d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

ACTIONNAIRES INSCRITS (formulaire de procuration) **PORTEURS D' ACTIONS DÉTENUES PAR DES MEMBRES DU PERSONNEL** (formulaire d'instructions de vote)

Vote par procuration avant l'assemblée



INTERNET Rendez-vous au www.voteindirect.com et suivez les instructions. Vous devrez entrer votre numéro de contrôle à 15 chiffres qui se trouve sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, selon le cas.



POSTE Remplissez et retournez le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote, selon le cas, dans l'**enveloppe affranchie** fournie à cet effet.



TÉLÉPHONE Composez le numéro 1 866 732-VOTE (8683) sans frais. Vous devrez entrer le numéro de contrôle à 15 chiffres qui se trouve sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, selon le cas.

Vous devez faire parvenir votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote dûment rempli, selon le cas, à Computershare, notre compilateur des votes relatif à l'assemblée, ou, si vous choisissez de voter par Internet ou par téléphone, vous devez avoir voté **au plus tard à 17 h** (heure avancée de l'Est) **le 30 avril 2025** ou, si l'assemblée est ajournée ou reportée, au plus tard à 17 h le deuxième jour ouvrable précédant le jour de la reprise de l'assemblée. Les procurations produites tardivement peuvent être acceptées ou rejetées par la présidente de l'assemblée comme bon lui semble, sans qu'elle soit tenue d'accepter ou de rejeter une procuration particulière déposée tardivement. La présidente de l'assemblée peut annuler ou prolonger l'échéance fixée pour la remise des procurations, sans préavis.

Vote à l'assemblée

Si vous souhaitez voter à l'assemblée, vous n'avez pas à remplir et à retourner votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote. Le jour de l'assemblée, vous pourrez voter pendant la webdiffusion en direct de l'assemblée en remplissant un bulletin de vote en ligne. Pour ce faire, vous devrez vous rendre à l'adresse meetings.lumiconnect.com/400-836-811-093 et vous inscrire à l'aide de votre numéro de contrôle à 15 chiffres et d'un mot de passe (CNR2025) (sensible à la casse).

Vous pouvez également nommer une personne autre que le fondé de pouvoir désigné par la Compagnie (soit la présidente du Conseil et la présidente-directrice générale de la Compagnie ou, dans le cas des porteurs d'actions détenues par des membres du personnel, la Société de fiducie Computershare du Canada ou Fidelity Institutional Retirement Services Company, selon le cas) pour vous représenter et voter en votre nom à l'assemblée. Cette personne n'est pas tenue d'être un actionnaire de la Compagnie. Pour ce faire, (1) biffez les noms de nos administrateurs et dirigeants qui figurent sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote et inscrivez le nom de la personne que vous nommez comme votre fondé de pouvoir dans l'espace prévu à cette fin; (2) indiquez vos instructions de vote; (3) signez et datez le formulaire; et (4) retournez votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote dûment rempli à Computershare, l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts de la Compagnie, conformément aux instructions figurant sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote. Veuillez vous assurer que la personne que vous nommez sait qu'elle a été désignée pour assister à l'assemblée et pour y voter en votre nom. Cette personne doit assister à l'assemblée pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions en votre nom.

De plus, **vous devez enregistrer la nomination de votre fondé de pouvoir en remplissant un formulaire en ligne accessible au www.computershare.com/CNR au plus tard à 17 h (heure avancée de l'Est) le 30 avril 2025 afin que votre fondé de pouvoir obtienne un code d'accès à quatre caractères qui lui permettra de participer à l'assemblée virtuelle.** Grâce à ce code, votre fondé de pouvoir pourra se connecter à la webdiffusion en direct et voter sur la plateforme de l'assemblée virtuelle. **Votre fondé de pouvoir ne pourra voter à l'assemblée sans ce code.** Computershare fournira à votre fondé de pouvoir dûment nommé le code d'accès à quatre caractères une journée avant l'assemblée, pourvu qu'elle ait reçu votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote dûment rempli avant l'heure limite du vote susmentionnée et que vous ayez dûment enregistré votre fondé de pouvoir conformément à la procédure indiquée plus haut.

NOTA : Vous ne pouvez pas nommer comme fondé de pouvoir une autre personne que les administrateurs et dirigeants désignés dans votre formulaire de procuration si vous votez par téléphone.

ACTIONNAIRES NON INSCRITS

(formulaire d'instructions de vote)

Vote par procuration avant l'assemblée



INTERNET Rendez-vous au www.proxyvote.com et suivez les instructions. Vous devrez entrer votre numéro de contrôle à 16 chiffres qui se trouve sur votre formulaire d'instructions de vote.



POSTE Remplissez et retournez le formulaire d'instructions de vote dans l'**enveloppe affranchie** fournie à cet effet.



TÉLÉPHONE Composez le 1 800 474-7501 (français) ou le 1 800 474-7493 (anglais). Vous devrez entrer le numéro de contrôle à 16 chiffres qui se trouve sur votre formulaire d'instructions de vote.

Dans tous les cas, Computershare, notre compilateur des votes relatif à l'assemblée, doit recevoir votre vote **au plus tard à 17 h** (heure avancée de l'Est) **le 30 avril 2025** ou, si l'assemblée est ajournée ou reportée, au plus tard à 17 h le deuxième jour ouvrable précédant le jour de la reprise de l'assemblée. **Veillez suivre les instructions fournies par votre intermédiaire (notamment quant à l'heure limite) lorsque vous retournez vos instructions de vote (par téléphone, par Internet ou par la poste) afin de vous assurer que nous recevions votre vote avant l'heure limite.** Les procurations produites tardivement peuvent être acceptées ou rejetées par la présidente de l'assemblée comme bon lui semble, sans qu'elle soit tenue d'accepter ou de rejeter une procuration particulière déposée tardivement. La présidente de l'assemblée peut annuler ou prolonger l'échéance fixée pour la remise des procurations, sans préavis.

Vote à l'assemblée

L'actionnaire non inscrit qui souhaite voter à l'assemblée DOIT se nommer lui-même fondé de pouvoir en inscrivant son propre nom dans l'espace prévu à cette fin dans le formulaire d'instructions de vote et suivre toutes les instructions applicables, notamment quant à l'heure limite, fournies par son intermédiaire. Cette autonomination doit parvenir à Computershare au plus tard à 17 h (heure avancée de l'Est), le 30 avril 2025. **De plus, vous devez également enregistrer votre autonomination comme fondé de pouvoir en remplissant un formulaire en ligne accessible au www.computershare.com/CNR au plus tard à 17 h (heure avancée de l'Est) le 30 avril 2025 afin d'obtenir un code d'accès à quatre caractères pour l'assemblée.** Grâce à ce code, vous pourrez vous connecter à la webdiffusion en direct et voter à l'assemblée. **Vous ne pourrez pas voter à l'assemblée sans ce code.** Computershare vous fournira le code d'accès à quatre caractères une journée avant l'assemblée, pourvu que vous retourniez votre formulaire d'instructions de vote dûment rempli et que vous ayez dûment enregistré votre autonomination comme votre fondé de pouvoir conformément à la procédure indiquée plus haut. Le jour de l'assemblée, vous devrez vous rendre à l'adresse meetings.lumiconnect.com/400-836-811-093 et vous inscrire à l'aide du code à quatre caractères attribué par Computershare et du mot de passe CNR2025 (sensible à la casse).

Vous pouvez également nommer une personne autre que vous-même ou que le fondé de pouvoir désigné par la Compagnie (soit la présidente du Conseil et la présidente-directrice générale de la Compagnie) pour vous représenter et voter en votre nom à l'assemblée. Cette personne n'est pas tenue d'être un actionnaire de la Compagnie. Si vous souhaitez nommer une autre personne pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions en votre nom à l'assemblée, la procédure susmentionnée s'applique. Si vous choisissez de nommer une autre personne pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions en votre nom à l'assemblée, veuillez vous assurer que la personne que vous désignez soit qu'elle a été nommée pour assister à l'assemblée et pour y voter en votre nom. Cette personne doit assister à l'assemblée pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions en votre nom.

NOTA : Vous ne pouvez pas nommer comme fondé de pouvoir une autre personne que les administrateurs et dirigeants désignés dans votre formulaire d'instructions de vote si vous votez par téléphone.

Façon dont vos droits de vote seront exercés

Vous pouvez choisir de voter **POUR**, de vous **ABSTENIR** de voter ou de voter **CONTRE**, selon les questions faisant l'objet d'un vote. Pour des renseignements détaillés sur les questions soumises à l'assemblée, voir la rubrique « Questions soumises à l'assemblée » à la page 13 de la présente circulaire.

Si vous décidez de voter par procuration avant l'assemblée, les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires seront exercés, ou feront l'objet d'une abstention, conformément aux instructions que vous avez données sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote dûment rempli. En l'absence d'instructions, les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires seront exercés au gré de votre fondé de pouvoir dûment nommé. Si vous n'avez nommé aucun fondé de pouvoir en particulier pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions en votre nom, vos droits de vote seront exercés par les fondés de pouvoir désignés par la Compagnie, conformément aux recommandations du Conseil et de la direction, de la manière suivante :

- (i) **POUR** l'élection de chacun des candidats de la direction à titre d'administrateurs du Conseil;
- (ii) **POUR** la nomination de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. comme auditeur;
- (iii) **POUR**, à titre consultatif et non contraignant, l'approche en matière de rémunération de la haute direction divulguée à la rubrique « Déclaration de la rémunération de la haute direction » de la présente circulaire;
- (iv) **POUR**, à titre consultatif et non contraignant, le Plan d'action climatique de la Compagnie divulgué dans la présente circulaire;
- (v) à la discrétion du fondé de pouvoir en ce qui a trait à toute modification à l'une de ces questions ou variation de celles-ci ou à toute autre question qui pourrait être soumise régulièrement à l'assemblée.

À la date de la présente circulaire, la direction du CN n'a connaissance d'aucune modification ni d'aucune autre question susceptible d'être soumise à l'assemblée. Toutefois, si une modification ou autre question était dûment soumise à l'assemblée, les droits de vote visés par les procurations seront exercés au gré de la ou des personnes nommées dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote, selon leur bon jugement.

Si l'un des candidats à l'élection à un poste d'administrateur dont le nom figure dans les présentes était dans l'incapacité d'accepter d'être mis en candidature à l'élection, il est prévu que le porteur de la procuration donnée à la direction de la Compagnie votera pour le candidat recommandé à sa place par la direction. En date de la présente circulaire, la direction n'a aucune raison de croire que l'un des candidats à l'élection aux postes d'administrateurs sera dans l'incapacité d'accomplir son mandat s'il est élu à un poste d'administrateur.

Pour être approuvée, chacune des questions devra recueillir la majorité simple (50 % plus un) des voix exprimées.

Changer votre vote

Vous pouvez changer votre vote de l'une des façons suivantes :

- en votant de nouveau par Internet ou par téléphone avant 17 h (heure avancée de l'Est) le 30 avril 2025 (ou, si l'assemblée est ajournée ou reportée, au plus tard à 17 h le deuxième jour ouvrable précédant le jour de la reprise de l'assemblée);
- en produisant un acte écrit (ce qui comprend un autre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote, selon le cas, portant une date ultérieure à celle de votre vote initial) signé par vous ou par votre mandataire (dûment autorisé par écrit) et (1) en le déposant auprès de la secrétaire générale de la Compagnie, au siège social de la Compagnie (935, rue de La Gauchetière Ouest, 16^e étage, Montréal (Québec) H3B 2M9, Canada), au plus tard à 17 h (heure avancée de l'Est) le 30 avril 2025 (ou, si l'assemblée est ajournée ou reportée, au plus tard à 17 h le deuxième jour ouvrable précédant le jour de la reprise de l'assemblée), ou (2) en le remettant par voie électronique à la présidente de l'assemblée (au **CN_Chair@cn.ca**) avant le début de l'assemblée le jour même de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report;
- de toute autre manière autorisée par la loi.

Les procurations produites après 17 h (heure avancée de l'Est) le 30 avril 2025 peuvent être acceptées ou rejetées par la présidente de l'assemblée comme bon lui semble. La présidente de l'assemblée n'est pas tenue d'accepter ou de rejeter une procuration particulière déposée tardivement. Elle peut annuler ou prolonger l'échéance fixée pour la remise des procurations, sans préavis.

Restrictions relatives au vote applicables au CN

Nos clauses de prorogation, en leur version modifiée, stipulent qu'aucune personne, avec les personnes qui lui sont liées, ne peut être porteur ou véritable propriétaire ou avoir le contrôle, directement ou indirectement, d'un nombre d'actions avec droit de vote conférant plus de 25 % du total des droits de vote rattachés à la totalité de nos actions avec droit de vote pouvant normalement être exercés pour élire les administrateurs de la Compagnie. De plus, lorsqu'une personne, avec les personnes qui lui sont liées, est porteur ou véritable propriétaire ou a le contrôle, directement ou indirectement, d'un nombre total d'actions avec droit de vote excédant ce plafond de 25 %, nul ne peut exercer, personnellement ou par procuration, les droits de vote rattachés aux actions avec droit de vote dont cette personne ou les personnes qui lui sont liées sont porteurs ou ont la propriété véritable ou le contrôle, directement ou indirectement.

À la connaissance des administrateurs et des membres de la haute direction de la Compagnie, selon la plus récente information accessible au public, aucune personne n'a la propriété véritable ou le contrôle, direct ou indirect, d'actions comportant 10 % ou plus des droits de vote rattachés à une catégorie d'actions de la Compagnie.



SOUMETTRE DES QUESTIONS

Après l'assemblée, nous tiendrons une séance de questions et réponses en direct, au cours de laquelle nous essaierons de répondre à toutes les questions qui nous auront été soumises avant ou pendant l'assemblée. Seuls les actionnaires et les fondés de pouvoir dûment nommés peuvent soumettre des questions avant ou pendant l'assemblée. Il sera impossible pour les invités qui ne sont pas des actionnaires de soumettre des questions.

Poser une question avant l'assemblée

Actionnaires inscrits et porteurs d'actions détenues par des membres du personnel

Rendez-vous au www.voteendirect.com et connectez-vous à l'aide du numéro de contrôle à 15 chiffres qui se trouve sur votre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote, selon le cas. Après avoir accédé à l'écran de connexion, cliquez sur « Soumettre vos questions », remplissez le formulaire prévu à cette fin et cliquez sur « Soumettre ».

Actionnaires non inscrits

Rendez-vous au www.proxyvote.com et connectez-vous à l'aide du numéro de contrôle à 16 chiffres qui se trouve sur votre formulaire d'instructions de vote. Après avoir accédé à l'écran de connexion, cliquez sur « Soumettre vos questions », remplissez le formulaire prévu à cette fin et cliquez sur « Soumettre ».

Poser une question pendant l'assemblée

Actionnaires inscrits, porteurs d'actions détenues par des membres du personnel et fondés de pouvoir (y compris les actionnaires non inscrits qui se sont nommés eux-mêmes fondés de pouvoir)

Vous pouvez poser une question pendant l'assemblée de diverses façons : (1) par écrit pendant la diffusion en direct sur le Web à l'adresse meetings.lumiconnect.com/400-836-811-093, en vous connectant à l'aide de votre numéro de contrôle à 15 chiffres ou de votre code d'accès à quatre caractères, selon le cas, et du mot de passe CNR2025 (sensible à la casse), en tapant votre ou vos questions dans le champ « Messages » et en cliquant ensuite sur « Soumettre »; ou (2) verbalement pendant la diffusion en direct sur le Web en cliquant sur le bouton « Demander la parole » ou par conférence téléphonique, en composant le 1 844 340-3126 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou le 438 609-3712 (de l'extérieur du Canada ou des États-Unis) et en utilisant votre numéro de contrôle à 15 chiffres ou votre code d'accès à quatre caractères, selon le cas. Dans chaque cas, un préposé vous placera dans la file d'attente et ouvrira la ligne au moment opportun.

Actionnaires non inscrits assistant à l'assemblée à titre d'invités

Vous pouvez poser une question pendant l'assemblée de diverses façons : (1) par écrit pendant la diffusion en direct sur le Web à l'adresse meetings.lumiconnect.com/400-836-811-093, en vous connectant à titre d'invité et en remplissant le champ « Numéro de contrôle » à l'aide de votre numéro de contrôle à 16 chiffres indiqué dans votre formulaire d'instructions de vote, puis en tapant votre ou vos questions dans le champ « Messages » et en cliquant ensuite sur « Soumettre »; ou (2) verbalement pendant la diffusion en direct sur le Web ou par conférence téléphonique, en composant le 1 844 340-3126 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou le 438 609-3712 (de l'extérieur du Canada ou des États-Unis) et en utilisant votre numéro de contrôle à 16 chiffres. Dans chaque cas, un préposé vous demandera votre numéro de contrôle à 16 chiffres, vous placera dans la file d'attente et ouvrira la ligne au moment opportun.

La présidente de l'assemblée se réserve le droit de modifier ou de refuser les questions qu'elle considère comme irrespectueuses ou par ailleurs inappropriées, conformément aux règles de conduite de l'assemblée qui se trouvent au www.cn.ca sous « Investisseurs/Assemblée annuelle » et sur la page Web de l'assemblée. Les questions portant sur le même sujet ou autrement connexes seront regroupées, résumées et traitées au même moment pour éviter les répétitions. Les questions pertinentes à l'assemblée auxquelles il ne sera pas possible de répondre pendant l'assemblée en raison de contraintes de temps seront affichées en ligne et les réponses se trouveront au www.cn.ca sous « Investisseurs/Assemblée annuelle » dès que possible après l'assemblée et resteront affichées pendant une semaine.

La présidente de l'assemblée a de vastes pouvoirs pour veiller au déroulement juste et ordonné de l'assemblée. Pour s'assurer que l'assemblée se déroule d'une manière équitable pour tous les actionnaires, la présidente de l'assemblée se réserve le droit d'établir l'ordre dans lequel on répondra aux questions et le temps qui sera consacré à chacune. Tout comme dans nos assemblées annuelles antérieures, toutes les questions soumises conformément à nos règles de conduite d'une assemblée sont généralement traitées selon leur ordre de réception.

Notre fournisseur de services d'assemblée virtuelle facilite la tenue des assemblées annuelles des actionnaires depuis plus de 30 ans. Sa plateforme a été conçue pour être intuitive et facile à utiliser pour tous les actionnaires. Elle permet aux actionnaires de poser des questions, de présenter des motions et de partager leurs commentaires, leur permettant ainsi de prendre part et de participer aux assemblées.

Information supplémentaire

Sollicitation de procurations

La direction de la Compagnie sollicite votre procuration. La sollicitation est essentiellement faite par la poste, mais nos administrateurs, dirigeants et membres du personnel peuvent aussi solliciter des procurations à peu de frais pour la Compagnie. La Compagnie a retenu les services de Morrow Sodali (Canada) Ltd. (Sodali & Co) à qui elle versera des honoraires pour la sollicitation de procurations au Canada et aux États-Unis; les frais de ces services devraient s'élever à environ 40 000 \$ CA, plus des frais additionnels associés aux menues dépenses.

Si vous avez des questions au sujet de l'information contenue dans cette circulaire ou que vous avez besoin d'aide pour remplir votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, selon le cas, veuillez communiquer par téléphone avec l'agent de sollicitation de procurations de la Compagnie, au 1 888 999-0818 (sans frais en Amérique du Nord) ou au 1 289 695-3075 (de l'extérieur de l'Amérique du Nord), ou encore, par courriel à assistance@investor.sodali.com.

Agent des transferts

Vous pouvez communiquer avec l'agent des transferts comme suit :

Société de fiducie Computershare du Canada
100, avenue University, 8^e étage
Toronto (Ontario) M5J 2Y1
Téléphone : 1 800 564-6253

En ligne (en français) : www.centredesinvestisseurs.com/service
En ligne (en anglais) : www.investorcentre.com/service

Honoraires des intermédiaires

Les actionnaires non inscrits sont soit des propriétaires véritables opposés, qui s'opposent à ce que les intermédiaires divulguent des renseignements sur les titres de la Compagnie qu'ils détiennent, soit des propriétaires véritables non opposés, qui ne s'opposent pas à une telle divulgation. La Compagnie paie les intermédiaires pour qu'ils envoient les documents reliés aux procurations aux propriétaires véritables opposés et non opposés.

États financiers

Nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que les rapports de l'auditeur s'y rapportant sont inclus dans le rapport annuel 2024 de la Compagnie, qui se trouve sur notre site Web au www.cn.ca et sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca, ainsi que dans le rapport annuel de la Compagnie sur formulaire 40-F, qui est disponible sur le site Web de la SEC au www.sec.gov par l'intermédiaire du système EDGAR, et peuvent être obtenus, sous forme imprimée, sans frais, par tout actionnaire qui en fait la demande à notre secrétaire générale, au 514 399-7091, ou à Relations avec les investisseurs, au 514 399-0052.

Élection des administrateurs

Selon nos clauses de prorogation, en leur version modifiée, notre Conseil doit être composé d'au moins sept membres et d'au plus 21 membres. Le mandat de chacun des administrateurs actuels de la Compagnie expire à la clôture de l'assemblée. Conformément à une résolution du Conseil d'administration, 11 personnes doivent être élues comme administrateurs de la Compagnie et demeurer en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou encore jusqu'à leur démission ou leur départ à la retraite, si un tel événement survient avant la tenue de la prochaine assemblée annuelle.

La direction présentera la candidature des personnes indiquées à la rubrique « Candidats aux postes d'administrateurs – Description des candidats » à des fins d'élection à l'assemblée. Tous les candidats proposés comme administrateurs siègent actuellement au Conseil de la Compagnie, et toutes les candidatures proposées ont été recommandées aux fins d'élection au Conseil par le Comité de la gouvernance et du développement durable (le **Comité GDD**).

En date des présentes, la Compagnie n'a reçu aucun avis concernant d'autres mises en candidature proposées aux fins d'élection au Conseil. De telles mises en candidature doivent être proposées conformément au Règlement no 2 relatif à la mise en candidature anticipée des administrateurs de la Compagnie, qui a été ratifié par les actionnaires lors de notre assemblée annuelle des actionnaires de 2024 et qui se trouve sur notre site Web au www.cn.ca sous « Engagement responsable – Gouvernance ».

Le Conseil recommande que les actionnaires votent **POUR** l'élection de chacune des personnes indiquées à la rubrique « Candidats aux postes d'administrateurs – Description des candidats ». Sauf instruction contraire, les fondés de pouvoir désignés par la Compagnie dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint ont l'intention de voter **POUR** chacun des candidats.

Les personnes dont la candidature est proposée possèdent, de l'avis du Conseil et de la direction, les compétences nécessaires pour agir à titre d'administrateur de la Compagnie au cours de la prochaine année et ont confirmé qu'elles étaient disposées à siéger au Conseil. De plus amples renseignements sur les procédures de sélection et d'évaluation des administrateurs se trouvent à la rubrique « Énoncé des pratiques en matière de gouvernance » de la présente circulaire, particulièrement aux rubriques « Énoncé des pratiques en matière de gouvernance – Renouvellement du Conseil et sélection des administrateurs » et « Énoncé des pratiques en matière de gouvernance – Évaluation du rendement du Conseil ».

Le Conseil et la direction ne prévoient pas que l'un ou l'autre des candidats sera incapable d'exercer la fonction d'administrateur, mais si le cas se présentait pour une raison ou une autre avant l'assemblée, les personnes désignées dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint sont autorisées à voter pour le candidat recommandé à sa place par la Compagnie.

Obligations liées au vote majoritaire

L'élection des administrateurs à l'assemblée est régie par les obligations portant sur le vote majoritaire prévues par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la **LCSA**) qui sont entrées en vigueur le 31 août 2022. Aux termes de ces obligations, dans le cadre d'une élection non contestée d'administrateurs, un candidat doit obtenir 50 % ou plus de voix favorables sur le total des voix exprimées « pour » ou « contre » son élection par les actionnaires afin d'être élu administrateur de la Compagnie. Si le candidat n'obtient pas la majorité des voix exprimées par les actionnaires en faveur de son élection, sauf dans des circonstances limitées, il ne sera pas élu et le poste au Conseil restera vacant; toutefois, si ce candidat est un administrateur en fonction, il sera autorisé à demeurer en fonction jusqu'au premier en date des jours suivants : a) le 90^e jour suivant la date de l'élection; b) le jour de la nomination ou de l'élection de son remplaçant.

Ces obligations liées au vote majoritaire ne s'appliquent qu'en cas d'« élection non contestée d'administrateurs », à savoir des élections (comme celles ayant lieu lors de l'assemblée) où le nombre de candidats aux postes d'administrateurs est égal au nombre d'administrateurs devant être élus au Conseil et où il n'y a pas de document de sollicitation de procurations en circulation qui appuie d'autres candidatures que celles qui sont présentées par le Conseil.

Nomination de l'auditeur

Le Comité d'audit, des finances et du risque (le **Comité AFR**) est chargé de recommander la nomination de l'auditeur externe, d'évaluer et de contrôler ses compétences, sa performance et son indépendance, ainsi que de déterminer le caractère adéquat des honoraires d'audit. KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. (**KPMG**) agit à titre d'auditeur indépendant de la Compagnie depuis 1992. Le Comité AFR évalue en continu l'auditeur externe de la Compagnie et revoit chaque année les honoraires d'audit et les honoraires pour services non liés à l'audit, la qualité de l'audit, l'indépendance et le mandat de notre auditeur, y compris les avantages et les risques d'un mandat de longue date avec un auditeur, ainsi que les contrôles et les processus en place pour assurer l'indépendance de KPMG.

En 2022, le Comité AFR a effectué une évaluation complète de l'auditeur externe de la Compagnie afin d'évaluer la qualité et les normes d'indépendance de l'audit, comme il est exigé par le mandat du Comité AFR et conformément aux directives publiées par les Comptables professionnels agréés du Canada, l'Institut des administrateurs de sociétés et le Conseil canadien sur la reddition de comptes. Cette évaluation a été plus vaste et plus approfondie que l'évaluation annuelle de l'auditeur effectuée par le Comité AFR et axée sur les facteurs clés suivants qui ont une incidence sur la qualité d'un audit : (i) l'indépendance, l'objectivité et l'esprit critique de l'auditeur externe; (ii) la qualité de l'équipe de mission de l'auditeur externe; et (iii) la qualité des communications et des interactions entre le Comité AFR et l'auditeur externe.

Le Comité AFR a établi que le principal facteur à examiner dans le cadre de l'évaluation complète était le risque possible de familiarité institutionnelle qui découle du fait que KPMG exerce les fonctions d'auditeur externe du CN depuis 1992. Le Comité AFR a examiné cet élément à la lumière des thèmes suivants :

- **Obligations et tendances réglementaires** – Au Canada et aux États-Unis, la réglementation continue d'imposer l'obligation de rotation de l'associé responsable de l'audit tous les sept et cinq ans, respectivement, et une période de restriction de cinq ans. Des publications et des recherches récentes dans les deux pays continuent à appuyer cette pratique, ainsi que l'évaluation complète périodique de l'auditeur externe plutôt que l'élargissement de la portée des lois en vue d'exiger la rotation périodique du cabinet d'audit.
- **Analyse comparative de la durée des fonctions de l'auditeur** – Selon les données réunies dans le cadre de l'évaluation complète, la durée des fonctions de l'auditeur dans les 25 principales sociétés inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (la **TSX**) et dans les sociétés de chemins de fer de classe I en Amérique du Nord a été examinée. Dans les deux cas, la durée moyenne des fonctions de l'auditeur était supérieure à 25 ans.
- **Analyse de la rotation de l'associé responsable de l'audit** – Le Comité AFR a passé en revue une analyse détaillée du calendrier de rotation de l'associé, y compris les périodes de rotation et de restriction de chacun des associés responsables de la mission, ainsi que des autres associés responsables de l'audit affectés à l'audit du CN afin de confirmer que les calendriers de rotation obligatoires étaient suivis.

L'évaluation complète a été menée à bien en juillet 2022 et, compte tenu des résultats, le Comité AFR a établi qu'il était satisfait de la qualité de l'audit réalisé par KPMG et que, compte tenu des obligations réglementaires de rotation des associés et d'autres mesures d'indépendance, le fait de retenir les services de KPMG constituait le meilleur choix pour le CN. Le Comité AFR a proposé certaines autres améliorations au processus afin de renforcer davantage la qualité de l'audit, notamment l'obligation de limiter le montant des services non liés à l'audit dont la prestation est confiée à KPMG. De plus amples renseignements sur l'évaluation complète, y compris sur les améliorations proposées et sur l'indépendance de l'auditeur se trouvent à l'« annexe C – Information additionnelle sur le Comité d'audit, des finances et du risque » de la présente circulaire.

Compte tenu des résultats de l'évaluation complète et par suite de l'obtention des résultats de l'évaluation annuelle, par le Comité AFR, de l'indépendance et du rendement de KPMG en qualité d'auditeur externe de la Compagnie, le Comité AFR et le Conseil croient que KPMG constitue le meilleur choix dans l'intérêt de la Compagnie et de ses actionnaires, et ils recommandent la nomination de KPMG comme auditeur de la Compagnie pour qu'il exerce son mandat jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

Lors de notre dernière assemblée annuelle des actionnaires tenue en 2024, 460 862 986 voix (90,94 % des voix) ont été exprimées en faveur de la nomination de KPMG comme auditeur, et 45 923 202 voix (9,06 % des voix) ont fait l'objet d'abstentions à l'égard de cette nomination.

De plus amples renseignements sur le Comité AFR de la Compagnie se trouvent dans la notice annuelle 2024 de la Compagnie, disponible sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca, sur le site Web de la SEC au www.sec.gov par l'intermédiaire du système EDGAR et sur le site Web du CN au www.cn.ca.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, les honoraires d'audit, les honoraires pour services liés à l'audit, les honoraires pour services fiscaux et les honoraires pour tous les autres services fournis à la Compagnie par KPMG se détaillaient comme suit :

HONORAIRES (EN MILLIERS)	2024 (\$ CA)	2023 (\$ CA)
Honoraires d'audit	3 196	3 348
Honoraires pour services liés à l'audit	1 335	1 363
Honoraires pour services fiscaux	942	982
Autres honoraires	–	–
Total	5 473	5 693

Conformément à sa charte, le Comité AFR approuve tous les services d'audit et tous les services liés à l'audit, tous les honoraires et toutes les modalités liés aux missions d'audit et toutes les missions de services non liés à l'audit accomplis par l'auditeur externe. Le Comité AFR a approuvé au préalable la totalité des services fournis par l'auditeur pour des services d'audit, des services liés à l'audit et des services non liés à l'audit pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.

La nature des services fournis par catégorie est décrite ci-après.

- **Honoraires d'audit** – Les honoraires d'audit sont les honoraires engagés pour les services rendus dans le cadre de l'audit des états financiers annuels consolidés et du contrôle interne à l'égard de la communication de l'information financière de la Compagnie, l'examen des rapports trimestriels et les audits des états financiers de certaines filiales de la Compagnie.
- **Honoraires pour services liés à l'audit** – Les honoraires pour services liés à l'audit sont les honoraires engagés pour les services associés aux audits des états financiers des divers régimes de retraite de la Compagnie, pour les services d'assurance et d'attestation de rapports relatifs à la durabilité et d'autres rapports exigés par la loi ou la réglementation ainsi que pour les services rendus en lien avec l'émission de dette.
- **Honoraires pour services fiscaux** – Les honoraires pour services fiscaux sont les honoraires engagés pour les services liés à la conformité fiscale, y compris l'aide à la production et à l'examen des déclarations de revenus des employés expatriés, les déclarations de revenus des sociétés et d'autres services de conformité fiscale liés aux prix de transfert et aux droits indirects.
- **Autres honoraires** – Les autres honoraires sont versés pour les services-conseils liés aux projets non liés à l'audit.

Le Conseil recommande que les actionnaires votent **POUR** la nomination de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. comme auditeur de la Compagnie. À moins d'instruction contraire, les fondés de pouvoir désignés par la Compagnie dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint ont l'intention de voter POUR la nomination de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. comme auditeur de la Compagnie afin qu'il exerce son mandat jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

Vote consultatif sur la rémunération de la haute direction

La Compagnie offre la possibilité à ses actionnaires de se prononcer, à l'occasion d'un vote consultatif intervenant dans le cadre de l'assemblée, sur notre approche en matière de rémunération de la haute direction communiquée à la rubrique « Déclaration de la rémunération de la haute direction » de présente circulaire. Cette rubrique décrit le rôle du Comité des ressources humaines et de la rémunération (le **Comité RHR**) chargé de superviser la rémunération des membres de la haute direction et de veiller à ce qu'elle soit fondée sur une approche disciplinée, liée au rendement, de sorte qu'elle soit concurrentielle sur le marché. La rubrique décrit également les principes de la Compagnie en matière de rémunération de la haute direction, la structure des programmes de rémunération destinés à nos membres de la haute direction visés et la corrélation entre ces programmes et les intérêts de nos actionnaires

Le Conseil recommande aux actionnaires de voter **POUR** la résolution énoncée ci-après et, à moins d'instruction contraire, les fondés de pouvoir désignés par la Compagnie dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ont l'intention de voter POUR la résolution suivante :

« IL EST RÉSOLU, à titre consultatif et sans que soient diminués le rôle et les responsabilités du Conseil d'administration, que les actionnaires acceptent l'approche en matière de rémunération de la haute direction communiquée à la rubrique « Déclaration de la rémunération de la haute direction » de la circulaire de sollicitation de procurations de la Compagnie datée du 10 mars 2025 ».

Le Conseil a adopté une politique prévoyant que si la majorité des voix se rattachant aux actions dont les porteurs sont présents ou représentés par un fondé de pouvoir à une assemblée sont exprimées contre la résolution consultative non contraignante ci-dessus, la présidente du Conseil ou la présidente du Comité RHR veillera à trouver la façon d'interagir avec les actionnaires et à leur donner la possibilité d'exprimer leurs préoccupations. Le Conseil et le Comité RHR se pencheront sur les résultats de ces interactions et reverront, au besoin, l'approche en matière de rémunération de la haute direction de la Compagnie compte tenu des préoccupations exprimées par les actionnaires.

Lors de notre dernière assemblée annuelle des actionnaires tenue en 2024, 482 455 061 voix (97,41 % des voix) ont été exprimées en faveur de notre approche en matière de rémunération de la haute direction et 12 847 839 voix (2,59 % des voix) ont été exprimées contre.

Vote consultatif sur le Plan d'action climatique

La Compagnie offre à ses actionnaires la possibilité de se prononcer, dans le cadre d'un vote consultatif tenu à l'assemblée, à l'égard du Plan d'action climatique de la Compagnie, qui figure à la rubrique « Rapport sur le Plan d'action climatique » de la présente circulaire. Cette rubrique décrit, entre autres, le rôle du Conseil et du Comité de la sécurité et de l'environnement (le **Comité SE**) en ce qui a trait à la surveillance du plan de réduction des émissions de GES de la Compagnie et aux mesures prises pour s'assurer que ce plan est conforme au plan stratégique à long terme de la Compagnie. On y présente également les niveaux d'émission de GES de la Compagnie, décrits selon les recommandations du GIFCC, et la stratégie que la Compagnie a adoptée ou adoptera pour réduire les émissions de GES dans l'avenir.

Le Conseil recommande aux actionnaires de voter **POUR** la résolution énoncée ci-après et, à moins d'instruction contraire, les fondés de pouvoir désignés par la Compagnie dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ont l'intention de voter POUR la résolution suivante :

« IL EST RÉSOLU, à titre consultatif et sans que soient diminués le rôle et les responsabilités du Conseil d'administration, que les actionnaires acceptent le Plan d'action climatique de la Compagnie, qui communique les émissions de GES de la Compagnie et la stratégie que la Compagnie a adoptée ou adoptera conformément à son Plan d'action climatique pour réduire ses niveaux d'émission de GES dans l'avenir, le tout conformément aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques, présenté à la rubrique « Rapport sur le Plan d'action climatique » de la circulaire de la Compagnie datée du 10 mars 2025. »

Le Conseil a adopté une politique prévoyant que si la majorité des voix se rattachant aux actions dont les porteurs sont présents ou représentés par un fondé de pouvoir à une assemblée sont exprimées contre la résolution consultative non contraignante mentionnée ci-dessus, la présidente du Conseil ou le président du Comité SE veillera à trouver la façon d'interagir avec les actionnaires et à leur donner la possibilité d'exprimer leurs préoccupations à l'égard du Plan d'action climatique de la Compagnie. Le Conseil et le Comité SE se pencheront sur les résultats de ces interactions et reverront, au besoin, le Plan d'action climatique de la Compagnie compte tenu des préoccupations exprimées par les actionnaires.

Lors de notre dernière assemblée annuelle des actionnaires tenue en 2024, 482 962 958 voix (97,51 % des voix) ont été exprimées en faveur du Plan d'action climatique et 12 339 955 voix (2,49 % des voix) ont été exprimées contre.

Autres points à l'ordre du jour

Lorsque toutes les questions prévues à l'ordre du jour de l'assemblée auront été traitées :

- nous discuterons des faits saillants de notre performance pour l'année 2024 ainsi que de nos projets pour l'avenir;
- nous inviterons les actionnaires à poser leurs questions et à nous faire part de leurs commentaires.

En date de la présente circulaire, la direction n'a connaissance d'aucune modification à ces points et ne s'attend pas à ce que d'autres points soient soumis à l'assemblée. En cas de modification ou d'ajout de nouveaux points, votre fondé de pouvoir pourra exercer les droits de vote rattachés à vos actions selon son bon jugement.

Candidats aux postes d'administrateurs

Description des candidats

Onze candidats solliciteront un mandat d'administrateur à l'assemblée. Chaque candidat est actuellement administrateur de la Compagnie et possède, de l'avis du Conseil d'administration et de la direction, les compétences nécessaires pour agir à titre d'administrateur de la Compagnie au cours de la prochaine année. De plus amples renseignements sur les procédures de sélection et d'évaluation des administrateurs se trouvent à la rubrique « Énoncé des pratiques en matière de gouvernance » de la présente circulaire, particulièrement aux rubriques « Gouvernance du Conseil d'administration – Renouvellement du Conseil et sélection des administrateurs » et « Gouvernance du Conseil d'administration – Évaluation du rendement du Conseil ».

Cette section présente un sommaire du profil de chaque candidat à un poste d'administrateur ainsi qu'une explication de son expérience et de ses connaissances, ses principaux champs de compétence, sa participation aux réunions du Conseil et de ses comités, les titres du CN dont il est propriétaire ainsi que les autres sociétés ouvertes dont il est ou a été administrateur au cours des cinq dernières années.



Shauneen Bruder

Administratrice de sociétés et présidente du Conseil, CN

M^{me} Bruder a été nommée présidente du Conseil du CN le 20 mai 2022. Elle a été, jusqu'au moment de son départ à la retraite le 31 octobre 2019, vice-présidente directrice, Exploitation à la Banque Royale du Canada (RBC), où elle était responsable de la supervision des activités associées aux services aux particuliers et aux entreprises au Canada. Auparavant, elle a occupé d'autres postes de direction auprès de RBC, notamment celui de vice-présidente directrice, Marchés des entreprises et Marchés commerciaux, celui de chef de l'exploitation de la division mondiale de Gestion de patrimoine et celui de présidente de RBC Centura Bank, Inc., en Caroline du Nord.

Elle est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés (IAS.A) et a obtenu la désignation Climat et biodiversité des Competent Boards (CCB.D) (*Competent Boards Climate & Biodiversity Designation*). Auparavant, elle a été présidente du conseil d'administration de l'Université de Guelph et présidente du conseil de la Chambre de commerce du Canada et du Conseil des affaires canadiennes-américaines. Elle siège actuellement au conseil d'administration de l'Institut Vecteur, un institut de premier plan en matière d'intelligence artificielle qui permet aux chercheurs, aux entreprises et aux gouvernements de développer et d'adopter l'intelligence artificielle de manière responsable. Elle est consul honoraire du Luxembourg, en Ontario. Elle a reçu la Médaille du jubilé de diamant de la Reine et la Médaille du couronnement du Roi Charles III pour son apport au sein de sa collectivité.

M^{me} Bruder a été admise au temple de la renommée des 100 femmes les plus influentes au Canada du Réseau des femmes exécutives en 2016. Elle est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Guelph et d'une maîtrise en administration des affaires (MBA) (médaillée d'or) de l'Université Queen's.

Qualifications pour siéger au Conseil

L'expérience de M^{me} Bruder, qui s'échelonne sur plusieurs décennies, au sein de la haute direction d'une institution financière ayant une grande capitalisation boursière et ses fonctions de présidente du conseil d'administration d'une importante université canadienne ainsi que des conseils canadiens et américains des affaires lui donnent un point de vue inestimable sur le développement stratégique des affaires et la gouvernance au Canada et aux États-Unis, l'expérience client, les questions financières et de risque ainsi que la technologie et l'innovation.

Principaux champs de compétences⁽²⁾

- **Expérience de chef de la direction/haut dirigeant** : Compte plus de 20 années d'expérience dans des postes de haute direction au sein de RBC, notamment ceux de vice-présidente directrice, Exploitation, de vice-présidente directrice, Marchés des entreprises et Marchés commerciaux, de chef de l'exploitation de la division mondiale de Gestion de patrimoine et de présidente de RBC Centura Bank, Inc., en Caroline du Nord, ainsi que dans des postes de haute direction en marketing et en planification stratégique.
- **Gouvernance/expérience auprès de sociétés ouvertes** : Vice-présidente directrice, Exploitation et divers autres postes au sein de la haute direction de RBC de 1996 à 2019; ancienne présidente du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité du CN; ancienne membre du conseil d'administration d'Andrew Peller Limitée de 2018 à 2023.
- **Gestion des risques** : Carrière de plusieurs décennies au sein de RBC, y compris dans des postes de haute direction supervisant la conformité, la gestion du risque d'entreprise et le risque opérationnel.
- **Technologie/innovation/intelligence artificielle/cybersécurité** : Ancienne vice-présidente directrice, Exploitation de RBC jusqu'en 2019, responsable de la numérisation à grande échelle d'opérations de base, de programmes de gestion des données et d'analytique avancée/d'apprentissage automatique, ainsi que de la gestion de la fraude en entreprise, et membre du conseil d'administration de l'Institut Vecteur.

MEMBRE DU	TAUX DE PRÉSENCE EN 2024 ⁽³⁾
Conseil ⁽⁴⁾ (présidente)	100 %
Comité d'audit, des finances et du risque	100 %
Comité de la gouvernance et du développement durable ⁽⁵⁾	100 %
Comité de la sécurité et de l'environnement ⁽⁵⁾	100 %
Comité des ressources humaines et de la rémunération	100 %
Comité de retraite et des investissements ⁽⁵⁾	100 %

RÉSULTATS DU VOTE EN 2024

491 056 956 (99,14 %) votes **pour**
4 246 242 (0,86 %) votes **contre**

AUTRES SIÈGES ACTUELS AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES

–

AUTRE SIÈGE AU CONSEIL D'UNE SOCIÉTÉ OUVERTE CES 5 DERNIÈRES ANNÉES

Andrew Peller Limitée (2018 à 2023)

TITRES DÉTENUS

Valeur à risque 5 024 251 \$ CA⁽⁶⁾

Actions ordinaires détenues en propriété ou contrôlées⁽⁷⁾

34 864 Février 2025
32 066 Février 2024

EXIGENCE RELATIVE À L'ACTIONNARIAT (CIBLE ATTEINTE OU DATE CIBLE)⁽⁸⁾

Cible quinquennale (3 766 950 \$ CA) : Atteinte (1,3 fois)



Jo-ann dePass Olsovsky

Administratrice de sociétés

M^{me} dePass Olsovsky a occupé le poste de première vice-présidente et chef de l'information chez Salesforce.com, Inc. (**Salesforce**), une société de logiciels infonuagiques de février 2018 jusqu'à sa retraite en août 2022. Chez Salesforce, elle a supervisé une organisation mondiale des technologies de l'information, étant responsable du réseau interne mondial, des applications mondiales et des cyberfonctions, ainsi que de la direction de tous les systèmes de base internes, notamment des applications avancées tirant parti des outils d'intelligence artificielle. M^{me} dePass Olsovsky a dirigé l'équipe de Salesforce responsable de nombreuses implantations réussies de systèmes à grande échelle, a permis à Salesforce de migrer la totalité de ses activités à distance au début de la pandémie de COVID-19, a intégré de nombreuses acquisitions en éliminant l'infrastructure des systèmes redondants, et a piloté des programmes d'efficacité globale.

ÂGE
60⁽¹⁾

Texas, États-Unis

ADMINISTRATRICE DEPUIS
le 27 octobre 2021

Indépendante

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES
Anglais

Avant de rejoindre Salesforce, M^{me} dePass Olsovsky a fait partie de l'équipe de direction de BNSF Railway pendant environ 12 ans. En tant que vice-présidente principale et chef de l'information, elle a dirigé la fonction technologie de l'information de BNSF Railway, qui appuie tous les systèmes de transport de marchandises, les systèmes administratifs et la technologie du réseau, et était responsable de la cybersécurité, des télécommunications, des réseaux de centres de données et infonuagiques, de la recherche opérationnelle et de l'intelligence artificielle. Elle a conduit BNSF Railway à une plus grande efficacité opérationnelle au moyen d'une migration des applications infonuagiques et de la modernisation des systèmes existants, a implanté le système de commande intégrale des trains (CIT), a lancé des opérations de drones aériens destinées à l'amélioration des applications de sécurité et utilisé l'apprentissage automatique dans des schémas de données d'apprentissage fondées sur l'intelligence artificielle recueillies par le réseau de détecteurs dans le but de réaliser les prévisions requises dans le cadre des applications de sécurité, par exemple anticiper les travaux de maintenance préventive du matériel roulant et de l'infrastructure ferroviaire. Avant de se joindre à BNSF Railway, M^{me} dePass Olsovsky a occupé des postes de direction en technologie au sein de GTE/Verizon et d'AT&T de 1984 à 2006.

M^{me} dePass Olsovsky est également membre du conseil d'administration de Reltio Corp., une société de gestion de mégadonnées infonuagiques natives utilisant l'intelligence artificielle du secteur des hautes technologies, et elle est membre du comité des finances et d'audit de cette société. En mai 2024, elle a été nommée au conseil d'administration de Quanta Services, Inc. (société mondiale spécialisée dans l'énergie, l'électricité, l'ingénierie, les communications, la construction et les énergies renouvelables inscrite à la cote de la Bourse de New York) et elle est membre du comité des investissements et du comité des ressources humaines et de la rémunération de cette société. Par ailleurs, elle est l'ancienne présidente du conseil d'administration de Railinc Corporation (**Railinc**), un fournisseur nord-américain de services de messagerie et de données ferroviaires, où elle a siégé à divers comités du conseil.

M^{me} dePass Olsovsky a obtenu la désignation Climat et biodiversité des Competent Boards (CCB.D) (*Competent Boards Climate & Biodiversity Designation*). Elle est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires et d'une MBA de la Nova Southeastern University, ainsi que d'une maîtrise en gestion de projets de la George Washington University.

Qualifications pour siéger au Conseil

La vaste expérience qui s'étend sur plusieurs décennies de M^{me} dePass Olsovsky et ses connaissances approfondies des technologies, de la cybersécurité et de l'exploitation des infrastructures, ainsi que ses expériences antérieures dans des postes de haute direction pendant plus d'une décennie au sein d'un chemin de fer de classe I lui permettent de contribuer de façon significative à la vision du Conseil et au développement stratégique, aux ressources humaines et à la culture, au leadership, ainsi qu'à la technologie et à l'innovation du CN.

Principaux champs de compétences⁽²⁾

- **Technologie/innovation/intelligence artificielle/cybersécurité** : Ancienne première vice-présidente et chef de l'information chez Salesforce.com; plus de 30 années d'expérience approfondie dans l'architecture technologique, la mise en réseau, la cybersécurité, la mise en œuvre de systèmes à grande échelle, les intégrations de fusions et d'acquisitions, les nouveaux produits, la migration en nuage, les expériences numériques des clients, la gestion et l'analyse des données, l'intelligence artificielle, les sciences prédictives et l'inspection aérienne, entre autres.
- **Expérience de chef de la direction/haut dirigeant** : Compte 16 années d'expérience dans des postes de haute direction, notamment à titre d'ancienne première vice-présidente et chef de l'information chez Salesforce.com, et près de 12 années d'expérience dans des postes de direction chez BNSF Railway, notamment en tant que vice-présidente principale et chef de l'information.
- **Secteur du transport/logistique/chaîne d'approvisionnement/activités d'exploitation** : Près de 12 années d'expérience à titre de cadre supérieure chez BNSF Railway; 10 ans au conseil d'administration de Railinc, notamment à divers comités et en tant que présidente du conseil de 2014 à 2018.
- **Gestion du capital humain et des talents/syndicalisme** : Compte 16 années d'expérience dans des postes de haute direction dans la supervision de grandes organisations composées d'employés syndiqués, salariés et contractuels; ancienne présidente et membre du comité des ressources humaines et de la rémunération de Railinc; expérience dans la direction d'équipes mondiales de plus de 3 000 employés, incluant la responsabilité de programmes budgétaires d'exploitation de plus d'un milliard de dollars; vaste expérience dans tous les aspects des ressources humaines, tant pour les employés syndiqués que pour les cadres, et ce, à l'échelle mondiale, notamment dans le recrutement, le développement et la fidélisation des employés syndiqués et des employés salariés/cadres, tous les aspects des relations de travail syndiquées, la conception de la rémunération, la gestion des performances et la planification des talents/de la relève.

MEMBRE DU	TAUX DE PRÉSENCE EN 2024 ⁽³⁾
Conseil ⁽⁴⁾	89 %
Comité d'audit, des finances et du risque ⁽⁹⁾	100 %
Comité de la sécurité et de l'environnement ⁽⁵⁾	100 %
Comité des ressources humaines et de la rémunération (présidente)	100 %

RÉSULTATS DU VOTE EN 2024

490 656 048 (99,06 %) votes **pour**
4 647 283 (0,94 %) votes **contre**

AUTRES SIÈGES AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES (ACTUELLEMENT)

Quanta Services, Inc. (2024 à ce jour)

AUTRE SIÈGE AU CONSEIL D'UNE SOCIÉTÉ OUVERTE CES 5 DERNIÈRES ANNÉES

-

TITRES DÉTENUS

Valeur à risque 1 887 860 \$ CA⁽⁶⁾

Actions ordinaires détenues en propriété ou contrôlées⁽⁷⁾

13 108 Février 2025
4 649 Février 2024

EXIGENCE RELATIVE À L'ACTIONNARIAT (CIBLE ATTEINTE OU DATE CIBLE)⁽⁸⁾

Cible quinquennale (1 609 515 \$ CA) : Atteinte (1,2 fois)



David Freeman

Administrateur de sociétés

M. Freeman a été vice-président directeur, Exploitation de BNSF Railway. À ce titre, M. Freeman supervisait les domaines de l'ingénierie, de l'environnement, de la mécanique, du soutien aux activités d'exploitation, du transport, de la sécurité, de la formation, de la conception des services et de la protection des ressources pour toute la compagnie de chemin de fer. Après une brillante carrière de 19 ans chez BNSF Railway, au cours de laquelle il a occupé divers postes de direction, M. Freeman a pris sa retraite au début de 2020. Avant de se joindre à BNSF Railway, M. Freeman a travaillé de 1981 à 2001 dans l'industrie de l'aluminium au sein d'Alcoa Corporation et d'Imco Recycling Inc., où il a occupé divers postes, notamment dans les domaines de la fabrication et de la chaîne d'approvisionnement. De 1976 à 1981, il a occupé différents postes liés à l'ingénierie, à la mécanique et au transport auprès de Missouri Pacific Railroad (qui fait maintenant partie d'Union Pacific Corporation).

M. Freeman est membre du conseil d'administration et président du comité des ressources humaines et de la gouvernance de Loram Holdings, Inc., société fermée qui prend part à la conception, à la fabrication et à l'exploitation de divers équipements d'entretien des voies ainsi qu'à des activités dans le secteur ferroviaire. Il est également membre du conseil d'administration de Direct ChassisLink Inc., fournisseur de châssis de conteneurs maritimes et intérieurs du secteur intermodal américain, où il siège aussi au comité de l'exploitation et est président du comité des finances. De 2008 à 2011, M. Freeman siégeait au conseil des gouverneurs de l'American Railway Engineering and Maintenance-of-Way Association.

M. Freeman est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en génie civil de l'Université Lehigh.

Qualifications pour siéger au Conseil

Fort de sa longue carrière dans le secteur ferroviaire et de son ancien poste de vice-président directeur, Exploitation de BNSF Railway, M. Freeman apporte au Conseil une vaste expérience de leader dans le secteur des transports ainsi que dans les domaines de la logistique, des activités d'exploitation et de la sécurité.

Principaux champs de compétences⁽²⁾

- **Secteur du transport/logistique/chaîne d'approvisionnement/activités d'exploitation** : Compte des dizaines d'années d'expérience à titre de vice-président directeur, Exploitation de BNSF Railway; membre du conseil d'administration de Loram Holdings, Inc.; membre du conseil d'administration et du comité de l'exploitation de Direct ChassisLink, Inc.; membre du conseil des gouverneurs de l'American Railway Engineering and Maintenance-of-Way Association de 2008 à 2011; 20 ans d'expérience au sein d'Alcoa Corporation et d'Imco Recycling Inc., notamment dans les domaines de la fabrication et de la chaîne d'approvisionnement.
- **Sécurité** : Ancien vice-président directeur, Exploitation de BNSF Railway, supervisant notamment la sécurité et la formation sur l'ensemble du réseau ferroviaire.
- **Expérience de chef de la direction/haut dirigeant** : Ancien vice-président directeur, Exploitation de BNSF Railway.
- **Expérience client/vente/marketing** : Ancien vice-président directeur, Exploitation et autres postes de haute direction au sein de BNSF Railway qui lui ont permis de solidifier sa compréhension des perspectives des clients des chemins de fer de classe I.

MEMBRE DU	TAUX DE PRÉSENCE EN 2024 ⁽³⁾
Conseil ⁽⁴⁾	89 %
Comité d'audit, des finances et du risque ⁽¹⁰⁾	100 %
Comité de la gouvernance et du développement durable ⁽⁵⁾⁽¹¹⁾	100 %
Comité de la sécurité et de l'environnement ⁽⁵⁾	100 %
Comité de retraite et des investissements ⁽⁵⁾	100 %

RÉSULTATS DU VOTE EN 2024

492 742 471 (99,48 %) votes **pour**
2 560 864 (0,52 %) votes **contre**

AUTRES SIÈGES AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES (ACTUELLEMENT OU CES 5 DERNIÈRES ANNÉES)

–

TITRES DÉTENUS

Valeur à risque **1 384 066 \$ CA⁽⁶⁾**

Actions ordinaires détenues en propriété ou contrôlées⁽⁷⁾

9 610 Février 2025
5 998 Février 2024

EXIGENCE RELATIVE À L'ACTIONNARIAT (CIBLE ATTEINTE OU DATE CIBLE)⁽⁸⁾

Cible quinquennale (1 609 515 \$ CA) : À atteindre d'ici mai 2027

ÂGE
70⁽¹⁾

Tennessee,
États-Unis

ADMINISTRATEUR DEPUIS
le 20 mai 2022

Indépendant

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES
Anglais

2

Candidats aux postes d'administrateurs



Denise Gray

Administratrice de sociétés

M^{me} Gray est une administratrice de sociétés et une conseillère sur le secteur ayant une vaste expérience en relations d'affaires. Jusqu'en mai 2023, elle était la directrice, Affaires externes et relations gouvernementales, Amérique du Nord de LG Energy Solution Michigan Inc., U.S., une filiale de LG Energy Solution Ltd., un des plus grands fabricants de batteries au lithium-ion du monde. À compter de 2015, elle a passé près de huit ans au sein de LG Corporation, y occupant divers postes de direction, dont ceux de présidente de LG Energy Solution Michigan Inc. Tech Center, de présidente de LG Chem Michigan Inc. Tech Center et de présidente et chef de la direction de LG Power Inc. Elle a également siégé au conseil de ces trois sociétés pendant qu'elle occupait ces postes de direction. De mars 2013 à septembre 2015, elle était vice-présidente, électrification du groupe motopropulseur chez AVL List GmbH, à Graz, en Autriche, et en Amérique du Nord. Elle possède également plus de 30 ans d'expérience dans des postes à responsabilités croissantes chez General Motors, notamment à titre de chef de l'ingénierie mondiale des batteries, où elle a été une force dirigeante derrière la batterie de la voiture Chevrolet Volt.

M^{me} Gray est membre du conseil d'administration, du comité d'audit et du comité de rémunération de Cheniere Energy, Inc., une société énergétique d'envergure internationale dont le siège social se trouve à Houston, au Texas. Elle siège au conseil de Mitra Chem, société privée de fabrication de matériaux de batteries au lithium-ion. Elle a siégé au conseil de Tenneco, Inc., société ouverte américaine et fabricant de produits automobiles pour le marché mondial, notamment des véhicules légers, des camions à usage commercial, du secteur industriel et des pièces de rechange de 2019 à 2022. Elle a aussi agi à titre de membre des comités d'audit et de rémunération du conseil de Tenneco, Inc. De plus, elle a siégé au conseil d'administration de l'Original Equipment Suppliers Association (OESA), une association commerciale sans but lucratif qui représente les fournisseurs d'équipement d'origine du secteur automobile en Amérique du Nord, de 2019 à 2023. En juillet 2023, elle a été nommée au comité consultatif du Joint Office of Energy and Transportation's Electric Vehicle Working Group (EVWG), où elle conseille le Department of Energy et le Department of Transportation des États-Unis sur des questions liées aux véhicules électriques. Son appui aux disciplines universitaires que sont les sciences, la technologie, le génie et les mathématiques a été reconnu avec l'obtention du prix Women of Color Technologist of the Year en 2017.

M^{me} Gray est titulaire d'un baccalauréat en génie électrique de l'Université Kettering et d'une maîtrise en génie, gestion des technologies du Rensselaer Polytechnic Institute.

Qualifications pour siéger au Conseil

Sa vaste expérience à titre de cadre dirigeante et dans la gestion touchant le développement et la mise en œuvre de nouvelles technologies dans des secteurs d'activité conventionnels lui permet d'apporter une contribution significative à la vision du Conseil et au plan stratégique du CN.

Principaux champs de compétences⁽²⁾

- **Expérience de chef de la direction/haut dirigeant** : Divers postes de direction au sein de LG Corporation de 2015 à 2023, y compris ceux de directrice, Affaires externes et relations gouvernementales, Amérique du Nord, LG Energy Solution Michigan Inc., U.S., de présidente de LG Energy Solution Michigan Inc. Tech Center, de présidente de LG Chem Michigan Inc. Tech Center et de présidente et chef de la direction de LG Power Inc.; plus de 30 ans d'expérience dans des postes de direction chez General Motors, une société multinationale de construction automobile de premier plan.
- **Gouvernance/expérience auprès de sociétés ouvertes** : Membre du conseil d'administration, du comité d'audit et du comité de rémunération de Cheniere Energy, Inc. depuis mai 2023; ancienne membre du conseil de Tenneco, Inc. de 2019 à 2022 et membre de ses comités d'audit et de rémunération; et présidente du Comité GDD.
- **Technologie/innovation/intelligence artificielle/cybersécurité** : Expérience liée à l'application de technologies novatrices, notamment des batteries au lithium-ion dans des secteurs d'activité conventionnels; membre du comité consultatif du EVWG, où elle conseille le Department of Energy et le Department of Transportation des États-Unis sur des questions liées aux véhicules électriques; membre du conseil d'administration de Mitra Chem, société privée de fabrication de matériaux de batteries au lithium-ion qui se concentre sur l'innovation et la commercialisation des matériaux de cathode à base de fer qui vise à soutenir une électrification à grande échelle dans le secteur du transport et du stockage d'énergie.
- **Responsabilité environnementale/sociale/d'entreprise** : Décennies d'expérience à titre de haute dirigeante, notamment de présidente et chef de la direction à l'avant-garde de l'innovation technologique dans le secteur du transport, lui permettant d'apporter des points de vue inestimables au Conseil sur l'innovation et le recours à de nouvelles technologies plus vertes pour les activités du CN; membre du comité consultatif du EVWG, où elle conseille le Department of Energy et le Department of Transportation des États-Unis sur des questions liées aux véhicules électriques.

MEMBRE DU	Taux de présence en 2024 ⁽³⁾
Conseil ⁽⁴⁾	89 %
Comité d'audit, des finances et du risque ⁽⁹⁾	100 %
Comité de la gouvernance et du développement durable (présidente) ⁽⁵⁾	100 %
Comité de la sécurité et de l'environnement ⁽⁵⁾	100 %

RÉSULTATS DU VOTE EN 2024

492 334 756 (99,4 %) votes **pour**
2 968 574 (0,60 %) votes **contre**

AUTRE SIÈGE ACTUEL AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES

Cheniere Energy, Inc. (2023 à ce jour)

AUTRE SIÈGE AU CONSEIL D'UNE SOCIÉTÉ OUVERTE CES 5 DERNIÈRES ANNÉES

Tenneco, Inc. (2019 à 2022)

TITRES DÉTENUS

Valeur à risque **1 385 794 \$ CA⁽⁶⁾**

Actions ordinaires détenues en propriété ou contrôlées⁽⁷⁾

9 622 Février 2025
6 861 Février 2024

EXIGENCE RELATIVE À L'ACTIONNARIAT (CIBLE ATTEINTE OU DATE CIBLE)⁽⁸⁾

Cible quinquennale (1 609 515 \$ CA) : À atteindre d'ici avril 2026



Justin M. Howell

Administrateur de sociétés

Jusqu'à sa retraite le 3 mars 2025, M. Howell était gestionnaire d'investissements senior au sein de Cascade Asset Management Co., le bureau de courtier de la famille Gates et de la Gates Foundation Trust. Auparavant, M. Howell a été un banquier d'investissement auprès de Bank of America Merrill Lynch, à New York (New York) et avocat au sein du cabinet Cravath, Swaine & Moore LLP, à New York (New York).

M. Howell est président du comité des mises en candidature et de la rémunération et membre du conseil d'administration de Sika AG, une société multinationale du secteur des produits chimiques de spécialité inscrite à la cote de la SIX Swiss Exchange et dont le siège social se trouve à Baar, en Suisse.

M. Howell est titulaire d'un LL.B./B.C.L. de la faculté de droit de l'Université McGill et d'un baccalauréat ès arts de l'Université du nord de la Colombie-Britannique. Il a quitté les Barreaux de New York et de l'État de Washington.

Qualifications pour siéger au Conseil

La connaissance approfondie des marchés financiers et des marchés des capitaux internationaux de M. Howell et sa vaste expérience internationale en financement d'entreprises, en services bancaires d'investissement et en fusions et acquisitions, conjuguées à son grand réseau dans divers secteurs d'activité lui donnent un précieux aperçu du développement stratégique international du CN. Son expérience de près de 15 ans auprès d'un propriétaire d'actifs mondiaux fortement axé sur le développement durable et les investissements à long terme, jumelée à sa pratique du droit, lui permettent d'offrir au Conseil une vaste expertise dans les domaines du développement durable, de la responsabilité environnementale, sociale et d'entreprise ainsi qu'en matière de gouvernance.

Principaux champs de compétences⁽²⁾

- **Expérience et perspectives internationales/globales** : Ancien gestionnaire d'investissements senior de Cascade Asset Management Co.; expérience en matière d'investissement dans des sociétés ouvertes et fermées pour un portefeuille mondial, de principes de gouvernance aux États-Unis, au Canada et en Europe et d'opérations complexes avec des entreprises multinationales à titre d'ancien banquier d'investissement de Bank of America Merrill Lynch.
- **Responsabilité environnementale/sociale/d'entreprise** : Expérience en matière de développement durable et des principes d'investissement à long terme à titre de gestionnaire d'investissements senior de Cascade Asset Management Co.; et membre du Comité GDD.
- **Gouvernance/expérience auprès de sociétés ouvertes** : Expérience des modèles de rémunération alignée sur la stratégie et des principes internationaux en matière de gouvernance auprès d'une société ouverte d'envergure à titre de président du comité des mises en candidatures et de la rémunération et membre du conseil de Sika AG; et membre du Comité GDD.
- **Finances/comptabilité/rerelations avec les investisseurs/marchés des capitaux** : Ancien gestionnaire d'investissements senior de Cascade Asset Management Co.; expérience en gestion des investissements, en supervision de fusions et acquisitions complexes et d'autres opérations financières et en financement des sociétés à titre d'ancien banquier d'investissement de Bank of America Merrill Lynch.

MEMBRE DU	TAUX DE PRÉSENCE EN 2024 ⁽³⁾
Conseil ⁽⁴⁾	89 %
Comité de la gouvernance et du développement durable ⁽⁵⁾	100 %
Comité des ressources humaines et de la rémunération	100 %
Comité de retraite et des investissements (président) ⁽⁵⁾	100 %

RÉSULTATS DU VOTE EN 2024

491 141 171 (99,16 %) votes **pour**

4 162 163 (0,84 %) votes **contre**

AUTRE SIÈGE ACTUEL AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES

Sika AG (2018 à ce jour)

AUTRES SIÈGES AU CONSEIL D'UNE SOCIÉTÉ OUVERTE CES 5 DERNIÈRES ANNÉES

–

TITRES DÉTENUS

Valeur à risque **1 102 212 \$ CA⁽⁶⁾**

Actions ordinaires détenues en propriété ou contrôlées⁽⁷⁾

7 653 Février 2025

5 391 Février 2024

EXIGENCE RELATIVE À L'ACTIONNARIAT (CIBLE ATTEINTE OU DATE CIBLE)⁽⁸⁾

Cible quinquennale (1 609 515 \$ CA) : À atteindre d'ici avril 2026

ÂGE
54⁽¹⁾

Washington,
États-Unis

ADMINISTRATEUR DEPUIS
le 27 avril 2021

Indépendant

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES
Anglais, Français



Susan C. Jones

Administratrice de sociétés

M^{me} Jones est une administratrice de sociétés qui a siégé à de nombreux conseils de sociétés ouvertes et elle a occupé divers postes de haut niveau au sein de sociétés ouvertes tout au long de sa carrière, dans les secteurs de l'énergie, de la transition énergétique, de l'exploitation minière et de l'agriculture. Elle a également de l'expérience avec les chemins de fer de classe I, du point de vue de la clientèle, puisqu'elle a eu de tels chemins de fer comme clients tout au long de sa carrière. Elle siège actuellement au conseil, au comité d'audit et au comité des ressources humaines de Corporation TC Énergie, société énergétique nord-américaine d'envergure inscrite à la cote de la TSX et de la Bourse de New York. Auparavant, elle a siégé aux conseils de Gibson Energy Inc., de Seven Generations Energy Ltd., d'ARC Resources Ltd. et de Piedmont Lithium Inc.

Jusqu'à sa retraite en 2019, M^{me} Jones a été vice-présidente directrice et chef de la direction de l'unité de la potasse de Nutrien Ltd. (**Nutrien**), le plus important fournisseur mondial de fournitures, de services et de solutions agricoles. Elle a également occupé divers autres postes de direction au sein de Nutrien entre 2004 et 2017, notamment ceux de chef des affaires juridiques, de première vice-présidente de l'unité du phosphate et de directrice générale de l'entreprise du commerce européen de fertilisant. Dans ces fonctions, elle était responsable de l'exploitation et de la transformation des grandes entreprises, en mettant l'accent sur l'excellence opérationnelle, les personnes et la culture, notamment dans des postes de cadre en milieu syndiqué. Avant de commencer sa carrière au sein de Nutrien, M^{me} Jones a été associée chez Jones & Ruud Law Corp de 1996 à 2003.

M^{me} Jones est titulaire d'un baccalauréat ès arts en sciences politiques et en études hispaniques de l'Université de Victoria, ainsi que d'un baccalauréat en droit de l'Université d'Ottawa. Elle a également obtenu un diplôme de leadership de l'Université d'Oxford et est titulaire d'un certificat d'administratrice de l'Université Harvard. En 2017, elle a été récipiendaire du prix Osler Purdy Crawford Deal Maker lors du gala des Prix des conseillers juridiques du Canada (Canadian General Counsel Awards) en reconnaissance du rôle qu'elle a joué dans le cadre de la fusion d'Agrium Inc. et de Potash Corporation of Saskatchewan Inc.

M^{me} Jones a également agi au sein de Centraide et de l'Association du Barreau canadien.

Qualifications pour siéger au Conseil

La vaste expérience de M^{me} Jones dans des postes de haute direction d'une grande société mondiale d'exploitation minière et d'agriculture, son expérience en tant que membre du conseil et de comités de diverses grandes sociétés ouvertes combinées à son expertise prestigieuse en droit lui permettent d'apporter des points de vue inestimables au Conseil sur le développement stratégique des affaires, sur les transformations de l'expérience client, ainsi que sur les questions d'ordre réglementaire et juridique.

Principaux champs de compétences⁽²⁾

- **Expérience de chef de la direction/haut dirigeant** : Ancienne vice-présidente directrice et chef de la direction de l'unité de la potasse de Nutrien; ancienne chef des affaires juridiques d'Agrium Inc., société remplacée par Nutrien; ancienne vice-présidente principale et présidente de l'unité du phosphate de Nutrien; en général, divers postes de direction au sein de Nutrien pendant plus de 15 ans, de 2004 jusqu'à sa retraite en 2019.
- **Gouvernement/politique publique/réglementation/affaires juridiques** : Ancienne chef des affaires juridiques d'Agrium Inc., société qui a été remplacée par Nutrien, de mars 2015 à décembre 2017; coprésidente de la section des aliments et de l'agroentreprise de l'Association du Barreau canadien en 2017; ancienne associée de Jones & Ruud Law Corp pendant près d'une décennie.
- **Gestion du capital humain et des talents/syndicalisme** : Membre du comité des ressources humaines et de la rémunération de Corporation TC Énergie; ancienne présidente du comité de leadership et de la rémunération de Piedmont Lithium Inc.; ancienne membre du comité des ressources humaines et de la rémunération d'ARC Resources Ltd.; ancienne vice-présidente directrice et chef de la direction, Unité d'exploitation de la potasse de Nutrien, supervisant un environnement syndiqué d'environ 3 000 personnes; en général, vaste expérience à titre de membre de conseils, de cadre supérieur et de membre de la haute direction supervisant de grands groupes d'employés et priorisant le développement d'interactions et de liens de confiance solides avec les employés et la fidélisation des employés.
- **Expérience client/vente/marketing** : Divers postes de direction au sein de Nutrien, notamment ceux de vice-présidente directrice et chef de la direction, Unité d'exploitation de la potasse et de présidente, Unité d'exploitation du phosphate où, dans chacun de ces rôles, Nutrien était cliente de tous les chemins de fer nord-américains de classe I; et directrice générale de l'entreprise du commerce européen de fertilisant de Nutrien.

MEMBRE DU	Taux de présence en 2024 ⁽³⁾
Conseil ⁽⁴⁾	100 %
Comité d'audit, des finances et du risque ⁽¹⁰⁾	100 %
Comité de la sécurité et de l'environnement (présidente) ⁽⁵⁾	100 %
Comité des ressources humaines et de la rémunération ⁽¹²⁾	100 %
Comité de retraite et des investissements ⁽⁵⁾	100 %

RÉSULTATS DU VOTE EN 2024

492 826 766 (99,50 %) votes **pour**

2 476 567 (0,50 %) votes **contre**

AUTRE SIÈGE ACTUEL AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES

Corporation TC Énergie (2020 à ce jour)

AUTRES SIÈGES AU CONSEIL D'UNE SOCIÉTÉ OUVERTE CES 5 DERNIÈRES ANNÉES

Piedmont Lithium Inc. (2021 à 2023)
 ARC Resources Ltd. (2020 à 2023)*
 Gibson Energy Inc. (2018 à 2020)

* M^{me} Jones a siégé au conseil de Seven Generations Energy Ltd. à compter de 2020 et a continué à siéger au conseil d'ARC Ressources Ltd. après sa fusion avec Seven Generations Energy Ltd. en 2021.

TITRES DÉTENUS

Valeur à risque	1 529 007 \$ CA ⁽⁶⁾
Actions ordinaires détenues en propriété ou contrôlées⁽⁷⁾	
10 610	Février 2025
6 707	Février 2024

EXIGENCE RELATIVE À L'ACTIONNARIAT (CIBLE ATTEINTE OU DATE CIBLE)⁽⁸⁾

Cible quinquennale (1 609 515 \$ CA) : À atteindre d'ici mai 2027



Robert Knight

Administrateur de sociétés

M. Knight est administrateur de sociétés. Auparavant, il a été chef des finances d'Union Pacific Corporation (la société mère exploitant Union Pacific Railroad, une compagnie de chemin de fer de classe I basée aux États-Unis), poste qu'il a occupé pendant 15 ans avant de prendre sa retraite en décembre 2019. Pendant sept années consécutives, M. Knight a été nommé meilleur chef des finances dans le secteur des transports par le All-America Executive Team du magazine Institutional Investor. Au cours de ses 40 années de service chez Union Pacific Corporation, M. Knight a également occupé divers postes de haute direction, notamment celui de directeur général des unités commerciales de l'énergie et de l'automobile de l'entreprise.

En tant que leader ayant fait ses preuves et doté d'une vaste expérience en finances, en marketing et en ressources humaines, M. Knight est administrateur et membre du comité de la rémunération et du comité de gouvernance de Schneider National, Inc., société de transport et de logistique américaine, et administrateur et président du comité d'audit d'Hyllion Holdings Corp., fournisseur de solutions de groupes motopropulseurs électrifiés dont le siège se trouve à Austin, au Texas. Il a auparavant été administrateur de Carrix Corporation, société fermée de services de transport.

M. Knight est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires (MBA) de la Southern Illinois University et d'un baccalauréat de la Kansas State University.

Qualifications pour siéger au Conseil

Fort de son expérience de plusieurs décennies dans les secteurs des finances et de la gouvernance en tant qu'ancien chef des finances d'un chemin de fer de classe I, M. Knight apporte au Conseil un solide leadership commercial et stratégique, ainsi qu'une connaissance approfondie du secteur des transports.

Principaux champs de compétences⁽²⁾

- **Finances/comptabilité/rerelations avec les investisseurs/marchés des capitaux** : Ancien chef des finances d'Union Pacific Corporation de 2004 à 2019; président du comité d'audit d'Hyllion Holdings Corp.
- **Secteur du transport/logistique/chaîne d'approvisionnement/activités d'exploitation** : Ancien chef des finances d'Union Pacific Corporation et plus de 40 ans d'expérience au sein de celle-ci; administrateur indépendant de Schneider National, Inc., société de transport et de logistique, depuis avril 2020; ancien administrateur de Carrix, Inc., société fermée de terminal portuaire et d'opérateur ferroviaire.
- **Relations avec les intervenants/engagement auprès des collectivités** : Ancien chef des finances d'Union Pacific Corporation et plus de 40 ans d'expérience au sein de celle-ci, y compris dans divers postes de haute direction.
- **Gouvernance/expérience auprès de sociétés ouvertes** : Ancien chef des finances d'Union Pacific Corporation et plus de 40 ans d'expérience au sein de celle-ci, y compris dans divers postes de haute direction; membre du conseil d'administration et du comité de gouvernance de Schneider National, Inc. depuis avril 2020; membre du conseil d'administration d'Hyllion Holdings Corp. depuis octobre 2020.

MEMBRE DU	TAUX DE PRÉSENCE EN 2024 ⁽³⁾
Conseil ⁽⁴⁾	100 %
Comité d'audit, des finances et du risque	100 %
Comité des ressources humaines et de la rémunération	100 %

RÉSULTATS DU VOTE EN 2024

492 786 125 (99,49 %) votes **pour**
 2 517 211 (0,51 %) votes **contre**

AUTRES SIÈGES ACTUELS AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES	
Schneider National, Inc.	(2020 à ce jour)
Hyllion Holdings Corp.	(2020 à ce jour)

AUTRES SIÈGES AU CONSEIL D'UNE SOCIÉTÉ OUVERTE CES 5 DERNIÈRES ANNÉES

–

TITRES DÉTENUS

Valeur à risque	946 523 \$ CA ⁽⁶⁾
Actions ordinaires détenues en propriété ou contrôlées⁽⁷⁾	
6 572	Février 2025
3 959	Février 2024

EXIGENCE RELATIVE À L'ACTIONNARIAT (CIBLE ATTEINTE OU DATE CIBLE)⁽⁸⁾

Cible quinquennale (1 609 515 \$ CA) : À atteindre d'ici mai 2027

ÂGE
67⁽¹⁾

Floride, États-Unis

ADMINISTRATEUR DEPUIS
le 20 mai 2022

Indépendant

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES
Anglais



Michel Letellier

Président et chef de la direction, Innergex énergie renouvelable inc.

M. Letellier est président et chef de la direction d'Innergex énergie renouvelable inc. (**Innergex**), l'un des plus importants producteurs indépendants d'énergie renouvelable canadiens, depuis le 25 octobre 2007. Dans le cadre de ce rôle, M. Letellier est responsable du leadership stratégique et de la surveillance de l'ensemble des activités commerciales d'Innergex, afin d'en assurer la saine gestion financière et la viabilité à long terme. Avant d'occuper son poste actuel, il a été vice-président exécutif et chef de la direction financière d'Innergex de 2003 jusqu'à sa nomination à titre de président et chef de la direction. De 1997 à 2003, M. Letellier a été vice-président et chef de la direction financière d'Innergex GP Inc. et il était responsable de la gestion financière des affaires d'Innergex GP Inc., d'Innergex, Société en commandite et d'Innergex Énergie, Fonds de revenu. Avant de se joindre à Innergex, M. Letellier a travaillé chez Boralex inc. (**Boralex**) de 1990 à 1997, où il a participé au développement et à l'exploitation de plusieurs projets hydroélectriques au fil de l'eau et occupé des postes de responsabilité croissante. Auparavant, il a passé deux ans au sein du groupe Finances d'entreprise de Brault Guy O'Brien Inc.

M. Letellier est un administrateur de sociétés d'expérience, laquelle il a acquise en tant que membre de conseils d'administration de sociétés publiques et privées depuis 2012; il est notamment actuellement membre du conseil d'administration d'Innergex, et a déjà siégé au conseil d'administration et au comité d'audit de Papiers Tissu KP Inc. et a déjà été président de son comité de candidatures et de gouvernance.

M. Letellier est titulaire d'une MBA de l'Université de Sherbrooke et d'un baccalauréat en commerce (finances) de l'Université du Québec à Montréal.

Qualifications pour siéger au Conseil

M. Letellier possède une vaste expérience des affaires en Amérique du Nord, notamment dans l'industrie de l'énergie renouvelable au sein d'Innergex depuis 1997, dont il est devenu le président et chef de la direction en 2007. Auparavant, M. Letellier était responsable du développement et de l'exploitation de projets hydroélectriques auprès de Boralex inc. Il est un chef d'entreprise accompli de Montréal qui apporte au Conseil sa vaste expérience des affaires et de la stratégie, son leadership en développement durable et ses antécédents en matière d'entrepreneuriat, conjugués à son acuité financière.

Principaux champs de compétences⁽²⁾

- **Expérience de chef de la direction/haut dirigeant** : Président et chef de la direction d'Innergex; ancien vice-président exécutif et chef de la direction financière d'Innergex; et, en général, divers postes de haute direction au sein d'Innergex et de Boralex.
- **Relations avec les intervenants/engagement auprès des collectivités** : Président et chef de la direction d'Innergex, dont il assure la surveillance du leadership stratégique et des activités commerciales, notamment les initiatives en matière d'engagement auprès des intervenants et des Autochtones.
- **Finances/comptabilité/relations avec les investisseurs/marchés des capitaux** : Président et chef de la direction d'Innergex; ancien vice-président exécutif et chef de la direction financière d'Innergex; ancien vice-président et chef de la direction financière d'Innergex GP Inc.; et ancien membre du comité d'audit de Papiers Tissu KP Inc.
- **Responsabilité environnementale/sociale/d'entreprise** : Président et chef de la direction d'Innergex; a occupé divers postes au sein de Boralex de 1990 à 1997 comportant la responsabilité du développement et de l'exploitation de plusieurs projets hydroélectriques au fil de l'eau; et membre du Comité GDD.

MEMBRE DU	TAUX DE PRÉSENCE EN 2024 ⁽³⁾
Conseil ⁽⁴⁾	100 %
Comité d'audit, des finances et du risque	100 %
Comité de la gouvernance et du développement durable ⁽⁵⁾	100 %

RÉSULTATS DU VOTE EN 2024

491 959 180 (99,32 %) votes **pour**
3 344 155 (0,68 %) votes **contre**

AUTRE SIÈGE ACTUEL AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES

Innergex énergie renouvelable inc.* (2002 à ce jour)

* Le 25 février 2025, Innergex a annoncé la conclusion d'une entente définitive visant son acquisition par la Caisse de dépôt et placement du Québec. À la réalisation de l'acquisition, Innergex ne sera plus une société cotée en bourse.

AUTRE SIÈGE AU CONSEIL D'UNE SOCIÉTÉ OUVERTE CES 5 DERNIÈRES ANNÉES

Papiers Tissu KP Inc. (2012 à 2023)

TITRES DÉTENUS

Valeur à risque **968 707 \$ CA⁽⁶⁾**

Actions ordinaires détenues en propriété ou contrôlées⁽⁷⁾

6 722 Février 2025
4 128 Février 2024

EXIGENCE RELATIVE À L'ACTIONNARIAT (CIBLE ATTEINTE OU DATE CIBLE)⁽⁸⁾

Cible quinquennale (1 609 515 \$ CA) : À atteindre d'ici octobre 2027



Margaret A. McKenzie

Administratrice de sociétés

M^{me} McKenzie est une administratrice de sociétés qui compte plus de 30 ans d'expérience dans le secteur de l'énergie, où elle a acquis des compétences poussées en communication de l'information financière, en trésorerie, en financement des sociétés et en gestion des risques.

M^{me} McKenzie est fondatrice et a été chef de la direction financière de Range Royalty Management Ltd., poste qu'elle a occupé de 2006 à 2014. Elle a siégé au conseil d'administration de sociétés ouvertes et fermées depuis 2006. Notamment, elle siège actuellement au conseil d'administration de Spur Petroleum Ltd., société d'énergie privée de l'Ouest canadien. Elle a auparavant été chef des finances de Profico Energy Management Ltd. de 2000 à 2006. Elle siège actuellement à titre de présidente du conseil d'administration de PrairieSky Royalty Ltd., où elle a auparavant siégé comme présidente du comité d'audit.

M^{me} McKenzie est titulaire d'un baccalauréat en commerce (comptabilité) de l'Université de Saskatchewan et elle porte le titre IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés depuis 2013. Elle est également comptable professionnelle agréée (CPA) depuis 1985 et a été nommée *fellow CPA* en 2022.

Qualifications pour siéger au Conseil

L'expérience de M^{me} McKenzie, échelonnée sur des dizaines d'années en tant que membre de la haute direction de sociétés énergétiques canadiennes, et sa vaste expérience à titre de membre du conseil d'administration d'importantes sociétés ouvertes émettrices exerçant des activités dans le même secteur, de même que ses services et son expérience en entrepreneuriat à titre de fondatrice et d'administratrice de diverses sociétés fermées, lui permettent d'apporter au Conseil une perspective inestimable à l'égard d'enjeux financiers, environnementaux et sociaux et de questions de gouvernance ainsi que du développement stratégique des affaires.

Principaux champs de compétences⁽²⁾

- **Finances/comptabilité/rerelations avec les investisseurs/marchés des capitaux** : Chef des finances de Range Royalty Management Ltd. de 2006 à 2014; chef des finances de Profico Energy Management Ltd. de 2000 à 2006; présidente du Comité d'audit, des finances et du risque du CN; ancienne membre du Comité de retraite et des investissements du CN; ancienne présidente du comité d'audit de PrairieSky Royalty Ltd.; ancienne membre du comité d'audit d'Ovintiv Inc.; ancienne présidente du comité d'audit d'Inter Pipeline Ltd., membre actuelle et ancienne du comité d'audit de diverses sociétés ouvertes et fermées; CPA depuis 1985 et expérience antérieure dans un grand cabinet d'experts-comptables; plus de 30 ans d'expérience dans le secteur de l'énergie dans un rôle de supervision de la gestion des risques, entre autres.
- **Gestion des risques** : Ancienne membre du comité d'examen des projets d'envergure d'Inter Pipeline Ltd.; ancienne membre du Comité de l'environnement, de la sûreté et de la sécurité du CN; expérience antérieure au sein du groupe responsable de l'audit et du risque dans un grand cabinet d'experts-comptables; et plus de 30 ans d'expérience dans le secteur de l'énergie dans des rôles de supervision de la gestion des risques, entre autres.
- **Gouvernance/expérience auprès de sociétés ouvertes** : Présidente du conseil d'administration de PrairieSky Royalty Ltd., au sein duquel elle siégeait comme administratrice depuis 2014; ancienne membre du conseil d'administration d'Ovintiv Corporation et d'Inter Pipeline Limited; obtention du titre d'IAS. A en 2013.
- **Responsabilité environnementale/sociale/d'entreprise** : Plus de 30 ans d'expérience dans le secteur de l'énergie dans des rôles de supervision de la sécurité et des questions environnementales, y compris la surveillance de la présentation de l'information ayant trait au développement durable; et membre du Comité GDD et ancienne membre du Comité de l'environnement, de la sûreté et de la sécurité du CN.

MEMBRE DU	TAUX DE PRÉSENCE EN 2024 ⁽³⁾
Conseil ⁽⁴⁾	100 %
Comité d'audit, des finances et du risque (présidente)	100 %
Comité de la gouvernance et du développement durable ⁽⁵⁾	83 %
Comité de retraite et des investissements ⁽⁵⁾	100 %

RÉSULTATS DU VOTE EN 2024

490 981 602 (99,13 %) votes **pour**

4 321 731 (0,87 %) votes **contre**

AUTRE SIÈGE ACTUEL AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES

PrairieSky Royalty Ltd. (2014 à ce jour)*

* Présidente du conseil d'administration de PrairieSky Royalty Ltd. depuis 2024.

AUTRES SIÈGES AU CONSEIL D'UNE SOCIÉTÉ OUVERTE CES 5 DERNIÈRES ANNÉES

Ovintiv Corporation (2015 à 2021)

Inter Pipeline Limited (2015 à 2021)

TITRES DÉTENUS

Valeur à risque 3 620 187 \$ CA⁽⁶⁾

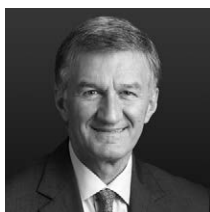
Actions ordinaires détenues en propriété ou contrôlées⁽⁷⁾

25 121 Février 2025

20 027 Février 2024

EXIGENCE RELATIVE À L'ACTIONNARIAT (CIBLE ATTEINTE OU DATE CIBLE)⁽⁸⁾

Cible quinquennale (1 609 515 \$ CA) : Atteinte (2,2 fois)



Al Monaco

Administrateur de sociétés

M. Monaco était, jusqu'à son départ à la retraite le 1^{er} janvier 2023, le président et chef de la direction d'Enbridge Inc. (**Enbridge**), une société d'infrastructure énergétique. Nommé président, chef de la direction et administrateur d'Enbridge en 2012, M. Monaco a mené Enbridge à travers une période de croissance transformationnelle combinée à une intensification de la sécurité, de la fiabilité et de la protection de l'environnement. Auparavant, il a occupé plusieurs postes de direction chez Enbridge, notamment ceux de président, Pipelines de gaz, Énergie verte et International, de président, Distribution et stockage de gaz, de vice-président exécutif, Projets majeurs et Énergie verte et de vice-président principal, Planification d'entreprise et Développement.

M. Monaco est administrateur et membre du comité de la rémunération de Weyerhaeuser Company, société américaine de produits forestiers. Il est aussi un ancien administrateur et membre du comité de direction, ainsi que président du comité des finances de l'American Petroleum Institute, et un ancien administrateur et membre du Business Council (US), du U.S. National Petroleum Council, du Conseil canadien des affaires, du Business Council of Alberta et du conseil consultatif de Catalyst Canada. Il a reçu le prix des fondateurs de l'Institut Fraser (2019) pour ses réalisations entrepreneuriales exceptionnelles et a été reconnu, parmi de nombreuses autres reconnaissances, comme « personnalité canadienne de l'année dans le domaine de l'énergie » (2017). Plus récemment, il a été récipiendaire du Prix d'excellence pour l'ensemble des réalisations d'un chef d'entreprise canadien de la Chambre de commerce du Canada.

M. Monaco a obtenu sa MBA à la Haskayne School of Business de l'Université de Calgary. Il est CPA et comptable en management accrédité. Il a également suivi le programme de gestion avancée de la Harvard Business School.

ÂGE
65⁽¹⁾

Alberta, Canada

ADMINISTRATEUR DEPUIS
le 25 avril 2023

Indépendant

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES
Anglais

Qualifications pour siéger au Conseil

Fort de son expérience de plusieurs décennies dans la supervision d'une grande organisation industrielle complexe, sous réglementation fédérale et géographiquement diversifiée, y compris en ce qui a trait à la gestion d'activités à haute intensité de capital, le développement d'importants projets d'infrastructures, le déploiement de technologies d'exploitation, ainsi que les activités internationales, le développement durable et la planification stratégique, M. Monaco apporte au CN des connaissances inestimables sur le leadership des cadres dirigeants, la sécurité et la fiabilité, de même que sur la responsabilité environnementale, sociale et d'entreprise, entre autres.

Principaux champs de compétences⁽²⁾

- **Expérience de chef de la direction/haut dirigeant** : Plus de 20 ans d'expérience en tant que membre de la haute direction chez Enbridge, une importante société d'infrastructure énergétique cotée en bourse, dont 11 ans au poste de président et chef de la direction.
- **Sécurité** : Ancien président et chef de la direction d'Enbridge, dont les efforts ont été concentrés sur l'approche d'Enbridge en matière de sécurité, de fiabilité et de protection de l'environnement.
- **Finances/comptabilité/rerelations avec les investisseurs/marchés des capitaux** : Ancien chef de la direction d'Enbridge, une importante société cotée en bourse; CPA et comptable en management accrédité titulaire d'une MBA de la Haskayne School of Business de l'Université de Calgary; expérience dans la mobilisation d'importants capitaux propres et d'emprunt pour financer des dépenses en immobilisations; et vaste expérience en fusions et acquisitions.
- **Responsabilité environnementale/sociale/d'entreprise** : Dans son rôle de président et chef de la direction d'Enbridge, il a dirigé Enbridge dans l'établissement d'objectifs ESG; il a également dirigé Enbridge dans la réalisation de progrès significatifs vers l'atteinte de ses objectifs ESG (notamment en développant de manière significative les entreprises et les partenariats dans le domaine des énergies renouvelables et à faible émission de carbone; et en développant des relations économiques avec les communautés autochtones).

MEMBRE DU	TAUX DE PRÉSENCE EN 2024 ⁽³⁾
Conseil ⁽⁴⁾	100 %
Comité de la gouvernance et du développement durable ⁽⁵⁾⁽¹¹⁾	100 %
Comité de la sécurité et de l'environnement ⁽⁵⁾	100 %
Comité des ressources humaines et de la rémunération	100 %

RÉSULTATS DU VOTE EN 2024

490 856 506 (99,1 %) votes **pour**

4 446 827 (0,90 %) votes **contre**

AUTRE SIÈGE ACTUEL AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES

Weyerhaeuser Company (2020 à ce jour)

AUTRE SIÈGE AU CONSEIL D'UNE SOCIÉTÉ OUVERTE CES 5 DERNIÈRES ANNÉES

Enbridge Inc. (2012 à 2023)

TITRES DÉTENUS

Valeur à risque **2 709 268 \$ CA**⁽⁶⁾

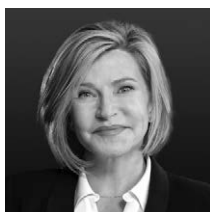
Actions ordinaires détenues en propriété ou contrôlées⁽⁷⁾

18 800 Février 2025

10 037 Février 2024

EXIGENCE RELATIVE À L'ACTIONNARIAT (CIBLE ATTEINTE OU DATE CIBLE)⁽⁸⁾

Cible quinquennale (1 609 515 \$ CA) : Atteinte (1,7 fois)



Tracy Robinson

Présidente-directrice générale, CN

M^{me} Robinson a été nommée PDG du CN le 25 janvier 2022, avec prise d'effet le 28 février 2022. Avant de se joindre au CN, elle a occupé divers postes de haute direction et de cadres supérieurs chez Corporation TC Énergie (une importante société énergétique nord-américaine) entre 2014 et 2022, plus récemment le poste de vice-présidente exécutive, présidente, gazoducs canadiens et présidente, Coastal GasLink de 2018 à 2022. Elle a auparavant également travaillé au Chemin de fer Canadien Pacifique (maintenant Canadien Pacifique Kansas City Limitée) pendant près de trois décennies

Au cours de sa carrière, M^{me} Robinson a acquis une expérience significative au sein de conseils d'administration de sociétés fermées et de l'industrie. Elle préside actuellement le Conseil canadien des affaires et a auparavant présidé le conseil de l'Association canadienne de pipelines d'énergie ainsi que membre du conseil du Business Council of British Columbia et du Business Council of Alberta. Elle a également siégé au conseil du Shock Trauma Air Rescue Service (STARS), entité de bienfaisance sans but lucratif régie par un conseil d'administration bénévole, ainsi qu'au conseil de Smart Sand, Inc., société de services et fournisseur de sable de fracturation inscrite à la cote du Nasdaq. À l'heure actuelle, M^{me} Robinson est membre du comité de campagne de l'Université de la Saskatchewan et du conseil consultatif du doyen de la Edward's School of Business de cette université.

M^{me} Robinson est titulaire d'une MBA de la Wharton School of Business de l'Université de Pennsylvanie et d'un baccalauréat en commerce de l'Université de la Saskatchewan. Elle est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés (IAS.A) en 2015.

Qualifications pour siéger au Conseil

Grâce à sa vaste expérience de direction et à ses 27 années passées au sein de Chemin de fer Canadien Pacifique, M^{me} Robinson apporte au Conseil plus de 35 années d'expérience dans le domaine des chemins de fer, de la gestion de l'exploitation, de l'élaboration de stratégies et de l'exécution de projets, ce qui lui permettra de contribuer à véhiculer la vision stratégique du CN afin d'offrir de la valeur à nos intervenants.

Principaux champs de compétences⁽²⁾

- **Expérience de chef de la direction/haut dirigeant** : ancienne vice-présidente exécutive, présidente et divers autres postes de haute direction chez Corporation TC Énergie depuis 2014; vaste expérience de direction dans les domaines du commerce, des activités d'exploitation et des finances au Chemin de fer Canadien Pacifique.
- **Secteur du transport/logistique/chaîne d'approvisionnement/activités d'exploitation** : Près de trois décennies d'expérience, y compris dans des postes de haute direction et de cadres supérieurs, dans les domaines du commerce, des activités d'exploitation et des finances au Chemin de fer Canadien Pacifique.
- **Gouvernement/politique publique/réglementation/affaires juridiques** : Vaste expérience au sein de conseils d'administration de sociétés fermées et du secteur, notamment à titre de présidente du Conseil canadien des affaires, ce qui lui a permis d'interagir avec des acteurs gouvernementaux et des intervenants.
- **Expérience client/vente/marketing** : Divers postes de haute direction pendant 35 ans, notamment ceux de vice-présidente exécutive de Corporation TC Énergie, de présidente des gazoducs canadiens et de présidente de Coastal GasLink de 2019 à 2022; expérience chez Chemin de fer Canadien Pacifique, notamment à titre de directrice générale, Services de transport et de vice-présidente, Ventes et Marketing.

MEMBRE DU	TAUX DE PRÉSENCE EN 2024 ⁽³⁾
Conseil ⁽⁴⁾	100 %

RÉSULTATS DU VOTE EN 2024
494 648 299 (99,87 %) votes pour
653 237 (0,13 %) votes contre

AUTRES SIÈGES AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES (ACTUELLEMENT OU CES 5 DERNIÈRES ANNÉES)
-

TITRES DÉTENUS ⁽¹³⁾	
Valeur à risque	6 371 535 \$ CA⁽⁶⁾
Actions ordinaires détenues en propriété ou contrôlées⁽¹³⁾	
44 213	Février 2025
25 663	Février 2024
Options d'achat d'actions détenues⁽¹⁴⁾	
460 677	Février 2025
296 600	Février 2024

EXIGENCE RELATIVE À L'ACTIONNARIAT (CIBLE ATTEINTE OU DATE CIBLE) ⁽¹³⁾
Cible quinquennale (12 054 240 \$ CA) : À atteindre d'ici février 2027

ÂGE
61⁽¹⁾

Alberta, Canada
Québec, Canada

ADMINISTRATRICE DEPUIS
le 28 février 2022

Non indépendante

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES
Anglais

- (1) Âge en date du 2 mai 2025, soit la date de l'assemblée.
- (2) Pour une description plus exhaustive des champs de compétence de chacun des administrateurs et les définitions connexes, voir la grille de compétence à la page 39 de la présente circulaire.
- (3) Pour un compte rendu détaillé de la présence des administrateurs aux réunions du Conseil et des comités en 2024, voir le tableau de présence se trouvant à la rubrique « Énoncé des pratiques en matière de gouvernance – Présence aux réunions du Conseil et des comités » de la présente circulaire.
- (4) Tous les administrateurs ont assisté aux réunions régulières du Conseil tenues en 2024. Toutes les réunions du Conseil auxquelles certains administrateurs n'ont pas assisté en 2024 étaient des réunions extraordinaires convoquées avec un court préavis.
- (5) Avec prise d'effet le 26 avril 2024, à la suite de notre assemblée annuelle des actionnaires de 2024, nous avons restructuré nos comités du Conseil comme suit : l'ancien Comité de retraite et des investissements a été démantelé et ses responsabilités ont été dévolues au Comité d'audit, des finances et du risque et au Comité des ressources humaines et de la rémunération; l'ancien Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité a été renommé le Comité de la gouvernance et du développement durable; et nous avons mis sur pied un nouveau comité, soit le Comité de la sécurité et de l'environnement chargé de la surveillance des questions liées à l'environnement, la sécurité et la sûreté. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la structure des comités du Conseil, y compris les modifications apportées à cette structure en 2024, voir la rubrique « Énoncé des pratiques en matière de gouvernance – Comités du Conseil » à la page 34 de la présente circulaire.
- (6) La valeur à risque pour les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction représente la valeur totale des actions ordinaires et des unités d'actions différées (les **UAD**) aux termes du régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs qui ne sont pas membres de la direction (le **régime d'UAD**) établie selon le cours de clôture des actions ordinaires le 27 février 2025 à la TSX (144,11 \$ CA) ou, pour M^{me} dePass Olsovsky, M. Freeman, M^{me} Gray, M. Howell et M. Knight, le cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de New York (la **NYSE**) (99,76 \$ US) converti en dollars canadiens au taux de change de Bloomberg (1,00 \$ US = 1,4437 \$ CA) en vigueur à la même date. La valeur à risque pour M^{me} Tracy Robinson représente la valeur totale des actions ordinaires détenues en propriété ou contrôlées et des UAD dont les droits sont acquis aux termes du régime d'intéressement volontairement différé de la Compagnie (le **RIVD**), laquelle valeur totale est basée sur le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 27 février 2025.
- (7) Les renseignements concernant les actions ordinaires détenues en propriété véritable ou contrôlées, directement ou indirectement (incluant les UAD pour les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction), ont été fournis par les administrateurs respectifs de manière individuelle en date du 27 février 2025 et, pour 2024, en date du 22 février 2024. Pour de plus amples renseignements sur le régime d'UAD, voir la rubrique « Rémunération des membres du Conseil d'administration – Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs » de la présente circulaire. Dans le cas de M^{me} Tracy Robinson, les actions ordinaires détenues en propriété ou contrôlées comprennent les UAD dont les droits sont acquis aux termes du RIVD, mais ne comprennent pas les actions ordinaires visées par des options d'achat d'actions. Pour plus de renseignements sur le RIVD, voir la rubrique « Déclaration de la rémunération de la haute direction » de la présente circulaire.
- (8) Les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction doivent, dans un délai de cinq ans suivant le moment où ils se joignent au Conseil, devenir propriétaire d'actions ordinaires, d'UAD ou d'équivalents similaires d'actions du CN, s'il en est (collectivement, les **titres du CN**), dont la valeur représente l'équivalent en dollars canadiens de cinq fois le total de leur rémunération forfaitaire annuelle à titre d'administrateur (soit le total de leur rémunération forfaitaire en espèces à titre d'administrateur et de leur rémunération forfaitaire sous forme d'un octroi en actions à titre d'administrateur) ou, dans le cas de M^{me} Bruder, présidente du Conseil, le total de sa rémunération forfaitaire annuelle à titre de présidente du Conseil (soit le total de sa rémunération forfaitaire en espèces à titre de présidente du Conseil et de sa rémunération forfaitaire sous forme d'un octroi en actions à titre de présidente du Conseil). La rémunération forfaitaire à titre d'administrateur non membre de la direction et la rémunération forfaitaire à titre de présidente du Conseil sont établies en dollars américains et ont été converties en dollars canadiens au 27 février 2025 au moyen du taux de change moyen de la Banque du Canada pour l'année 2024 (1,00 \$ US = 1,3698 \$ CA) aux fins du calcul du seuil d'actionariat de chaque administrateur. Pour plus de renseignements sur la rémunération des administrateurs, de la présidente du Conseil et des administrateurs qui ne sont pas membres de la haute direction ainsi que sur les exigences relatives à l'actionariat, voir la rubrique « Rémunération des membres du Conseil d'administration » de la présente circulaire.
- (9) M^{me} dePass Olsovsky et M^{me} Gray ont quitté le siège qu'elles occupaient au Comité AFR avec prise d'effet le 26 avril 2024.
- (10) M. Freeman et M^{me} Jones sont devenus membres du Comité AFR avec prise d'effet le 26 avril 2024.
- (11) M. Freeman et M. Monaco ont quitté le siège qu'ils occupaient au Comité GDD avec prise d'effet le 26 avril 2024.
- (12) M^{me} Jones a quitté le siège qu'elle occupait au Comité RHR avec prise d'effet le 26 avril 2024.
- (13) Pour une explication des exigences relatives à l'actionariat applicables à M^{me} Robinson, voir la rubrique « Actionariat » à la page 68 de la présente circulaire. M^{me} Robinson participe également au RAP. Voir la rubrique « Régime d'actionariat du personnel » à la page 68 de la présente circulaire.
- (14) Options d'achat d'actions attribuées à M^{me} Robinson aux termes du régime d'intéressement à long terme de la direction. Pour plus de détails sur ce régime, voir la rubrique « Régime d'intéressement à long terme de la direction » qui commence à la page 84 de la présente circulaire.

Information additionnelle sur les administrateurs

À la date des présentes, à la connaissance de la Compagnie et selon les renseignements fournis par les administrateurs, aucun candidat à un poste d'administrateur n'exerce ou n'a exercé, au cours des 10 dernières années, les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances d'une société (y compris le CN) qui, pendant que la personne exerçait cette fonction, remplissait une des conditions suivantes : (i) elle a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance similaire ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières, dans chaque cas pendant plus de 30 jours consécutifs (chacune, une **ordonnance**); (ii) elle a, après la cessation des fonctions de la personne, fait l'objet d'une ordonnance en raison d'un événement survenu pendant que la personne exerçait cette fonction.

À l'exception de ce qui est indiqué dans la présente rubrique, en date des présentes, à la connaissance de la Compagnie et selon les renseignements fournis par les administrateurs, aucun candidat à un poste d'administrateur n'est ou n'a été, au cours des 10 dernières années, administrateur ou membre de la haute direction d'une société (y compris le CN) qui a, pendant que la personne exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivie par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir ses biens. Également en date des présentes, à la connaissance de la Compagnie et selon les renseignements que les administrateurs lui ont fournis, aucun candidat à un poste d'administrateur n'a, au cours des 10 dernières années, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir ses biens.

Le 31 mars 2016, M^{me} McKenzie, qui est actuellement membre du Conseil de la Compagnie, a démissionné de son poste d'administratrice d'Endurance Energy Ltd. (**Endurance**), une société fermée d'exploration de gaz naturel. Endurance a déposé une demande pour la protection contre les créanciers prévue par la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada) en mai 2016 et a fait en faillite en novembre 2017.

À la connaissance de la Compagnie et selon les renseignements fournis par les administrateurs, aucun candidat à un poste d'administrateur ne s'est vu imposer : (i) d'amendes ou de sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ou n'a conclu un règlement amiable avec celle-ci; ou (ii) toute autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait vraisemblablement considérée comme importante par un porteur de titres raisonnable ayant à décider s'il convient de voter ou non pour un candidat à un poste d'administrateur.

Rémunération des membres du Conseil d'administration

Le programme de rémunération des administrateurs du CN vise à recruter et à retenir les personnes les plus compétentes pour siéger au Conseil et aux comités du Conseil du CN et il tient compte des risques et des responsabilités associés au fait d'être un administrateur efficace. Compte tenu de l'envergure des activités de la Compagnie au Canada et aux États-Unis et de la nécessité pour cette dernière de recruter et de retenir des administrateurs ayant l'expérience des affaires dans les deux pays, la rémunération des administrateurs qui ne sont pas membres de la direction de la Compagnie se veut comparable à celle versée par un large éventail de grandes entreprises ayant leur siège social au Canada et aux États-Unis, y compris d'autres chemins de fer de classe I.

La structure de rémunération actuelle de la Compagnie pour les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction consiste en une structure de rémunération forfaitaire annuelle « tout compris », comprenant une tranche en espèces et une tranche en titres de capitaux propres. Nous croyons que cette structure fixe continue de suivre la tendance en matière de rémunération de nos groupes de comparaison, permet de mieux prévoir le montant de la rémunération versée aux administrateurs qui ne sont pas membres de la direction et est plus simple à gérer. Cette structure de rémunération a été initialement adoptée à la suite d'un examen complet mené avec l'aide de conseillers externes. Elle est passée en revue régulièrement par le Comité GDD et le Conseil afin de veiller à ce qu'elle demeure concurrentielle et conforme aux tendances en matière de rémunération des sociétés comparables au CN. Les administrateurs ont aussi droit au remboursement de leurs frais de déplacement raisonnables ou de leurs autres menues dépenses engagées pour assister aux réunions du Conseil et des comités.

Le Conseil établit la rémunération des administrateurs qui ne sont pas membres de la direction en fonction des recommandations du Comité GDD. Le Comité GDD examine régulièrement, avec la présidente du Conseil, la structure et les niveaux de rémunération des administrateurs qui ne sont pas membres de la direction et recommande au Conseil les ajustements qu'il considère comme appropriés et nécessaires pour tenir compte du volume de travail, de l'engagement en temps et des responsabilités des membres du Conseil et des comités, et pour que cette rémunération demeure concurrentielle par rapport aux tendances canadiennes et américaines en matière de rémunération des administrateurs. Notre approche en matière de rémunération des administrateurs qui ne sont pas membres de la direction est demeurée inchangée depuis 2015 et, en 2024, le Comité GDD et le Conseil ont revu la structure et les niveaux de rémunération des administrateurs qui ne sont pas membres de la direction et ont décidé que ces niveaux demeureront inchangés pour 2025.

Les administrateurs qui sont également des membres du personnel de la Compagnie ou d'une des sociétés faisant partie de son groupe ne touchent aucune rémunération à titre d'administrateurs.

Groupes de comparaison

Chaque année, nous effectuons un examen des pratiques du marché en matière de rémunération des administrateurs du CN qui ne sont pas membres de la direction avec l'aide d'un cabinet externe et nous comparons ces pratiques à deux groupes de comparaison distincts composés de sociétés dont la taille est comparable à celle du CN sur le plan des revenus et de la capitalisation boursière, à savoir : (i) un groupe de sociétés canadiennes et américaines choisies, incluant des chemins de fer de classe I, formé des mêmes entreprises que celles servant au positionnement de la rémunération des membres de la haute direction visés (mis à jour en 2023 afin de refléter une plus vaste gamme de sociétés canadiennes et américaines comparables aux CN, afin que les données recueillies dressent un portrait plus large du secteur); et (ii) d'autres sociétés canadiennes choisies qui faisaient précédemment partie du groupe de comparaison du CN, puisque le CN est une société canadienne qui rivalise pour recruter et retenir des administrateurs canadiens.

En décembre 2024, notre examen a confirmé que notre structure de rémunération des administrateurs qui ne sont pas membres de la direction était conforme au troisième quartile du groupe de comparaison des membres de la haute direction visés et au premier quartile du groupe de comparaison composé de sociétés canadiennes.

Groupe de comparaison en ce qui concerne les membres de la haute direction visés

Canadien Pacifique Kansas City Limitée
Chemin de fer de classe I (Canada)

CSX Corporation
Chemin de fer de classe I (États-Unis)

Norfolk Southern Corporation
Chemin de fer de classe I (États-Unis)

Union Pacific Corporation
Chemin de fer de classe I (États-Unis)

Enbridge Inc.
Pétrole, gaz et carburants (Canada)

Emerson Electric Co.
Technologie, logiciels et ingénierie (États-Unis)

Fortis Inc.
Électricité et gaz (Canada)

Illinois Tool Works Inc.
Produits et équipements industriels (États-Unis)

Republic Services, Inc.
Services complets environnementaux et de gestion des déchets (États-Unis)

Rogers Communications Inc.
Télécommunications diversifiées (Canada)

Sempra
Énergie (États-Unis)

Telus Corporation
Télécommunications diversifiées (Canada)

Corporation TC Énergie
Pétrole, gaz et carburants (Canada)

The Williams Companies, Inc.
Électricité et gaz (États-Unis)

Waste Management, Inc.
Services complets environnementaux et de gestion des déchets (États-Unis)

Xcel Energy Inc.
Électricité et gaz (États-Unis)

Autre groupe de comparaison composé de sociétés canadiennes

Banque de Montréal
Banques

Société aurifère Barrick
Mines et métaux

BCE Inc.
Télécommunications diversifiées

Banque Canadienne Impériale de Commerce
Banques

Canadian Natural Resources Ltd.
Pétrole, gaz et carburants

La Société Canadian Tire
Commerce de détail à rayons multiples

Cenovus Energy Inc.
Pétrole, gaz et carburants

CGI Inc.
Services informatiques

Financière Manuvie
Assurances

Nutrien Ltd
Produits chimiques

Financière Sun Life inc.
Assurances

Suncor Énergie Inc.
Pétrole, gaz et carburants

Ressources Teck Limitée
Mines et métaux

Thomson Reuters Corporation
Médias

Niveaux de la rémunération

Le tableau ci-contre présente les niveaux de la rémunération en 2024 des administrateurs du CN qui ne sont pas membres de la direction.

TYPE DE RÉMUNÉRATION ⁽¹⁾	RÉMUNÉRATION (EN \$ US) 2024
Rémunération forfaitaire en espèces à titre de présidente du Conseil ⁽²⁾	175 000
Rémunération forfaitaire sous forme d'octroi d'actions à la présidente du Conseil ⁽²⁾	375 000
Rémunération forfaitaire en espèces à titre d'administrateur	35 000
Rémunération forfaitaire sous forme d'octroi d'actions aux administrateurs	200 000
Rémunération forfaitaire en espèces à titre de président d'un comité ⁽³⁾	
Présidents du Comité AFR et du Comité RHR	75 000
Présidents d'autres comités	65 000
Rémunération forfaitaire en espèces à titre de membre d'un comité	55 000

- (1) Les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction, y compris la présidente du Conseil, peuvent choisir de toucher la totalité ou une partie de leur rémunération forfaitaire en espèces sous forme d'actions ordinaires ou d'UAD (voir les tableaux de la rémunération qui suivent pour plus de détails). Leur rémunération forfaitaire constituée d'un octroi en actions ordinaires peut également être touchée sous forme d'UAD. Les actions ordinaires sont achetées sur le marché libre.
- (2) La présidente du Conseil ne touche aucune autre rémunération forfaitaire à titre d'administrateur ni de rémunération forfaitaire à titre de président ou de membre d'un comité.
- (3) Les présidents des comités ne touchent aucune autre rémunération forfaitaire à titre de président ou de membre d'un comité.

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs

Sous réserve du seuil d'actionariat (défini ci-après), les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction peuvent choisir de toucher la totalité ou une partie de leur rémunération forfaitaire en espèces à titre d'administrateur, de membre d'un comité, de président du Conseil et de président d'un comité sous forme d'espèces, d'actions ordinaires de la Compagnie achetées sur le marché libre ou d'UAD. Ils peuvent aussi choisir de toucher leur rémunération forfaitaire constituée d'un octroi en actions ordinaires sous forme d'UAD. Chaque UAD donne à son bénéficiaire le droit de recevoir une action ordinaire de la Compagnie achetée sur le marché libre, plus des UAD additionnelles au titre des équivalents de dividendes théoriques, au moment de sa démission, de son départ à la retraite ou de son décès.

Chaque administrateur qui n'est pas membre de la direction détient un compte au crédit duquel des UAD sont portées et dans lequel les UAD sont détenues jusqu'à ce que l'administrateur quitte son siège d'administrateur. Le nombre d'UAD portées au crédit du compte de chaque administrateur qui n'est pas membre de la direction est calculé en divisant le montant que l'administrateur

a choisi de toucher sous forme d'UAD par le cours de l'action ordinaire le jour où les UAD sont portées à son crédit. Les attributions sont faites trimestriellement à terme échu et sont payables le dernier jour de bourse de chaque trimestre.

Les participants au régime d'UAD se voient créditer des UAD additionnelles d'une valeur équivalant aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Compagnie. Le nombre d'UAD est calculé selon la méthode décrite ci-dessus, en utilisant le montant total des dividendes théoriques et le cours de l'action à la date de versement des dividendes. Ces UAD additionnelles sont portées au crédit du compte de chaque administrateur qui n'est pas membre de la direction à chacune des dates de versement des dividendes.

Lorsqu'un administrateur qui n'est pas membre de la direction quitte son siège, la Compagnie est tenue de lui remettre un nombre d'actions ordinaires achetées sur le marché libre équivalant au nombre d'UAD qu'il détient dans le cadre du régime d'UAD, compte tenu des retenues fiscales applicables. Tous les frais d'administration ainsi que les frais de courtage associés à l'achat et à la livraison des actions ordinaires sont pris en charge par le CN.

Tableau de la rémunération en dollars canadiens

Le tableau suivant présente en détail la rémunération gagnée par les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction de la Compagnie, exprimée en dollars canadiens, au cours de la période de 12 mois close le 31 décembre 2024, conformément aux règles relatives à la communication de l'information publiées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les **ACVM**). La rémunération des administrateurs est établie en dollars américains depuis 2002, et la fluctuation du taux de change affecte la comparabilité des données d'une année à l'autre. Il convient de se reporter à la note 1 du tableau ci-dessous qui donne des renseignements sur les taux de change et au tableau de la rémunération en dollars américains à la page 30.

Rémunération gagnée (\$ CA)⁽¹⁾

NOM	RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE EN ESPÈCES À TITRE D'ADMINISTRATEUR ET DE PRÉSIDENTE DU CONSEIL	RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE EN ESPÈCES À TITRE DE PRÉSIDENT D'UN COMITÉ ET DE MEMBRE D'UN COMITÉ	TOTAL DE LA RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE EN ESPÈCES ⁽²⁾	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS ⁽³⁾	AUTRE RÉMUNÉRATION	RÉMUNÉRATION TOTALE	POURCENTAGE DE LA RÉMUNÉRATION TOTALE TOUCHÉE SOUS FORME D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU D'UAD ⁽⁴⁾
Shauneen Bruder	241 054	–	241 054	516 544	–	757 598	100 %
Jo-ann dePass Olsovsky	48 077	103 022	151 099	275 490	–	426 589	82 %
David Freeman	48 211	75 760	123 971	275 490	–	399 461	100 %
Denise Gray	48 211	89 534	137 745	275 490	–	413 235	100 %
Justin M. Howell	48 077	79 909 ⁽⁵⁾	127 986	275 490	–	403 476	84 %
Susan C. Jones	48 211	85 190 ⁽⁶⁾	133 401	275 490	–	408 891	100 %
Robert Knight	48 211	75 760	123 971	275 490	–	399 461	100 %
Michel Letellier	48 211	75 760	123 971	275 490	–	399 461	100 %
Margaret A. McKenzie	48 211	103 309	151 520	275 490	–	427 010	100 %
Al Monaco	48 211	75 760	123 971	275 490	–	399 461	100 %
Total	674 685	764 004	1 438 689	2 995 954	–	4 434 643	

- (1) Tous les administrateurs ont gagné leur rémunération en dollars américains. Les administrateurs et la présidente du Conseil peuvent choisir de toucher la totalité ou une partie de leur rémunération forfaitaire en espèces sous forme d'actions ordinaires ou d'UAD. Ils peuvent aussi choisir de toucher leur rémunération forfaitaire constituée d'un octroi en actions ordinaires sous forme d'UAD. Sauf indication contraire, la rémunération touchée en espèces a été convertie en dollars canadiens au taux de change moyen de la Banque du Canada en 2024 (1,00 \$ US = 1,3698 \$ CA). La rémunération qu'ils ont choisi de toucher sous forme d'actions ordinaires ou d'UAD a été convertie en dollars canadiens au taux de change de Bloomberg en vigueur le jour de l'achat ou à la date de référence (1,00 \$ US = 1,3584 \$ CA le 26 mars 2024; 1,00 \$ US = 1,3658 \$ CA le 25 juin 2024; 1,00 \$ US = 1,3485 \$ CA le 25 septembre 2024 et 1,00 \$ US = 1,4371 \$ CA le 23 décembre 2024).
- (2) Tous les administrateurs ont choisi de toucher leur rémunération forfaitaire en espèces sous forme d'actions ordinaires ou d'UAD à l'égard des montants indiqués après leur nom, à l'exception de M^{me} dePass Olsovsky et de M. Howell, qui ont choisi de recevoir en espèces 50 % de leur rémunération forfaitaire à titre d'administrateur et de président de comité.
- (3) Représente un octroi en actions ordinaires évalué à 200 000 \$ US (calculé au prorata, s'il y a lieu) reçu par chaque administrateur qui n'est pas membre de la direction dans le cadre de sa rémunération forfaitaire à titre d'administrateur et à 375 000 \$ US pour la présidente du Conseil dans le cadre de sa rémunération forfaitaire à titre de président du Conseil. Se reporter à la note 1 pour l'information relative à la conversion en dollars canadiens.
- (4) Ce pourcentage est obtenu en divisant le montant global de la rémunération forfaitaire en espèces que les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction ont choisi de toucher sous forme d'actions ordinaires ou d'UAD comme il est indiqué aux notes 1 et 3 ci-dessus et la valeur indiquée sous la colonne « Attributions fondées sur des actions » par la valeur indiquée sous la colonne « Rémunération totale ».
- (5) Le Comité de retraite et des investissements a été démantelé le 26 avril 2024. Par conséquent, la rémunération révisée de M. Howell (excluant sa rémunération forfaitaire en espèces à titre de président du Comité de retraite et des investissements) est entrée en vigueur à cette date, et la rémunération de M. Howell a donc été calculée au prorata en 2024.
- (6) M^{me} Jones est devenue présidente du nouveau Comité de la sécurité et de l'environnement le 26 avril 2024. Par conséquent, la rémunération révisée de M^{me} Jones (incluant sa rémunération forfaitaire en espèces à titre de présidente du Comité de la sécurité et de l'environnement) est entrée en vigueur à cette date, et la rémunération de M^{me} Jones a donc été calculée au prorata en 2024.

Tableau de la rémunération en dollars américains

Le tableau suivant présente en détail la rémunération gagnée en dollars américains par les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction de la Compagnie au cours de la période de 12 mois close le 31 décembre 2024.

Rémunération gagnée (\$ US)

NOM	RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE EN ESPÈCES D'ADMINISTRATEUR ET DE PRÉSIDENTE DU CONSEIL	RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE EN ESPÈCES DE PRÉSIDENT D'UN COMITÉ ET DE MEMBRE D'UN COMITÉ	TOTAL DE LA RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE EN ESPÈCES	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS	TOTAL
Shauneen Bruder	175 000	–	175 000	375 000	550 000
Jo-ann dePass Olsovsky	35 000	75 000	110 000	200 000	310 000
David Freeman	35 000	55 000	90 000	200 000	290 000
Denise Gray	35 000	65 000	100 000	200 000	300 000
Justin M. Howell	35 000	58 194 ⁽¹⁾	93 194	200 000	293 194
Susan C. Jones	35 000	61 806 ⁽²⁾	96 806	200 000	296 806
Robert Knight	35 000	55 000	90 000	200 000	290 000
Michel Letellier	35 000	55 000	90 000	200 000	290 000
Margaret A. McKenzie	35 000	75 000	110 000	200 000	310 000
Al Monaco	35 000	55 000	90 000	200 000	290 000
Total	490 000	555 000	1 045 000	2 175 000	3 220 000

(1) Le Comité de retraite et des investissements a été démantelé le 26 avril 2024. Par conséquent, la rémunération révisée de M. Howell (excluant sa rémunération forfaitaire en espèces à titre de président du Comité de retraite et des investissements) est entrée en vigueur à cette date, et la rémunération de M. Howell a donc été calculée au prorata en 2024.

(2) M^{me} Jones est devenue présidente du nouveau Comité de la sécurité et de l'environnement le 26 avril 2024. Par conséquent, la rémunération révisée de M^{me} Jones (incluant sa rémunération forfaitaire en espèces à titre de présidente du Comité de la sécurité et de l'environnement) est entrée en vigueur à cette date, et la rémunération de M^{me} Jones a donc été calculée au prorata en 2024.

Actionnariat

Les administrateurs de la Compagnie jouent un rôle central dans l'accroissement de la valeur de l'entreprise pour les actionnaires et chacun détient une participation substantielle dans la Compagnie. Depuis le 1^{er} janvier 2019, chaque administrateur qui n'est pas membre de la direction doit, dans un délai de cinq ans suivant le moment où il se joint au Conseil, devenir propriétaire d'actions ordinaires, d'UAD ou d'équivalents similaires d'actions du CN (les **titres du CN**), s'il en est, dont la valeur représente l'équivalent en dollars canadiens de cinq fois le total de sa rémunération forfaitaire annuelle à titre d'administrateur (qui est constituée de la totalité de sa rémunération forfaitaire en espèces à titre d'administrateur et de sa rémunération forfaitaire sous forme d'octroi d'actions à titre d'administrateur) et dans le cas de la présidente du Conseil, l'équivalent en dollars canadiens de cinq fois le total de sa rémunération forfaitaire annuelle à titre de présidente du Conseil (qui est constituée de la totalité de sa rémunération forfaitaire en espèces à titre de présidente du Conseil et de sa rémunération forfaitaire sous forme d'octroi d'actions à titre de présidente du Conseil) (le **seuil d'actionnariat**). Chaque administrateur qui n'est pas membre de la direction est tenu de maintenir une telle valeur pendant toute la

durée de son mandat et de continuer de détenir 50 % du seuil d'actionnariat pendant une période de deux ans suivant son départ du Conseil. De plus, les titres du CN détenus afin de respecter le seuil d'actionnariat ne doivent pas, pendant la durée du mandat de l'administrateur, faire l'objet d'une procédure de monétisation particulière ni d'une autre opération de couverture en vue de réduire le risque associé à cet avoir.

Chaque administrateur qui n'est pas membre de la direction est tenu de toucher au moins 50 % de sa rémunération forfaitaire en espèces annuelle à titre d'administrateur, de membre d'un comité, de président du Conseil et de président d'un comité sous forme de titres du CN et peut choisir de toucher jusqu'à concurrence de la totalité de cette rémunération forfaitaire sous forme de titres du CN tant que le seuil d'actionnariat qui lui est propre n'est pas atteint. Lorsque le seuil d'actionnariat est atteint, les administrateurs peuvent choisir de continuer à toucher jusqu'à concurrence de la totalité de cette rémunération forfaitaire sous forme de titres du CN.

Environ 97 % de la rémunération annuelle totale des administrateurs qui n'étaient pas membres de la direction en 2024 a été versée sous forme de titres du CN. La valeur moyenne des titres du CN appartenant aux administrateurs actuels qui ne sont pas membres de la direction s'élève à environ 2 055 788 \$ CA (selon le cours de clôture des actions ordinaires de la Compagnie le 27 février 2025 à la TSX (144,11 \$ CA), ou à la NYSE (99,76 \$ US) dans le cas des administrateurs américains).

Les administrateurs continuent d'être assujettis aux exigences relatives à l'actionnariat deux années après leur départ du Conseil.

Dans un délai de cinq ans suivant le moment où ils se joignent au Conseil, les administrateurs doivent devenir propriétaires d'actions du CN représentant cinq fois leur rémunération forfaitaire annuelle à titre d'administrateur.

Tableau de l'actionariat

Le tableau suivant présente des renseignements sur le nombre d'actions ordinaires et d'UAD détenues par les administrateurs actuels de la Compagnie et la valeur de celles-ci au 27 février 2025 ainsi que la situation de chacun par rapport au seuil d'actionariat.

Valeurs exprimées en \$ CA

NOM DE L'ADMINISTRATEUR	PÉRIODE ⁽¹⁾	NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES DONT L'ADMINISTRATEUR A LA PROPRIÉTÉ OU LE CONTRÔLE	VALEUR TOTALE DES ACTIONS ORDINAIRES (VALEUR À RISQUE) (\$ CA) ⁽²⁾	NOMBRE D'UAD DÉTENUES ⁽³⁾	VALEUR TOTALE DES UAD (VALEUR À RISQUE) (\$ CA) ⁽²⁾	NOMBRE TOTAL D' ACTIONS ORDINAIRES DONT L'ADMINISTRATEUR A LA PROPRIÉTÉ OU LE CONTRÔLE ET D'UAD ⁽³⁾	VALEUR TOTALE DES ACTIONS ORDINAIRES ET DES UAD (VALEUR À RISQUE) (\$ CA) ⁽²⁾	LIGNE DIRECTRICE RESPECTÉE/ INVESTISSEMENT NÉCESSAIRE (\$ CA)	VALEUR À RISQUE EXPRIMÉE EN MULTIPLE DU SEUIL D'ACTIONNARIAT
Shauneen Bruder	2025	8 244	1 188 043	26 620	3 836 208	34 864	5 024 251	Respectée	1,3
	2024	6 000		26 066		32 066			
	Écart	2 244		554		2 798			
Jo-Ann dePass Olsovsky	2025	6 137	883 872	6 971	1 003 988	13 108	1 887 860	Respectée	1,2
	2024	-		4 649		4 649			
	Écart	6 137		2 322		8 459			
David Freeman	2025	3 038	437 543	6 572	946 523	9 610	1 384 066	225 449	0,9
	2024	2 038		3 960		5 998			
	Écart	1 000		2 612		3 612			
Denise Gray	2025	-	-	9 622	1 385 794	9 622	1 385 794	223 721	0,9
	2024	-		6 861		6 861			
	Écart	-		2 761		2 761			
Justin M. Howell	2025	-	-	7 653	1 102 212	7 653	1 102 212	507 303	0,7
	2024	-		5 391		5 391			
	Écart	-		2 262		2 262			
Susan C. Jones	2025	3 978	573 270	6 632	955 738	10 610	1 529 007	80 508	0,9
	2024	2 748		3 959		6 707			
	Écart	1 230		2 673		3 903			
Robert Knight	2025	-	-	6 572	946 523	6 572	946 523	662 992	0,6
	2024	-		3 959		3 959			
	Écart	-		2 613		2 613			
Michel Letellier	2025	1 025	147 713	5 697	820 995	6 722	968 707	640 808	0,6
	2024	1 025		3 103		4 128			
	Écart	-		2 594		2 594			
Margaret A. McKenzie	2025	13 205	1 902 973	11 916	1 717 215	25 121	3 620 187	Respectée	2,2
	2024	11 005		9 022		20 027			
	Écart	2 200		2 894		5 094			
Al Monaco	2025	14 546	2 096 224	4 254	613 044	18 800	2 709 268	Respectée	1,7
	2024	8 346		1 691		10 037			
	Écart	6 200		2 563		8 763			
Tracy Robinson	2025	13 995	2 016 819	30 218	4 354 716	44 213	6 371 535	5 682 705	Note 3
	2024	4 382		21 281		25 663			
	Écart	9 613		8 937		18 550			

(1) Le nombre d'actions ordinaires et d'UAD que chaque administrateur détient en 2025 a été établi en date du 27 février 2025 et, pour 2024, il a été établi en date du 22 février 2024.

(2) La valeur à risque totale a été établie selon le cours de clôture des actions ordinaires le 27 février 2025 à la TSX (144,11 \$ CA) ou, pour M^{me} dePass Olsovsky, M. Freeman, M^{me} Gray, M. Howell et M. Knight, à la NYSE (99,76 \$ US) converti en dollars canadiens au taux de change de clôture de Bloomberg (1,00 \$ US = 1,4437 \$ CA) à cette même date.

(3) Pour une explication des exigences relatives à l'actionariat applicables à M^{me} Tracy Robinson, voir la rubrique « Actionariat » à la page 68 de la présente circulaire. Pour M^{me} Robinson, le nombre d'UAD indiqué comprend celles détenues dans le cadre du RIVD de la Compagnie. M^{me} Robinson participe également au RAP. Voir la rubrique « Régime d'actionariat du personnel » à la page 68 de la présente circulaire.

CN

Rémunération des membres du Conseil d'administration

Énoncé des pratiques en matière de gouvernance

Engagement responsable	33	Évaluation du rendement du Conseil.....	42
Culture de conduite éthique	33	Orientation et formation continue des administrateurs ...	43
Notre structure de gouvernance.....	34	Surveillance de la gestion des risques.....	44
Gouvernance du Conseil d'administration	36	Surveillance liée à la cybersécurité et à l'intelligence artificielle	45
Réunions du Conseil et des comités	37	Assurer la croissance de notre personnel.....	46
Présence aux réunions du Conseil et des comités	38	Engagement auprès des intervenants et des Autochtones.....	47
Renouvellement du Conseil et sélection des administrateurs.....	38		

Ressources utiles en matière de gouvernance

Manuel de gouvernance : <https://www.cn.ca/fr/engagement-responsable/gouvernance>

Code de conduite : <https://www.cn.ca/fr/engagement-responsable/gouvernance/code-de-conduite>

Notice annuelle 2024 : <https://www.cn.ca/fr/investisseurs/depots-reglementaires>

Relations avec les investisseurs : <https://www.cn.ca/fr/investisseurs/personnes-ressources>

Nous sommes déterminés à respecter les normes les plus rigoureuses de gouvernance, et nos pratiques exemplaires à ce sujet sont conçues pour atteindre cet objectif. Le rôle, le mandat précis et les règles de fonctionnement du Conseil et de ses comités sont décrits dans notre Manuel de gouvernance, qui est révisé régulièrement afin de prendre en compte l'évolution des pratiques exemplaires, de la conjoncture et de nos besoins. En 2024, nous avons modifié notre Manuel de gouvernance afin, notamment, de restructurer nos comités du Conseil de façon à mettre plus d'emphasis sur les risques d'entreprise ainsi que sur les priorités de la Compagnie, notamment la sécurité de nos activités et notre stratégie en matière de développement durable. De plus amples renseignements sur la structure de nos comités du Conseil se trouvent à la présente rubrique « Énoncé des pratiques en matière de gouvernance » de la circulaire, à la rubrique « Comités du Conseil ».

Le Conseil passe régulièrement en revue ses pratiques de gouvernance et met à jour le Manuel de gouvernance du CN dans le but de maintenir ses normes en matière de gouvernance exemplaires.

En tant qu'émetteur assujéti canadien dont les titres sont inscrits à la cote de la TSX et de la NYSE, nous respectons les règles applicables adoptées par les ACVM, les dispositions applicables de la loi américaine intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002* (la **Loi Sarbanes-Oxley**) et les règles connexes de la SEC. À titre d'émetteur privé étranger en vertu des règles de la SEC, nous sommes dispensés de nous conformer à bon nombre des règles de la NYSE en matière de gouvernance, à la condition que nous respections les exigences canadiennes en matière de gouvernance. Sauf comme il est résumé sur notre site Web au www.cn.ca, sous « Engagement responsable/ Gouvernance », nos pratiques en matière de gouvernance respectent les règles de la NYSE en matière de gouvernance à tous égards importants.

Les ACVM ont adopté, en juin 2005, le *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* (en sa version modifiée de temps à autre, le **Règlement sur l'information**) de même que l'*Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance* (en sa version modifiée de temps à autre, l'**Instruction générale**). L'Instruction générale donne aux émetteurs canadiens des lignes directrices sur les pratiques en matière de gouvernance, tandis que le Règlement sur l'information prescrit l'information que doivent fournir les émetteurs au sujet de leurs propres pratiques en matière de gouvernance. La Compagnie est d'avis que ses pratiques en matière de gouvernance respectent, et surpassent même, les exigences du Règlement sur l'information et de l'Instruction générale. Le texte figurant dans la présente section de la circulaire porte sur les rubriques du Règlement sur l'information et les lignes directrices de l'Instruction générale applicables, lorsque cela est pertinent. La Compagnie traite aussi, lorsque cela est pertinent, des normes de la NYSE en matière de gouvernance.

Le Conseil a approuvé l'information sur les pratiques en matière de gouvernance de la Compagnie, qui est présentée ci-après à la recommandation du Comité GDD.

Engagement responsable

Au CN, nous mettons l'accent sur l'**engagement responsable** : assurer le transport sécuritaire et efficace des marchandises de nos clients; respecter l'environnement; attirer et former des cheminots de grand talent; et contribuer à l'établissement de collectivités plus sécuritaires et solides, tout en nous conformant aux normes de gouvernance les plus rigoureuses et en favorisant la valeur pour les actionnaires.

Environnement

Nous visons à exercer nos activités de manière à minimiser notre impact environnemental. Un engagement majeur que nous avons envers nos actionnaires est le vote consultatif annuel à l'égard du Plan d'action climatique de la Compagnie. Ce vote vient compléter les plans et divulgations détaillés mis en place depuis longtemps par le CN en matière de changements climatiques, l'information communiquée par le CN sur ses émissions de GES, sa stratégie pour réduire ses émissions, ainsi que les progrès réalisés d'année en année. Pour plus de renseignements sur notre Plan d'action climatique, voir la rubrique « Rapport sur le Plan d'action climatique » qui commence à la page 49 de la présente circulaire.

Sécurité

Au CN, la sécurité est une valeur fondamentale. Notre vision en matière de sécurité est au cœur de chaque activité que nous entreprenons. Notre objectif est d'assurer la sécurité de notre personnel, des clients que nous desservons, ainsi que des collectivités et des milieux où nous exerçons nos activités. Afin de continuer à renforcer notre culture de sécurité, nous avons mis en œuvre diverses initiatives, notamment des programmes de formation complets destinés aux employés et la Semaine de la sécurité du CN, et nous exploitons les progrès technologiques afin de soutenir davantage notre engagement envers notre culture de sécurité.

Capital humain

Nous reconnaissons l'importance d'offrir un milieu de travail sécuritaire, coopératif et inclusif où tous les membres de notre personnel peuvent exploiter leur plein potentiel. Nous valorisons la création d'un effectif regroupant les meilleurs talents qui reflète la population et les intervenants que nous desservons, et nous visons à favoriser une culture d'inclusion à travers laquelle chacun peut s'épanouir et contribuer à la réussite du CN, à tous les échelons de l'organisation.

Collectivités

Nous reconnaissons l'importance d'établir et d'entretenir de façon proactive de solides relations avec nos intervenants et les collectivités autochtones le long de notre réseau au Canada. Nous visons aussi à être de bons voisins qui écoutent, apprennent et contribuent à bâtir des collectivités plus sécuritaires, plus solides et plus prospères. Par conséquent, nous collaborons sur une base régulière avec nos collectivités et soutenons financièrement les causes qui rejoignent nos valeurs fondamentales. Pour plus de renseignements sur nos stratégies et nos cadres d'engagement, voir la rubrique « Engagement auprès des intervenants et des Autochtones » à la page 47 de la présente circulaire.

Gouvernance

Nous sommes déterminés à respecter les normes les plus élevées en ce qui concerne nos pratiques en matière de gouvernance et nous passons régulièrement en revue notre Manuel de gouvernance pour nous assurer que nous continuons à respecter cet engagement. Depuis que le CN est devenu une société cotée en bourse en 1995, notre Conseil a adopté des pratiques en matière de gouvernance qui sont largement reconnues comme répondant aux normes les plus élevées et qui favorisent la valeur pour les actionnaires.

Culture de conduite éthique

Le Conseil et la direction sont résolus à instaurer et à maintenir une forte culture d'éthique au CN et ont, par conséquent, élaboré un programme d'éthique complet fondé sur les valeurs fondamentales d'intégrité et de respect du CN. La Compagnie est d'avis qu'une conduite éthique commerciale est essentielle. Par conséquent, le mandat du Conseil figurant à l'**annexe A** de la présente circulaire indique qu'il incombe au Conseil de prendre toutes les mesures raisonnables pour assurer le plus haut degré d'éthique, y compris passer régulièrement en revue, avec le Comité GDD, le Code de conduite et veiller à ce qu'il soit respecté.

Code de conduite

Notre Code de conduite s'applique à tous les administrateurs, dirigeants et membres du personnel du CN. Nous nous attendons à ce que chaque personne travaillant pour le compte du CN, dont les consultants, les agents, les fournisseurs et les partenaires d'affaires, respecte la loi et adhère à des normes éthiques élevées. Le Code de conduite aborde de nombreuses questions importantes, dont les conflits d'intérêts, la protection et l'utilisation adéquate des actifs de l'entreprise et des occasions d'affaires, la confidentialité des renseignements relatifs à l'entreprise, l'équité des rapports commerciaux, la conformité aux lois et le signalement de tout comportement contraire à la loi ou à l'éthique. Le Comité GDD et le Conseil revoient et mettent à jour régulièrement le Code de conduite, notamment dernièrement en 2024, afin qu'il soit conforme aux tendances et aux développements ayant cours dans l'industrie, qu'il énonce clairement la mission, les valeurs et les principes du CN en tant qu'organisation et, par-dessus tout, qu'il constitue un outil de référence pour les membres du personnel dans leurs prises de décision quotidiennes. Bien qu'il soit possible d'accorder des dérogations au Code de conduite dans des circonstances exceptionnelles, aucune n'a jamais été accordée à un administrateur ou à un membre de la haute direction.

Le Comité GDD passe en revue et surveille l'information communiquée, les signalements et les activités qui se rapportent au Code de conduite du CN. La direction rend compte au Comité GDD de la mise en œuvre du Code de conduite au sein de la Compagnie et de tout manquement important au Code de conduite. Les personnes assujetties au Code de conduite sont invitées à communiquer avec leur superviseur, le représentant des Ressources humaines du CN ou le bureau de l'ombudsman pour obtenir des renseignements, des conseils et de l'aide en ce qui concerne l'application du Code de conduite ou pour signaler une violation au Code de conduite. Le bureau de l'ombudsman aide à résoudre équitablement les problèmes pouvant survenir au sein de la Compagnie de façon indépendante, confidentielle, impartiale et informelle. Chaque année, l'ombudsman du CN présente au Comité GDD un rapport résumant tous les cas qui ont été signalés à son bureau et traités par celui-ci.

Chaque administrateur, membre de la haute direction et cadre doit attester annuellement qu'il respecte le Code de conduite, et les membres du personnel sont tenus de suivre une formation virtuelle portant sur le Code de conduite. Une séance de formation sur l'intégrité, qui porte sur nos valeurs fondamentales d'intégrité et de respect, et sur l'importance de protéger la réputation du CN, de bien comprendre ce que « Faire les choses comme il se doit » signifie au CN et de savoir comment déceler et éviter les situations susceptibles de poser un conflit d'intérêts, fait également partie du programme d'intégration de tous les nouveaux membres du personnel.

Le Code de conduite du CN énonce clairement la mission, les valeurs fondamentales et les principes du CN en tant qu'organisation et, par-dessus tout, il constitue un outil de référence pour les membres du personnel dans leurs prises de décision quotidiennes.

Le Code de conduite peut être consulté sur notre site Web au www.cn.ca, sous « Engagement responsable/Gouvernance » et les actionnaires peuvent en obtenir une copie en s'adressant à notre secrétaire générale. Le Code de conduite a aussi été déposé auprès des autorités en valeurs mobilières canadiennes et américaines.

Conflits d'intérêts

Aux termes de notre programme d'éthique, les membres du personnel doivent éviter d'avoir des intérêts extérieurs qui pourraient nuire ou sembler nuire à l'exercice efficace de leurs responsabilités envers la Compagnie et faire preuve d'équité et d'impartialité dans leurs rapports avec les clients, les fournisseurs et les partenaires. Les membres du personnel ont l'obligation de signaler à leur supérieur immédiat un conflit d'intérêts réel ou potentiel et, tel qu'il est exigé, de communiquer ce conflit par écrit.

De même, le Conseil demande à chaque administrateur de divulguer tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans une organisation, une entreprise ou une association et qui pourrait le placer en situation de conflit d'intérêts. Un questionnaire est transmis annuellement à chaque administrateur afin d'assurer la divulgation de tout conflit d'intérêts. En cas de discussion ou de décision portant sur une organisation, une entreprise ou une association dans laquelle un administrateur a un intérêt, le Conseil demande à cet administrateur de ne pas participer à cette discussion ou décision ou de ne pas voter à cet égard.

Opérations entre apparentés

Aux termes du Code de conduite du CN, les administrateurs, les dirigeants et les membres du personnel sont également tenus de déclarer toute opération entre apparentés. À cette fin, dans son Manuel de gouvernance, le CN définit une personne apparentée comme étant :

- un administrateur ou un dirigeant du CN;
- un membre du groupe, y compris un membre de la famille immédiate, d'un administrateur ou d'un dirigeant; ou
- une personne qui détient en propriété véritable plus de 10 % des actions ordinaires du CN.

Tout administrateur ou dirigeant qui a un intérêt important dans une opération ou une entente visant le CN doit divulguer cet intérêt à la présidente du Conseil ou à la présidente-directrice générale et ne prend part à aucune discussion ni à aucun vote sur le sujet. Conformément à notre Manuel de gouvernance, une opération entre apparentés ou une opération visant le CN dans laquelle une personne apparentée a un intérêt important est soumise au Comité GDD ou, si la présidente du Conseil le juge approprié, au Conseil à des fins d'examen et de décision.

En 2024, aucune opération de ce type entre le CN et un apparenté n'a eu lieu, comme il est décrit à l'Item 404 du *Regulation S-K*.

Notre structure de gouvernance

Conseil d'administration

Le Conseil assume une **responsabilité de surveillance** à l'égard de l'administration du CN et de ses activités. Le rôle du Conseil est de superviser la gestion des activités commerciales et des affaires internes du CN dans le but de créer de la valeur pour les actionnaires et de prendre en compte les intérêts d'autres intervenants. Ce faisant, le Conseil s'acquitte des fonctions et des responsabilités énoncées dans son mandat, qui est reproduit à l'**annexe A** de la présente circulaire. Le Conseil, par l'intermédiaire du Comité GDD, passe en revue et approuve chaque année le mandat du Conseil.

Le Conseil, en consultation avec la direction, définit l'**orientation stratégique** et les politiques générales de la Compagnie et en assume la responsabilité. Ce faisant, il examine chaque année le plan stratégique du CN afin de s'assurer que celui-ci demeure adapté au contexte commercial en constante évolution dans lequel le CN exerce ses activités. En 2024, le Conseil a tenu trois rencontres stratégiques exhaustives, notamment des présentations données par des conseillers externes, afin d'établir les priorités à long terme, les risques et les occasions pour la Compagnie et d'évaluer le plan stratégique de la Compagnie à ces égards.

Le Conseil assume certaines de ses responsabilités par l'intermédiaire de ses comités permanents, tel qu'il est décrit plus en détail à la rubrique « Comités du Conseil ».

Politique sur les transactions d'initiés et les déclarations d'initiés et Politique sur la communication de l'information

Le CN prône activement le respect des lois et des règlements applicables, notamment les lois sur les valeurs mobilières et les règles boursières. À cet égard, la Compagnie a notamment établi une interdiction stricte contre les transactions d'initiés et a adopté des lignes directrices relatives aux communications qui s'appliquent à tous les employés du CN afin de veiller à ce que les communications publiques de la Compagnie soient ouvertes, simples et véridiques.

Notre **Politique sur les transactions d'initiés et les déclarations d'initiés** s'applique à tous les administrateurs, les dirigeants et les employés de la Compagnie et fournit à ceux-ci des directives concernant leurs obligations en vertu des lois applicables sur les transactions d'initiés et les déclarations d'initiés afin de promouvoir la conformité à ces lois.

Notre **Politique sur la communication de l'information** reflète notre engagement à fournir des communications exhaustives, exactes et diffusées en temps opportun aux investisseurs. Elle établit, entre autres, les porte-parole désignés de la Compagnie comme les seules personnes autorisées à parler au nom de la Compagnie et présente les procédures à suivre pour assurer la diffusion à large échelle des renseignements importants concernant les affaires commerciales et les affaires internes de la Compagnie afin d'éviter la communication sélective.

Ces politiques sont régulièrement passées en revue par le Conseil et le Comité GDD, dernièrement en 2024, conformément à notre engagement de veiller à continuer de nous conformer aux normes de gouvernance les plus élevées.

Ligne prioritaire du CN

Le Conseil a également adopté des procédures permettant aux parties intéressées (i) de déposer des plaintes auprès du CN ou de lui faire part de préoccupations sur des questions de comptabilité et d'audit; (ii) de communiquer directement avec la présidente du Conseil, qui préside toutes les réunions des administrateurs qui ne sont pas membres de la direction. Ces procédures sont décrites sur notre site Web au www.cn.ca, sous « Engagement responsable/Gouvernance ».

Le Code de conduite prévoit également que les membres du personnel peuvent exprimer leurs préoccupations relativement à toute faute réelle ou éventuelle liée aux questions de comptabilité ou d'audit en toute confidentialité en utilisant la ligne prioritaire du CN.

Comités du Conseil

Le Conseil passe régulièrement en revue la structure de ses comités afin de veiller à ce qu'elle demeure conforme à nos valeurs fondamentales et à notre vision stratégique. En 2024, à la suite de notre dernière assemblée annuelle des actionnaires, le Conseil a procédé à une restructuration de ses comités permanents au moyen du démantèlement et de la réaffectation des responsabilités du Comité de retraite et des investissements et de la création du Comité SE afin de renforcer l'harmonisation de la structure de nos comités avec les valeurs fondamentales du CN et de s'assurer que le Conseil consacre le temps et l'attention nécessaires aux bons sujets stratégiques (y compris l'élaboration et la mise en œuvre de notre stratégie en matière d'environnement et de changements climatiques ainsi que la sécurité et l'efficacité de nos activités) et aux risques d'entreprise. Cette nouvelle structure des comités, qui est conforme aux pratiques de gouvernance exemplaires, a permis au Conseil de mieux se concentrer sur les risques actuels et émergents tout en veillant à tirer efficacement parti de l'étendue de son expérience et de son expertise, afin que le CN soit mieux placé pour mettre en œuvre sa stratégie.

En raison de la restructuration et en date des présentes, le Conseil a divisé son mandat de surveillance en quatre secteurs et a donc formé quatre comités permanents qui sont chargés de certaines responsabilités relatives à ces secteurs. Ces comités sont : (i) le Comité AFR, (ii) le Comité GDD, (iii) le Comité RHR, et (iv) le Comité SE. Les chartes de chacun de ces comités font partie du Manuel de gouvernance du CN et elles sont affichées sur notre site Web au www.cn.ca sous « Engagement responsable/Gouvernance ».

Chaque comité relève du Conseil et, sous réserve de certaines exceptions limitées, le Conseil ne délègue pas de pouvoirs décisionnels aux comités de façon permanente. Un rapport des activités de chacun des comités au cours de la dernière année est reproduit à l'**annexe B** de la présente circulaire.

Un résumé du mandat de chacun des comités du Conseil est présenté ci-après en date des présentes.

Comité d'audit, des finances et du risque

Le Comité AFR supervise la communication de l'information financière et la gestion globale des risques d'entreprise, surveille les auditeurs interne et externe et supervise les politiques et les procédures financières de la Compagnie, y compris les politiques et les procédures relatives à la communication de l'information financière et aux autres renseignements importants aux investisseurs ainsi que les processus visant à assurer que ces renseignements sont exacts, complets et conformes aux autres renseignements présentés par le CN. Le Comité AFR est également chargé de passer en revue certaines activités financières du CN et de faire des recommandations au Conseil à ce sujet. Dans le cadre de ces fonctions, suivant l'approbation annuelle par le Conseil du plan stratégique et commercial, du plan d'affectation des capitaux global et des distributions aux actionnaires du CN (notamment en ce qui a trait aux dividendes et aux rachats d'actions), le Comité AFR fait un suivi des progrès réalisés par rapport aux plans d'exploitation, aux programmes de dépenses en immobilisations et aux plans d'affectation des capitaux du CN (notamment en surveillant la structure du capital et les flux de trésorerie du CN) ainsi que la concordance de ces plans avec la stratégie à long terme du CN, et il examine les possibilités et les paramètres de financement par emprunt ou par actions, entre autres choses. Le Comité AFR est aussi responsable de superviser la capitalisation des régimes de retraite du CN, le rendement de la gestion des investissements de la Division des investissements du CN et les activités du Comité de travail consultatif des régimes de retraite, un comité de direction.

Le Comité AFR supervise le programme de gestion des risques d'entreprise du CN dans son ensemble, en surveillant l'évaluation par la direction des principaux risques et leur incidence éventuelle sur la capacité de la Compagnie à atteindre ses objectifs commerciaux et financiers. Le Comité AFR est informé des rapports sur des risques spécifiques qui relèvent du mandat d'autres comités ou qui leur ont été délégués, ce qui lui permet d'avoir une vue d'ensemble de tous les risques auxquels est confronté le CN.

En date de la présente circulaire et comme il est exigé par la charte du Comité AFR, chaque membre du Comité AFR est indépendant et a des compétences financières au sens de la législation et de la réglementation canadiennes sur les valeurs mobilières et au sens de l'interprétation par le Conseil d'administration de ces compétences, comme l'exigent les normes de la Bourse de New York en matière de gouvernance, sur la base de la formation et de l'expérience respective des membres.

Aucun membre du Comité AFR ne reçoit, directement ou indirectement, d'honoraires de la Compagnie ou d'une filiale de celle-ci, sauf en sa capacité d'administrateur ou de membre d'un comité du Conseil, ni ne fait partie du groupe de la Compagnie ou d'une filiale de la Compagnie.

De plus amples renseignements sur le Comité AFR se trouvent à l'**annexe C** de la présente circulaire, et dans la notice annuelle 2024 de la Compagnie, accessible sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca, sur le site Web de la SEC au www.sec.gov par l'intermédiaire du système EDGAR et sur le site Web du CN au www.cn.ca.

Comité de la gouvernance et du développement durable

Le Comité GDD est chargé de surveiller la taille et la composition du Conseil et de ses comités, notamment de recommander des candidats à l'élection à un poste d'administrateur, ainsi que de superviser les questions de gouvernance et de développement durable.

Dans le cadre de ses fonctions, le Comité GDD élabore, passe en revue et contrôle les critères de sélection des administrateurs, y compris en évaluant régulièrement les compétences et les aptitudes nécessaires ou souhaitables en vue d'améliorer le Conseil, et, en consultation avec la présidente du Conseil, il trouve des candidats possédant les compétences voulues pour occuper les postes d'administrateur.

Le Comité GDD supervise également le cadre général en matière de développement durable ainsi que l'élaboration et la mise en application des politiques et pratiques générales du CN en matière de développement durable. Cela inclut la supervision des objectifs à court et à long terme de la Compagnie en matière de développement durable ainsi que des politiques et des pratiques liées aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, y compris les affaires publiques et gouvernementales, le lobbying, les droits sociaux et de la personne et d'autres questions de responsabilité de l'entreprise. Le Comité est chargé de superviser les principaux indicateurs du CN en matière de développement durable (excluant des objectifs particuliers liés à l'environnement, aux changements climatiques et à la sécurité, qui relèvent du Comité SE) et de surveiller les progrès réalisés par rapport aux objectifs fixés, ainsi qu'aux notations et aux documents d'information importants concernant le développement durable. Par ailleurs, le Comité supervise également l'élaboration et la mise en œuvre du cadre des relations avec les intervenants et les Autochtones de la Compagnie, de même que les pratiques qui y sont associées, notamment ses politiques et ses programmes d'engagement auprès des intervenants internes et externes, les initiatives de communication, d'engagement et d'établissement de relations à l'égard des communautés autochtones, ainsi que les politiques et les programmes d'investissement communautaire de la Compagnie, dont sa stratégie et son budget relatifs aux dons et aux commandites.

Le comité supervise et surveille également l'évaluation que la direction fait des principaux risques auxquels la Compagnie fait face concernant la conformité aux lois et aux exigences réglementaires, les préoccupations au sujet des politiques gouvernementales et publiques, la réputation, les droits sociaux et de la personne, l'activisme, ainsi que les autres risques qui lui ont été délégués par le Comité AFR ou le Conseil.

Le comité est chargé de s'assurer de la conformité du CN aux lois et aux règlements auxquels il est assujéti, et il conseille le Conseil sur le caractère adéquat des efforts déployés par la Compagnie pour s'assurer que ses activités sont menées de manière à respecter des normes élevées en matière d'éthique et de responsabilité d'entreprise, notamment en examinant régulièrement le Code de conduite.

Le Comité GDD passe en revue les lignes directrices en matière de gouvernance applicables à la Compagnie, fait des recommandations quant aux changements à y apporter et supervise la communication des pratiques de gouvernance de la Compagnie. Les responsabilités, les pouvoirs et le fonctionnement du Comité GDD sont décrits plus amplement dans sa charte, qui se trouve dans notre Manuel de gouvernance.

Comité des ressources humaines et de la rémunération

Le Comité RHR supervise l'évaluation du rendement, la rémunération et la planification de la relève des cadres dirigeants. Le comité a aussi le mandat d'examiner les pratiques sur le plan des ressources humaines en veillant, entre autres, à ce que des pratiques et politiques adéquates en matière de ressources humaines soient en place afin que la Compagnie puisse recruter, motiver et retenir le personnel de qualité nécessaire pour atteindre ses objectifs d'affaires et s'assurer de la conformité avec son orientation stratégique. Les priorités du Comité RHR comprennent la gestion des talents, le développement du leadership, la planification de la relève et l'engagement du personnel. Le Comité examine tous les ans les plans de relève à court, moyen et long terme pour l'équipe de haute direction, et il élabore et met en œuvre des plans personnalisés précis pour corriger les lacunes qui y ont été trouvées. Le Comité est aussi chargé de superviser les aspects liés aux ressources humaines, à la structure de rémunération et de gouvernance et à la conception des régimes de retraite du CN et de surveiller la rémunération, le maintien en poste, le perfectionnement et l'évaluation de la personne occupant le poste de président et directeur général de la Division des investissements du CN.

Le Comité RHR supervise et surveille l'évaluation que la direction fait des principaux risques auxquels la Compagnie fait face concernant la gestion de la haute direction, les ressources humaines, la rémunération, la relève, la culture, la gestion des investissements et des régimes de retraite, de même que les autres risques qui lui ont été délégués par le Comité AFR ou le Conseil, et les plans d'atténuation des risques de la direction.

Le mandat du Comité RHR est décrit plus amplement à la rubrique « Déclaration de la rémunération de la haute direction – Comité des ressources humaines et de la rémunération » à la page 57 de la présente circulaire et dans sa charte, qui se trouve dans notre Manuel de gouvernance. Le Conseil a adopté une politique, intégrée à notre Manuel de gouvernance, selon laquelle pas plus d'un membre sur trois du Comité RHR ne peut être chef de la direction en exercice d'une autre société, au moins un administrateur doit posséder de l'expérience en matière de rémunération de la haute direction et la présidente-directrice générale de la Compagnie doit être exclu du processus de sélection des membres du comité. En date de la présente circulaire, la composition du comité est conforme à la politique.

Tel qu'il est permis aux termes de sa charte, le Comité RHR retient, au besoin, les services d'un consultant spécialisé en rémunération des membres de la haute direction pour l'aider à s'acquitter de ses fonctions. Pour en savoir plus sur le consultant spécialisé en rémunération des membres de la haute direction, voir la rubrique « Déclaration de la rémunération de la haute direction – Mandat du Comité des ressources humaines et de la rémunération – Conseillers indépendants » à la page 58 de la présente circulaire.

Comité de la sécurité et de l'environnement

Le Comité SE supervise l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des pratiques du CN en matière de sûreté, de sécurité et d'environnement. Le Comité SE est responsable de superviser et de surveiller les principaux indicateurs environnementaux du CN (y compris ceux se rapportant aux changements climatiques) ainsi que les progrès réalisés par rapport aux objectifs et aux cibles établis et de passer en revue les plans et les occasions stratégiques pour la Compagnie afin de s'assurer qu'ils sont conformes à ses objectifs en matière d'environnement et de changements climatiques. Le Comité SE est également responsable de passer en revue les indicateurs et les objectifs environnementaux de la Compagnie qui sont énoncés dans ses régimes de rémunération. Le Comité SE est chargé de passer annuellement en revue l'information publiée par le CN au sujet de l'environnement et des changements climatiques, y compris son Plan d'action climatique.

Le Comité SE supervise également l'élaboration des politiques du CN en matière de sûreté et de sécurité et en évalue le rendement. Ce faisant, il passe en revue et surveille la conformité au programme en matière de sécurité du CN, notamment les programmes de formation, la planification des interventions d'urgence et les initiatives favorisant le respect des règles de sécurité ainsi que les objectifs et les indicateurs en matière de sécurité établis par le CN dans ses régimes de rémunération.

En outre, le Comité SE est responsable d'évaluer les progrès réalisés sur le plan de la technologie d'exploitation (notamment les initiatives liées à l'intelligence artificielle et à la transformation numérique), y compris les risques liés à l'adoption ou à l'exploration de telles technologies ou initiatives, ou encore les occasions qui s'y rattachent.

Le Comité SE supervise et surveille l'évaluation que la direction fait des principaux risques auxquels la Compagnie fait face concernant l'environnement, les changements climatiques, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la biodiversité, la sûreté et la sécurité, y compris les initiatives de technologie d'exploitation connexes, de même que les autres risques que le Comité AFR ou le Conseil délègue au Comité SE, ainsi que les plans d'atténuation des risques de la direction.

Les responsabilités, les pouvoirs et le fonctionnement du Comité SE sont décrits en détail dans sa charte, qui se trouve dans notre Manuel de gouvernance.

Gouvernance du Conseil d'administration

Indépendance

Indépendance des administrateurs

Afin que les intérêts du Conseil correspondent davantage à ceux de nos actionnaires, notre Manuel de gouvernance prévoit que la grande majorité des membres de notre Conseil doivent être des administrateurs indépendants. Comme l'indique le tableau ci-dessous, tous les candidats à l'élection à un poste d'administrateur, à l'exception de notre présidente-directrice générale, sont indépendants. Pour déterminer si un administrateur est indépendant, le Conseil applique les critères élaborés par les ACVM et la NYSE ainsi que les critères additionnels qu'il a lui-même adoptés. Ces critères sont énoncés dans le Manuel de gouvernance du CN, que l'on peut consulter sur notre site Web au www.cn.ca, sous « Engagement responsable/Gouvernance ».

Tous les candidats à un poste d'administrateur, sauf notre présidente-directrice générale, sont indépendants.

Indépendance des candidats à un poste d'administrateur

INDÉPENDANT	NON-INDÉPENDANT (RAISON DE LA NON-INDÉPENDANCE)
Shauneen Bruder	Tracy Robinson (PDG, CN)
Jo-ann dePass Olsovsky	
David Freeman	
Denise Gray	
Justin M. Howell	
Susan C. Jones	
Robert Knight	
Michel Letellier	
Margaret A. McKenzie	
Al Monaco	

À l'automne 2022, le Conseil a également adopté le Protocole sur l'indépendance des administrateurs (le **protocole**), qui énonce le processus et les paramètres permettant de déterminer l'indépendance des administrateurs au moment de leur nomination et de manière continue. Le protocole est conforme aux normes établies dans le Manuel de gouvernance du CN et définit aussi le processus de collecte et d'examen des renseignements pertinents sur une base continue.

Indépendance de la présidente du Conseil

Depuis que le CN est devenu une société ouverte en 1995, le Conseil est dirigé par un président indépendant qui n'est pas membre de la direction. Nous croyons que la séparation des postes de président-directeur général et de président du Conseil est l'un des facteurs qui permettent au Conseil de fonctionner indépendamment de la direction. Notre Manuel de gouvernance prévoit également que le poste de président du Conseil doit être occupé par un administrateur indépendant désigné par le Conseil.

Le Manuel de gouvernance décrit les responsabilités de la présidente du Conseil. La principale fonction de la présidente du Conseil est de prendre toutes les mesures raisonnables pour faire en sorte que le Conseil (i) soit doté de structures et de méthodes assurant son indépendance par rapport à la direction; (ii) s'acquitte de ses responsabilités efficacement; (iii) comprenne clairement et respecte la frontière entre les responsabilités du Conseil et celles de la direction.

M^{me} Shauneen Bruder, actuellement présidente indépendante du Conseil, est devenue présidente du Conseil le 20 mai 2022.

Membres indépendants des comités

Les chartes respectives du Comité GDD, du Comité AFR et du Comité RHR prévoient que ces comités doivent être composés exclusivement d'administrateurs indépendants, tandis que la charte du Comité SE prévoit que ce comité doit être composé majoritairement d'administrateurs indépendants.

À la date de la présente circulaire, chaque membre de chacun des comités du Conseil est indépendant.

Appartenance commune à d'autres conseils d'administration

Dans le but de renforcer l'indépendance des administrateurs, le Conseil a adopté une politique selon laquelle un administrateur ne doit pas accepter l'invitation à siéger à un conseil d'administration externe dont un autre administrateur du CN est déjà membre sans obtenir au préalable l'approbation du Comité GDD. La Compagnie a pour pratique de ne pas autoriser l'appartenance commune à d'autres conseils d'administration parmi les membres de son Conseil.

De plus, le Conseil a aussi adopté une politique prévoyant qu'en général, un maximum de deux administrateurs de la Compagnie devraient siéger au même conseil d'administration ou comité d'un conseil d'administration externe.

En date du 10 mars 2025, aucun membre de notre Conseil ne siège au conseil d'une autre société auquel siège également un autre de nos administrateurs.

Descriptions de poste

Notre Manuel de gouvernance comprend la description de poste de la présidente du Conseil et de celui du président de chaque comité ainsi que la description de poste de la présidente-directrice générale de la Compagnie.

Réunions du Conseil et des comités

Processus

Conformément à notre Manuel de gouvernance, le Conseil doit se réunir au moins six fois par année et au besoin. La présidente du Conseil, en collaboration avec le secrétaire général, est chargée d'établir le calendrier des réunions du Conseil et de ses comités. Dans ce contexte, le secrétaire général, en collaboration avec le Conseil, les présidents des comités et les membres de la haute direction du CN concernés, établit les plans de travail du Conseil et des comités pour l'exercice. Ce processus permet la préparation de présentations détaillées, ce qui donne lieu à de l'information et à des discussions significatives tout en permettant à la direction d'effectuer une bonne planification. Si, au cours de l'exercice, les circonstances ou certains événements exigent que le Conseil ou un comité examine une question ou prenne une décision, des réunions supplémentaires sont convoquées. Le nombre total de réunions et le relevé des présences de chaque administrateur aux réunions du Conseil et des comités tenues en 2024 sont donnés à la rubrique « Présence aux réunions du Conseil et des comités ».

La présidente du Conseil communique régulièrement avec les membres de la haute direction du CN et, par l'intermédiaire du bureau de la secrétaire générale, les membres de la haute direction responsables de questions relevant d'un comité en particulier communiquent régulièrement avec le président de ce comité. Ces voies de communication ouverte visent à assurer que tous les renseignements importants concernant les affaires de la Compagnie et son évolution sont transmis aux membres du Conseil ou des comités qui ont des responsabilités de surveillance.

Séances à huis clos

Aux termes de notre Manuel de gouvernance, les administrateurs indépendants doivent se rencontrer à huis clos, hors de la présence des membres de la direction et sous la présidence de la présidente du Conseil, pendant ou après chaque réunion du Conseil. Le Conseil s'est réuni à huis clos à toutes les réunions tenues en 2024, y compris les réunions ordinaires et extraordinaires.

Chacun de nos Comités du Conseil se réunit également à huis clos, sans la présence de la direction, à chaque réunion ou après celle-ci, y compris les réunions ordinaires et extraordinaires.

Les administrateurs indépendants se rencontrent à huis clos, sans la présence de la direction, pendant ou après chaque réunion du Conseil et de ses comités.

Présence aux réunions du Conseil et des comités

Les membres du Conseil et des comités du Conseil se doivent d'assister à toutes les réunions du Conseil et des comités auxquels ils siègent, d'y arriver bien préparés et d'y participer activement. Comme il est indiqué dans notre Manuel de gouvernance, la candidature des administrateurs qui, au cours de plus de deux années consécutives, n'auront pas assisté à 75 % des réunions du Conseil ou des comités auxquels ils siègent sans raison valable ne sera pas proposée de nouveau.

En 2024, tous les administrateurs ont assisté à toutes les réunions régulières du Conseil. Le tableau ci-dessous présente le relevé de présence de chaque administrateur actuel aux réunions du Conseil et des comités dont il était membre pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que le nombre de réunions du Conseil et des comités tenues au cours de la période de 12 mois qui s'est close le 31 décembre 2024.

NOM DE L'ADMINISTRATEUR	RÉUNIONS AUXQUELLES IL OU ELLE A ASSISTÉ (NOMBRE ET %)									TAUX DE PRÉSENCE GLOBAL/NOMBRE TOTAL DE RÉUNIONS
	RÉUNIONS DES COMITÉS					RÉUNIONS DU CONSEIL			COMITÉ (TOTAL)	
	COMITÉ D'AUDIT, DES FINANCES ET DU RISQUE	COMITÉ DE LA GOUVERNANCE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ⁽¹⁾	COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT ⁽¹⁾	COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA RÉMUNÉRATION	COMITÉ DE RETRAITE ET DES INVESTISSEMENTS ⁽¹⁾	ORDINAIRES	EXTRAORDINAIRES ⁽²⁾	CONSEIL (TOTAL)		
Shauneen Bruder	6/6 100 %	6/6 100 %	3/3 100 %	6/6 100 %	1/1 100 %	22/22 100 %	6/6 100 % (présidente)	3/3 100 % (présidente)	9/9 100 % (présidente)	31/31 100 %
Jo-ann dePass Olsovsky	3/3 ⁽³⁾ 100 %	–	3/3 100 %	6/6 100 % (présidente)	–	12/12 100 %	6/6 100 %	2/3 67 %	8/9 89 %	20/21 95 %
David Freeman	3/3 ⁽³⁾ 100 %	3/3 ⁽⁴⁾ 100 %	3/3 100 %	–	1/1 100 %	10/10 100 %	6/6 100 %	2/3 67 %	8/9 89 %	18/19 95 %
Denise Gray	3/3 ⁽³⁾ 100 %	6/6 100 % (présidente)	3/3 100 %	–	–	12/12 100 %	6/6 100 %	2/3 67 %	8/9 89 %	20/21 95 %
Justin M. Howell	–	6/6 100 %	–	6/6 100 %	1/1 100 % (président)	13/13 100 %	6/6 100 %	2/3 67 %	8/9 89 %	21/22 95 %
Susan C. Jones	3/3 ⁽³⁾ 100 %	–	3/3 100 % (présidente)	3/3 ⁽⁵⁾ 100 %	1/1 100 %	10/10 100 %	6/6 100 %	3/3 100 %	9/9 100 %	19/19 100 %
Robert Knight	6/6 100 %	–	–	6/6 100 %	–	12/12 100 %	6/6 100 %	3/3 100 %	9/9 100 %	21/21 100 %
Michel Letellier	6/6 100 %	6/6 100 %	–	–	–	12/12 100 %	6/6 100 %	3/3 100 %	9/9 100 %	21/21 100 %
Margaret A. McKenzie	6/6 100 % (présidente)	5/6 83 %	–	–	1/1 100 %	12/13 92 %	6/6 100 %	3/3 100 %	9/9 100 %	21/22 95 %
Al Monaco	–	3/3 ⁽⁴⁾ 100 %	3/3 100 %	6/6 100 %	–	12/12 100 %	6/6 ⁽⁴⁾ 100 %	3/3 100 %	9/9 100 %	21/21 100 %
Tracy Robinson	–	–	–	–	–	–	6/6 100 %	3/3 100 %	9/9 100 %	9/9 100 %
Nombre de réunions tenues	6	6	3	6	1	22	6	3	9	31

(1) Avec prise d'effet le 26 avril 2024, le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité a été renommé Comité de la gouvernance et du développement durable, le Comité SE a été créé et le Comité de retraite et des investissements a été démantelé.

(2) Des réunions extraordinaires du Conseil sont occasionnellement convoquées afin de discuter de questions urgentes ou exceptionnelles. En raison de leur nature, ces réunions sont souvent convoquées avec un court préavis et doivent, à l'occasion, se tenir à une heure et à une date où le plus grand nombre d'administrateurs sont disponibles. Par conséquent, il arrive que certains administrateurs ne puissent malheureusement pas y assister malgré les efforts déployés pour concilier les agendas et les disponibilités. Néanmoins, tous les administrateurs reçoivent la documentation relative aux réunions extraordinaires, et ceux qui ne peuvent pas assister à ces réunions reçoivent un compte rendu, au besoin.

(3) Le 26 avril 2024, M^{me} dePass Olsovsky et M^{me} Gray ont cessé de siéger au Comité AFR, et M^{me} Jones et M. Freeman en sont devenus membres.

(4) Le 26 avril 2024, M. Freeman et M. Monaco ont cessé de siéger au Comité GDD.

(5) Le 26 avril 2024, M^{me} Jones a cessé de siéger au Comité RHR.

Renouvellement du Conseil et sélection des administrateurs

Le CN reconnaît l'importance du renouvellement et de la planification de la relève des membres du Conseil afin de veiller à ce que notre Conseil continue de refléter un équilibre optimal de compétences et d'expérience, ce qui favorise de nouvelles idées et perspectives au sein du Conseil et qui assure de manière générale l'efficacité continue de la prise de décisions par nos administrateurs, collectivement. Nous nous efforçons de faire en sorte que notre processus de sélection soit juste et inclusif. Il vise à assurer que notre Conseil reste composé d'administrateurs hautement qualifiés qui possèdent des perspectives et des parcours diversifiés. Dans un marché mondial de plus en plus complexe, la capacité de profiter d'un vaste éventail de points de vue, de vécus, de compétences et d'expériences nous aide à mieux comprendre et répondre aux besoins de nos intervenants et est capitale pour la réussite de la Compagnie.

Le Comité GDD, en collaboration avec la présidente du Conseil, est chargé de déterminer les besoins à long terme du Conseil et de trouver de nouveaux candidats susceptibles d'être élus ou nommés comme administrateurs.

Pour ce faire, le Comité GDD surveille le profil actuel et futur du Conseil pour soutenir notre plan stratégique. De plus, le Comité GDD, en consultation avec la présidente du Conseil, examine annuellement les critères de sélection des candidats qui seront recommandés au Conseil et les références des candidats proposés à l'élection ou à la réélection comme membres du Conseil.

Le Comité GDD prend en considération le renouvellement et la planification de la relève des membres du Conseil et en discute régulièrement. Notamment, en 2024, sur recommandation du Comité GDD, nous avons modifié notre grille de compétences des membres du Conseil afin de mieux harmoniser les compétences recherchées chez nos administrateurs aux priorités et à la vision stratégique du CN, de façon à nous assurer que le Conseil continue de tirer parti d'un large éventail de perspectives utiles et d'expertise pertinente. Plus de renseignements sur notre grille de compétences mise à jour sont présentés à la rubrique « Grille de compétences ».

Processus de sélection des administrateurs

Lorsqu'il propose la liste de candidats pour siéger au Conseil du CN, le Conseil, par l'entremise du Comité GDD, suit le processus ci – dessous :

DÉTERMINER

En fonction du plan stratégique et du plan d'entreprise courants de la Compagnie, des occasions et des risques associés à la Compagnie, du cadre d'exploitation de la Compagnie et de l'environnement concurrentiel dans lesquels la Compagnie évolue, le Conseil, par l'entremise du Comité GDD, **détermine les critères de sélection des candidats aux postes d'administrateurs à recommander au Conseil** et l'expertise, les compétences, les aptitudes et les connaissances dont le Conseil lui-même et ses comités ont besoin pour comprendre les activités du CN, pour bien s'acquitter de leur mandat respectif et pour augmenter la valeur pour les actionnaires. Le Comité GDD a mis au point un ensemble de critères applicables à la composition du Conseil qui visent à inclure les groupes issus de la diversité afin de représenter une diversité de parcours et de compétences au sein du Conseil.

La présidente du Conseil, en consultation avec le Comité GDD, élabore ensuite une **grille de compétences** présentant les domaines de connaissances, les types d'expertise, les compétences, les aptitudes et d'autres domaines de représentation qui, selon elle, devraient faire partie de l'ensemble des compétences des administrateurs afin de répondre aux besoins du Conseil. La grille actuelle du CN, qui a été récemment mise à jour en 2024, est présentée à la page 40 de la présente circulaire

ÉVALUER

En se fondant sur la grille de compétences et en fonction des résultats de la plus récente évaluation du rendement des administrateurs siégeant tant au Conseil et que sur les comités (pour plus de renseignements, voir « Énoncé des pratiques en matière de gouvernance – Évaluation du rendement du Conseil »), le Conseil, par l'entremise du Comité GDD, **évalue la composition actuelle du Conseil sur la base des aptitudes, des caractéristiques personnelles et des autres qualités de chaque administrateur, eu égard aux avantages qu'apporteront tous les aspects de la diversité au sein du Conseil, de la disponibilité, de la représentation géographique, des langues maîtrisées, de la diversité du parcours professionnel, des expériences et des perspectives, ainsi que de l'indépendance des administrateurs**, tout en déterminant également les nouvelles tendances et les risques émergents qui devront être pris en compte lors des nominations futures d'administrateurs, conformément à la stratégie commerciale de la Compagnie.

Au besoin, le Comité GDD, en collaboration avec la présidente du Conseil, cherche de nouveaux candidats hautement qualifiés aux postes d'administrateurs afin de combler les lacunes en ce qui a trait aux éléments à améliorer, en tenant compte des éléments de la diversité (y compris la diversité des genres) et des exigences légales et réglementaires applicables (comme celles relatives à l'indépendance des administrateurs et aux conflits d'intérêts potentiels).

Une fois que de nouveaux candidats potentiels ont été identifiés, la présidente du Conseil (ainsi que la présidente du Comité GDD et d'autres administrateurs, au besoin) et la PDG les reçoivent individuellement en entrevue pour évaluer s'ils peuvent bien s'intégrer au Conseil, discuter de leur intérêt et de leur volonté à siéger au Conseil du CN, repérer les conflits d'intérêts potentiels et évaluer leur capacité à consacrer suffisamment de temps et d'énergie au Conseil. Après ces entretiens, un rapport est soumis au Comité GDD.

RECOMMANDER

Le Conseil, par l'entremise du Comité GDD, recommande ensuite une liste de candidats hautement qualifiés qu'il considère répondre le mieux aux besoins du Conseil en raison de leurs compétences et de leurs autres qualités aux fins de l'élection à un poste d'administrateur du CN à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

Afin d'aider le Comité GDD et la présidente du Conseil en ce qui a trait à la recommandation de candidats pour siéger au Conseil du CN, le Comité GDD a dressé, avec la collaboration de la présidente du Conseil, une liste de candidats éventuels qu'il met à jour, à l'occasion. À cet égard, le Comité GDD identifie préalablement des candidats hautement qualifiés afin d'assurer le renouvellement continu des compétences requises grâce à des candidats de grand talent, tout en tenant compte de l'importance de constituer un conseil équilibré à tous les égards, qui reflète des parcours, des expériences et des perspectives diversifiés. Le Comité GDD retient également à l'occasion les services d'une société de recrutement externe pour l'aider à trouver des candidats dont le profil correspond à celui recherché par le Conseil. Le Comité GDD passe régulièrement en revue ses processus de recrutement et de sélection pour s'assurer que la diversité demeure un facteur dans la recherche d'administrateurs et, tout au long du processus de sélection des administrateurs, il s'efforce de considérer le niveau de représentation des femmes et des membres des autres groupes sous-représentés au sein du Conseil en identifiant et en proposant des candidats à l'élection ou à la réélection au Conseil.

Une description détaillée de notre processus de sélection des administrateurs figure dans notre Manuel de gouvernance.

Grille de compétences

Le Comité GDD passe régulièrement en revue la grille de compétences de la Compagnie afin d'évaluer l'ensemble des forces ainsi que la diversité des compétences et de l'expérience au sein du Conseil, notamment au moment de recruter de nouveaux candidats aux postes d'administrateurs. Récemment, en 2024, sur recommandation du Comité GDD, nous avons mis à jour notre grille de compétences afin de mieux harmoniser les aptitudes et les compétences recherchées chez nos administrateurs sur la base du contexte commercial et de la vision stratégique actuels de la Compagnie. Nous avons notamment intégré une nouvelle compétence sur les **relations avec les intervenants et l'engagement auprès des collectivités** afin de mettre l'accent sur l'importance d'avoir au sein de notre Conseil des administrateurs qui ont une solide compréhension des perspectives des intervenants et des collectivités, notamment celles des collectivités autochtones de notre réseau au Canada, afin de respecter la vision stratégique commerciale du CN.

Nous avons également fait de la **sécurité** une compétence indépendante afin de mettre l'accent sur l'engagement du CN envers la sécurité comme valeur fondamentale et de veiller à ce que le CN continue de rechercher des administrateurs qui ont une expérience directe et une solide compréhension des processus de santé et de sécurité visant les employés principalement, particulièrement dans le secteur du transport.

La grille de compétences du CN est fondée sur les domaines de connaissances, l'expertise, les compétences, la représentation géographique et d'autres domaines de représentation que notre Conseil juge pertinents et contribue à déterminer les besoins à combler dans le processus de mise en candidature.

La grille suivante a été préparée par le Comité GDD, en consultation avec chaque candidat à un poste d'administrateur. Elle présente les sept principaux champs de compétence de chaque candidat proposé à l'élection au Conseil ainsi que son genre, la tranche d'âge à laquelle il appartient et ses années de service au Conseil du CN. Un sommaire des principaux champs de compétence et de l'expérience connexe de chaque administrateur figure dans leurs notices biographiques respectives, qui commencent à la page 16 de la présente circulaire.

	SHAUNEEN BRUDER	JO-ANN DEPASS OLSOVSKY	DAVID FREEMAN	DENISE GRAY	JUSTIN M. HOWELL	SUSAN C. JONES	ROBERT KNIGHT	MICHEL LETELLIER	MARGARETA MCKENZIE	AL MONACO	TRACY ROBINSON
COMPÉTENCES DES MEMBRES DU CONSEIL											
FINANCES/COMPTABILITÉ/RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS/MARCHÉS DES CAPITALUX Expérience en financement d'entreprise, supervision d'opérations financières complexes, gestion des investissements, fusions et acquisitions et/ou opérations de mobilisation de capitaux; expérience en comptabilité financière et en présentation de l'information et/ou en audit et connaissance des contrôles financiers internes et des PCGR aux États-Unis; solide connaissance de la stratégie liée aux relations avec les investisseurs et compréhension des principales perspectives des investisseurs					*		*	*	*	*	
EXPÉRIENCE DE CHEF DE LA DIRECTION/HAUT DIRIGEANT Expérience à titre de chef de la direction ou de membre de la haute direction d'une grande société cotée en bourse	*	*	*	*		*	*	*	*	*	*
GOVERNEMENT/POLITIQUE PUBLIQUE/RÉGLEMENTATION/AFFAIRES JURIDIQUES Expérience du fonctionnement au sein du gouvernement, des organismes gouvernementaux et des politiques publiques au Canada et aux États-Unis, ou solide compréhension de ceux-ci, ou encore expérience à titre d'avocat d'expérience au sein d'un cabinet privé ou du service juridique d'une importante société cotée en bourse			*			*		*	*		*
RELATIONS AVEC LES INTERVENANTS/ENGAGEMENT AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS Expérience en supervision de l'engagement auprès des intervenants au sein d'une importante organisation de taille et de complexité semblables à celles du CN; solide compréhension de la stratégie liée aux relations avec les intervenants et connaissance des initiatives d'engagement auprès des collectivités, notamment les communautés autochtones					*		*	*	*	*	*
GESTION DES RISQUES Grande compréhension de la détermination, de l'évaluation et de l'atténuation des risques et supervision des programmes et des pratiques en matière de gestion des risques d'entreprise	*	*	*			*	*		*	*	*
TECHNOLOGIE/INNOVATION/INTELLIGENCE ARTIFICIELLE/CYBERSÉCURITÉ Leadership affirmé et solide expérience du déploiement de plateformes technologiques, novatrices et numériques, y compris en technologies perturbatrices, en gestion des données et en cybersécurité; expertise et/ou expérience en gestion et en atténuation des risques liés à la cybersécurité	*	*		*							
SECTEUR DU TRANSPORT/LOGISTIQUE/CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT/ACTIVITÉS D'EXPLOITATION Expérience, à titre de haut dirigeant ou d'administrateur, en supervision des activités d'exploitation rentables, fiables et efficaces dans le secteur du transport ou dans d'autres industries à prédominance de capital; et/ou solide compréhension du contexte stratégique et des principaux enjeux et occasions dans le secteur du transport, particulièrement relativement aux opérations ferroviaires	*	*	*	*	*		*				*
GESTION DU CAPITAL HUMAIN ET DES TALENTS/SYNDICALISME Expérience en supervision de programmes de rémunération des membres de la haute direction et de programmes de rémunération incitatifs; expérience en recrutement et en gestion de talents, culture en milieu de travail, diversité et inclusion, planification de la relève, développement du leadership, recrutement de dirigeants, gestion du syndicalisme au sein d'une grande société en exploitation		*	*		*	*	*	*	*	*	*
SÉCURITÉ Expérience en supervision de programmes de santé et de sécurité destinés aux employés et en promotion d'une culture de sécurité du personnel et solide compréhension des processus, des règlements et des pratiques en matière de santé et de sécurité, en particulier dans le secteur des transports		*	*	*		*				*	
GOVERNANCE/EXPÉRIENCE AUPRÈS DE SOCIÉTÉS OUVERTES Expérience à titre de membre de la haute direction et/ou d'administrateur d'une société cotée en bourse qui comporte une solide compréhension des exigences en matière de saines pratiques de gouvernance		*		*	*		*	*	*		
EXPÉRIENCE CLIENT/VENTE/MARKETING Expérience à titre de membre de la haute direction dans une société de produits ou de services axés sur le client; solide connaissance des marchés du CN et des tendances du marché et compréhension des perspectives au niveau client	*		*			*					*
EXPÉRIENCE ET PERSPECTIVES INTERNATIONALES/GLOBALES Compréhension, expérience et expertise en affaires internationales, y compris en ce qui a trait au commerce international et aux perspectives mondiales globales	*			*	*						
RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE/SOCIALE/D'ENTREPRISE Expérience en gestion ou en supervision de la décarbonisation/des changements climatiques, des risques et des occasions liés à l'environnement, à la responsabilité sociale et au développement durable, ainsi que des répercussions et de la performance en rapport avec les activités et la stratégie de la Compagnie; expérience en matière de compréhension et d'évaluation d'exigences réglementaires complexes, notamment la réglementation sur la communication de l'information relative aux changements climatiques et sur les droits de la personne, et des obligations de conformité et d'information connexes				*	*	*		*	*	*	
TRANCHE D'ÂGE	59 ANS ET MOINS										
	*	*		*				*	*	*	*
	60 À 65 ANS										
			*				*		*	*	*
	66 À 72 ANS										
							*				
ANNÉES DE SERVICE	0 À 5 ANS										
	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
	6 À 10 ANS										
	*										
	11 ANS ET PLUS										
GENRE	F	F	H	F	H	F	H	H	F	H	F

Nombre de directorats

Le CN reconnaît qu'un administrateur doit consacrer beaucoup de temps à ses fonctions. Ainsi, le nombre de conseils auxquels peut efficacement siéger une personne est nécessairement limité. Le Conseil, soucieux de prendre les mesures raisonnables pour que chaque candidat puisse consacrer suffisamment de temps à ses tâches d'administrateur du CN, applique les principes directeurs suivants lorsqu'il étudiera la candidature d'administrateurs éventuels du CN :

- pour ce qui est des candidats occupant un poste de chef de la direction ou un autre poste de haute direction auprès d'une société ouverte, ceux-ci ne doivent siéger qu'au Conseil du CN et au conseil de la société qui les emploie;
- pour ce qui est des autres candidats, ils ne doivent pas siéger à plus de trois conseils d'administration de sociétés ouvertes (y compris le Conseil du CN).

De plus, en raison du rôle et des responsabilités exigeants du Comité AFR, la présidente du Conseil, de concert avec le président du Comité GDD, passe en revue toute invitation faite aux membres du Comité AFR à se joindre au comité d'audit d'une autre entité. Lorsqu'un membre du Comité AFR siège simultanément au comité d'audit de plus de trois sociétés ouvertes, y compris le CN, le Conseil détermine si ces engagements simultanés nuisent à la capacité de ce membre de siéger efficacement au Comité AFR.

Le Conseil peut, à son gré, autoriser une dérogation aux lignes directrices ci-dessus s'il le juge dans l'intérêt de la Compagnie et uniquement pour une période de transition maximale d'un an afin de permettre au candidat concerné de réduire ses participations au conseil d'administration d'autres sociétés pour satisfaire aux lignes directrices de la Compagnie. Les autres émetteurs assujettis, sur le conseil desquels chaque administrateur en poste du CN siège, sont indiqués dans les notices biographiques aux pages 16 à 27 de la présente circulaire.

Les administrateurs sont tenus d'informer la présidente du Conseil de tous les postes d'administrateurs qu'ils occupent ou qui leur ont été proposés pour que le Conseil puisse décider s'il est approprié qu'ils continuent de siéger au Conseil ou à un comité du Conseil. Avant de recommander la réélection des administrateurs pour un autre mandat, le Comité GDD et la présidente du Conseil appliqueront des critères de sélection des candidats aux postes d'administrateurs, lesquels sont décrits plus en détail ci-dessus, notamment l'apport antérieur des administrateurs au Conseil et la possibilité pour eux de consacrer suffisamment de temps à l'exécution de leurs responsabilités. De plus, les administrateurs doivent informer la présidente du Conseil de tout changement important dans leur occupation principale pour que le Conseil puisse décider s'il convient qu'ils continuent de siéger au Conseil ou à un comité du Conseil.

Tous les candidats aux postes d'administrateurs présentés à l'assemblée se conforment à notre politique sur l'appartenance à d'autres conseils d'administration.

Renouvellement du Conseil et autres pratiques

Départ du Conseil

La politique du Conseil sur l'âge de la retraite obligatoire des administrateurs prévoit que la réélection d'un administrateur ne sera pas proposée à l'assemblée annuelle des actionnaires qui suit son 72^e anniversaire, sous réserve de la capacité du Conseil d'approuver une prolongation possible dans des circonstances précises jugées au mieux des intérêts du CN.

Aucun des candidats qui solliciteront un mandat d'administrateur à l'assemblée n'a atteint l'âge de la retraite obligatoire ni ne dépasse cet âge.

Durée du mandat des administrateurs

La durée des mandats de la présidente du Conseil, des présidents des comités et de chaque administrateur est assujettie aux limites suivantes :

- La durée du mandat de la présidente du Conseil du CN est de cinq ans, mandat qui peut être renouvelé pour une période additionnelle de trois ans, sous réserve du pouvoir discrétionnaire du Conseil de proroger davantage cette période s'il le juge approprié et aux mieux des intérêts de la Compagnie et du Conseil. À la fin de son ou de ses mandats, la présidente du Conseil sortant ne se représentera pas au poste d'administrateur du CN à l'assemblée annuelle des actionnaires suivante. M^{me} Shauneen Bruder siège au Conseil à titre de présidente depuis le 20 mai 2022.
- La durée du mandat des présidents des comités est de trois ans, mandat qui peut être renouvelé pour une période additionnelle de deux ans, sous réserve du pouvoir discrétionnaire du Conseil de proroger davantage cette période s'il le juge approprié et aux mieux des intérêts de la Compagnie et du Conseil.
- Tout membre actuel ou futur du Conseil qui a été élu ou nommé au Conseil siégera pour une durée maximale de 14 ans.

La politique sur la durée maximale du mandat des administrateurs ne remplace pas notre procédure d'évaluation du rendement rigoureuse, comme il est décrit plus en détail à la rubrique « Évaluation du rendement du Conseil ». Les compétences, le rendement et les contributions des administrateurs au Conseil sont évalués chaque année afin de veiller à ce que leur candidature demeure pertinente en vue de leur nomination au Conseil avant qu'elle ne soit recommandée aux fins d'élection. L'élection ou la nomination respective de la présidente du Conseil ou des présidents des comités est également revue annuellement et assujettie à une élection ou à une nomination annuelle.

La durée moyenne du mandat des candidats qui se présentent en vue de leur élection à titre d'administrateurs à l'assemblée est de 3,7 ans.

Administrateurs honoraires

Le Conseil confère, à l'occasion, le titre d'administrateur honoraire à un administrateur sortant ou à un ancien administrateur qui, par ses longues années de service remarquable et ses réalisations, a contribué de façon significative au Conseil.

À ce jour, le titre d'administrateur honoraire perpétuel a été conféré à Raymond Cyr, à James Gray, à Michael Armellino, à Charles Baillie, à Edward Lumley, à Donald Carty, à Gordon Giffin, à Edith Holiday, à Maureen Kempston Darkes, à Denis Losier, à James E. O'Connor, à Laura Stein, à Kevin Lynch, à Robert Phillips, à feu Hugh Bolton, à feu Purdy Crawford et à feu Cedric Ritchie. Le titre de président du conseil honoraire perpétuel a été conféré à Robert Pace et à feu David McLean pour leurs services inestimables rendus au CN.

Les administrateurs honoraires sont invités à assister à l'assemblée annuelle des actionnaires et à participer à certains événements organisés par la Compagnie ou le Conseil ayant lieu dans la région où ils résident, et leurs frais de déplacement et autres menues dépenses raisonnables ayant trait à leur participation à ces événements leur sont remboursés.

Évaluation du rendement du Conseil

Procédure

Le Conseil a mis sur pied et examine à l'occasion une procédure complète en vue de l'évaluation annuelle de son efficacité ainsi que de l'efficacité des comités, de la présidente du Conseil, des présidents des comités et de chaque administrateur. En 2023, le Conseil a examiné, avec l'aide d'un spécialiste externe, les pratiques exemplaires en matière d'efficacité des conseils afin de veiller à ce que notre processus d'évaluation demeure utile, rigoureux, pertinent et conforme aux pratiques exemplaires. À la suite de cet examen, nous avons modifié notre Manuel de gouvernance afin de refléter notre approche renouvelée et améliorée, lequel est toujours en vigueur.

La procédure d'évaluation du Conseil et des comités, de la présidente du Conseil et des présidents des comités ainsi que de chaque administrateur est placée sous la supervision du Comité GDD et de la présidente du Conseil. Cette procédure comporte les étapes suivantes :

CONSULTER

Les **questionnaires** suivants sont préparés par le bureau de la secrétaire générale et approuvés par le Comité GDD et la présidente du Conseil, en tenant compte des questions courantes, des conclusions tirées des années antérieures et des renseignements fournis par le Conseil sur les objectifs spécifiques de la procédure d'évaluation du Conseil et les priorités du Conseil :

- des questionnaires d'évaluation du rendement du Conseil et des comités, y compris une autoévaluation par chaque administrateur;
- un questionnaire d'évaluation de la présidente du Conseil;
- des questionnaires d'évaluation des présidents des comités;
- des questionnaires d'évaluation des membres de la haute direction (efficacité du Conseil aux yeux de la direction).

Chaque questionnaire est ensuite envoyé à tous les administrateurs et aux membres de la haute direction, selon le cas, et les réponses sont transmises à la présidente du Conseil, à l'exception des réponses au questionnaire d'évaluation de la présidente du Conseil, qui sont transmises directement au président du Comité GDD et au président du Comité RHR.

ANALYSER

Après avoir reçu les questionnaires remplis, la présidente du Conseil passe en revue les résultats avec le président du Comité GDD puis communique avec chacun des administrateurs et les **rencontre individuellement pour discuter librement et confidentiellement** des réponses reçues de chaque administrateur et à son sujet, pour prendre en compte les commentaires que l'administrateur pourrait avoir et pour passer en revue son autoévaluation. Le président du Comité GDD ou celui du Comité RHR discute aussi individuellement avec chaque administrateur des réponses reçues de celui-ci au questionnaire d'évaluation de la présidente du Conseil et des commentaires que l'administrateur pourrait avoir à l'égard de ce questionnaire.

Des **rapports** sont ensuite présentés par la présidente du Conseil et les présidents du Comité GDD et du Comité RHR au Conseil, accompagnés de suggestions pour améliorer l'efficacité du Conseil, des comités du Conseil, de la présidente du Conseil et des présidents des comités, et à chaque administrateur individuellement eu égard à son rendement personnel.

METTRE EN ŒUVRE

La présidente du Conseil et les présidents des comités **tiennent compte de l'ensemble des résultats et des suggestions** qui ressortent de l'évaluation annuelle du rendement du Conseil afin d'améliorer le fonctionnement et le déroulement des travaux du Conseil et des comités du Conseil. En collaboration avec le Conseil ou le Comité GDD, ils **établissent des priorités et des objectifs** futurs pour le Conseil et ses comités à la lumière de ces résultats.

Au moins une fois par année, le Conseil et chacun des comités du Conseil examinent et évaluent leurs mandats respectifs. Pour une description des mandats des comités du Conseil et des modifications qui y ont été apportées en 2024, voir la rubrique « Comités du Conseil » à la page 34 de la présente circulaire.

Par suite de notre récent processus d'évaluation, le Conseil continue de se concentrer sur la stratégie à plus long terme de la Compagnie, la croissance de l'entreprise et l'efficacité opérationnelle, la concurrence, l'affectation des capitaux, le développement des technologies et l'intégration accrue des risques actuels et nouveaux, ainsi que les occasions connexes dans le cadre du plan stratégique et de l'analyse des scénarios. Le Conseil met également l'accent sur l'amélioration de la surveillance des questions liées à la sécurité, à l'environnement et aux changements climatiques par l'entremise du nouveau Comité SE, ainsi que sur le développement des talents et la planification de la relève. Le Conseil poursuivra sa formation continue, notamment en visitant les installations où sont exercées les activités de la Compagnie, ainsi que son examen continu des aptitudes et des compétences nécessaires à la relève des administrateurs, et il renforcera son engagement auprès des intervenants.

En 2024, notre procédure d'évaluation a mis en lumière des résultats positifs, et le Conseil a été satisfait de savoir que notre Conseil et ses comités, de même que leurs présidents respectifs et les administrateurs individuels, faisaient preuve d'une grande efficacité en ce qui concerne l'exécution de leur mandat et l'exercice de leurs fonctions.

Évaluation par les pairs et conseiller indépendant

La présidente du Conseil mène chaque année un processus d'examen par les pairs en rencontrant individuellement chacun des administrateurs. Les résultats sont pris en compte au moment de l'évaluation de la réélection des administrateurs au Conseil. En 2024, ces examens par les pairs ont mis en lumière d'excellents résultats en ce qui concerne le rendement de chaque administrateur individuel.

De plus, le Conseil peut, à l'occasion, retenir les services d'un conseiller indépendant pour l'aider à effectuer une évaluation indépendante du rendement du Conseil, des comités du Conseil, de la présidente du Conseil, des présidents des comités et de chaque administrateur. Le Comité GDD évalue également chaque année la pertinence de procéder, par l'intermédiaire d'un conseiller indépendant, à une évaluation par les pairs.

L'ensemble des résultats et des suggestions qui ressortent de l'évaluation annuelle du rendement du Conseil est pris en compte en vue d'améliorer le fonctionnement et le déroulement des travaux du Conseil et des comités.

Orientation et formation continue des administrateurs

Orientation

Un programme d'orientation a été établi à l'intention de nos administrateurs nouvellement élus, qui est passé en revue périodiquement par le Comité GDD. Notre programme d'orientation comprend des exposés faits par les membres de la haute direction sur la structure organisationnelle du CN ainsi que sur la nature et le fonctionnement de son activité, notamment sur des sujets comme la sécurité, l'environnement, les mesures prises en matière d'engagement auprès des collectivités et le perfectionnement professionnel. Les nouveaux administrateurs sont également invités à rencontrer la présidente du Conseil afin d'examiner le mode de fonctionnement et les rôles du Conseil et de ses comités, la contribution attendue de la part de chaque administrateur et le mode d'accès, au besoin, à d'autres renseignements pertinents ou à des ressources externes. Les nouveaux administrateurs reçoivent ce qui suit : un guide de l'administrateur contenant, entre autres, de l'information générale sur l'entreprise qui leur permet de mieux connaître la Compagnie, sa structure et ses activités, de même que les principaux documents d'information continue et documents traitant de la gouvernance du CN, comme le Manuel de gouvernance du CN, les chartes du Conseil et des comités, de l'information sur le processus d'examen applicable au Conseil, à ses comités et à leurs présidents ainsi qu'à chaque administrateur, les politiques et procédures importantes du CN, comme le Code de conduite du CN, des organigrammes et d'autres documents sur l'orientation de l'entreprise, comme le Guide de l'investisseur du CN, des brochures sur le développement durable et la sécurité, les états financiers et de l'information réglementaire.

De plus, des réunions sont organisées entre les nouveaux administrateurs et les membres du Conseil, les présidents des comités ainsi que les membres de l'équipe de direction du CN afin de donner aux nouveaux administrateurs un aperçu de leurs domaines de responsabilité et de leur fonction/service. Ces domaines comprennent les finances, les affaires juridiques, les affaires publiques et gouvernementales, le marketing, l'exploitation, les stratégies, la technologie, les ressources humaines et les relations avec les investisseurs.

Les nouveaux administrateurs sont également encouragés à visiter des installations du réseau du CN en lien avec les activités de la Compagnie. Ces installations peuvent comprendre des ateliers de mécanique et de réparation de wagons, des groupes reliés au transport intermodal et à l'ingénierie, des centres de données et de formation, des triages et des ports ainsi que des terminaux ferroviaires.

Formation continue

Pour faciliter la formation continue, la Compagnie :

- fait en sorte, à ses frais, que chaque administrateur soit membre d'un organisme qui se consacre à la gouvernance et à la formation continue des administrateurs;
- encourage chaque administrateur à participer à des séminaires ou à des conférences sur des questions d'intérêt et en assume les coûts;
- fournit périodiquement des documents d'information sur la gouvernance et d'autres sujets qui sont remis aux membres du Conseil et des comités avant les réunions;
- encourage les présentations au Conseil ou aux comités par des experts externes sur des questions d'importance particulière ou nouvelle, comme les pratiques de gouvernance, les enjeux climatiques et les relations avec les Autochtones;
- à l'occasion, selon le cas, le Conseil tient des réunions à une installation en exploitation ou à une autre installation de la Compagnie, d'un client ou d'un fournisseur important ou d'une société membre du même groupe, ou à proximité d'une telle installation.

Le Conseil reconnaît l'importance de la formation continue des administrateurs et la nécessité que chaque administrateur assume une responsabilité personnelle à cet égard.

La présidente du Conseil veille à ce que les membres du Conseil aient régulièrement accès à de la formation et à de l'information sur l'efficacité du Conseil et les pratiques exemplaires que suivent les conseils d'administration efficaces, les facteurs ou les nouvelles tendances susceptibles d'influer sur la stratégie d'affaires de la Compagnie ou tout autre sujet que la présidente du Conseil juge approprié. La Compagnie offre aussi, à ses frais, quantité de programmes de formation dispensés par des établissements de premier ordre. Nous encourageons les administrateurs à suivre des séminaires ou d'autres programmes de formation et à faire rapport au Conseil sur la qualité de ces programmes, et de nombreux administrateurs saisissent cette occasion. Par exemple, en 2024, entre autres cours suivis et complétés par nos administrateurs tout au long de l'année :

- M^{me} Shauneen Bruder, présidente du Conseil, a complété un programme sur le leadership au sein d'un conseil et suivi des séminaires sur la rémunération, les nouveaux enjeux en matière de gouvernance et les perspectives économiques/géopolitiques;
- M^{me} Margaret McKenzie, présidente du Comité AFR, a suivi des cours sur la gestion de la sécurité des données, sur la planification efficace de la relève au sein d'un conseil et sur les nouvelles attentes à l'égard des administrateurs en ce qui concerne les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance;
- M^{me} Susan Jones, présidente du Comité SE, a suivi des cours sur la façon de rendre les conseils d'administration plus efficaces et sur les attentes changeantes de la société à l'égard des conseils, a assisté au sommet de 2024 de la National Association of Corporate Directors et a complété un cours de l'IAS sur le rendement et la relève des chefs de la direction.

Des documents d'information portant, entre autres, sur la gouvernance sont aussi périodiquement inclus dans le jeu de documents remis aux membres du Conseil et aux membres des comités avant les réunions.

En 2024, les membres du Conseil ont reçu du matériel didactique écrit et ont assisté à des présentations régulières et détaillées sur divers sujets d'importance stratégique pour les activités de la Compagnie, comme les questions de sécurité; les initiatives d'engagement auprès des intervenants et des collectivités; la stratégie de croissance des activités; les plans d'exploitation; la cybersécurité, la technologie et l'intelligence artificielle; le développement durable (y compris les initiatives en matière de développement durable et le Plan d'action climatique du CN); les changements climatiques; la gestion des risques d'entreprise; et la gouvernance.

Le Conseil a reçu, au besoin, des mises à jour et des rapports de la part des conseillers juridiques internes et de la direction du CN sur des questions réglementaires et de nouveaux enjeux d'importance pour le CN et le secteur ferroviaire, comme la sécurité, la technologie et l'atténuation des risques. Les administrateurs ont aussi échangé avec les cadres dirigeants et les cadres supérieurs à chacune des réunions du Conseil et ont rencontré les clients.

Notre culture axée sur la sécurité est également intégrée à la formation continue des administrateurs. Au début des réunions du Conseil, une séance d'information sur la sécurité est donnée, dans la mesure du possible, pour indiquer les procédures de sécurité à suivre en cas d'urgence. On présente également à l'occasion aux administrateurs et aux membres de la direction des « conseils de sécurité du CN », qui sont des discussions authentiques sur les meilleures pratiques quotidiennes en matière de sécurité, notamment des expériences personnelles liées à des sujets comme la conduite préventive ou la prévention des blessures corporelles. Ces discussions constituent des expériences d'apprentissage concrètes et également des occasions de favoriser davantage et collectivement une culture axée sur la sécurité au sein de laquelle tout le monde s'engage à assurer sa propre sécurité et à veiller aussi les uns sur les autres.

De plus, les administrateurs ont eu, de temps à autre, l'occasion de visiter certaines des installations où le CN a procédé à d'importants investissements. Notamment, en 2024, ils ont visité le triage intermodal et l'atelier de réparation de wagons de Memphis au triage Harrison, à Memphis, au Tennessee, et ont eu l'occasion de discuter directement avec des employés sur place.

Le tableau qui suit indique certains séminaires et les cours donnés par des fournisseurs externes ainsi que certaines séances d'information et les présentations internes sur des questions clés touchant le CN auxquels les administrateurs de la Compagnie ont assisté en 2024 et au début de 2025.

THÈME	SUJET PRÉSENTÉ	PRÉSENTATEUR/ORGANISATEUR	PARTICIPANTS
Développement durable	Conférencier sur les enjeux climatiques : Diesel renouvelable	Conférencier externe	Tous les administrateurs
	Mise à jour sur la stratégie de communication de l'information en matière de développement durable	Développement durable du CN	Membres du Comité GDD
	Mise à jour sur le Plan d'action climatique	Développement durable du CN	Membres du Comité SE
	Mise à jour sur les enjeux environnementaux	Environnement du CN	Membres du Comité SE
Technologie, cybersécurité et intelligence artificielle	Technologie comme outil stratégique, incluant les principaux projets TI	Technologie de l'information du CN	Tous les administrateurs
	Intelligence artificielle générative	Conférenciers externes	Tous les administrateurs
	Mise à jour sur la stratégie en matière de technologie	Technologie de l'information du CN	Tous les administrateurs
Gestion des risques et sécurité	Mises à jour sur la performance en matière de sécurité	Sécurité du CN	Membres du Comité SE
	Mise à jour sur la sécurité	Sécurité du CN	Membres du Comité SE
	Rôle du conseil dans un contexte de gestion de crise	Sécurité du CN	Tous les administrateurs
	Contexte géopolitique	Stratégie du CN	Tous les administrateurs
	Risques liés aux technologies perturbatrices	Technologie de l'information et innovation du CN	Membres du Comité AFR
	Risques liés à la planification de la capacité	Exploitation du CN	Membres du Comité AFR
	Risques liés à la gouvernance des données	Technologie de l'information du CN	Membres du Comité AFR
	Examen des technologies de l'exploitation, des cyberrisques et des mesures de contrôle	Technologie de l'information du CN	Membres du Comité SE
Engagement auprès des intervenants et des Autochtones	Mise à jour du PARPA	Affaires juridiques et affaires autochtones du CN; conférencier externe	Membres du Comité GDD
	Mise à jour sur l'activisme actionnarial au Canada et aux États-Unis	Relations avec les intervenants du CN	Membres du Comité GDD

Énoncé des pratiques en matière de gouvernance

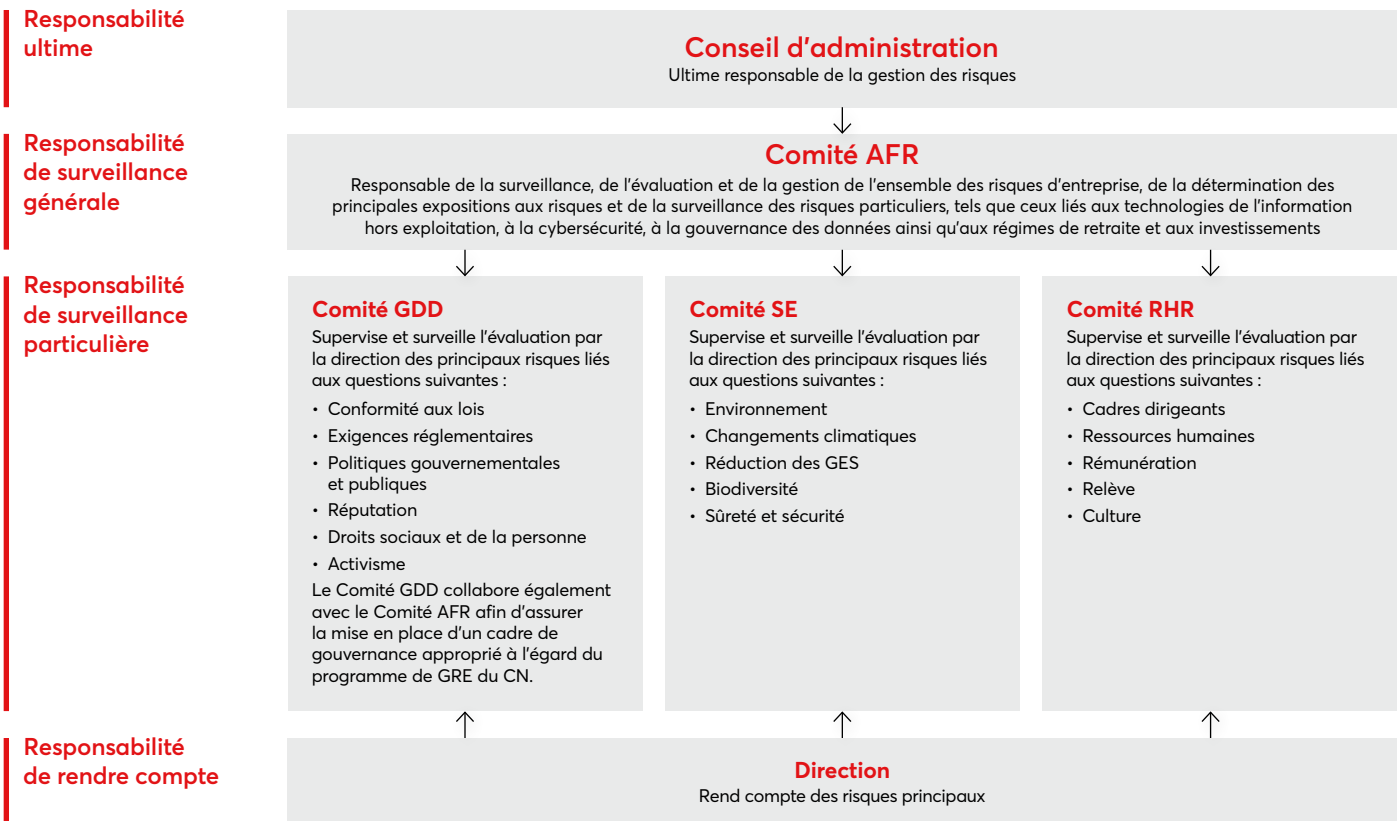
Surveillance de la gestion des risques

Au CN, le Conseil a la responsabilité de veiller à ce que des processus appropriés d'évaluation des risques soient en place aux fins de la détermination, de l'évaluation et de la gestion des risques commerciaux importants auxquels la Compagnie est exposée, et à ce qu'elle mette en œuvre des processus et des programmes visant à gérer ces risques. Un risque important s'entend, en général, d'un risque pouvant avoir un effet défavorable important sur la capacité du CN à atteindre ou à appuyer ses objectifs d'affaires.

Le Conseil s'acquitte de ce mandat de surveillance des risques en procédant à des examens stratégiques des risques et questions d'importance ainsi qu'à des mises à jour d'affaires avec la présidente-directrice générale et d'autres membres de la haute direction.

Ces examens peuvent porter, entre autres, sur des risques concernant :

- la conjoncture économique et géopolitique en général;
- l'environnement, y compris les changements climatiques;
- le capital humain;
- les taux de change et les taux d'intérêt;
- les dépenses en immobilisations;
- la technologie de l'information et la cybersécurité;
- les activités courantes, comme les conflits de travail et les blocages des voies;
- l'évolution de la réglementation, comme la législation fiscale et les règlements en matière de sécurité et d'environnement.



Une description détaillée des risques importants auxquels le CN et les sociétés de son groupe sont exposés figure à la rubrique « Risques commerciaux » du rapport de gestion du CN faisant partie du rapport annuel 2024 du CN, déposé le 4 février 2025 et disponible sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca, sur le site Web de la SEC au www.sec.gov par l'intermédiaire du système EDGAR et sur le site Web du CN au www.cn.ca.

Le Conseil a délégué la responsabilité de la surveillance, de l'évaluation et de la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise au Comité AFR et, lorsqu'il l'a jugé approprié, il a délégué la responsabilité de surveillance des risques spécifiques à d'autres comités du Conseil, tel qu'il est décrit plus en détail ci-après. Toutefois, **le Conseil dans son ensemble conserve la responsabilité ultime en ce qui concerne la gestion des risques.** Il reçoit des rapports périodiques de la présidente du Comité AFR et des présidents des autres comités auxquels la responsabilité de surveillance des risques spécifiques a été déléguée afin que le Conseil reste pleinement informé des principaux risques auxquels le CN est confronté et des mesures que peut prendre la direction pour atténuer ces risques.

La délégation de la surveillance de la gestion des risques entre le Conseil et ses comités a été conçue de manière à ce que les comités appropriés soient mis à profit pour les risques individuels, tout en garantissant une vision globale du profil de risque de la Compagnie. Les informations sur les risques sont examinées par le Conseil et/ou les comités du Conseil tout au long de l'année. Les dirigeants de la Compagnie font des présentations et des mises à jour régulières au Conseil ou à l'un de ses comités sur la mise en œuvre des stratégies d'affaires, les occasions d'affaires, la gestion des risques et de la sécurité et la conduite éthique et présentent des rapports détaillés sur des risques particuliers.

La structure de gouvernance qui a été mise en place pour atteindre cet objectif est la suivante :

Surveillance de risques spécifiques par des spécialistes – La surveillance de risques spécifiques qui relèvent naturellement du mandat de l'un des comités est déléguée à ce comité. Par exemple, la surveillance des risques liés aux programmes de rémunération de la Compagnie est confiée au Comité RHR, tandis que la surveillance des risques liés aux questions en matière d'environnement, de sécurité et de sûreté est confiée au Comité SE. Cela signifie que ce comité, avec les membres de la direction avec lesquels il communique le plus régulièrement et qui possèdent l'expertise et les connaissances relatives à un risque spécifique, qui se penche sur le sujet en question dans le cours normal de ses activités, est le premier responsable de l'examen des risques inhérents à ce domaine. Ce comité est le mieux placé pour superviser les analyses approfondies effectuées par la direction concernant l'examen, l'évaluation et la gestion des risques qui relèvent du mandat de ce comité, ce qui permet de s'assurer que les risques sont pris en compte de la manière la plus efficace possible.

Gestion centralisée des risques d'entreprise et gouvernance – Le Conseil, par l'intermédiaire du Comité AFR, veille à ce qu'un processus approprié d'évaluation des risques soit en place aux fins de la détermination, de l'évaluation et de la gestion des principaux risques associés aux activités et à sa stratégie du CN. Le Comité AFR s'est vu déléguer la responsabilité de la surveillance globale de la gestion des risques d'entreprise, tandis que le Comité GDD joue un rôle général pour s'assurer qu'un cadre de gouvernance approprié des risques soit en place entre le Conseil et chacun de ses comités.

Le Comité AFR est chargé de s'assurer que les risques importants sont correctement identifiés, examinés et évalués par la direction de façon continue, que des processus adéquats ont été mis en place par la direction pour garantir que toutes les expositions potentielles à ces risques sont surveillées et atténuées de manière adéquate. Il évalue également l'efficacité du fonctionnement des procédures de contrôle interne du CN et examine les rapports des auditeurs internes et externes du CN. Le Comité AFR ne fait pas en double le travail réalisé par les autres comités lié à l'examen des risques spécifiques, et tout chevauchement inutile est évité. Le Comité AFR est plutôt mis au courant des travaux des autres comités par le biais de rapports réguliers, de sorte qu'il peut avoir une vue d'ensemble de tous les risques auxquels la Compagnie est confrontée. Afin d'assurer que les membres du Comité AFR reçoivent des renseignements suffisants à propos des risques examinés par les autres comités, des rapports relatifs à la GRE portant sur ces risques et qui sont destinés aux autres comités sont également mis à la disposition des membres du Comité AFR. Le Comité AFR peut et doit déléguer la surveillance de risques spécifiques à d'autres comités qui disposent de l'expertise adéquate pour les examiner. Cette structure de délégation permet au Comité AFR d'avoir une vue d'ensemble des risques d'entreprise, y compris leur interaction éventuelle et/ou leur effet cumulatif sur les activités et la stratégie du CN.

Le Comité GDD collabore avec le Comité AFR afin de veiller à ce que l'ensemble du Conseil et de ses comités surveillent attentivement tous les risques importants relevés dans le cadre du processus de GRE du CN.

Stratégie globale du Conseil – Il incombe au Conseil d'établir la direction stratégique de la Compagnie et de surveiller ses progrès vers la réalisation des objectifs qu'il a fixés. Bien que le Conseil ait délégué au Comité AFR la supervision de la surveillance, de l'évaluation et de la gestion des risques d'entreprise de la Compagnie, il conserve la responsabilité ultime de la gestion des risques d'entreprise de la Compagnie et il s'assure de la surveillance efficace de la gestion de chacun des risques à l'aide des rapports périodiques qui lui sont fournis par le président du Comité AFR et les présidents des autres comités du Conseil auxquels des responsabilités ont été déléguées relativement à certains risques spécifiques. Cela permet d'assurer que tous les administrateurs sont correctement informés des principaux risques auxquels la Compagnie est confrontée et facilitent les discussions avec la direction sur la manière dont les occasions connexes peuvent être poursuivies tout en gérant efficacement ces risques.

Les rapports périodiques portant sur le profil de risque de la Compagnie qui sont fournis à l'ensemble du Conseil par le président du Comité AFR de même que le processus d'établissement des rapports permettent de faire en sorte que l'information communiquée sur le CN est exacte et complète et fournie en temps opportun.

Surveillance liée à la cybersécurité et à l'intelligence artificielle

Le Conseil est responsable du plan stratégique général de la Compagnie, qui doit tenir compte de l'évolution de la conjoncture commerciale, notamment les occasions et les risques découlant des tendances et des technologies émergentes comme l'intelligence artificielle. Même si l'intelligence artificielle n'est actuellement pas utilisée de manière importante dans le cadre des activités du CN, le Conseil (par l'intermédiaire du Comité AFR et du Comité SE, selon ce que convient en fonction de leur mandat respectif) examine, surveille et évalue régulièrement les progrès et les initiatives technologiques, notamment les initiatives liées à l'intelligence artificielle et d'autres initiatives liées à la transformation numérique, qui pourraient s'avérer pertinentes pour la Compagnie et le secteur ferroviaire. Le Conseil et les comités du Conseil concernés reçoivent aussi des mises à jour périodiques sur les avancées, les occasions et les risques technologiques importants qui pourraient avoir des répercussions sur la Compagnie ou s'avérer pertinents pour elle. Pour plus de renseignements sur les présentations pertinentes reçues en 2024, voir la page 44 de la présente circulaire.

Le CN n'a pas fait l'objet de cyberattaques importantes à ce jour. Néanmoins, nous sommes conscients de la menace croissante des cyberattaques et du risque accru d'autres incidents liés à la cybersécurité (accidentels ou malveillants) qui pourraient avoir une incidence sur le CN ou l'un de nos fournisseurs de services tiers et autres fournisseurs tiers, ainsi que conscients des effets défavorables éventuels que la survenance de tels incidents liés à la cybersécurité pourrait avoir sur nos activités et notre exploitation.

La surveillance et l'atténuation des risques liés à la cybersécurité demeurent l'un de nos principaux domaines d'intérêt, et nous avons investi et continuons d'investir dans des initiatives de sécurité technologique qui comprennent des essais de sécurité, des programmes de préparation et d'intervention en cas d'incident de cybersécurité, des programmes de communication et de formation des membres du personnel et d'autres programmes de sécurité et d'atténuation des risques dans le but de répondre aux attentes changeantes en matière de réseau et de cybersécurité, de nous conformer à la réglementation changeante en matière de réseau et de cybersécurité et d'atténuer les risques liés à la cybersécurité qui évoluent. Notamment, nous mettons l'accent sur la sensibilisation à la cybersécurité en obligeant les nouveaux employés à suivre une formation sur la cybersécurité dans le cadre de leur programme d'intégration et en offrant aux employés une formation récurrente sur la cybersécurité. Le Comité AFR reçoit des mises à jour régulières sur les risques liés à la cybersécurité (y compris des mises à jour sur les activités d'atténuation des risques liés à la cybersécurité du CN) et des mises à jour sur l'évolution de la réglementation en matière de cybersécurité et, en 2024, le Conseil a également reçu des mises à jour sur la gestion des risques liés à la cybersécurité et sur la stratégie en matière de cybersécurité du CN. Le Comité AFR est chargé de surveiller la gestion des risques liés à la cybersécurité et s'assure que nos programmes et initiatives en matière de cybersécurité disposent des ressources appropriées et sont gérés par des dirigeants compétents. Notre équipe d'audit interne, qui relève du Comité AFR, élabore également un plan d'audit interne qui couvre des sujets liés à la cybersécurité.

Assurer la croissance de notre personnel

Au CN, nous croyons que notre capital humain est notre plus grand actif, et nous reconnaissons l'importance de créer un milieu de travail sécuritaire et valorisant propice au caractère unique de chacun. Nous valorisons la création d'un effectif regroupant les meilleurs talents qui reflète la population et les intervenants que nous desservons, et nous visons à favoriser une culture d'inclusion à travers laquelle chacun peut s'épanouir et être reconnu pour sa contribution à la réussite de notre Compagnie, et ce, à tous les échelons de l'organisation.

Le CN a entrepris diverses initiatives visant à bâtir une main-d'œuvre diversifiée et un milieu de travail valorisant dans lequel chaque membre du personnel se sent en sécurité, tout en créant de la valeur pour les intervenants. En voici quelques exemples :

- consolider les principes fondamentaux en matière d'inclusion en s'employant à résoudre les défis et établir une feuille de route pour l'application de la vision et de la stratégie pluriannuelle révisée s'y rapportant;
- effectuer des examens réguliers de la rémunération et prendre des mesures proactives pour examiner la rémunération et les processus afin d'assurer une rémunération équitable;
- former des leaders de l'inclusion au moyen de formations, car les leaders seront un élément essentiel dans la création et le maintien d'un milieu inclusif.

Ces initiatives sont soutenues grâce à la participation des membres de la haute direction et du Conseil.

Obligations d'information au Canada

Aux termes des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et des obligations d'information prévues par la LCSA, les émetteurs assujettis, comme le CN, sont tenus de fournir dans leurs circulaires d'information des renseignements sur leurs politiques liées à la représentation des groupes sous-représentés (soit les femmes, les minorités visibles, les personnes handicapées et les Autochtones) et sur les niveaux de représentation de ces groupes au sein de leur conseil d'administration et aux postes de cadres supérieurs.

Le CN a adopté une politique sur la diversité à l'intention des administrateurs et des membres de la haute direction (la **politique sur la diversité**), qui énonce les objectifs et la stratégie mis en place par la Compagnie pour offrir un accès égal à des occasions dans un milieu de travail inclusif pour tous, y compris les membres du Conseil et les employés, aux diverses étapes de leur parcours au sein du CN. Le Conseil, en collaboration avec le Comité GDD et le Comité RHR, passe régulièrement en revue cette stratégie et mesure son efficacité chaque année en évaluant les progrès réalisés vers la réalisation de nos objectifs, en gardant à l'esprit l'importance de garder le cap sur notre stratégie commerciale et de créer de la valeur pour nos actionnaires.

L'information suivante présente les niveaux actuels de représentation des groupes sous-représentés à notre Conseil et à des postes de cadres dirigeants, comme l'exigent les lois canadiennes sur les sociétés et sur les valeurs mobilières applicables. Elle est tirée des renseignements fournis par les administrateurs et les cadres dirigeants. Conformément à la législation en matière de protection des renseignements personnels, ces renseignements ont été recueillis sur une base volontaire, et si une personne a choisi de ne pas répondre, le CN n'a pas émis d'hypothèses et n'a pas, par ailleurs, attribué de données à cette personne.

Au 10 mars 2025

	ADMINISTRATEURS ACTUELS ⁽¹⁾	MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION ⁽⁴⁾	CADRES DIRIGEANTS
Femmes	6 (55 %)	3 (30 %)	10 (31 %)
Minorités visibles	2 (18 %) ⁽²⁾	–	3 (9 %)
Peuples autochtones	–	–	–
Personnes handicapées	–	–	4 (13 %)
2ELGBTQIA+ ⁽³⁾	–	–	–
Total	11	10	32

(1) Tous les administrateurs actuels se représentent à l'élection à l'assemblée.

(2) Les deux membres du Conseil qui s'auto-identifient comme étant des minorités visibles sont aussi des femmes.

(3) Nous définissons les membres de la communauté 2ELGBTQIA+ comme des membres de la communauté bispirituelle, lesbienne, gaie, bisexuelle, transgenre, queer, intersexuelle et/ou asexuelle.

(4) Les membres de la haute direction, qui sont un sous-ensemble de l'équipe des hauts dirigeants, occupent 10 postes.

Dans un marché mondial de plus en plus complexe, la capacité de profiter d'un vaste éventail de points de vue, de parcours, de compétences et d'expériences nous aide à mieux comprendre et répondre aux besoins de nos intervenants, ce qui est capital pour la réussite de la Compagnie.

Conseil d'administration

Le CN aspire à maintenir un Conseil composé d'administrateurs indépendants hautement qualifiés ayant une représentation d'au moins 40 % d'hommes et de femmes, respectivement, et d'au moins deux membres provenant de groupes sous-représentés plus larges, sans égard au genre. À l'heure actuelle, cinq membres indépendants du Conseil d'administration sur 10, soit 50 %, sont des femmes, et deux membres indépendants du Conseil sur 10, soit 20 %, proviennent de groupes sous-représentés plus larges, sans égard au genre. Si tous les candidats aux postes d'administrateurs présentés à l'assemblée sont élus au Conseil, nous continuerons d'atteindre nos objectifs.

Le Comité GDD, en consultation avec la présidente du Conseil, est responsable de recommander des personnes hautement qualifiées pour siéger au Conseil, qui contribueront à enrichir les discussions et à améliorer l'efficacité dans la prise de décisions et les fonctions de conseil. Des renseignements plus détaillés sur nos processus de sélection et d'évaluation des administrateurs se trouvent aux rubriques « Gouvernance du Conseil d'administration – Renouvellement du conseil et sélection des administrateurs » et « Gouvernance du Conseil d'administration – Évaluation du rendement du Conseil » de la présente circulaire.

Cadres dirigeants

Le CN souhaite atteindre au plus tard en 2027, et maintenir par la suite, une équipe de cadres dirigeants (soit les postes de vice-présidence et d'un échelon supérieur) composée d'au moins trente-cinq pour cent (35 %) de femmes. Actuellement, 10 (31 %) des 32 cadres dirigeants, y compris notre présidente-directrice générale, sont des femmes (comparativement à 9, ou 28 %, en date du 4 mars 2024). Le CN a l'intention de maintenir ses normes en matière d'embauche et de promotion fondées sur le mérite, tout en s'efforçant de réaliser ses aspirations en matière de représentation dans un milieu de travail sécuritaire, inclusif et valorisant pour tous. Nous souhaitons atteindre nos objectifs en misant sur la recherche, l'évaluation et le perfectionnement des talents, afin d'assurer que nous disposons de successeurs potentiels aux fins de dotation de postes de haute direction et de postes de cadres affichant des parcours et des expériences diversifiés. Le Comité RHR est responsable d'examiner les candidatures à des postes de cadres dirigeants de personnes possédant les qualifications, les compétences, l'expérience, les aptitudes de leadership et le niveau d'engagement élevés requis pour exercer ces fonctions. À cet égard, le Comité RHR revoit régulièrement l'approche intégrée du CN en matière de gestion des dirigeants et des employés démontrant de grandes aptitudes, de développement du leadership et de planification de la relève.

Pour le moment, nous n'avons pas adopté d'objectifs précis en matière de représentation autre que la représentation des genres pour les postes de cadres dirigeants. Toutefois, nous continuerons d'utiliser les chiffres établis sur la disponibilité sur le marché du travail dans chaque province ou État comme la base de notre ambition pour évaluer nos progrès. Nous définissons la disponibilité sur le marché du travail comme la part des membres des groupes désignés sur le marché du travail que les employeurs peuvent embaucher.

Engagement auprès des intervenants et des Autochtones

Le CN reconnaît l'importance d'interagir avec ses intervenants (notamment les actionnaires, les membres du personnel et les collectivités) et avec les communautés autochtones le long de notre réseau au Canada étant donné la diversité des clients et des secteurs géographiques que nous desservons, notre présence physique au sein des collectivités à travers l'Amérique du Nord et notre rôle essentiel en ce qui concerne la propulsion de l'économie. Le Cadre d'engagement du CN auprès des intervenants et des Autochtones, qui est supervisé par le Conseil par l'intermédiaire du Comité GDD, guide notre approche pour un engagement proactif, uniforme, collaboratif et authentique. En 2024, nous avons renforcé notre engagement auprès des communautés autochtones le long de notre réseau au Canada grâce à l'adoption de notre première Politique guidant nos relations avec les Autochtones et de notre premier PARPA, tel qu'il est décrit plus en détail dans la présente rubrique.

En plus des initiatives en matière d'engagement auprès des actionnaires, des Autochtones et des collectivités qui sont décrites à la présente rubrique, la Compagnie a poursuivi ses activités d'engagement comme suit en 2024 :

- en participant à des conseils consultatifs, à des comités d'examen et à des démarches réglementaires afin d'interagir avec tous les paliers de gouvernement;
- en organisant des événements communautaires, comme des rencontres régulières et des parrainages d'activités;
- en collaborant avec des partenaires de la chaîne d'approvisionnement;
- en participant à des associations de l'industrie (Association des chemins de fer du Canada (l'ACFC) et Association of American Railroads (l'AAR));
- en interagissant avec les fournisseurs à l'occasion de notre réunion annuelle des fournisseurs et par l'intermédiaire de notre programme d'excellence en approvisionnement durable;
- en renforçant nos relations et en améliorant nos communications avec les clients;
- en s'assurant d'avoir des occasions de dialogue avec les membres du personnel;
- en répondant aux préoccupations régionales et en saisissant des occasions de croissance de manière proactive dans le cadre d'un programme d'engagement structuré auprès des collectivités.

Interaction avec les actionnaires

Le CN reconnaît l'importance d'interagir de façon constante avec ses actionnaires et nous nous réjouissons de le faire puisque nous estimons qu'il est important que les interactions soient directes et fréquentes afin de permettre et de favoriser un dialogue franc et l'échange d'idées. Notre service Relations avec les investisseurs est responsable de la communication avec les milieux financiers pour le compte du CN et interagit activement avec les actionnaires, les analystes rattachés à un courtier, les investisseurs éventuels et périodiquement avec les groupes de défense des droits des actionnaires. Dans le cadre de notre programme global de gouvernance, le Comité GDD et le Conseil examinent et améliorent régulièrement nos pratiques en matière d'interaction avec les actionnaires. Les commentaires des actionnaires sont régulièrement communiqués au Conseil, à ses comités et à la direction. Ils sont pris en compte dans le cadre de nos processus stratégiques et décisionnels.

Au cours des 12 derniers mois, la présidente de notre Conseil ainsi que d'autres membres de la haute direction du CN et notre équipe de relations avec les investisseurs se sont entretenus avec nos principaux actionnaires institutionnels dans le cadre des initiatives suivantes :

- **Conférences téléphoniques sur les résultats** : interaction trimestrielle des membres de la haute direction du CN avec les communautés financières en vue de passer en revue les résultats et les perspectives financiers et opérationnels trimestriels du CN.

- **Tournée générique** : tout au long de l'année, interactions multiples des membres de la direction du CN et du vice-président adjoint, Relations avec les investisseurs, avec des investisseurs institutionnels afin de fournir de l'information publique sur notre programme stratégique, nos affaires et nos activités.
- **Conférences auprès des maisons de courtage** : tout au long de l'année, présentations par les membres de la haute direction du CN d'allocutions dans le cadre de conférences sectorielles pour les investisseurs concernant les affaires et les activités du CN et rencontres en personne entre ces membres de la haute direction et les investisseurs.
- **Réunions de la présidente du Conseil avec les investisseurs** : tout au long de 2024, la présidente du Conseil du CN a tenu des conférences téléphoniques avec les principaux actionnaires afin de discuter de questions liées à la gouvernance, notamment la rémunération de la haute direction, les relations avec les intervenants, la culture d'entreprise et les relations de travail, la planification de la relève des membres de la haute direction et du Conseil et la gestion des risques d'entreprise.
- **Réunions avec des investisseurs** : tout au long de l'année, le CN a tenu de nombreuses réunions avec les actionnaires et les investisseurs éventuels afin de discuter de renseignements publics sur divers sujets, notamment les suivants : la stratégie commerciale, le rendement financier, la performance opérationnelle, les tendances du marché, le développement durable et la gouvernance.

Les conférences téléphoniques sur les résultats trimestriels et les présentations aux investisseurs sont diffusées sur le Web et peuvent être écoutées en direct sur le site Web du CN au www.cn.ca, sous « Investisseurs/Résultats financiers ».

Faits saillants en 2024 sur l'interaction avec les actionnaires

Participation à **9 conférences données par des analystes rattachés à un courtier** ayant permis de rencontrer plus de **180 entreprises investisseurs**

Organisation de **17 événements en personne avec des investisseurs** (tournées génériques, visites d'installations avec des courtiers, rencontres à l'interne avec la direction) ayant permis d'accueillir **plus de 150 entreprises investisseurs**

Tenue de plus de **175 conférences téléphoniques virtuelles avec des investisseurs**, notamment plus de 40 conférences téléphoniques portant sur le développement durable et/ou la gouvernance

Relations avec les investisseurs – Personnes-ressources

Nous disposons de divers modes de communication nous permettant de recevoir les commentaires des parties intéressées, comme une ligne téléphonique sans frais pour les demandes de renseignements généraux (1 888 888-5909). Les actionnaires peuvent aussi communiquer avec notre équipe de relations avec les investisseurs et d'autres personnes-ressources pour les investisseurs conformément aux procédures décrites sur notre site Web au www.cn.ca, sous « Investisseurs/Personnes-ressources ».

Les actionnaires et autres parties intéressées peuvent aussi communiquer avec le Conseil et la présidente du Conseil en téléphonant au 1 514 399-6544. Le Conseil a également des procédures permettant aux parties intéressées de (i) nous transmettre des plaintes ou préoccupations relatives à la comptabilité et à l'audit et (ii) communiquer directement avec la présidente du Conseil, qui préside toutes les réunions d'administrateurs qui ne sont pas membres de la direction. Ces procédures sont décrites sur notre site Web au www.cn.ca, sous « Engagement responsable/Gouvernance ».

Engagement auprès des Autochtones

En 2024, la Compagnie a poursuivi ses initiatives au chapitre des relations avec les Autochtones comme suit :

- en engageant de façon proactive les communautés autochtones et en maintenant le dialogue ouvert avec celles-ci;
- en faisant la promotion auprès des peuples autochtones des possibilités de travailler au sein de la Compagnie;
- en appuyant des initiatives auprès des communautés autochtones et en participant à des organisations autochtones;
- en repérant et en favorisant des occasions d'affaires et d'approvisionnement avec les Autochtones;
- en adoptant sa première Politique guidant nos relations avec les Autochtones;
- en publiant son premier PARPA.

En 2015, la Commission de vérité et réconciliation du Canada a appelé les sociétés à jouer un rôle de réconciliation auprès des peuples autochtones du Canada en donnant notamment aux membres de la direction du personnel de l'information sur l'histoire des peuples autochtones. Dans le cadre de sa vision autochtone, la Compagnie mise activement sur la conscientisation des membres du personnel aux questions autochtones et offre, depuis 2014, une formation portant sur la sensibilisation culturelle. Une version de cette formation a été lancée en ligne au début de l'année 2017 pour qu'un plus grand nombre de membres du personnel y aient accès. En 2018, cette formation a reçu le prix du président dans la catégorie Valeurs du CN, ce qui démontre son importance pour le CN. En 2019, cette formation est devenue obligatoire pour tous les membres du personnel au Canada, tant pour les cadres que pour les membres du personnel syndiqués, et, depuis la tenue de la première séance de formation, le CN a formé plus de 26 000 membres de son personnel (principalement au Canada).

Nous avons également une équipe des relations avec les Autochtones composée de neuf membres, dont quatre s'auto-identifient comme étant Autochtones, qui collabore à l'élaboration et à la mise en œuvre de notre vision et de notre stratégie visant les Autochtones. Cette équipe est déployée partout au Canada afin de jouer un rôle proactif et d'établir des relations respectueuses avec les communautés autochtones qui jalonnent le réseau du CN. En 2024, nous avons publié notre premier PARPA, qui orientera notre cheminement vers la réconciliation pour les trois prochaines années en fonction de piliers clés qui ont été établis grâce à des discussions ouvertes avec les communautés autochtones et à la rétroaction obtenue auprès de celles-ci. Notre PARPA constitue une base solide pour favoriser un apprentissage continu et des mesures significatives dans le cadre de nos efforts constants pour soutenir et honorer les communautés autochtones au Canada. De nombreux départements du CN ont participé à son élaboration, et les collectivités ont été invitées à fournir de la rétroaction lors de sa première ébauche. Cette rétroaction a été intégrée dans la version finale publiée en novembre 2024.

Pour obtenir plus de renseignements sur nos activités en matière de relations avec les Autochtones, notamment notre Politique guidant nos relations avec les Autochtones et notre PARPA, voir notre site Web au www.cn.ca sous « Engagement responsable/Collectivité/Relations Autochtones ».

Engagement auprès des collectivités

Le CN est pleinement intégré aux collectivités qu'il dessert. Notre réputation est notre atout le plus précieux, et nous nous efforçons constamment d'être de bons voisins qui écoutent, apprennent et contribuent à bâtir des collectivités plus sécuritaires, plus solides et plus prospères. Ainsi, nous nous engageons dans les collectivités par l'entremise d'un large éventail d'initiatives dans le but de favoriser une communication bidirectionnelle avec les membres de nos collectivités et d'assurer des échanges respectueux et bénéfiques.

Les équipes des relations avec les intervenants et des relations avec les Autochtones du CN jouent un rôle essentiel pour garder le CN au fait des enjeux régionaux et s'assurer qu'il participe et offre du soutien à des programmes de partenariats communautaires à fort impact qui correspondent aux besoins locaux. Les équipes des relations avec les intervenants et des relations avec les Autochtones représentent le CN à divers événements et conférences d'affaires, comme le congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités et l'assemblée générale annuelle de l'Assemblée des Premières Nations, où elles s'entretiennent directement avec les principaux intervenants et les communautés autochtones au Canada.

Sécurité des collectivités

Dans le cadre des efforts déployés tout au long de l'année pour sauver des vies et promouvoir les comportements sécuritaires à proximité des infrastructures ferroviaires, la Police du CN travaille activement auprès des collectivités de tout notre réseau, y compris dans le cadre des opérations conjointes d'application de la loi qu'elle mène avec des organismes externes à des endroits propices aux incidents et elle présente des exposés sur la sécurité à des groupes à haut risque, comme les jeunes et les conducteurs de véhicules commerciaux. De plus, nous transmettons régulièrement aux fonctionnaires municipaux et aux intervenants d'urgence de l'information sur la sécurité aux passages à niveau, l'évaluation des risques dans les corridors et le transport des marchandises dangereuses.

Dons et parrainages

Pour le CN, donner au suivant n'est pas un slogan, c'est notre façon de faire des affaires. C'est un esprit d'entraide partagé par tous et toutes au CN. En 2024, nous avons investi plus de 20 millions de dollars dans des organismes et des initiatives qui ont des répercussions directes sur les collectivités de notre réseau, qui contribuent à protéger la santé physique et mentale des personnes et qui soutiennent le développement durable et la conservation de la nature.

En 2024, l'équipe des partenariats stratégiques du CN a mis en œuvre une nouvelle stratégie et un nouveau cadre en matière d'investissement communautaire en vue d'appuyer des objectifs d'entreprise plus larges axés sur trois piliers clés : les personnes, la sécurité et l'environnement. Nous avons apporté d'importantes améliorations à l'harmonisation des investissements communautaires avec les valeurs et les aspirations du CN,

renforcé la reconnaissance du public et le narratif à l'égard de l'incidence de nos investissements communautaires et mobilisé un plus grand nombre d'employés dans le cadre d'initiatives de bienfaisance au Canada et aux États-Unis au moyen d'événements comme Le hockey aide les sans-abris.

Le CN continue de promouvoir son programme Les Cheminots du CN dans la collectivité, en récompensant les membres du personnel actifs et retraités qui font du bénévolat au sein de leur collectivité en versant des dons à des organismes sans but lucratif. Nous soutenons également la Caisse de bienfaisance des employés et retraités du CN au moyen de cotisations copayantes et de collectes de fonds annuelles, en encourageant nos cheminots à donner aux causes qui leur tiennent à cœur.

En collaboration avec l'équipe des relations avec les Autochtones, le CN a établi de nouveaux partenariats et renforcé les relations existantes avec de nombreuses collectivités autochtones dans tout notre réseau au Canada. Notamment, en juin 2024, nous avons annoncé la bonification de notre partenariat avec le Panthéon des sports canadiens pour soutenir les athlètes autochtones et leurs histoires.

Le CN a continué à investir dans la santé et dans la recherche sur les maladies graves par l'intermédiaire d'initiatives comme le Défi CN pour le CHEO (Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario) et la Fondation Terry Fox. Nous avons établi de nouveaux partenariats avec des organisations nationales soutenant les victimes de violence sexiste, notamment l'organisme Shelter Movers et le YWCA. Au printemps 2024, le CN a annoncé un engagement historique consistant à verser 10 millions de dollars sur 10 ans pour soutenir les efforts de secours au moyen de partenariats avec la Croix-Rouge et Team Rubicon. Nous soutenons également les besoins des premiers intervenants au moyen de dons qui contribuent à l'achat de matériel essentiel, ce qui aide la Police du CN à établir de solides relations avec ses pairs, qui sont souvent les premiers à arriver sur la scène d'un incident ferroviaire.

Nos partenariats avec des organismes nationaux, comme Arbres Canada et America in Bloom, ont contribué à sensibiliser le public aux répercussions liées aux changements climatiques, à la biodiversité et à l'importance du développement de forêts urbaines et rurales. Nous avons aussi établi de nouveaux partenariats en matière de développement durable avec les organismes ÉcoÉcoles et L'éducation au service de la Terre, qui inspirent les jeunes à devenir les prochains protecteurs de l'environnement.

Le renouvellement stratégique des programmes d'investissements communautaires du CN se poursuit en 2025 et culminera avec le lancement d'un programme phare visant à permettre aux employés du CN d'offrir leur temps et leur soutien à un enjeu social important touchant les collectivités en Amérique du Nord.

Pour obtenir plus de renseignements sur nos initiatives en matière d'engagement auprès des collectivités, voir notre site Web au www.cn.ca sous « Engagement responsable/Collectivité ».

Nos engagements en matière de développement durable

L'engagement responsable est au cœur même de la manière dont le CN bâtit un avenir durable. Au CN, notre vision est d'être le chemin de fer nord-américain le plus sécuritaire, le plus efficace sur le plan opérationnel, le plus axé sur les clients et générant les plus faibles émissions de carbone. Notre vision en matière de développement durable s'articule autour de cinq principes :

Environnement

Exercer nos activités de manière à réduire au minimum notre impact environnemental, tout en fournissant des services de transport plus propres et plus durables à nos clients.

Sécurité

S'efforcer d'être le chemin de fer le plus sécuritaire en Amérique du Nord en établissant une culture axée sur la sécurité sans compromis et en implantant un système de gestion conçu pour atténuer les risques et favoriser l'amélioration continue.

Capital humain

Offrir un milieu de travail sécuritaire, stimulant et inclusif, où les membres de notre personnel peuvent exploiter leur plein potentiel et être reconnus pour leur contribution à notre réussite.

Collectivités

Bâtir des collectivités plus sécuritaires et plus fortes en investissant dans le développement, en créant des avantages socio-économiques et en nous assurant d'ouvrir le dialogue avec tous les intervenants et les peuples autochtones.

Gouvernance

Améliorer sans cesse notre culture d'intégrité et notre conduite éthique en matière commerciale, établissant ainsi un lien de confiance avec tous nos intervenants.

Notre approche en matière de développement durable

Notre approche en matière de communication d'information relative au développement durable s'aligne sur des normes internationales, notamment la Global Reporting Initiative, les objectifs liés à la mobilité de la Banque mondiale et le Greenhouse Gas Protocol, ainsi que sur des recommandations faites par le Sustainability Accounting Standards Board (SASB) et le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), qui sont maintenant tous les deux gérés par l'International Sustainability Standards Board (ISSB). La transparence relativement aux risques et aux possibilités liés aux changements climatiques est essentielle pour conserver la confiance de nos intervenants et permet à nos investisseurs de mieux comprendre les incidences des changements climatiques sur nos activités. Nos rapports détaillés, y compris ceux publiés en 2024, se trouvent sur le site Web du CN au www.cn.ca sous « Engagement responsable ».

Notre approche en matière de développement durable est conforme aux objectifs de développement durable des Nations Unies (les ODD). Bien que nous contribuons directement et indirectement à chacun des 17 ODD, un examen détaillé des indicateurs et des mesures qui composent le cadre des ODD nous a permis de repérer huit ODD, sur lesquels nous pensons que nous pouvons avoir le plus d'impact et qui correspondent à nos cinq principes en matière d'engagement responsable. Le choix de ces ODD repose également sur les principes de l'importance relative et d'inclusion des intervenants, afin de donner la priorité aux sujets qui comptent le plus pour notre entreprise et nos intervenants.

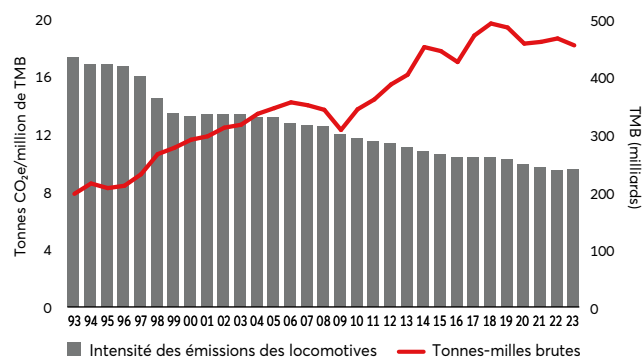
Nous reconnaissons que le climat est en train de changer et que les entreprises doivent non seulement s'adapter, mais également faire partie de la solution. En tant que moteur de l'économie, le CN est décidé à jouer un rôle déterminant dans la transition vers une économie à faible émission de carbone.

Le CN contribue de façon positive à la lutte contre les changements climatiques en offrant des solutions de transport à faible bilan carbone à nos clients. Comme 87 % de nos émissions de GES du domaine 1 proviennent de l'exploitation ferroviaire, nous croyons que le meilleur moyen de réduire notre empreinte carbonique est d'améliorer sans cesse l'efficacité de nos opérations ferroviaires. Depuis 1993, nous avons réduit de 45 % l'intensité des émissions de GES de nos locomotives et nous continuons d'être un chef de file en matière d'efficacité énergétique des locomotives parmi les chemins de fer de classe I nord-américains, consommant environ 15 % moins de carburant par tonne-mille brute que la moyenne du secteur. Le graphique suivant illustre l'amélioration sur le plan de l'intensité des émissions de GES des locomotives du CN depuis 1993.

Dissociation entre la croissance et les émissions de GES

Intensité des émissions de GES des locomotives par rapport aux tonnes-milles brutes (TMB)

(Tonnes CO₂e/million de TMB par rapport au trafic en milliards de TMB)



Depuis 1993 :

↓ **45 %** Réduction de l'intensité des émissions de GES des locomotives

Nous sommes d'avis que le transport ferroviaire possède un potentiel énorme pour réduire les impacts environnementaux du transport et nous travaillons activement avec nombre de nos clients pour les aider à réduire les émissions de GES liés à leur chaîne d'approvisionnement du transport en tirant parti du transport ferroviaire pour les longues distances et du camionnage pour les plus courtes distances. Le transport des marchandises par train peut réduire les émissions de GES jusqu'à 75 % comparativement au transport par camion. Une plus grande utilisation de modes de transport combinés permet de réduire les émissions en utilisant chaque mode pour la partie du parcours auquel il convient le mieux. Il permet également de réduire la congestion routière, les accidents et le fardeau des infrastructures de transport public. Notre stratégie visant à réduire nos émissions des domaines 1 et 2 aidera la Compagnie à conserver sa position d'important catalyseur de la décarbonisation de la chaîne d'approvisionnement à long terme. En retour, ces activités contribueront à la réduction des émissions du domaine 3 de nos clients.

Nous appuyons la pratique consistant à présenter de l'information financière de grande qualité sur les changements climatiques et avons été le premier chemin de fer nord-américain à apporter officiellement notre soutien aux recommandations du GIFCC en 2020. Notre approche en matière de communication de l'information sur le développement durable et les changements climatiques intègre quatre éléments de base du cadre du GIFCC : gouvernance, mesures et objectifs, stratégie et gestion des risques. Un indice de notre conformité au GIFCC fait partie de notre Réponse au questionnaire du CDP sur les changements climatiques 2024. Notre approche quant à chacun de ces éléments est présentée ci-après.

Gouvernance

Le Conseil d'administration, par l'intermédiaire de son Comité GDD et de son Comité SE, a le plus haut niveau de responsabilités en ce qui concerne notre rendement, nos politiques et nos pratiques en matière de développement durable et d'environnement, y compris le Plan d'action climatique du CN. Il est également chargé de la surveillance de nos progrès par rapport aux objectifs fixés aux termes de ce plan, de même que des questions et des risques connexes liés aux changements climatiques.

Le Conseil a délégué au Comité GDD la responsabilité de superviser le cadre général de développement durable ainsi que l'élaboration et la mise en application des politiques et des pratiques générales de la Compagnie en matière de développement durable. Cette responsabilité inclut l'évaluation et la surveillance des principaux indicateurs et objectifs de la Compagnie en matière de développement durable et des progrès réalisés par rapport aux objectifs fixés, ainsi qu'aux notations et aux documents d'information importants concernant le développement durable. Le Comité GDD doit également superviser les risques liés à la réglementation et à la divulgation, notamment en ce qui a trait aux questions d'ordre climatique.

Le Comité SE s'est vu déléguer la responsabilité de surveillance spécifique des questions en matière de sécurité et d'environnement, notamment en ce qui concerne les changements climatiques. Conformément à cette responsabilité, le Comité SE supervise l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie du CN en matière d'environnement et de changements climatiques, notamment les objectifs de la Compagnie en matière de réduction des émissions de GES et les mesures qu'elle prend à cet égard, ainsi que l'adaptation et la résilience aux changements climatiques. Le Comité SE passe en revue, au moins une fois par année, le Plan d'action climatique du CN (notamment les objectifs de la Compagnie fixés aux termes de ce plan, sa stratégie pour les atteindre et ses progrès vers leur réalisation). Le Comité SE est également responsable de superviser l'évaluation que fait la direction des principaux risques, avantages et occasions attribuables aux changements climatiques.

Le Comité AFR assume la responsabilité centralisée quant à la supervision globale de la gestion des risques d'entreprise de la Compagnie, tandis que la supervision et la surveillance de l'évaluation que fait la direction des principaux risques de la Compagnie liés à l'environnement, aux changements climatiques et à la réduction des émissions de GES, ainsi qu'à la biodiversité, y compris les initiatives technologiques ayant trait à l'exploitation connexes, sont des responsabilités qui ont été déléguées au Comité SE, qui en assume la surveillance spécifique.

Le Conseil s'assure que l'ensemble des compétences acquises par les administrateurs grâce à leur expertise, à leur expérience et à leur formation en affaires répond aux besoins du Conseil aux fins de l'orientation commerciale et stratégique du CN. Les membres du Conseil ont régulièrement accès à de la formation et à de l'information; en 2024, une conférencière externe a fait un exposé sur le développement durable (plus précisément sur l'utilisation des carburants renouvelables, qui constitue l'un des principaux éléments pour la réalisation de notre objectif pour 2030, comme il est décrit plus en détail ci-après), et tous les membres du Conseil y ont assisté. La grille de compétences que le Comité GDD et le Conseil prennent en compte dans le cadre de leur examen annuel des compétences des candidats proposés à l'élection ou à la réélection comme membres du Conseil comprend le savoir des candidats sur les changements climatiques. Le vice-président exécutif et chef de la direction financière ainsi que le premier directeur principal, Développement durable du CN, qui assument la responsabilité globale et directe de la stratégie de développement durable du CN (y compris du Plan d'action climatique) et qui sont chargés des enjeux climatiques et des questions qui concernent le développement durable, en surveillent l'application par la haute direction.

Les politiques et les programmes de rémunération à l'intention des membres de la haute direction et des cadres supérieurs du CN visent à créer un lien évident entre la stratégie à long terme de la Compagnie, son plan d'affaires et la rétribution des membres de la haute direction, ce qui incite l'adoption de comportements exemplaires.

La réalisation de trois objectifs, soit la performance environnementale mesurée selon l'intensité des émissions de GES des locomotives (qui contribue grandement à la réalisation de notre objectif pour 2030, qui est défini ci-après), l'engagement du personnel et l'orientation client, est intégrée au régime d'intéressement à court terme des membres de la haute direction et des cadres supérieurs. Le Régime d'intéressement annuel (le **RIA**) de 2024 sur le rendement du CN par rapport aux objectifs préétablis pour trois composantes de l'entreprise : 70 % pour la composante financière, 20 % pour la composante stratégique et 10 % pour la composante sur la sécurité, et les trois objectifs stratégiques susmentionnés avaient chacun une pondération de 6,67 % de la cible de la prime totale.

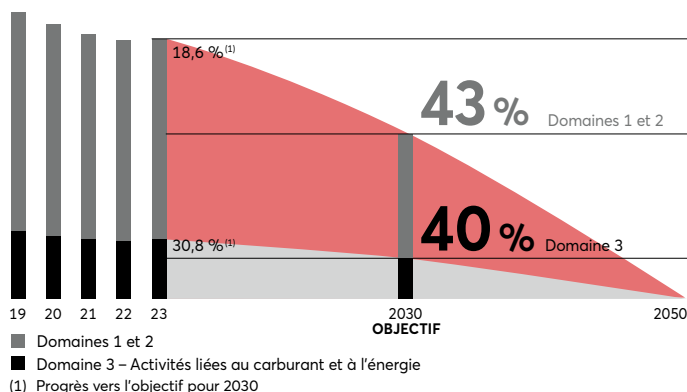
Mesures et objectifs (objectifs fondés sur la climatologie)

En vue de bâtir l'avenir, nous nous sommes engagés à réduire nos émissions de GES et notre intensité des émissions de GES pour contribuer à stabiliser les températures mondiales. Notre objectif actuel pour 2030, qui a été fixé en 2021, se conforme à un scénario de réchauffement bien en deçà de 2 degrés. La SBTi a approuvé l'objectif pour 2030 du CN (**l'objectif pour 2030**), qui reflète son engagement à réduire ses émissions de GES des domaines 1 et 2 de 43 % par tonne-mille brute d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019 et à réduire les émissions de GES du domaine 3 provenant des activités liées au carburant et à l'énergie de 40 % par tonne-mille brute d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019. Conformément aux lignes directrices de la SBTi, l'objectif pour 2030 du CN doit être examiné et revalidé d'ici 2026.

En 2021, nous avons annoncé notre engagement relatif à notre ambition d'atteindre la neutralité en matière d'émissions de GES d'ici 2050 conformément à un scénario de réchauffement de 1,5 degré (**l'objectif pour 2050**). En 2024, la SBTi a approuvé l'objectif pour 2050 du CN, qui prévoit une réduction de 90 % par le CN des émissions de GES absolues des domaines 1, 2 et 3 d'ici 2050 par rapport à l'année de référence 2019.

Objectif 2030 fondé sur la climatologie

Courbe des émissions selon un objectif bien en-deçà de 2°C
(tonnes CO₂e/millions de TMB)



Stratégie

Réduire notre bilan carbone lié aux activités ferroviaires

Comme 87 % de nos émissions de GES du domaine 1 proviennent de l'exploitation ferroviaire, nous croyons que la meilleure façon de réduire notre empreinte carbone est de continuer à améliorer l'efficacité de nos opérations ferroviaires. Ainsi, notre objectif pour 2030 guide notre plan de transition et notre stratégie d'affaires à faible bilan carbone. Pour atteindre notre objectif pour 2030, nous nous concentrons sur cinq principaux domaines stratégiques :

Renouvellement du parc : En 2024, nous avons continué de renouveler notre parc de locomotives en misant sur les locomotives à haute puissance les moins énergivores actuellement disponibles en recevant la livraison de 83 unités dans le cadre d'un programme de modernisation pluriannuel aux termes duquel les locomotives existantes de la flotte du CN sont dotées de la plus récente technologie, ce qui prolonge leur durée de vie et améliore leur efficacité énergétique.

Technologies novatrices et mégadonnées : Nous continuons d'explorer et d'investir dans des technologies novatrices, comme des systèmes de gestion de l'énergie et de télémétrie ainsi que de systèmes assurant une traction répartie, pour nous aider à maximiser l'efficacité et l'efficience de l'exploitation des locomotives. Grâce à ces systèmes, nous recueillons de grandes quantités de données en vue de nous aider à améliorer la performance et la consommation de carburant. De plus, l'analyseur de quotient de la puissance par tonne interne du CN utilise les données des systèmes pour optimiser le rapport puissance/tonnage des locomotives, minimisant encore davantage la consommation de carburant.

Pratiques d'exploitation : Le CN continue aussi de tirer parti de l'information en temps réel sur les activités ferroviaires, ce qui permet de donner des indications en milieu de travail sur les méthodes visant à réduire la consommation de carburant. Parallèlement, l'approche rigoureuse du CN en matière d'affectation des capitaux soutient la sécurité de notre réseau, améliore l'efficacité et la résilience et facilite la croissance. Les améliorations en matière de capacité, y compris l'allongement des voies d'évitement et le dédoublement des tronçons de voie principale, nous permettent de favoriser la fluidité dans nos corridors les plus fréquentés, améliorant ainsi le rendement du carburant et l'efficacité carbonique. Les investissements dans du nouveau matériel, comme des wagons-trémies à plus grande capacité, permettent également d'économiser du carburant puisque ces wagons peuvent transporter un volume plus élevé par train. Les pratiques d'exploitation du CN ont été touchées en 2024 par les interruptions de travail et le temps froid ayant eu lieu dans l'Ouest canadien.

Carburants plus propres : L'utilisation accrue du biodiesel et du diesel renouvelable d'ici 2030 est le principal facteur stratégique qui nous permettra d'atteindre notre objectif pour 2030. Le *Règlement sur les combustibles propres* du Canada et d'autres normes en matière de carburants renouvelables et faibles en carbone dans les territoires où le CN exerce ses activités continueront de nous permettre de réduire encore davantage nos émissions. Des essais et la qualification de mélanges de carburants renouvelables entièrement biosourcés ont continué de progresser en 2024. Réalisés en partenariat avec des constructeurs de locomotives, des producteurs de carburants et d'autres chemins de fer de classe I, le CN s'attend à ce que ces essais permettent tant au CN qu'à l'industrie de mieux comprendre la durabilité à long terme des carburants renouvelables et leur incidence opérationnelle sur les locomotives, surtout par temps froid, et de planifier les modifications nécessaires pour tirer parti de leur utilisation accrue au cours de la prochaine décennie.

En général, l'atteinte de notre objectif pour 2030 repose sur la disponibilité de volumes suffisants de carburants renouvelables durables à des prix concurrentiels, qui nécessitera la collaboration entre les constructeurs de locomotives, les producteurs de carburants et les gouvernements. Cette approche collaborative est une priorité clé et pose un risque éventuel.

En 2024, le CN a beaucoup augmenté son utilisation de carburants renouvelables, qui ont représenté près de 10 % du carburant de nos locomotives durant l'année.

Réduire notre bilan carbone lié aux activités non ferroviaires

L'exploitation d'un chemin de fer efficace vise nos activités non ferroviaires, ce qui permet de réduire davantage notre bilan carbone dans notre parc routier et notre flotte de navires, nos édifices et nos triages, grâce à des pratiques exemplaires, de nouveaux équipements et de nouvelles technologies. Nous prenons des mesures concrètes pour réduire le bilan carbone lié à nos activités non ferroviaires, qui représente 15 % de nos émissions de GES des domaines 1 et 2, en mettant l'accent sur ce qui suit :

Mises à niveau de notre parc routier : Notre parc routier, qui comprend des camions CNLT et TransX, de l'équipement intermodal et des véhicules de service, représente 6 % de nos émissions des domaines 1 et 2. Au cours des dernières années, nous nous sommes concentrés sur l'amélioration du rendement du carburant de ce parc, tout en augmentant notre utilisation de carburants renouvelables. Nous avons également acheté des véhicules électriques, y compris cinq camions F-150 Lightning de Ford, pour notre parc de véhicules de service. En 2020, le CN a conclu un protocole d'entente avec La Compagnie Électrique Lion (**Lion Électrique**) pour mettre à l'essai l'utilisation de camions électriques de classe 8 dans le cadre de nos activités. La livraison des premiers camions électriques de classe 8 était prévue en 2024, mais Lion Électrique n'a pas été en mesure de les livrer et a déposé une demande de protection contre ses créanciers en décembre 2024. Après avoir examiné les répercussions sur la mise à l'essai, le CN a annulé le protocole d'entente conclu avec Lion Électrique et envisagera d'autres possibilités dans l'avenir. La résiliation du protocole d'entente conclu avec Lion Électrique ne devrait pas avoir une incidence importante sur notre capacité à atteindre notre objectif pour 2030. Nous continuons de former nos équipes aux pratiques d'économie de carburant, qu'il s'agisse de l'aérodynamisme des composantes des camions ou de projets innovants d'optimisation des trajets. Nous continuons en outre de tirer parti d'un nouveau système de gestion du parc axé sur le conducteur, ce qui favorise la réalisation de gains supplémentaires en ce qui a trait au rendement du carburant.

Dans le cadre de notre exploitation intermodale, nous explorons l'utilisation de carburants renouvelables et l'électrification pour décarboniser les équipements de manutention mobiles, les générateurs et les unités réfrigérées. En 2024, nous avons reçu des tracteurs de manœuvre électriques à nos terminaux de Brampton et de Vancouver et les avons mis à l'essai en utilisant du diesel entièrement renouvelable à notre terminal de Vancouver. Nous pourrions éventuellement étendre cette utilisation dans d'autres parties de l'exploitation intermodale, selon le résultat de ces mises à l'essai.

Travaux d'amélioration des triages et des bâtiments : L'ÉcoFonds annuel du CN, continue d'effectuer des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique de nos bâtiments et de nos triages. Nous investissons dans l'amélioration de l'efficacité énergétique des chaudières, des compresseurs d'air, des systèmes de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air et des appareils d'éclairage au LED, ce qui nous permet d'améliorer notre bilan carbone et de réduire nos frais. En 2024, nous avons continué de mettre en œuvre un modèle d'énergie en tant que service, soit une approche globale visant à réduire la consommation d'énergie sans investissements initiaux, et réalisés les économies d'énergie prévues sur des investissements antérieurs. Le CN continue d'explorer des occasions d'étendre ce modèle au-delà de l'éclairage afin de réaliser d'autres gains d'efficacité.

Décarbonisation de notre flotte de navires : Nos services maritimes débutent où les voies ferrées et les camions s'arrêtent, avec des services de transport maritime dans des régions comme celle des Grands Lacs. Notre flotte offre des services de transport sûrs et très écoénergétiques. Les exploitants de navires sont formés aux pratiques d'économie de carburant, qui comprennent des protocoles rigoureux sur la vitesse et des paramètres d'exploitation qui entraînent d'autres réductions des émissions de carbone, et nous explorons l'utilisation du biodiesel.

Gestion des risques

Les changements climatiques font partie intégrante de nos processus d'évaluation des risques, qui tiennent compte des risques physiques, notamment la fréquence accrue ou la sévérité des températures extrêmes, des inondations, de l'élévation du niveau de la mer, des incendies, des ouragans et des tornades, ainsi que des risques liés à la transition, notamment des répercussions juridiques, politiques et commerciales.

Le Conseil a la responsabilité ultime de la gestion des risques de la Société, et il a délégué au Comité AFR la responsabilité centralisée quant à la supervision globale du cadre de gestion des risques d'entreprise de la Compagnie, qui incluent les risques liés au climat. Le Comité AFR veille à ce qu'un processus d'évaluation des risques approprié soit en place aux fins de la détermination, de l'évaluation et de la gestion des principaux risques associés aux activités et à la stratégie du CN, dont les risques climatiques. Le Comité AFR est mis au courant des travaux du Comité SE et des autres comités par le biais de rapports réguliers, de sorte qu'il peut avoir une vue d'ensemble des risques auxquels la Compagnie est exposée, y compris leur interaction potentielle et/ou leur effet cumulatif sur les activités et la stratégie du CN. Le Comité GDD collabore également avec le Comité AFR afin de veiller à ce qu'un cadre de gouvernance approprié des risques soit en place entre le Conseil et chacun de ses comités et à ce que les risques spécifiques qui relèvent naturellement de l'expertise ou du mandat d'un comité fassent l'objet d'une surveillance appropriée au sein de ce comité. Pour plus de renseignements sur le cadre global de gestion des risques de la Compagnie, voir la rubrique « Surveillance de la gestion des risques » qui commence à la page 44 de la présente circulaire.

Le Comité SE s'est vu déléguer la responsabilité de superviser et de surveiller l'évaluation que la direction fait des principaux risques auxquels le CN fait face en matière d'environnement, notamment les changements climatiques, la réduction des émissions de GES, la biodiversité et les biocarburants, y compris les initiatives de technologie d'exploitation connexes. En 2024, le Comité SE a supervisé et surveillé l'évaluation par la direction des risques climatiques, notamment les risques physiques attribués aux changements climatiques, ainsi que les mesures d'atténuation, et a examiné les initiatives visant à maintenir les progrès vers l'atteinte de ses objectifs climatiques. En 2023, le Comité AFR a passé en revue l'évaluation par la direction des risques d'entreprise, y compris l'identification des risques nets de la Compagnie, ce qui comprenait différents scénarios et l'identification de risques physiques et de transition liés aux changements climatiques. Plus précisément, le Comité AFR a examiné le rapport présenté par la direction au Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité, qui avait alors la responsabilité de surveillance des risques climatiques, portant sur nos initiatives et mesures de contrôle visant l'atténuation des risques liés aux changements climatiques pour intégrer des activités de gestion de ces risques à notre plan d'affaires.

Le CN a défini six risques et avantages liés aux changements climatiques qui pourraient avoir un effet important sur nos activités directes ainsi que sur notre chaîne de valeur en amont et en aval au cours de l'année de déclaration en cours, ou qui pourraient avoir un effet dans le futur. Voir notre rapport intitulé « Réponse au questionnaire du CDP sur les changements climatiques 2024 », qui est accessible sur notre site Web, pour obtenir de plus amples renseignements.

Sommaire des risques et des possibilités significatifs

DÉTERMINANT	RISQUE	RÉPERCUSSIONS		HORIZON
		RISQUE	OPPORTUNITÉ	
Risques physiques aigus	Conditions météorologiques extrêmes, inondations et feux de forêt	✓		Court terme
Marché	Changements des habitudes des clients	✓		Moyen terme
Marché	Mécanismes de tarification de carbone	✓		Moyen terme
Efficacité des ressources	Utilisation de modes de transport plus efficaces		✓	Court terme
Produits et services	Capacité de diversifier les activités commerciales		✓	Moyen terme
Marché	Expansion dans de nouveaux marchés		✓	Long terme

Notre approche progressive pour décarboniser nos activités

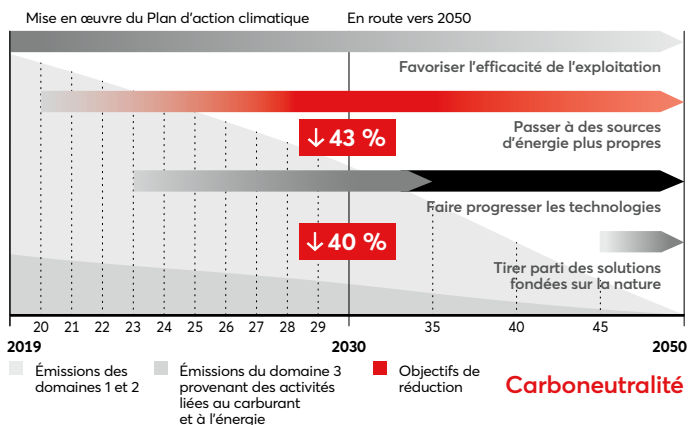
Le CN s'est engagé à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Pour atteindre ses objectifs de décarbonisation, le CN devra continuer à améliorer l'efficacité énergétique de son parc, à accroître son utilisation de carburants renouvelables, ainsi qu'à tester, et éventuellement à déployer, d'autres technologies de propulsion pour les locomotives.

Notre position dans la chaîne d'approvisionnement nous permet d'être à la tête du changement vers la décarbonisation dans le secteur du transport en Amérique du Nord, en tirant profit du développement de carburants et de technologies faibles en carbone et en les stimulant. Des discussions sur les possibilités de trains à batteries et de trains propulsés à l'hydrogène ont déjà cours :

- En 2021, nous avons annoncé l'acquisition d'une locomotive électrique à batterie de Wabtec, la première locomotive remorquant de lourdes charges et entièrement électrique, qui appuie nos objectifs à long terme ambitieux. Les gains d'efficacité et les réductions d'émissions attendus de cette technologie devraient être importants et contribueront à ouvrir la voie à de nouvelles solutions qui vont au-delà des locomotives diesel utilisées aujourd'hui. La livraison de notre première locomotive électrique à batterie est prévue en 2026.
- En 2024, nous avons annoncé l'achat d'une locomotive hybride rechargeable de ligne, une première en Amérique du Nord, qui fera l'objet d'essais sur la ligne principale du CN en Colombie Britannique. Les essais de cette locomotive permettront d'accroître les connaissances du CN sur la technologie des batteries (qui est utilisée dans diverses solutions alternatives de propulsion, par exemple les locomotives hybrides à piles à combustible hydrogène) dans diverses conditions opérationnelles et météorologiques. Nous prévoyons recevoir la locomotive en 2026.
- Au début de 2025, nous avons également annoncé le lancement d'une nouvelle locomotive électrique hybride de moyenne puissance, conçue en collaboration avec Knoxville Locomotive Works. La mise en service de la locomotive hybride comprendra plusieurs étapes et se déroulera dans plusieurs triages et lignes secondaires du CN, notamment au Tennessee, au Mississippi et en Louisiane, et éventuellement dans l'ouest du Canada.

Cette approche progressive permettra au CN d'évaluer l'efficacité et les protocoles opérationnels de la locomotive. Enfin, conformément à la norme de carboneutralité de la SBTi, nous avons l'intention de « neutraliser » les émissions résiduelles difficiles à atténuer, qui ne peuvent être évitées en tirant parti des solutions fondées sur la nature.

Notre approche progressive pour décarboniser nos activités



Afin de soutenir sa stratégie et d'atteindre ses objectifs, le CN investit continuellement dans des initiatives et des programmes qui décarbonisent ses activités et procurent d'autres avantages, comme une capacité accrue et un meilleur service à ses clients. Le CN a également investi dans ses installations intermodales, qui favorisent un transfert modal vers le transport ferroviaire. Le tableau qui suit résume les investissements effectués au cours des cinq dernières années.

Investissements du CN appuyant la décarbonisation – 2020 à 2024⁽¹⁾

CATÉGORIE	DÉPENSÉS (M\$ CA)
Favoriser l'efficacité de l'exploitation	2 260 \$
Investir dans notre parc de locomotives et de wagons-trémies	1 500 \$
Accroître la capacité du réseau	700 \$
Déployer des technologies ayant une meilleure efficacité énergétique	60 \$
Passer à des sources d'énergie plus propres	15 \$
Mettre à l'essai des biocarburants	10 \$
Investir dans des installations qui réduisent les émissions	5 \$
Faire progresser les technologies	10 \$
Contribuer au transfert modal en investissant dans des installations intermodales	250 \$
Total des investissements	2 535 \$

(1) Les montants des investissements sont approximatifs.

Nous reconnaissons également l'importance de la collaboration avec les gouvernements, les partenaires des chaînes d'approvisionnement, les universités, les entreprises de technologies propres, les producteurs de carburant, les constructeurs de locomotives et les fabricants de moteurs afin d'effectuer une transition efficace vers un avenir à faibles émissions de carbone. Nous consultons activement d'autres compagnies ferroviaires, directement ou par l'intermédiaire d'associations comme le groupe de travail sur la décarbonisation (*Decarbonization Working Group*) de l'AAR et l'ACFC, ainsi que divers constructeurs de locomotives, fournisseurs de carburant et clients. Les initiatives comprennent un partenariat réalisé avec Union Pacific sur l'essai de carburants renouvelables, des discussions conjointes avec d'autres chemins de fer de classe I sur l'utilisation de technologies de remplacement, ainsi que notre Programme de partenariat Écoconnexions qui reconnaît les clients, les fournisseurs et les partenaires de la chaîne d'approvisionnement qui s'engagent en faveur du développement durable. En 2024, le CN est devenu membre de la Clean Fuels Alliance America, une association commerciale d'envergure nationale représentant les industries du biodiesel, du diesel renouvelable et du carburant d'aviation durable, conformément à notre engagement à promouvoir l'utilisation de carburants durables dans le cadre de nos activités. Toujours en 2024, nous avons fait partie des membres fondateurs du Consortium du Corridor vert du Pacifique Nord, dont les membres et les partenaires, qui regroupent divers segments de la chaîne de valeur, notamment les producteurs de marchandises en vrac, les transporteurs ferroviaires et intermodaux, les propriétaires et exploitants de navires, les installations et les autorités portuaires de même que les fournisseurs de technologies vertes, travailleront de concert pour décarboniser la chaîne de valeur du transport des marchandises entre l'Amérique du Nord et l'Asie.

Par l'entremise de l'ACFC, nous travaillons activement avec le gouvernement du Canada depuis 1995 pour traiter des effets des activités ferroviaires sur l'environnement, dans le cadre d'un protocole d'entente. Le protocole d'entente 2023–2030, annoncé en décembre 2023, reflète une vision commune visant l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050 et s'appuie sur les progrès significatifs réalisés à ce jour par le secteur ferroviaire canadien. Conformément au protocole d'entente, Transports Canada et les membres de l'ACFC travailleront ensemble pour promouvoir l'utilisation de carburants faibles en carbone, transporter davantage de marchandises par chemin de fer lorsque c'est possible et accélérer l'élaboration de solutions avancées de carboneutralité pour les locomotives.

Aux États-Unis, le CN a participé à un atelier sur le transport de marchandises durable (Sustainable Freight Workshop) organisé en collaboration avec le secteur, des organisations environnementales et le gouvernement fédéral, notamment le Department of Energy, l'Environmental Protection Agency, le Department of Transportation et le Joint Office of Energy and Transportation.

Déclaration de la rémunération de la haute direction

Déclaration de la rémunération de la haute direction	53
Comité des ressources humaines et de la rémunération	57
Mandat du Comité des ressources humaines et de la rémunération	58
Analyse de la rémunération	59
Aperçu du programme de rémunération des membres de la haute direction de 2024	61
Salaire de base	62
Régime d'intéressement annuel (RIA)	62
Intéressements à long terme (ILT) de 2024	65
Autres programmes importants de la Compagnie relatifs à la rémunération	68
Structure de la rémunération de la haute direction en 2025	70
Mesures d'atténuation des risques de notre programme de rémunération	71
Rémunération des membres de la haute direction visés	72
Tableau rétrospectif de la rémunération des PDG et comparaison du RTA sur cinq ans	75
Ratio de coût de la direction	75
Tableau sommaire de la rémunération en dollars canadiens	76
Attributions en vertu d'un régime d'intéressement	81
Régime d'intéressement à long terme de la direction	84
Régimes de rémunération différée	85
Prestations en vertu d'un régime de retraite	86
Prestations en cas de cessation des fonctions et de changement de contrôle	89
Renseignements sur les taux de change	90

Chère actionnaire, cher actionnaire,

Au nom du Comité des ressources humaines et de la rémunération (le **Comité RHR**) et du Conseil du CN, nous profitons de cette occasion pour partager avec vous nos principes en matière de rémunération de la haute direction.

Les objectifs à court et à long termes du programme de rémunération, qui sont présentés ci-après et pour lesquels de plus amples renseignements sont fournis dans les pages qui suivent, visent à assurer une valeur à long terme durable offrant une rémunération liée au rendement en lien avec l'obtention d'un rendement pour nos actionnaires.

En avril 2024, le vote consultatif annuel des actionnaires sur la rémunération tenu par la Compagnie a reçu un fort taux d'assentiment, 97,41 % des voix ayant été exprimées par les actionnaires en faveur de l'approche rigoureuse du CN en matière de rémunération de la haute direction. Il est à noter que le CN a enregistré le plus haut résultat en faveur du vote consultatif sur la rémunération parmi les sociétés de chemin de fer de classe I dont les actions sont négociées en bourse pour la neuvième année consécutive, ce qui démontre le soutien continu des actionnaires et représente un résultat moyen de 97,18 % au cours des cinq dernières années. Dans un souci de transparence, le CN demeure résolu à communiquer à ses actionnaires de l'information claire et complète sur ses pratiques en matière de rémunération des membres de la haute direction.

Aperçu de 2024

L'année 2024 a été une année riche en défis pour le CN, qui a été touché par des arrêts de travail liés aux chemins de fer et aux ports ayant particulièrement pesés sur le trafic intermodal d'outre-mer, les feux de forêt en Alberta et une demande plus faible que prévu pour les produits forestiers et les métaux. En conséquence, la Compagnie a révisé ses perspectives financières pour 2024 en septembre, puis a été affectée par des conditions d'exploitation hivernales plus précoces qu'à l'habitude. Malgré ces enjeux, notre personnel a géré les perturbations en faisant preuve d'agilité et d'efficacité tout en continuant d'offrir un excellent service à nos clients. L'exploitation de l'entreprise est demeurée résiliente, chaque contretemps s'étant réglé efficacement, ce qui met en lumière le respect par les membres de l'équipe de notre modèle d'exploitation et de la rigueur opérationnelle. Ces résultats reflètent l'adaptabilité et le dévouement démontrés par les membres de l'équipe au cours d'une année qui a été marquée par des défis considérables. Le tableau suivant présente un résumé de certains résultats financiers :

	2024	2023	VARIATION
Produits d'exploitation (en millions)	17 046 \$ CA	16 828 \$ CA	1 %
Bénéfice d'exploitation (en millions)	6 247 \$ CA	6 597 \$ CA	(5 %)
Bénéfice par action (BPA) dilué	7,01 \$ CA	8,53 \$ CA	(18 %)
BPA dilué rajusté ⁽¹⁾	7,10 \$ CA	7,28 \$ CA	(2 %)

Au cours de l'exercice, le CN a continué de réinvestir considérablement dans son entreprise et a engagé des dépenses en immobilisations totalisant 3,5 milliards de dollars canadiens pour garantir la sécurité et l'intégrité de son réseau, accroître la capacité, soutenir la croissance, améliorer la résilience du réseau et dans le cadre d'autres initiatives stratégiques, comme des investissements dans la technologie.

En 2024, la Compagnie a versé des montants importants à ses actionnaires en rachetant 15,4 millions de ses actions ordinaires, ce qui leur a permis de recevoir 2,65 milliards de dollars canadiens (ce qui comprend les frais de courtage et les impôts et taxes applicables aux rachats d'actions) et a augmenté de 7 % son dividende trimestriel par action avec prise d'effet au premier trimestre de 2024. Le Conseil d'administration de la Compagnie a également approuvé une augmentation de 5 % du dividende en espèces trimestriel du CN pour 2025 avec prise d'effet le premier trimestre de 2025. Il s'agit de la 29^e année consécutive d'augmentation des dividendes, ce qui atteste de la confiance que nous manifestons envers la santé financière à long terme de la Compagnie.

La sécurité comme valeur fondamentale

Le CN a pris un engagement sans compromis en faveur de la santé et de la sécurité des membres de son personnel, des clients qu'il dessert et des collectivités et des milieux dans lesquels il exerce ses activités. Cet engagement conforte également notre valeur fondamentale de sécurité et notre objectif quotidien de veiller à ce que chacun rentre chez soi sain et sauf chaque jour. Nous avons malheureusement perdu l'un de nos collègues en 2024 dans un accident de la route alors qu'il retournerait à son terminal d'attache du CN dans un véhicule de transport des équipes de trains. Nous honorons sa mémoire en lui rendant hommage pour son dévouement et son engagement indéfectibles envers le CN.

La Compagnie s'efforce de devenir le chemin de fer le plus sécuritaire en Amérique du Nord. Nous continuons à améliorer la sécurité à long terme en misant sur des investissements dans l'infrastructure et des processus de sécurité rigoureux, ainsi qu'en accordant la priorité à la culture de la sécurité par la formation, le leadership et la technologie dans le but d'assurer la

(1) Le bénéfice dilué par action rajusté est une mesure non conforme aux PCGR qui n'est pas définie de façon normalisée en vertu des PCGR et qui peut, par conséquent, ne pas être comparable aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Pour obtenir une explication du bénéfice dilué par action rajusté, de la manière dont cette mesure non conforme aux PCGR offre de l'information utile aux investisseurs, pour connaître les autres fins auxquelles la direction utilise cette mesure non conforme aux PCGR et pour obtenir un rapprochement de cette mesure à la mesure conforme aux PCGR la plus directement comparable, voir la rubrique « Mesures de la performance rajustées » du rapport de gestion, qui est intégré par renvoi aux présentes. Le rapport de gestion est accessible en ligne sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca, sur le site Web de la SEC au www.sec.gov par l'intermédiaire du système EDGAR et sur le site Web du CN au www.cn.ca, sous l'onglet « Investisseurs ».

sécurité du personnel et de prévenir les blessures et les accidents. Le Système de gestion de la sécurité du CN est le système servant à placer la sécurité au centre de ses activités quotidiennes afin d'atténuer continuellement les risques, de réduire le nombre et la gravité des blessures et des accidents et de mobiliser les membres du personnel à tous les niveaux de l'organisation. L'atteinte des cibles annuelles en matière d'accidents et de blessures constitue un élément du régime d'intéressement à court terme de la direction, qui vise à mobiliser les employés à tous les niveaux de l'organisation. En 2024, le CN a atteint les deuxièmes plus bas taux de fréquence des blessures⁽¹⁾ et d'accidents⁽²⁾ de l'histoire de la Compagnie.

Engagement responsable

L'engagement responsable est au cœur de toutes les décisions, de tous les engagements et de tous les investissements du CN afin de contribuer à bâtir un avenir durable. La Compagnie continue de privilégier le transport sécuritaire et efficace des marchandises des clients en employant des méthodes qui permettent de réduire au minimum son impact sur l'environnement, en recrutant et en maintenant en poste les meilleurs talents, en contribuant à bâtir des collectivités plus sûres et plus fortes et en adhérant aux normes de gouvernance les plus rigoureuses. L'atteinte de trois objectifs (la performance environnementale évaluée selon l'intensité des émissions de GES des locomotives, l'engagement du personnel et l'orientation client) est intégrée au régime d'intéressement à court terme des membres de la haute direction et des cadres supérieurs. Le CN est fier de la distinction qu'il a reçue pour ses réalisations dans le domaine du développement durable en 2024, notamment son classement parmi les meilleures entreprises citoyennes du Canada selon Corporate Knights pour la seizième année consécutive, ainsi que de l'annonce de l'obtention de l'approbation de la Science Based Targets initiative pour son objectif de carboneutralité fondé sur la science d'ici 2050. De plus, les pratiques en matière de développement durable de la Compagnie lui ont valu une place au sein du Dow Jones Best-in-Class World Index et du Dow Jones Best-in-Class North America Index, pour une treizième et une seizième années consécutives, respectivement. La reconnaissance que le CN a reçue au fil des ans témoigne de son engagement de longue date à intégrer le développement durable à sa stratégie et à son modèle d'affaires et à se fixer des objectifs ambitieux.




L'engagement du CN à fournir un service à la clientèle de haut niveau a été appliqué avec succès en 2024 et il se reflète dans le rendement du critère d'orientation client. La mobilisation du personnel a continué à augmenter de façon significative en 2024 pour tous les groupes d'employés et est le résultat direct de nos efforts continus pour que les membres de la direction et de la haute direction aillent plus souvent sur le terrain et que leur présence soit plus manifeste à l'échelle de l'organisation, ce qui a favorisé une meilleure communication et mis l'accent sur le développement des équipes et l'établissement de rapports de confiance.

Approche rigoureuse en matière de personnel, de rémunération et de développement des talents

Nous demeurons fidèles à notre approche en matière d'embauche, de fidélisation et de perfectionnement du personnel afin d'assurer une rémunération liée au rendement fondée sur un esprit de leadership.

Le CN a nommé M. Rémi Lalonde au poste de vice-président exécutif et conseiller spécial de la PDG le 8 janvier 2024. M. Lalonde a par la suite été nommé vice-président exécutif et chef des Affaires commerciales le 18 avril 2024, remplaçant M. Doug MacDonald, qui a pris sa retraite le 30 avril 2024. En octobre 2024, il a également été annoncé que Dominique Malenfant, vice-président exécutif et chef des services informatiques et de la technologie, prendra sa retraite en 2025. M. Malenfant restera à la tête du service Information et technologie jusqu'à ce qu'un successeur soit trouvé et qu'une transition adéquate soit effectuée.

L'approche du CN en matière de rémunération des membres de la haute direction continue d'être axée sur son objectif visant à inciter les membres de la haute direction à créer et à offrir des rendements durables aux actionnaires. Le CN fait preuve de rigueur en veillant à ce que les régimes d'intéressement à court terme et à long terme soient structurés de façon à lier la rémunération réalisée au rendement pour les actionnaires à l'aide de divers indicateurs de rendement clés, notamment le rendement total pour les actionnaires relatif (le **RTA relatif**), lequel fait partie des indicateurs de rendement applicables aux unités d'actions liées au rendement (les **UALR**). La politique de rémunération de la haute direction de la Compagnie est fondée sur les principes suivants :

-  Alignement avec les intérêts des actionnaires, les pratiques du marché, les pratiques exemplaires et la stratégie du CN
-  Attirer, motiver et retenir les talents
-  Encourager et récompenser le rendement

La croissance à long terme et la création de valeur demeurent au cœur de la stratégie de rémunération du CN, et les cibles de rendement sont fixées pour que sa politique de rémunération ne favorise pas la prise de risques excessive par les membres de la haute direction de la Compagnie.

Notre Conseil et notre équipe de direction accordent une grande importance à la rétroaction et aux commentaires de nos actionnaires. En 2024, nous avons échangé de manière proactive avec les actionnaires et des agences de conseil en vote sur des enjeux clés en matière de gouvernance, notamment les modifications proposées à la structure de rémunération de la haute direction, qui sont présentées dans la section suivante. Ces modifications à nos programmes de rémunération, à nos principes et à nos pratiques de divulgation renforcent notre engagement envers un modèle de rémunération au rendement pour nos membres de la haute direction visés, comme en fait foi la pondération accrue des unités d'actions liées au rendement (les **UALR**), qui est passée à 70 % de la combinaison d'intéressements à long terme. Par ailleurs, ces modifications soulignent l'importance de maintenir des pratiques de rémunération concurrentielles afin d'attirer, de motiver et de maintenir en poste les meilleurs talents et d'assurer leur perfectionnement dans l'avenir.

L'approche du CN en matière de rémunération vise à assurer de saines pratiques de rémunération et une rémunération axée sur le rendement, laquelle est revue chaque année par le Comité RHR et présentée au Conseil aux fins d'approbation annuelle des régimes. Le Comité RHR fait également appel, de façon indépendante, aux services de Hugessen Consulting, Inc. (**Hugessen**), expert de l'industrie qui prodigue des conseils en matière de rémunération des membres de la haute direction à des conseils d'administration, pour lui fournir des conseils sur les recommandations en matière de rémunération qui lui sont présentées à des fins d'approbation.

Structure de la rémunération de la haute direction en 2024

Le Comité RHR a effectué un examen complet de la structure de rémunération de la Compagnie en 2023 et a approuvé des modifications à sa politique de rémunération de la haute direction, à ses régimes d'intéressement à court et à long terme et à ses lignes directrices en matière d'actionnariat, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024. Les modifications visaient principalement à s'assurer que nous demeurons concurrentiels pour attirer, motiver et retenir du personnel qualifié, tout en harmonisant cet objectif avec les intérêts des actionnaires, l'évolution des pratiques du marché et le renforcement de la relation entre la vision stratégique à long terme du CN et la rémunération. Les modifications sont résumées ci-après et décrites dans la présente analyse de la rémunération, le cas échéant.

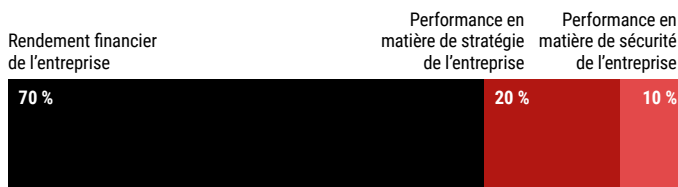
(1) Par 200 000 heures-personnes, selon les critères de divulgation de la Federal Railroad Administration (FRA).

(2) Par million de train-milles, selon les critères de divulgation de la FRA.

STRUCTURE/RÉGIME DE RÉMUNÉRATION MODIFICATION

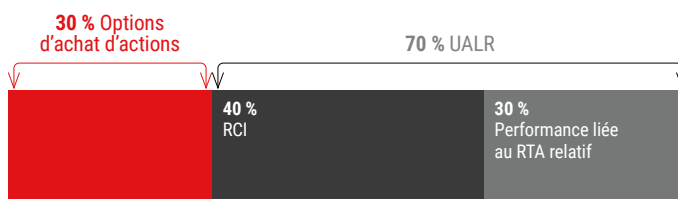
Politique de rémunération des membres de la haute direction	<ul style="list-style-type: none"> Élargissement du groupe de comparaison pour le poste de PDG et les autres membres de la haute direction visés pour inclure des entreprises pertinentes Actualisation du positionnement de la position salariale pour viser en moyenne le 50^e centile du groupe de comparaison pour la rémunération directe totale
Régime d'intéressement annuel (le RIA)	<ul style="list-style-type: none"> Réduction du nombre d'indicateurs utilisés dans le volet du rendement financier du RIA, qui passe de trois à deux Remplacement de l'indicateur relatif au rendement du carburant du critère environnemental du volet lié à la stratégie de l'entreprise par l'intensité des émissions de gaz à effet de serre (GES) des locomotives
Intéressements à long terme	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la pondération des UALR et diminution de la pondération des options d'achat d'actions, qui passent de 70 % à 30 %, respectivement Introduction d'unités d'équivalents de dividendes trimestriels au cours de la période d'acquisition des UALR Suppression de la condition relative au cours minimal des actions pour les UALR assujetties au rendement du capital investi (le RCI) Remplacement des deux groupes de comparaison précédents pour le RTA relatif par l'indice S&P North American LargeMidCap Transportation Réduction de la période d'acquisition des droits aux options d'achat d'actions, qui passe de cinq à quatre ans
Lignes directrices en matière d'actionariat	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des exigences relatives à l'actionariat applicables aux vice-présidents exécutifs pour qu'elles soient conformes aux pratiques du marché en cours Introduction d'une retenue obligatoire de 50 % des actions dont les droits sont acquis jusqu'à ce que les exigences relatives à l'actionariat soient remplies
Autres modifications au régime	<ul style="list-style-type: none"> Modification de la définition de « retraite » pour le RIA, le régime d'unités d'actions et le régime d'intéressement à long terme de la direction (le RILTD) Remplacement des cotisations à des clubs par une allocation discrétionnaire pour mettre l'accent sur la santé et le mieux-être

Le RIA est composé de trois volets d'entreprise : le rendement financier, la stratégie et la sécurité. Cette composition fait état du point de vue de la Compagnie selon lequel toute prime à court terme doit être liée au rendement financier et opérationnel global de la Compagnie, ainsi qu'aux indicateurs liés à la stratégie d'entreprise et à la sécurité pertinents pour l'entreprise. Le RIA est aligné sur la vision stratégique à long terme de la Compagnie et ses pratiques exemplaires en matière de développement durable.



Régime d'intéressement à long terme

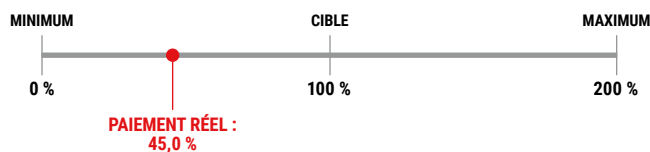
Le régime d'intéressement à long terme (le RILT) du CN s'harmonise avec la performance de l'entreprise à moyen et à long termes et la création de valeur pour les actionnaires. Il donne aux membres de la haute direction visés une autre occasion de participer au succès financier de la Compagnie en détenant des titres de capitaux propres. Depuis 2005, le Conseil a choisi d'octroyer une combinaison d'options d'achat d'actions et d'UALR aux membres de la haute direction visés afin d'établir un lien entre le rendement à moyen et à long termes de l'entreprise et la création de valeur pour les actionnaires.



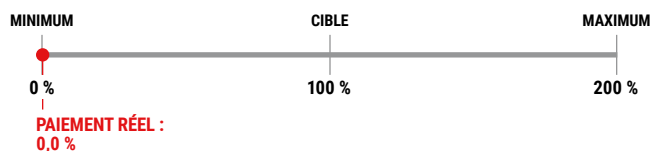
Faits saillants de la rémunération en 2024

L'année 2024 a posé des défis importants pour le CN en raison des arrêts de travail liés aux chemins de fer et aux ports ainsi que des conditions d'exploitation hivernales plus précoces qu'à l'habitude dans la région de l'Ouest. Comme nos programmes de rémunération sont liés au rendement du CN, ces événements ont eu une incidence négative sur les paiements effectués dans le cadre de nos divers programmes de rémunération, comme il est indiqué ci-après. Le Comité RHR a examiné et approuvé les paiements suivants pour les membres de la haute direction visés aux fins du régime d'intéressement annuel de 2024 et des UALR octroyées en 2022. Les résultats détaillés sont affichés aux pages 62 et 66.

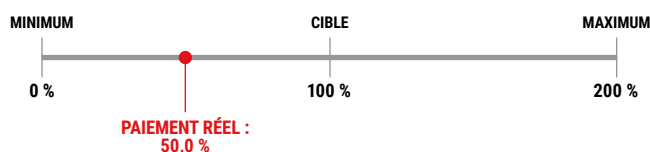
Régime d'intéressement annuel en 2024



UALR assujetties au RCI de 2022



UALR assujetties au RTA de 2022



Dans le cadre de l'analyse des modifications au régime de rémunération de 2024, le Comité RHR a passé en revue la méthodologie utilisée dans le cadre de la divulgation de l'information relative aux attributions fondées sur des actions et aux attributions fondées sur des options. Le Comité RHR a décidé que la Compagnie utiliserait à compter de 2024 la valeur nominale des attributions fondées sur des actions et la valeur comptable des attributions fondées sur des options pour présenter son information sur ces attributions. Ce changement vise à se rapprocher des pratiques du marché en vigueur et à améliorer la comparabilité des renseignements parmi les pairs.

Même si la valeur nominale des attributions fondées sur des actions et la valeur comptable des attributions fondées sur des options donnent lieu à une évaluation en dollars plus élevée pour ces attributions, ces valeurs ne changent pas le positionnement de la rémunération cible par rapport au groupe de comparaison, car la méthodologie d'évaluation est appliquée de manière uniforme au groupe de comparaison.

Principes en matière de rémunération

La politique de rémunération des membres de la haute direction de la Compagnie vise à positionner la rémunération directe totale cible de nos membres de la haute direction visés au 50^e centile du groupe de comparaison, en moyenne.

Salaire de base

La rémunération de nos membres de la haute direction visés est versée en dollars américains afin que nous ayons un point de comparaison plus précis, plus pertinent et plus constant avec la rémunération versée en dollars américains des titulaires de postes équivalents au sein du groupe de comparaison.

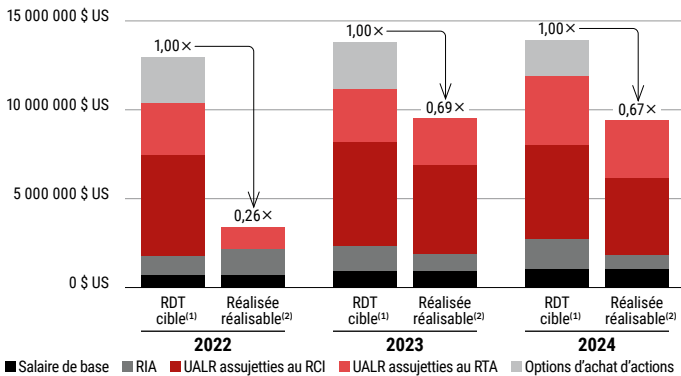
Régime d'intéressement annuel

Le RIA permet aux membres de la haute direction de participer au succès du CN en les incitant non seulement à atteindre les résultats financiers, mais aussi à réaliser la vision stratégique à long terme de la Compagnie et ses priorités en matière de développement durable, et soutient l'engagement des employés en matière de sécurité et d'initiatives stratégiques. Nos membres de la haute direction visés jouent un rôle crucial dans l'atteinte des objectifs stratégiques du CN.

Rémunération au rendement : Présidente-directrice générale (PDG)

Les régimes de rémunération des membres de la haute direction du CN sont alignés avec la création de valeur pour les actionnaires, avec une portion significative de la rémunération liée au rendement. Par conséquent, dans un environnement à faible rendement, la valeur reçue par la PDG est proportionnellement réduite.

Le tableau suivant compare la rémunération directe totale (la RDT) attribuée à la PDG et la valeur réalisée au 31 décembre 2024 pour les diverses composantes de la rémunération directe totale. Les valeurs réalisées et réalisables pour les intéressements à long terme de 2023 et de 2024 seront déterminées au cours des prochaines années en fonction du rendement réel.



- (1) La RDT pour la présidente-directrice générale comprend le salaire de base, une prime annuelle cible et des intéressements à long terme attribués (attributions fondées sur des actions selon la valeur nominale et attributions fondées sur des options selon la valeur comptable), tel qu'il est indiqué dans le « Tableau de la rémunération supplémentaire totale » à la page 77.
- (2) La rémunération réalisée/réalisable pour la présidente-directrice générale comprend le salaire de base et la prime annuelle réellement versée, tel qu'il est indiqué dans le « Tableau de la rémunération supplémentaire totale » à la page 77, ainsi que la valeur marchande actuelle des intéressements à long terme au 31 décembre 2024. Les options d'achat d'actions octroyées en 2022, 2023 et 2024 étaient hors du cours au 31 décembre 2024.

Modifications apportées aux régimes en 2025

En 2024, le Comité RHR a continué de mettre au point les régimes de rémunération de la Compagnie et a approuvé des modifications à la structure de rémunération des membres de la haute direction visés, avec prise d'effet en 2025. Les modifications visent à s'assurer que nous demeurons concurrentiels pour attirer, motiver et retenir les talents, tout en harmonisant cet objectif avec les intérêts des actionnaires, l'évolution des pratiques du marché et le renforcement de la relation entre la vision stratégique à long terme du CN et la rémunération. Les modifications sont résumées ci-dessous et décrites dans la présente analyse de la rémunération, le cas échéant.

STRUCTURE DE RÉMUNÉRATION/RÉGIME	MODIFICATION
Régime d'intéressement annuel	<ul style="list-style-type: none"> La prime cible exprimée en pourcentage du salaire de base des membres de la haute direction visés a été augmentée pour passer de 80 % à 100 % afin de mieux refléter celle du groupe de comparaison relatif aux membres de la haute direction visés. Le taux de recommandation net utilisé pour mesurer l'orientation client du volet lié à la stratégie de l'entreprise a été remplacé par un indice lié à la satisfaction des clients.

Atténuation des risques liés à la rémunération

Les régimes de rémunération du CN visent à encourager les bons comportements et incluent des mécanismes appropriés d'atténuation des risques. En 2024, WTW (anciennement connue sous le nom de Willis Towers Watson) a procédé à sa révision annuelle des pratiques de rémunération du CN et a confirmé que les programmes de rémunération du CN ne semblent pas comporter de risques majeurs pouvant avoir, d'un point de vue raisonnable, un effet préjudiciable important sur la Compagnie. À sa réunion de décembre 2024, le Comité RHR a passé en revue le rapport de WTW sur l'évaluation des risques et a appuyé ses conclusions. Dans le cadre de sa propre évaluation, le Comité RHR a établi que les programmes de rémunération de la Compagnie comportent des éléments d'atténuation des risques appropriés.

Conclusion

Le Comité RHR et le Conseil sont d'avis que selon les résultats réels de 2024, la rémunération versée est appropriée et respecte l'approche du CN en matière de rémunération de la haute direction. Le Comité RHR est également d'avis que son approche en matière de rémunération de la haute direction favorise l'exécution du plan stratégique de la Compagnie et il maintient son engagement envers un régime de rémunération qui correspond aux intérêts à long terme des actionnaires. Le Comité RHR tient pleinement à s'assurer que la rémunération de la haute direction du CN reste fondée sur une approche liée au rendement rigoureuse et concurrentielle par rapport au marché. Des membres du Comité RHR assisteront à l'assemblée pour répondre à vos questions concernant la rémunération des membres de la haute direction du CN.



La présidente du Conseil
d'administration,

Shauneen Bruder

Shauneen Bruder



La présidente du Comité
des ressources humaines
et de la rémunération,

Jo-ann dePass Olsovsky

Jo-ann dePass Olsovsky

Comité des ressources humaines et de la rémunération

Composition du Comité des ressources humaines et de la rémunération

Le Comité RHR est formé de cinq membres indépendants.

Tous les membres possèdent tous une compréhension approfondie des politiques et des principes en matière de rémunération des membres de la haute direction ainsi que de l'expérience en matière de ressources humaines et de rémunération. Ils sont également membres d'autres comités du Conseil, ces chevauchements permettant d'établir un lien solide entre les responsabilités de surveillance des risques du Comité RHR.

Le texte qui suit décrit, en date de la présente circulaire, la formation, les compétences et l'expérience de chaque membre du Comité RHR qui sont pertinentes à l'exécution de ses fonctions à ce titre, y compris les compétences et l'expérience permettant au Comité RHR de se prononcer sur le bien-fondé des politiques et des pratiques en matière de rémunération de la Compagnie :

- M^{me} Jo-ann dePass Olsovsky, présidente du Comité RHR, a été, jusqu'à tout récemment, première vice-présidente et chef de l'information chez Salesforce, de février 2018 jusqu'à sa retraite en août 2022. Elle a dirigé l'équipe mondiale de Salesforce ayant la responsabilité des systèmes internes, notamment les applications, la plateforme Salesforce sur Salesforce, le réseau mondial, la cybersécurité, les centres de données, les mégadonnées, les systèmes d'intelligence artificielle et les acquisitions, entre autres. Avant Salesforce, M^{me} dePass Olsovsky a fait partie de l'équipe de direction de BNSF Railway pendant environ 12 ans, où elle était responsable, notamment, de la fonction des technologies de l'information, de l'équipe des télécommunications, de l'intelligence artificielle et des mégadonnées et de la cybersécurité de l'entreprise, entre autres. Elle a dirigé des équipes mondiales de plus de 3 000 employés, avec des responsabilités relatives à des budgets opérationnels et des budgets liés aux programmes de plus d'un milliard de dollars. Dans le cadre de ses fonctions de dirigeante et d'administratrice, M^{me} dePass Olsovsky possède une vaste expérience de tous les aspects des ressources humaines, tant pour les employés syndiqués que pour les cadres, et ce à l'échelle mondiale. Son expérience comprend le recrutement, le développement et la fidélisation des employés syndiqués et des employés salariés/cadres, tous les aspects des relations de travail syndiquées, la conception de la rémunération, la gestion des performances et la planification des talents/de la relève.
- M^{me} Shauneen Bruder, qui est maintenant retraitée, a été vice-présidente directrice, Exploitation à la RBC. Elle était responsable des activités associées à tous les services aux particuliers et aux entreprises au Canada offerts par plus de 8 000 employés. Dans le cadre de ses fonctions de dirigeante et d'administratrice, elle a acquis une grande expérience en supervision de questions de ressources humaines, dont celles portant sur la structure de la rémunération, la gestion du rendement et la gestion des talents ainsi que la planification de la relève.
- M. Justin M. Howell est gestionnaire retraité d'investissements senior chez Cascade Asset Management Co. Auparavant, M. Howell a été un banquier d'investissement et un avocat. M. Howell est président du comité des mises en candidature et de la rémunération et membre du conseil d'administration de Sika AG, une société multinationale du secteur des produits chimiques de spécialité inscrite à la cote de la SIX Swiss Exchange et dont le siège social se trouve à Baar, en Suisse. Dans le cadre de ses fonctions d'administrateur d'entreprise, il a acquis une grande expérience en supervision de questions de ressources humaines, dont celles portant sur la structure de la rémunération, la gestion du rendement et la gestion des talents ainsi que la planification de la relève.
- M. Robert Knight est administrateur de sociétés. Auparavant, il a été chef des finances d'Union Pacific Corporation, poste qu'il a occupé pendant 15 ans avant de prendre sa retraite en décembre 2019. Au cours de ses 40 années de service chez Union Pacific Corporation, M. Knight a également occupé divers postes de haute direction, notamment celui de directeur général des unités commerciales de l'énergie et de l'automobile de l'entreprise. En tant que leader ayant fait ses preuves et doté d'une vaste expérience en matière de finances et de ressources humaines du fait qu'il a mené de grandes équipes de professionnels tout au long de sa carrière, M. Knight est administrateur et membre du comité de la rémunération de Schneider National, Inc., et administrateur et président du comité d'audit d'Hyliion Holdings Corp.

- M. Al Monaco est administrateur de sociétés et possède plus de vingt ans d'expérience dans la gestion d'organisations sous réglementation fédérale d'envergure et complexes. De 2012 jusqu'à sa retraite en janvier 2023, M. Monaco a été président et chef de la direction d'Enbridge, où il a également occupé plusieurs autres postes de haute direction, notamment ceux de président, Pipelines de gaz, Énergie verte et International, de président, Distribution et stockage de gaz, de vice-président exécutif, Projets majeurs et Énergie verte et de vice-président principal, Planification d'entreprise et Développement. M. Monaco est actuellement membre du conseil d'administration et membre du comité de rémunération de Weyerhaeuser Company.

Le tableau ci-dessous résume l'expérience des membres du Comité RHR en matière de ressources humaines et de rémunération :

CHAMP D'EXPÉRIENCE	NOMBRE DE MEMBRES DU COMITÉ DOTÉS D'UNE GRANDE OU TRÈS GRANDE EXPÉRIENCE	
Appartenance à des comités des ressources humaines	5/5	100 %
Exposition à la fonction Ressources humaines de l'organisation	5/5	100 %
Leadership et planification de la relève, développement des talents	5/5	100 %
Approbation de contrats d'emploi	5/5	100 %
Élaboration/surveillance de programmes d'intéressement	5/5	100 %
Surveillance des tests de simulation des paiements aux termes des programmes d'intéressement selon le rendement financier de l'entreprise/les résultats d'exploitation	5/5	100 %
Administration/surveillance des régimes de retraite	3/5	60 %
Interprétation des exigences réglementaires et application de celles-ci aux politiques et pratiques en matière de rémunération	5/5	100 %
Interaction avec les investisseurs et leurs représentants sur des questions de rémunération	5/5	100 %
Surveillance de l'analyse financière se rapportant aux politiques et pratiques en matière de rémunération	5/5	100 %
Exposition aux analyses du marché portant sur les politiques et pratiques en matière de rémunération	5/5	100 %
Rédaction ou révision de contrats ou autres documents à caractère juridique se rapportant à des politiques et pratiques en matière de rémunération	5/5	100 %
Surveillance de questions de relations de travail	3/5	60 %

Mandat du Comité des ressources humaines et de la rémunération

Les responsabilités du Comité RHR sont notamment les suivantes :

- s'assurer qu'il existe des mécanismes adéquats de planification de la relève pour les membres de la haute direction, y compris celui de PDG;
- superviser le processus de sélection des membres de la haute direction, recommander leur nomination et approuver les conditions de nomination et de cessation d'emploi ou de départ à la retraite de la personne occupant le poste de PDG et des autres membres de la haute direction;
- passer en revue les objectifs généraux qui relèvent de la personne occupant le poste de PDG et des autres membres de la haute direction qui relèvent directement de la personne occupant le poste de PDG, ainsi que leur développement et leur rendement en fonction de ces objectifs et d'autres facteurs, et recommander au Conseil leur rémunération en fonction de cette évaluation;
- identifier, surveiller et superviser les risques liés aux pratiques et politiques en matière de rémunération du CN et évaluer si elles offrent un équilibre approprié entre le risque et la récompense par rapport à l'orientation stratégique globale de la Compagnie, et examiner la communication de l'information concernant : (i) le rôle à cet égard; (ii) toute pratique suivie par le CN pour déceler et atténuer ces risques; et (iii) tout risque décelé découlant des politiques et pratiques de rémunération du CN raisonnablement susceptible d'avoir un effet défavorable important sur le CN;
- examiner tous les éléments de la rémunération de la haute direction et faire un rapport annuel sur les pratiques de rémunération, notamment en supervisant le choix de tout groupe de comparaison utilisé pour déterminer la rémunération ou tout élément de la rémunération et examiner la communication de l'information concernant ce groupe;
- superviser les conseillers externes, y compris les consultants en rémunération, les conseillers juridiques indépendants ou autres conseillers indépendants dont les services ont été retenus pour l'aider à s'acquitter de ses fonctions et responsabilités;
- évaluer l'indépendance des conseillers externes aux termes des normes en matière de gouvernance canadiennes et américaines, ou autres lois, règles ou règlements applicables;
- examiner les pratiques et politiques en ressources humaines en veillant notamment à ce que des systèmes de ressources humaines pertinents soient en place afin que la Compagnie puisse recruter, motiver et retenir le personnel diversifié et de qualité nécessaire pour atteindre ses objectifs d'affaires, notamment superviser l'établissement et faire le suivi du rendement de la Compagnie en ce qui concerne l'égalité des chances pour le personnel, l'emploi et les pratiques exemplaires;
- effectuer régulièrement des sondages sur l'engagement des membres du personnel et surveiller les résultats de ces sondages et leurs répercussions sur la gestion efficace des talents au CN;
- surveiller régulièrement les relations syndicales du CN et la stratégie du CN en matière de relations de travail, ainsi que sa cohérence avec l'orientation stratégique du CN;
- examiner la structure de gouvernance des régimes de retraite du CN et la composition de ces régimes;
- superviser les risques principaux auxquels le CN fait face sur le plan de la gestion de la haute direction, des ressources humaines, de la rémunération, de la relève, de la culture ainsi que de la gestion des régimes de retraite et des investissements.

Le texte intégral de la charte du Comité RHR se trouve dans le Manuel de gouvernance du CN au www.cn.ca, sous Engagement responsable/ Gouvernance.

Le Comité RHR s'est réuni à six reprises en 2024 et a tenu des séances à huis clos à chaque réunion.

Gestion des talents, inclusion et planification de la relève

La gestion des talents, le développement du leadership, la planification de la relève, l'inclusion et l'engagement du personnel sont prioritaires pour le Conseil et le Comité RHR. Un cadre des talents intégré portant sur la recherche de leaders ainsi que leur évaluation et leur perfectionnement vise à fournir à la Compagnie des candidats potentiels qualifiés possédant des parcours professionnels et une expertise diversifiés pour occuper des postes de haute direction et des postes de cadres.

Le CN prépare les personnes de talent à des rôles plus étendus et plus complexes en adaptant les plans de perfectionnement aux besoins individuels, commerciaux et de leadership, tout en offrant des expériences significatives et, s'il y a lieu, transversales. Au besoin, la Compagnie a également recours au recrutement externe pour combler ses besoins en matière de talent et pour recruter des personnes dotées des compétences essentielles.

Le Comité RHR examine, de façon régulière, les mises à jour sur la gestion des talents, la diversité et le développement du leadership propres à chaque fonction. En cours d'année, le Comité RHR procède également à des analyses approfondies de la direction centrées sur la force, les lacunes et la diversité du bassin de candidats pouvant être appelés à occuper des postes de leadership de premier plan au sein du CN. La Compagnie adopte, en outre, une approche de perfectionnement plus ciblée pour les personnes de talent identifiées à ce titre dans le but de les préparer à assumer des fonctions plus étendues et plus complexes de manière accélérée tout en développant la souplesse et des aptitudes de leadership fondamentales. Le CN raffine également son programme de perfectionnement de carrière afin d'offrir de la formation ciblée et des expériences de travail pratiques qui viendront appuyer le développement des talents.

Une analyse complète des plans de relève de contingence et des plans de relève à court, moyen et long terme pour l'équipe de haute direction est effectuée chaque année et des plans adaptés précis pour combler les besoins sont élaborés et mis en œuvre.

En ce qui concerne le plan stratégique à long terme du CN, l'harmonisation du leadership et du développement des capacités constitue un élément clé de la réussite de la mise en œuvre de ce plan stratégique. L'harmonisation des programmes de rémunération avec les objectifs stratégiques de la Compagnie constitue un élément essentiel servant à lier le rendement pour les actionnaires avec le rendement de la direction.

Le Comité RHR juge que des stratégies adéquates de gestion des talents et de planification de la relève sont en place pour assurer le succès durable de la Compagnie.

Conseillers indépendants

Le Comité RHR retient les services de consultants en rémunération de la haute direction dont le mandat consiste à donner des avis sur les recommandations concernant la rémunération qui lui sont présentées à des fins d'approbation. À cette fin, depuis octobre 2007, le Comité RHR retient les services de Hugessen. Le Comité RHR a donné le mandat à Hugessen d'examiner les recommandations au sujet de la rémunération des membres de la haute direction et des questions connexes et de lui fournir directement des avis à cet égard. Les honoraires facturés par Hugessen en 2024 se sont élevés à environ 238 300 \$ CA. Les services fournis par Hugessen étaient liés à la rémunération et fournis directement au Comité RHR. Le Comité RHR a également procédé à un examen de l'indépendance de Hugessen et évalué sa performance pour 2024. Le Comité RHR est satisfait des avis donnés par Hugessen et juge qu'ils sont objectifs et impartiaux. Hugessen satisfait également aux critères d'indépendance énoncés dans les normes d'inscription de la NYSE et a confirmé que le montant des honoraires versés par le CN représentait moins de 5 % des honoraires annuels de la firme.

Depuis 2007, le Conseil a adopté une politique aux termes de laquelle tous les services non liés à des questions de rémunération rendus à la Compagnie par le consultant dont les services ont été retenus par le Comité RHR pour la prestation de services liés à des questions de rémunération doivent être approuvés au préalable par le président du Comité RHR. Aux termes d'une entente entre le Comité RHR et Hugessen, cette dernière a convenu de ne pas fournir de services à la direction.

Rémunération des membres de la haute direction — Honoraires connexes

	SERVICES FOURNIS EN 2024 (\$ CA)		SERVICES FOURNIS EN 2023 (\$ CA)	
	RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION — HONORAIRES CONNEXES	AUTRES HONORAIRES	RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION — HONORAIRES CONNEXES	AUTRES HONORAIRES
Hugessen	238 300	–	414 800	–

Structure de la rémunération de la haute direction en 2024

Membres de la haute direction visés

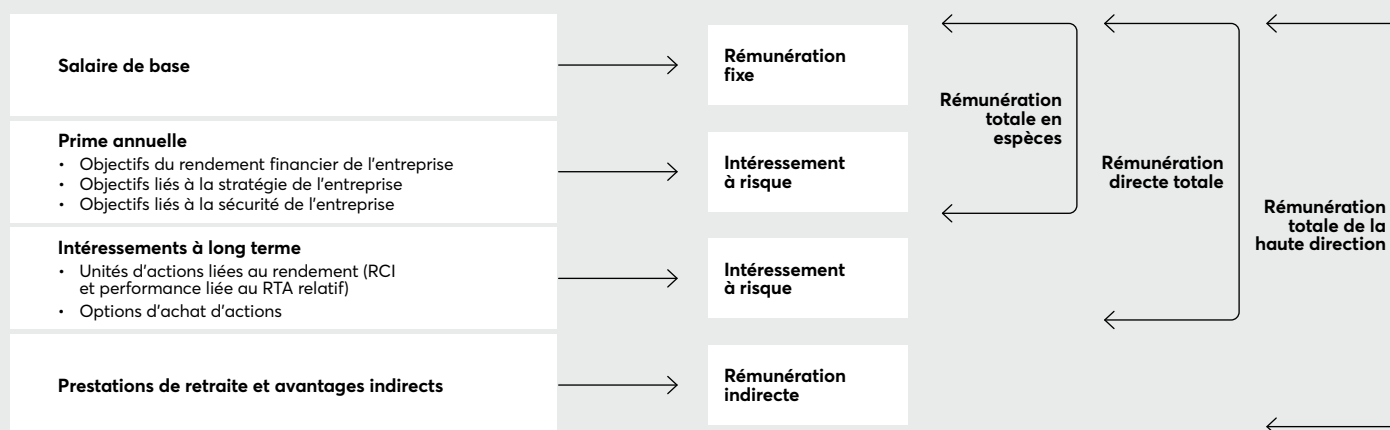
La présente analyse de la rémunération porte sur la rémunération des membres de la haute direction pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et sur les membres de la haute direction visés suivants figurant dans les tableaux sur la rémunération :

Tracy Robinson Présidente-directrice générale
Ghislain Houle Vice-président exécutif et chef de la direction financière (**chef de la direction financière**)
Rémi Lalonde Vice-président exécutif et chef des Affaires commerciales (**chef des Affaires commerciales**)
Dominique Malenfant Vice-président exécutif et chef des services informatiques et de la technologie (**chef informatique et technologie**)
Derek Taylor Vice-président exécutif et chef de l'exploitation sur le terrain (**chef de l'exploitation sur le terrain**)
Patrick Whitehead Vice-président exécutif et chef de l'exploitation du réseau (**chef de l'exploitation du réseau**)

Politique de rémunération des membres de la haute direction de la Compagnie

La politique et les programmes de rémunération à l'intention des membres de la haute direction de la Compagnie visent à créer un lien évident entre la stratégie à long terme de la Compagnie, son plan d'affaires et la rétribution des membres de la haute direction, ce qui incite à adopter les bons comportements. La rémunération incitative des membres de la haute direction est donc liée aux principaux objectifs de l'entreprise, lesquels jouent un rôle déterminant dans l'atteinte de la rentabilité à court et à long terme de l'entreprise et l'amélioration du rendement pour les actionnaires. Le programme de rémunération à l'intention des membres de la haute direction est aussi conçu pour être concurrentiel et permettre à la Compagnie de recruter, de retenir et de motiver des membres de la haute direction talentueux tout en comportant les éléments de contrôle des risques voulus.

Le programme complet de rémunération à l'intention des membres de la haute direction de la Compagnie se compose de cinq éléments : (i) le salaire de base; (ii) une prime annuelle; (iii) des intéressements à long terme; (iv) des prestations de retraite; et (v) des avantages indirects. Le salaire de base, la prime annuelle et les intéressements à long terme combinés déterminent la rémunération directe totale offerte. La rémunération directe totale est en grande partie composée d'une rémunération au rendement qui se présente sous la forme d'intéressements variables.



Les décisions touchant le montant de la rémunération directe totale versée aux membres de la haute direction visés sont prises en fonction de la politique de rémunération des membres de la haute direction de la Compagnie. Dans le cadre de l'établissement de la rémunération directe totale cible des membres de la haute direction visés, la politique vise à positionner la rémunération des membres de la haute direction visés au 50^e centile du groupe de comparaison relatif aux membres de la haute direction visés, en moyenne. Le Comité RHR est d'avis que la politique de rémunération et les principes en découlant permettraient d'offrir des niveaux de rémunération concurrentiels et raisonnables lorsqu'il a établi la rémunération des membres de la haute direction visés pour 2024.

Décisions et procédure en matière de rémunération

La PDG fait des recommandations concernant la rémunération des membres de la haute direction visés, sauf la rémunération de la PDG, et le Comité RHR examine cette rémunération et la recommande à l'approbation du Conseil. Le Comité RHR fait des recommandations concernant la rémunération de la PDG, laquelle est approuvée par les membres indépendants du Conseil. La durée du mandat de la PDG est à la discrétion du Conseil.

La rémunération de 2024 a été fixée dans le cadre d'un processus annuel suivi par le Comité RHR et décrit dans le graphique ci-dessous :

Étape n° 1 — septembre à janvier

- Revue et approbation du plan d'affaires par le Conseil
- Définition des critères et des cibles de rendement en fonction du plan d'affaires

Étape n° 2 — décembre à janvier

- Revue annuelle des risques et évaluation des éléments d'atténuation des risques
- Évaluation du rendement individuel des membres de la haute direction visés
- Revue du positionnement de la rémunération par rapport au marché
- Revue des primes annuelles et des paiements d'intéressement à long terme de l'année précédente
- Revue des programmes de rémunération et rajustements de la rémunération annuelle
- Revue des nouvelles cibles annuelles, des attributions d'intéressement à long terme et des conditions d'acquisition basées sur le rendement
- Simulations de paiement pour les octrois d'intéressement

Étape n° 3 — mars à octobre

- Suivi et évaluation de l'évolution et de la performance des programmes de rémunération

Chaque année, le Comité RHR passe en revue le positionnement de la rémunération par rapport au marché et approuve les rajustements de la rémunération pour l'année à venir en tenant compte des pratiques au sein des groupes de comparaison, du rendement individuel, des compétences en matière de leadership, de la planification de la relève, des questions de rétention du personnel et des perspectives économiques. Une analyse du ratio de rémunération vertical est effectuée et présentée au Comité RHR dans le cadre de son examen des recommandations en matière de rémunération pour l'année à venir. L'analyse du ratio de rémunération vertical consiste à comparer la rémunération directe totale de chaque membre de la haute direction visé par rapport à la rémunération directe totale annuelle médiane de tous les membres du personnel du CN. Cette analyse fournit au Comité RHR davantage de contexte lorsque celui-ci procède à la révision des programmes de rémunération de la Compagnie.

Dans le cadre du processus de révision annuelle de la rémunération, WTW compare la rémunération directe totale offerte à tous les membres de la haute direction au cours de l'exercice à celle qui était offerte par les sociétés du groupe de comparaison. En décembre 2024, WTW a déclaré que le positionnement de la rémunération directe totale des membres de la haute direction visés était en général conforme à la politique de rémunération du CN.

Le Comité RHR étudie et recommande au Conseil à des fins d'approbation les cibles de rendement applicables au RIA et aux UALR en janvier. Exception faite des cibles se rapportant au RTA relatif, les cibles financières sont tirées du plan d'affaires annuel du CN, qui est préparé par la direction et examiné et approuvé par le Conseil. La planification des affaires est une démarche exhaustive au cours de laquelle la direction examine, avec le Conseil, le contexte économique, commercial, réglementaire et concurrentiel qui influe ou est susceptible d'influer sur les activités du CN au cours des trois années à venir. Tout au long de l'année, les membres du Comité RHR sont informés du rendement de la Compagnie par rapport aux cibles.

De plus, le Conseil et le Comité RHR peuvent communiquer avec les cadres dirigeants tout au long de l'année s'ils souhaitent discuter de questions d'entreprise précises ou obtenir des clarifications. Le Conseil et le Comité RHR sont, par conséquent, certains d'avoir une vision détaillée du rendement financier de la Compagnie et d'avoir en main les renseignements pertinents pour formuler des recommandations quant à la rémunération des membres de la haute direction. Enfin, tout au long de son processus de révision annuelle de la rémunération des membres de la haute direction, le Comité RHR obtient également des avis de son consultant en rémunération indépendant, soit Hugessen, dont il tient compte.

L'octroi annuel d'UALR et d'options d'achat d'actions aux membres de la haute direction visés et aux autres membres du personnel admissibles est examiné et approuvé par le Conseil en janvier pour l'année en cours. Afin de déterminer la juste valeur appropriée des ILT octroyés à chaque membre de la haute direction visé, le Comité RHR prend en compte des données externes du marché, tel qu'elles sont présentées à la rubrique « Appariement par rapport au groupe de comparaison » qui figure ci-après, ainsi que d'autres facteurs comme le rendement individuel, le leadership et la capacité de retenir des talents.

Appariement par rapport au groupe de comparaison

Chaque année, le Comité RHR détermine les niveaux concurrentiels de rémunération à l'aide d'un groupe de comparaison, qui est régulièrement examiné et jugé approprié compte tenu du niveau et de la nature des postes faisant l'objet du positionnement par rapport au marché. Le Comité RHR évalue le salaire de base, la rémunération totale en espèces cible et la rémunération directe totale cible des membres de la haute direction visés par rapport aux données du marché concurrentiel pertinentes.

Le groupe de comparaison pour les membres de la haute direction visés, qui était auparavant composé de compagnies de chemin de fer de classe I choisies, a été élargi en 2024 pour y ajouter 16 sociétés nord-américaines, regroupant des sociétés canadiennes et américaines (y compris des chemins de fer de classe I), et ce, afin d'avoir une vue d'ensemble plus large des données sur le secteur, tout en limitant la taille et l'étendue des sociétés comprises dans le groupe mis à jour. Ces sociétés qui composent le groupe de référence sont similaires pour ce qui est du secteur d'activité et/ou de la complexité, y compris sur le plan de la taille, des produits d'exploitation, du capital investi et de la capitalisation boursière, et sont en compétition directe avec le CN pour le recrutement des meilleurs candidats.

Canadien Pacifique Kansas City Limitée	Republic Services, Inc.
Corporation TC Énergie	Rogers Communications Inc.
CSX Corporation	Sempra
Emerson Electric Co.	TELUS Corporation
Enbridge Inc.	The Williams Companies, Inc.
Fortis Inc.	Union Pacific Corporation
Illinois Tool Works Inc.	Waste Management, Inc.
Norfolk Southern Corporation	Xcel Energy Inc.

De plus, le Comité RHR a pris en compte des chemins de fer de classe I choisis pour les postes inhérents au secteur ferroviaire afin de s'assurer que la rémunération associée à ces postes concorde avec les tendances en matière de rémunération propres à ce groupe.

Le tableau suivant indique le positionnement du CN par rapport au groupe de comparaison relatif aux membres de la haute direction visés au 31 décembre 2024.

RANG CENTILE				CN	MÉDIANE
	25 ^e	50 ^e	75 ^e	(EN MILLIONS \$ CA)	
PROFIL ⁽¹⁾⁽²⁾					
Produits d'exploitation		●		17 046	19 917
Bénéfice net			●	4 448	3 713
Capitalisation boursière			●	91 786	90 619
Employés			●	24 671	23 536

(1) Les produits d'exploitation, le bénéfice net et la capitalisation boursière sont exprimés en millions de dollars canadiens. Les données sur les sociétés américaines ont été converties en dollars canadiens selon le taux de change moyen pour 2024 de 1,00 \$ US = 1,3698 \$ CA, sauf relativement à la capitalisation boursière pour laquelle le taux de change au 31 décembre 2024 de 1,00 \$ US = 1,4384 \$ CA a été utilisé.

(2) Les renseignements sur les produits d'exploitation, le bénéfice net, la capitalisation boursière et les employés sont en date du 31 décembre 2024 ou en date du dernier exercice terminé, selon le cas.

Aperçu du programme de rémunération des membres de la haute direction de 2024

Le tableau suivant expose en bref les éléments du programme de rémunération des membres de la haute direction visés de 2024 de la Compagnie découlant de la politique de rémunération des membres de la haute direction pondérés en fonction d'une rémunération au rendement qui se présente sous la forme d'intéressements variables. Chaque élément est présenté en détail par la suite dans la présente rubrique.

ÉLÉMENT/FORME	CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES EN 2024	POSSIBILITÉ	MESURES D'ATTÉNUATION DES RISQUES	OBJECTIFS ET RAISONS D'ÊTRE
Salaires de base En espèces	Taux fixe de rémunération Recommandations quant au salaire individuel en fonction de l'évaluation des pratiques de la concurrence, des perspectives économiques, du leadership et des questions de rétention du personnel et de relève	Établi en fonction de la médiane du groupe de comparaison	Offre une rémunération équilibrée répartie entre des éléments fixes et variables Recours à un consultant externe et à une analyse du groupe de comparaison	Offrir une rémunération fixe concurrentielle Reconnaître le rendement individuel soutenu Refléter les responsabilités et/ou l'évolution du rôle
Prime annuelle Rémunération au rendement en espèces	Attributions annuelles en fonction de l'atteinte par la Compagnie de 100 % des deux objectifs de rendement financier de l'entreprise préétablis (70 %), des trois objectifs de performance en matière de stratégie de l'entreprise préétablis (20 %) et des deux objectifs de performance en matière de sécurité de l'entreprise préétablis (10 %) Période de rendement : un an	Paiement cible de 2024 de 150 % du salaire de base pour la PDG et de 80 % pour les autres membres de la haute direction visés. Paiement maximal limité à 2,0 fois la cible	Emploi de nombreux indicateurs de rendement Objectifs du régime revus et approuvés annuellement en fonction d'un examen approfondi du plan d'affaires annuel Paiement versé en fonction du rendement de l'entreprise Diversification accrue grâce aux volets liés à la sécurité et à la stratégie Plafonnement des paiements Absence de garantie de paiement minimal Paiements assujettis aux politiques de récupération de la rémunération Paiements aux membres de la haute direction assujettis à une période de préavis de trois mois au cours de l'année du départ à la retraite	Rétribuer l'atteinte d'objectifs annuels préétablis de rendement financier de l'entreprise Rétribuer l'atteinte d'objectifs annuels préétablis de performance en matière de stratégie de l'entreprise Rétribuer l'atteinte d'objectifs annuels préétablis de performance en matière de sécurité de l'entreprise Stimuler l'atteinte d'un rendement supérieur tant au niveau du rendement financier de l'entreprise et de la performance en matière de stratégie de l'entreprise qu'au niveau de la performance en matière de sécurité de l'entreprise
Intéressements à long terme Unités d'actions liées au rendement payables en titres de capitaux propres achetés sur le marché	UNITÉS D' ACTIONS LIÉES AU RENDEMENT (70 % des intéressements à long terme) Une tranche de 40 % de la valeur des ILT est conditionnelle à l'atteinte d'un RCI liés aux UALR cible moyen sur trois ans Une tranche de 30 % de la valeur des ILT est assujettie au rendement relatif du CN par rapport à celui de l'indice S&P North America LargeMidCap Transportation Les équivalents de dividendes trimestriels sont acquis pendant la période d'acquisition des droits sur trois ans des UALR et sont réinvestis dans des UALR supplémentaires. En cas de départ à la retraite, les membres de la haute direction visés doivent demeurer au service de la Compagnie, de façon active et continue, jusqu'au 31 mars de l'année suivant l'année de l'octroi pour être admissibles au paiement Période de rendement : trois ans	Juste valeur à la date d'octroi des intéressements à long terme établie en fonction du 50 ^e centile du groupe de comparaison applicable Facteur d'acquisition lié au rendement des UALR plafonné à 200 %	Importante pondération de la rémunération incitative à long terme Chevauchement des périodes de rendement sur plusieurs années Combinaison d'indicateurs liés aux résultats financiers, au marché et au rendement relatif Plafonnement des paiements au titre des UALR et absence de garantie de paiement minimal Paiements assujettis aux politiques de récupération de la rémunération Paiements assujettis à des clauses de non-concurrence	Faire correspondre les intérêts de la direction à l'accroissement de la valeur pour les actionnaires et le rendement total par rapport à des groupes comparables Rétribuer l'atteinte de résultats financiers soutenus et la création de valeur pour les actionnaires Contribuer à la rétention du personnel de talent clé Reconnaître l'apport et le potentiel de chacun Rapprochement accru avec le rendement total pour les actionnaires
Options d'achat d'actions	OPTIONS D' ACHAT D' ACTIONS (30 % des intéressements à long terme)⁽¹⁾ Options d'achat d'actions traditionnelles dont les droits sont acquis sur quatre ans au taux de 25 % par année En cas de départ à la retraite, les membres de la haute direction visés doivent demeurer au service de la Compagnie, de façon active et continue, jusqu'au dernier jour de l'année de l'octroi pour être admissibles au paiement Période de rendement : Acquisition progressive, quatre ans, durée, 10 ans			

(1) La pondération de la valeur de l'octroi de l'intéressement à long terme de 2024 était différente pour la PDG (UALR, 82 % et options d'achat d'actions, 18 %) en raison des exigences de distribution des options d'achat d'actions qui ont limité le nombre d'options d'achat d'actions aux termes du RLTD pouvant être octroyées au cours d'une année civile à un seul participant à un maximum de 20 % du nombre d'options d'achat d'actions octroyées cette année-là. Cette limite a été supprimée pour les attributions d'ILT effectuées à compter de 2025 à la suite de l'obtention de l'approbation des actionnaires à l'assemblée annuelle des actionnaires qui s'est tenue le 26 avril 2024.

ÉLÉMENT/FORME	CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES EN 2024	POSSIBILITÉ	MESURES D'ATTÉNUATION DES RISQUES	OBJECTIFS ET RAISONS D'ÊTRE
Prestations de retraite Paiements en espèces après le départ à la retraite	RÉGIMES DE RETRAITE CANADIENS Régime à prestations déterminées ⁽¹⁾ : Prestations payables correspondant à un pourcentage des gains moyens des cinq meilleures années multiplié par le nombre d'années de service validables Maximum de 35 ans de service validables pour la plupart des régimes à prestations déterminées Régime à cotisations déterminées ⁽²⁾ : Prestations fondées sur les cotisations du participant et les cotisations de contrepartie de la Compagnie Régimes non enregistrés : Compléments aux régimes enregistrés offrant des prestations en excédent des limites prévues par la <i>Loi de l'impôt sur le revenu du Canada</i> RÉGIMES DE RETRAITE AMÉRICAINS Régime à prestations déterminées ⁽²⁾ : Prestations payables correspondant à un pourcentage des gains moyens des cinq meilleures années (parmi les 10 dernières années) multiplié par le nombre d'années de service décomptées Maximum de 35 ans de service décomptés pour la plupart des régimes à prestations déterminées Régime d'épargne : Régime 401(k) en vertu duquel les prestations sont fondées sur les cotisations volontaires du participant et la cotisation de contrepartie de 50 % versée par la Compagnie, jusqu'à concurrence de 3 % du salaire de base Volet à cotisations déterminées ⁽²⁾ : Prestations supplémentaires aux termes du régime d'épargne fondées sur les cotisations de 3,5 % du salaire de base versées par la Compagnie Régimes non enregistrés : Compléments aux régimes admissibles offrant des prestations en excédent des limites prévues par l'Internal Revenue Service et le Railroad Retirement Board	Régimes non enregistrés réservés aux membres de la haute direction et aux cadres supérieurs La plupart des prestations de retraite pour les membres de la haute direction et les cadres supérieurs sont fondées sur le salaire de base et la prime annuelle (jusqu'à concurrence des niveaux cibles)	Les membres de la haute direction visés accumulent des prestations dans un régime à cotisations déterminées, ce qui limite l'exposition du CN aux risques d'insolvabilité du régime de retraite Paiements assujettis à des clauses de non-concurrence pour les régimes non enregistrés	Offrir un programme de rémunération de la haute direction efficace et attrayant
Avantages indirects Avantages non pécuniaires	Véhicules loués par la Compagnie, stationnement, conseils financiers et services fiscaux, compte pour les dépenses discrétionnaires favorisant la santé et le mieux-être, certaines couvertures d'assurance maladie et d'assurance-vie, utilisation à des fins personnelles de l'avion de la Compagnie et système de sécurité à domicile pour la PDG, et examen médical annuel pour les membres de la haute direction	Concurrentiels		

- (1) S'applique aux employés non syndiqués avant 2006. Depuis le 31 mars 2024, les régimes à prestations déterminées du CN sont gelés pour tous les employés non syndiqués. L'accumulation de service valide et l'augmentation des gains ouvrant droit à pension ne sont pas prises en compte dans le calcul du régime à prestations déterminées après cette date.
- (2) Avant le 1^{er} avril 2024, s'applique aux employés non syndiqués qui ont été embauchés après 2005 ou qui ont choisi de convertir leur régime à prestations déterminées. S'applique à tous les employés non syndiqués à compter du 1^{er} avril 2024.

Salaire de base

Le salaire de base de la PDG et des autres membres de la haute direction visés est versé en dollars américains, ce qui permet d'avoir un point de comparaison plus précis, plus pertinent et plus constant avec les salaires versés en dollars américains pour des postes équivalents au sein du groupe de comparaison. À l'occasion de la révision annuelle de la rémunération des membres de la haute direction visés, le salaire de base a été fixé en fonction de la rémunération médiane versée par les sociétés du groupe de comparaison. Les augmentations salariales prennent en compte les pratiques de la concurrence, les compétences en matière de leadership, la capacité de retenir le personnel et les plans de relève.

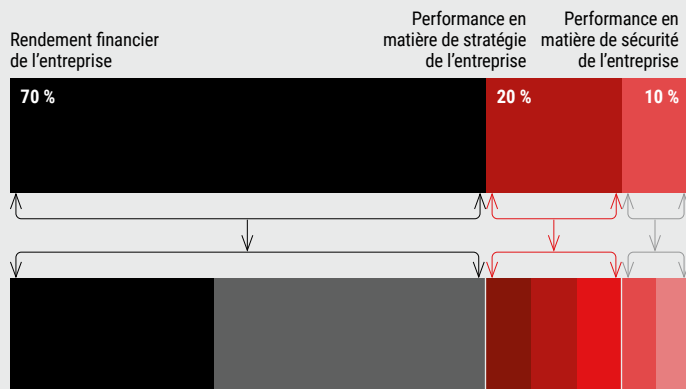
Régime d'intéressement annuel (RIA)

Le RIA à l'intention des membres de la haute direction est entièrement lié à la performance de la Compagnie d'après des objectifs préétablis pour trois volets d'entreprise : le rendement financier, la stratégie et la sécurité. Les facteurs liés à la performance et les fourchettes pour les seuils, les cibles et le montant maximal des primes pour les trois volets du RIA (rendement financier, stratégie et sécurité) sont déterminés par le Comité RHR au début de l'année. Les objectifs de performance de l'entreprise sont revus chaque année afin de choisir des cibles qui sont conformes à notre plan d'affaires, et ce, dans le but de constater une amélioration par rapport à l'année précédente. Les mêmes volets et objectifs d'entreprise s'appliquent à chaque membre de la haute direction visé.

Les attributions cibles et les fourchettes de paiement tiennent compte du niveau de responsabilité associé à leur poste, visent à se conformer à celles du groupe de comparaison et sont établies selon un pourcentage du salaire de base.

Le graphique suivant illustre le RIA de 2024 applicable aux membres de la haute direction visés :

RIA applicable aux membres de la haute direction visés de 2024



Rendement financier de l'entreprise

- 30 % Produits d'exploitation
- 40 % Bénéfice d'exploitation rajusté

Performance en matière de sécurité de l'entreprise

- 6,67 % Intensité des émissions de gaz à effet de serre des locomotives
- 6,67 % Engagement du personnel
- 6,67 % Orientation client

Performance en matière de sécurité de l'entreprise

- 5 % Taux d'accidents
- 5 % Taux de fréquence des blessures

Aux termes des modalités du RIA, les facteurs de rendement pour chaque volet d'entreprise individuel peuvent varier de 0 % à 200 %, selon les résultats comparés aux objectifs préétablis, comme il est illustré dans le tableau ci-dessous.

ÉLÉMENTS DU RIA	INFÉRIEUR AU SEUIL	SEUIL	CIBLE	MAXIMUM
Atteinte des volets liés au rendement financier, à la stratégie et à la sécurité de l'entreprise ⁽¹⁾	0 %	50 %	100 %	200 %

(1) Interpolation entre les points.

Pour 2024, le RIA était composé des éléments suivants :

1. Rendement financier de l'entreprise :

Soixante-dix pour cent (70 %) de la prime des membres de la haute direction visés était liée au rendement de la Compagnie par rapport à deux indicateurs qui contribuent directement à la croissance financière et à la rentabilité à long terme de la Compagnie. Le Comité RHR veille à ce que les cibles de rendement et les conditions soient directement liées à l'atteinte des objectifs d'entreprise de la Compagnie décrits dans son plan d'affaires, que le Conseil revoit et approuve. Ces objectifs d'entreprise sont pris en compte pour établir les cibles de la Compagnie aux termes du RIA. En outre, lorsqu'elle fixe les cibles aux termes du RIA pour l'année à venir, la Compagnie exclut généralement les éléments de l'année précédente qui ne se sont pas produits dans le cadre des activités normales de la Compagnie et qui pourraient, de ce fait, affecter la comparabilité du rendement financier de la Compagnie d'une année à l'autre, ainsi que les cibles annuelles actuelles de la Compagnie par rapport aux résultats de l'année précédente.

En 2024, le Conseil a évalué le rendement financier de la Compagnie par rapport aux cibles fixées pour les produits d'exploitation et le bénéfice d'exploitation rajusté. Ces indicateurs ont été choisis parce qu'ils permettent de quantifier la croissance et la rentabilité à long terme de l'entreprise, lesquels constituent deux facteurs clés de la rentabilité et du rendement pour les actionnaires et sont conformes à la stratégie de la Compagnie. Les objectifs de 2024 ont été approuvés par le Conseil au début de 2024 à partir des prévisions d'affaires et des prévisions financières de la Compagnie établies à cette date.

Objectifs du rendement financier de l'entreprise et résultats de 2024

L'année 2024 a présenté des défis importants, dont certains ont eu une incidence considérable sur nos résultats, notamment les conflits de travail qui ont entraîné l'intervention sans précédent du Conseil canadien des relations industrielles, demandée par le gouvernement canadien. Le CN n'a pas atteint ses objectifs de rendement financier préétablis pour les deux volets liés au rendement financier de l'entreprise (produits d'exploitation et bénéfice d'exploitation rajusté), ce qui a donné lieu à un paiement à hauteur de 0,0 % de la cible pour le volet lié au rendement financier de l'entreprise.

Le tableau suivant présente les objectifs de rendement de 2024 qui ont été fixés au début de 2024, en plus des cibles de rendement rajustées de 2024, pour tenir compte des taux de change et des prix du diesel réels pour 2024.

EN MILLIONS	PONDÉRATION	OBJECTIFS D'ENTREPRISE AU 1 ^{ER} JANVIER 2024 ⁽¹⁾							OBJECTIFS D'ENTREPRISE RAJUSTÉS ⁽²⁾⁽³⁾			RÉSULTATS 2024 ⁽²⁾ (\$ CA)	FACTEUR DE RENDEMENT
		RÉSULTATS 2023 (\$ CA)	SEUIL (\$ CA)	Δ VS 2023	CIBLE (\$ CA)	Δ VS 2023	MAXIMUM (\$ CA)	Δ VS 2023	SEUIL (\$ CA)	CIBLE (\$ CA)	MAXIMUM (\$ CA)		
Produits d'exploitation	30 % de 70 %	16 828	17 505	+4,0 %	18 346	+9,0 %	18 851	+12,0 %	17 229	18 057	18 554	17 046	0,0 %
Bénéfice d'exploitation rajusté ⁽⁴⁾	40 % de 70 %	6 597	6 749	+2,3 %	7 277	+10,3 %	7 607	+15,3 %	6 817	7 350	7 683	6 325	0,0 %
Facteur de rendement pondéré global													0,0 %

(1) Objectifs de l'entreprise en fonction d'un taux de change moyen présumé de 1,00 \$ US = 1,3497 \$ CA.

(2) Objectifs et résultats de l'entreprise en fonction d'un taux de change moyen réel pour 2024 de 1,00 \$ US = 1,3698 \$ CA.

(3) La cible des produits d'exploitation tient également compte des prix réels du diesel en 2024.

(4) Cette mesure non conforme aux PCGR n'est pas définie de façon normalisée en vertu des PCGR et peut, par conséquent, ne pas être comparable aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Pour le bénéfice d'exploitation rajusté, voir la rubrique « Mesures de la performance rajustées » du rapport de gestion, rubrique qui est intégrée par renvoi aux présentes. Le rapport de gestion peut être consulté en ligne sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca, sur le site Web de la SEC, par l'intermédiaire du système EDGAR, au www.sec.gov et sur le site Web du CN au www.cn.ca, sous l'onglet « Investisseurs ».

2. Performance en matière de stratégie de l'entreprise :

Les objectifs stratégiques de l'entreprise comptent pour 20 % de la prime des membres de la haute direction visés et sont alignés sur la vision stratégique à long terme de la Compagnie, ainsi que sur ses priorités en matière de développement durable.

Les objectifs stratégiques de l'entreprise comprenaient trois indicateurs stratégiques d'ordre quantitatif : la performance environnementale selon l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des locomotives, l'engagement du personnel et l'orientation client, ayant chacun une pondération de 6,67 % de la cible de la prime totale. Un examen des résultats de 2024 à l'égard des trois indicateurs stratégiques de l'entreprise a été effectué par les auditeurs internes.

- La performance environnementale est mesurée par l'amélioration de l'économie de carburant des locomotives (le nombre de gallons américains de carburant de locomotive consommés par 1 000 tonnes-milles brutes (TMB)), qui est directement liée à l'intensité des émissions de gaz à effet de serre et qui contribue de façon importante à l'atteinte de l'objectif climatique 2030 du CN, fondé sur la science.
- L'engagement du personnel est mesuré au moyen du sondage annuel sur l'engagement, qui est confié à une entreprise tierce qui gère le sondage à des fins de gouvernance et d'intégrité des données. En 2024, l'indicateur lié à l'engagement du personnel était composé de deux cibles équipondérées, soit : (i) cadres et filiales et (ii) employés syndiqués.
- En 2024, l'orientation client a été mesurée par le taux de recommandation net (*Net Promoter Score*), qui est fondé sur la moyenne de deux sondages envoyés aux clients du CN au cours de l'année.

3. Performance en matière de sécurité de l'entreprise :

Dix pour cent (10 %) de la prime des membres de la haute direction visés est liée aux objectifs en matière de sécurité de la Compagnie. Le Conseil a évalué la performance annuelle de la Compagnie en matière de sécurité en fonction de deux indicateurs de sécurité ayant une pondération équivalente, soit le taux d'accidents et le taux de fréquence des blessures.

Au début de 2024, les cibles de rendement ont été fixées selon un taux de change présumé de 1,00 \$ US = 1,3497 \$ CA. Au cours de l'exercice, le taux de change moyen réel s'est établi à 1,00 \$ US = 1,3698 \$ CA. À la fin de 2024, les cibles relatives au RIA aux termes du volet lié au rendement financier de l'entreprise ont été rajustées, comme il est prévu au régime, pour tenir compte de la différence entre les taux de change réels et prévus pour les deux objectifs et, dans le cas des produits d'exploitation, l'objectif a également été rajusté pour tenir compte de la différence entre les prix réels et prévus du diesel quant aux surcharges de carburant de la Compagnie. Ces rajustements sont récurrents chaque année et sont effectués afin d'assurer la comparabilité aux résultats financiers générés par les activités de la Compagnie. Des rajustements aux cibles pourraient avoir un impact, favorable ou défavorable, sur les facteurs de rendement.

Objectifs de performance en matière de stratégie de l'entreprise et résultats de 2024 :

Pour 2024, les résultats des indicateurs liés à l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des locomotives et à l'orientation client ont donné lieu à une possibilité de paiement maximum et les résultats de l'indicateur lié à l'engagement du personnel ont dépassé la cible. En se fondant sur les résultats obtenus par rapport aux cibles fixées en matière de stratégie de l'entreprise, le Conseil a confirmé un paiement à hauteur de 175,0 % de la cible pour le volet lié à la stratégie de l'entreprise du RIA pour les membres de la haute direction visés.

	OBJECTIFS STRATÉGIQUES AU 1 ^{ER} JANVIER 2024				RÉSULTATS 2024 ⁽²⁾	FACTEUR DE RENDEMENT
	PONDÉRATION	SEUIL	CIBLE	MAXIMUM		
Intensité des émissions de gaz à effet de serre des locomotives (amélioration)	33,33 %	0,75 %	1,75 %	2,75 %	5,88 %	200,0 %
Engagement du personnel (amélioration) ⁽¹⁾						
<i>Cadres et filiales</i>	16,67 %	0,0 %	2,8 %	5,6 %	Entre 2,8 % et 5,6 %	150,0 %
<i>Employés syndiqués</i>	16,67 %	0,0 %	2,0 %	5,9 %	Cible atteinte 2,0 %	100,0 %
Orientation client	33,33 %	-	-	-	-	200,0 %
Facteur de performance pondéré global						175,0 %

(1) Les objectifs de 2024 en matière d'engagement du personnel sont présentés sous forme d'amélioration d'une année à l'autre par rapport aux résultats réels de 2023.

(2) Les indicateurs stratégiques ne sont pas audités et sont basés sur des données estimatives disponibles au 31 décembre 2024 et sont susceptibles d'être modifiés à mesure que de l'information plus complète devient disponible. Un examen des résultats de 2024 des trois indicateurs stratégiques de l'entreprise a été effectué par l'audit interne.

La Compagnie ne fournit pas les objectifs et les résultats quantifiés concernant l'engagement du personnel (autres que les objectifs d'amélioration en pourcentage) et l'orientation client, puisque les objectifs et les résultats de ces indicateurs contiennent des renseignements confidentiels et sensibles sur le plan commercial. Les renseignements relatifs à l'orientation client sont de nature hautement sensible, car ils concernent la relation de la Compagnie avec ses clients. De ce fait, la divulgation de renseignements détaillés à propos de cet indicateur porterait gravement préjudice à la Compagnie sur le marché concurrentiel dans lequel elle exerce ses activités, puisqu'il s'agit de renseignements qui pourraient être précieux pour ses concurrents. De même, les renseignements relatifs à l'engagement du personnel sont tirés

de renseignements confidentiels et la divulgation de l'objectif quantifié et de son résultat serait préjudiciable à l'entreprise de la Compagnie et aux relations avec ses employés. Les objectifs liés à ces deux indicateurs de rendement sont censés constituer un défi, sans toutefois être impossibles ou faciles à atteindre, conformément à l'approche disciplinée du CN en matière de rémunération. Le pourcentage de la prime totale cible attribuable à l'engagement du personnel et à l'orientation client pour 2024 est de 13,33 %, tandis que le pourcentage de la rémunération totale lié à l'engagement du personnel et à l'orientation client du volet lié à la stratégie de l'entreprise du RIA pour 2024 est de 2,6 % pour M^{me} Robinson, de 3,2 % pour M. Houle, de 3,7 % pour MM. Lalonde, Malenfant et Taylor, et de 3,5 % pour M. Whitehead.

Objectifs de performance en matière de sécurité de l'entreprise et résultats de 2024 :

En 2024, le CN a atteint les deuxièmes plus bas taux de fréquence des blessures et taux d'accidents de l'histoire de la Compagnie. Le taux d'accident a donné lieu à une possibilité de paiement maximum, tandis que le taux de fréquence des blessures n'a pas atteint le seuil requis. Le Conseil a confirmé un paiement à 100 % de la cible pour le volet lié à la sécurité de l'entreprise du RIA.

	OBJECTIFS LIÉS À LA SÉCURITÉ AU 1 ^{ER} JANVIER 2024				RÉSULTATS 2024 ⁽²⁾	FACTEUR DE RENDEMENT
	PONDÉRATION	SEUIL	CIBLE	MAXIMUM		
Taux d'accidents ⁽¹⁾ (par million de train-milles)	50 %	1,76	1,71	1,66	1,66	200,0 %
Taux de fréquence des blessures ⁽¹⁾ (par 200 000 heures-personnes)	50 %	0,96	0,94	0,91	1,06	0,0 %
Facteur de performance pondéré global						100,0 %

(1) Selon les critères de divulgation de la Federal Railroad Administration (FRA).

(2) Résultats au 31 décembre 2024. Les indicateurs de sécurité ne sont pas audités et sont basés sur des données estimées disponibles à ce moment et sont susceptibles d'être modifiés à mesure que de l'information plus complète devient disponible. Un examen des résultats de 2024 des deux indicateurs de sécurité a été effectué par les auditeurs internes.

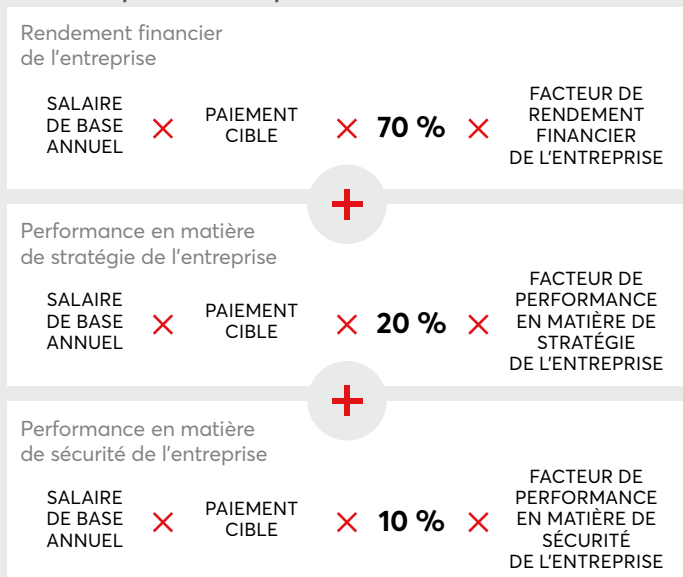
Le CN a pris un engagement sans compromis à l'égard de la santé et de la sécurité des membres de son personnel, des clients qu'il sert, ainsi que des collectivités et des milieux dans lesquels la Compagnie exerce ses activités. Le CN adopte une culture axée sur ses valeurs. Notre culture et notre engagement à l'égard de la sécurité reposent sur nos programmes, nos pratiques et nos efforts d'amélioration continue en matière de formation, de leadership et de technologie. Le CN demeure engagé à améliorer ses taux d'accidents et ses taux de fréquence des blessures (conformément aux critères de divulgation de la FRA). Le CN continue de former les membres de son personnel, de bâtir son infrastructure et de renouveler sa technologie en vue d'atteindre son objectif d'être le chemin de fer le plus sécuritaire en Amérique du Nord. Les nouvelles technologies, comme les wagons d'inspection autonome de la voie et les portails d'inspection automatisés des trains, augmentent la fréquence et la qualité des inspections et jouent un rôle essentiel dans l'amélioration de la sécurité. Au début de 2024, le CN a lancé une *Évaluation de la culture de la sécurité* afin d'évaluer et d'améliorer les pratiques en matière de sécurité dans les principaux domaines d'exploitation. Le CN continue de renforcer sa solide culture de la sécurité grâce à son programme d'engagement entre pairs *Veiller les uns sur les autres*, qui vise à sensibiliser tous les membres du personnel aux principales causes d'incidents et de blessures, à connaître et à examiner les méthodes de travail sécuritaires, à apprendre à faire attention à ce qui se passe autour d'eux, à reconnaître

les comportements pouvant présenter un risque, à fournir des commentaires constructifs à leurs pairs, ainsi qu'à assurer le respect rigoureux des *Règles vitales*, qui portent sur les activités quotidiennes susceptibles de causer des blessures graves ou même des décès. Par ailleurs, le CN continue de mettre à profit les technologies pour améliorer sa performance en matière de sécurité. Bien que nous ayons atteint en 2024 les deuxièmes plus bas taux de fréquence des blessures et taux d'accidents de l'histoire de la Compagnie, nous avons été profondément attristés par le décès d'un de nos collègues dans un accident de la route, alors qu'il retournait à son terminal d'attache du CN dans un véhicule de transport des équipes de trains. La sécurité demeure une valeur fondamentale et notre priorité absolue, et cet événement tragique renforce notre détermination à assurer la sécurité de notre personnel.

Résumé

La formule qui suit démontre comment le salaire de base annuel (au 31 décembre 2024), le paiement cible (exprimé en pourcentage du salaire de base) et les facteurs de rendement financier de l'entreprise, de performance en matière de stratégie de l'entreprise et de sécurité de l'entreprise d'un membre de la haute direction visé interagissent dans le calcul du paiement de la prime annuelle réellement versée :

Formule du paiement de la prime annuelle⁽¹⁾



(1) La prime annuelle est calculée au prorata du temps à occuper le poste et du service actif durant l'année.

Paieement de la prime annuelle en 2024

MEMBRE DE LA HAUTE DIRECTION VISÉ	SALAIRE DE BASE ANNUEL (\$ US) ⁽¹⁾	PRIME CIBLE	RENDEMENT FINANCIER DE L'ENTREPRISE		STRATÉGIE DE L'ENTREPRISE		SÉCURITÉ DE L'ENTREPRISE		PAIEMENT TOTAL	PAIEMENT DE LA PRIME EN \$ US	PAIEMENT DE LA PRIME EN \$ CA ⁽³⁾
			PONDÉRATION	PAIEMENT	PONDÉRATION	PAIEMENT	PONDÉRATION	PAIEMENT			
Tracy Robinson	1 100 000	150,0 %	70 %	0 %	20 %	175,0 %	10 %	100,0 %	45,0 %	742 500	1 068 012
Ghislain Houle	689 000	80,0 %	70 %	0 %	20 %	175,0 %	10 %	100,0 %	45,0 %	248 040	356 781
Rémi Lalonde ⁽²⁾	635 000	78,5 %	70 %	0 %	20 %	175,0 %	10 %	100,0 %	45,0 %	224 237 ⁽²⁾	322 543 ⁽²⁾
Dominique Malenfant	632 400	80,0 %	70 %	0 %	20 %	175,0 %	10 %	100,0 %	45,0 %	227 664	327 472
Derek Taylor	574 000	80,0 %	70 %	0 %	20 %	175,0 %	10 %	100,0 %	45,0 %	206 640	297 231
Patrick Whitehead	574 000	80,0 %	70 %	0 %	20 %	175,0 %	10 %	100,0 %	45,0 %	206 640	297 231

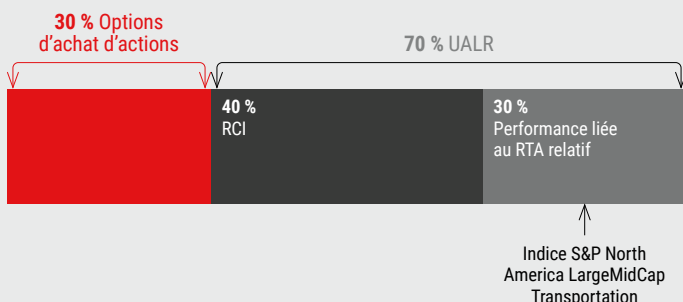
(1) Salaire de base annuel au 31 décembre 2024.

(2) La prime cible pour M. Lalonde a été établie au prorata en fonction de sa date d'embauche et représentait 80 % du salaire de base pour la période allant du 8 janvier 2024 au 31 décembre 2024.

(3) Les paiements de primes en \$ US ont été convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur le 31 décembre 2024 de 1 \$ US = 1,4384 \$ CA.

Intéressements à long terme (ILT) de 2024

Le Conseil tient compte de plusieurs facteurs dans l'évaluation de la stratégie d'ILT de la Compagnie, dont l'équilibre entre la création de valeur à long terme et la protection de l'avoir des actionnaires, l'actionnariat des membres de la haute direction par rapport aux options d'achat d'actions détenues, le risque de départ des membres de la haute direction, de même que l'effet dilutif de différents véhicules d'ILT. Depuis 2005, le Conseil a choisi d'octroyer une combinaison d'options d'achat d'actions et d'UALR aux membres de la haute direction visés afin d'établir un lien entre le rendement à moyen terme et à long terme de l'entreprise et la création de valeur pour les actionnaires. En 2024, la combinaison d'ILT a été rajustée pour augmenter la pondération des attributions liées au rendement et réduire celle des options d'achat d'actions afin d'accorder plus de poids aux attributions liées au rendement. Dans le cas des attributions d'ILT octroyées en 2024, la pondération des UALR est passée de 55 % à 70 % et celle des options d'achat d'actions, de 45 % à 30 %.⁽¹⁾



(1) La pondération de la valeur de l'octroi de l'intéressement à long terme de 2024 était différente pour la PDG (UALR, 82 % et options d'achat d'actions, 18 %) en raison des exigences de distribution des options d'achat d'actions qui limitaient le nombre d'options d'achat d'actions aux termes du RILD pouvant être octroyées au cours d'une année civile à un même participant à un maximum de 20 % du nombre d'options d'achat d'actions octroyées cette année-là. Cette limite a été supprimée pour les attributions d'ILT effectuées à compter de 2025 à la suite de l'obtention de l'approbation des actionnaires à l'assemblée annuelle des actionnaires qui s'est tenue le 26 avril 2024.

Aux termes du RIA de la Compagnie pour 2024, les paiements minimum, cible et maximum pour les membres de la haute direction visés (la PDG et les vice-présidents exécutifs), exprimés en pourcentage (%) du salaire de base, ont été les suivants :

POSTE	MINIMUM	CIBLE ⁽¹⁾	MAXIMUM ⁽¹⁾
PDG	0 %	150 %	300 %
Vice-présidents exécutifs	0 %	80 %	160 %

(1) Exprimé en pourcentage du salaire de base au 31 décembre 2024.

Le paiement moyen de la prime versée aux membres de la haute direction visés (comprenant le facteur de rendement financier de l'entreprise, le facteur de performance en matière de stratégie et le facteur de performance en matière de sécurité de l'entreprise) s'est établi à 45,0 % de la prime cible en 2024. Même si le rendement individuel n'est pas un facteur dans l'établissement du paiement aux termes du RIA, le rendement des membres de la haute direction visés continue d'être surveillé tout au long de l'année et constitue l'un des facteurs pris en compte pour la révision annuelle du salaire et la taille de l'attribution ILT. Les paiements réels sont indiqués ci-après et figurent dans le « Tableau sommaire de la rémunération en dollars canadiens », à la page 76, sous la colonne « Rémunération en vertu d'un régime d'intéressement non fondé sur des titres de capitaux propres — Régimes d'intéressement annuels ».

Les options d'achat d'actions et les UALR sont assorties d'une condition de service actif minimum, ce qui favorise le maintien au sein de la Compagnie des talents clés dont le départ à la retraite approche. Les membres de la haute direction visés doivent demeurer en service actif jusqu'au 31 décembre de l'année de l'octroi pour les options d'achat d'actions et jusqu'au 31 mars de l'année suivant celle de l'octroi pour les UALR. Si un membre de la haute direction visé prenait sa retraite avant la fin de la période prévue aux termes de la condition de service minimum de la convention d'octroi, il perdrait les UALR et les options d'achat d'actions qui lui ont été attribuées aux termes de cette convention.

Changement de méthode d'évaluation : Attribution de 2024

Dans le cadre de l'analyse des modifications proposées aux régimes de rémunération en 2024, le Comité RHR a passé en revue la méthodologie utilisée dans le cadre de la divulgation de l'information relative aux attributions fondées sur des actions et aux attributions fondées sur des options. Le Comité RHR a décidé que la Compagnie utiliserait à compter de 2024 la valeur nominale des attributions fondées sur des actions et la valeur comptable des attributions fondées sur des options pour présenter son information sur la valeur des attributions fondées sur des actions, des attributions fondées sur des options et de la rémunération globale dans le but de se rapprocher des pratiques du marché en vigueur.

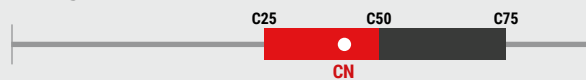
La valeur nominale représente le nombre d'unités fondées sur des actions attribuées multiplié par le cours de l'action au moment de l'octroi et le nombre d'options d'achat d'actions attribuées multiplié par le facteur d'évaluation comptable (modèle Black-Scholes). Par le passé, la méthodologie de WTW fondée sur un arbre binomial était utilisée pour l'évaluation des attributions fondées sur des actions et des attributions fondées sur des options. La méthodologie de WTW fondée sur un arbre binomial rajuste la valeur des attributions et le cours des actions à la lumière des caractéristiques des instruments d'attributions fondées sur des actions et fondées sur des options, par exemple la condition relative au cours minimal de l'action pour les attributions fondées sur des actions.

En 2024, le Comité RHR a tenu compte à la fois de la méthodologie de WTW fondée sur un arbre binomial et de la méthodologie en fonction de la valeur nominale des attributions fondées sur des actions et des attributions fondées sur des options aux fins du positionnement par rapport au marché dans le cadre des attributions au titre du RILT en 2024. Les deux méthodologies ont été appliquées invariablement au groupe de comparaison, ce qui a permis de disposer de renseignements sur la rémunération comparables pour établir la valeur appropriée des attributions à octroyer aux membres de la haute direction visés. De plus, le même positionnement de la rémunération par rapport au groupe de comparaison était ciblé selon les deux méthodologies.

Positionnement relatif de la rémunération lors de l'établissement de la rémunération de la présidente-directrice générale pour 2024 (Rémunération directe totale)

Les graphiques suivants présentent la rémunération directe totale cible pour 2024 attribuée à la PDG et établie en fonction du 50^e centile du groupe de comparaison. Le Comité RHR a ciblé un positionnement de la rémunération semblable au groupe de comparaison conformément aux deux méthodologies lors de l'établissement de la rémunération directe totale cible pour 2024 de la PDG.

Méthodologie de WTW fondée sur un arbre binomial



Valeur nominale/modèle Black Scholes



Unités d'actions liées au rendement : Attribution de 2024

Les UALR visent à permettre à la Compagnie de mieux attirer et retenir les membres de la haute direction de talent et de faire correspondre les intérêts des membres de la haute direction et ceux des actionnaires de la Compagnie.

Les droits aux UALR sont acquis après trois ans et la juste valeur à la date d'octroi des UALR attribuées à chacun des membres de la haute direction visés en 2024 est indiquée dans la colonne « Attributions fondées sur des actions » du « Tableau sommaire de la rémunération en dollars canadiens » qui se trouve à la page 76. L'acquisition des droits aux UALR est conditionnelle à l'atteinte d'indicateurs de rendement établis au début du cycle et le facteur d'acquisition lié au rendement peut varier entre 0 % et 200 %. À la fin du cycle de performance, le nombre d'UALR sera rajusté en fonction du degré d'atteinte des indicateurs de rendement décrits ci-dessous. Les équivalents de dividendes trimestriels ont été introduits en 2024 pendant la période d'acquisition des droits sur trois ans des UALR et sont réinvestis dans des UALR supplémentaires pour encourager une manière de penser qui s'apparente à celle d'un actionnaire. Le prix des UALR sera réglé sous forme d'actions ordinaires du CN achetées sur le marché libre.

Les UALR octroyées en 2024 seront assujetties aux deux indicateurs de rendement suivants :

1. UALR assujetties au RCI

Dans le cas des attributions d'ILT effectuées en 2024, la pondération des UALR assujetties au RCI passe de 33 % à 40 % de la valeur des attributions d'ILT, et la condition relative au cours minimal des actions pour les UALR assujetties au RCI a été supprimée. Les UALR assujetties au RCI sont soumises à l'atteinte d'un RCI lié aux UALR cible moyen sur trois ans de la Compagnie sur la durée du régime. Le RCI lié aux UALR pour chaque année du régime applicable est généralement calculé comme étant le bénéfice net avant les intérêts débiteurs, divisé par le total de la dette nette moyenne de la Compagnie et de l'avoir moyen des actionnaires et peut, dans certains cas, être rajusté afin de tenir compte de certains éléments, tel que le détermine le Comité RHR. Le RCI lié aux UALR permet de mesurer l'efficacité de la Compagnie pour ce qui est de l'utilisation de ses capitaux permanents et est considéré comme l'un des principaux indicateurs de création de valeur à long terme pour ses actionnaires. Les objectifs de rendement du RCI lié aux UALR sont fondés sur le plan d'affaires du CN. Le CN a choisi de ne pas divulguer les cibles relatives au RCI lié aux UALR de 2024 étant donné qu'elles constituent une information prévisionnelle sensible sur le plan commercial. Les cibles relatives aux UALR assujetties au RCI de 2024 et le rendement du CN par rapport à ces cibles seront divulgués à la fin de la période d'acquisition.

2. UALR assujetties au RTA relatif

Dans le cas des attributions d'ILT effectuées en 2024 et par la suite, la pondération des UALR assujetties au RTA relatif passe de 22 % à 30 % de la valeur des attributions d'ILT afin de faire correspondre plus étroitement la rémunération de la haute direction avec le rendement pour les actionnaires relatif. Les deux groupes de comparaison pour le RTA précédents (des chemins de fer de classe I et des sociétés composant l'indice S&P/TSX 60) ont été remplacés en 2024 par un seul groupe de comparaison, à savoir l'indice S&P North America LargeMidCap Transportation, qui fournit une meilleure comparaison pour le secteur. Ce groupe se compose de sociétés canadiennes et américaines, dont des chemins de fer de classe I. La performance liée au RTA relatif permet de mesurer l'appréciation du cours de l'action du CN, dividendes compris, sur la période de trois ans prévue au régime par rapport aux sociétés qui composent le groupe de comparaison.

Les UALR assujetties au RTA relatif attribuées en 2024 aux membres de la haute direction visés sont acquises en fonction du rang centile qu'occupe la Compagnie au chapitre du RTA par rapport à des sociétés de l'indice S&P North America LargeMidCap Transportation pour la période du régime, comme il est présenté dans le tableau qui suit :

CNR	PAIEMENT ⁽¹⁾
75 ^e centile et plus	200 %
50 ^e centile	100 %
25 ^e centile	50 %
Inférieur au 25 ^e centile	0 %

(1) La performance liée au RTA relatif est calculée en fonction de la moyenne du cours des actions du CNR pendant la période de 20 jours précédant le 1^{er} janvier 2022 (y compris le réinvestissement des dividendes) et la moyenne du cours des actions du CNR pendant la période de 20 jours se terminant le 31 décembre 2024 (y compris le réinvestissement des dividendes). Le même calcul est utilisé pour chaque société qui compose le groupe de comparaison.

La juste valeur à la date d'octroi des UALR attribuées à chacun des membres de la haute direction visés en 2024 est indiquée dans la colonne « Attributions fondées sur des actions » du « Tableau sommaire de la rémunération en dollars canadiens » qui se trouve à la page 76.

Païement des unités d'actions liées au rendement attribuées en 2022

Le Comité RHR a analysé l'acquisition des droits aux UALR attribuées en 2022 aux membres de la haute direction visés par rapport aux cibles de rendement établies pour chaque critère : UALR assujetties au RCI et UALR assujetties au RTA relatif.

UALR assujetties au RCI : La Compagnie a affiché un RCI lié aux UALR moyen sur trois ans de 14,7 % au 31 décembre 2024. Conformément aux règles du régime, la condition liée au cours de clôture moyen minimal des actions n'a pas été satisfaite au cours de la période, ce qui a donné lieu à un paiement de 0,0 % à l'égard des UALR assujetties au RCI attribuées en 2022.

UALR assujetties au RTA relatif : La Compagnie a affiché un RTA de -1,7 % pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024, lequel a donné lieu à un paiement global de 50,0 %, ce qui correspond au facteur d'acquisition lié au rendement moyen pondéré des deux critères (facteur d'acquisition de 100,0 % relatif aux chemins de fer de classe I et facteur d'acquisition lié au rendement de 0,0 % relatif à l'indice S&P/TSX 60).

Les UALR ont été réglées sous forme d'actions ordinaires du CN achetées sur le marché libre le 24 février 2025 afin d'inciter les membres de la haute direction visés à détenir des actions, sous réserve du respect des autres conditions des conventions d'octroi.

Objectifs de rendement et résultats — Unités d'actions liées au rendement — Attribution pour 2022

UALR assujetties au RCI, représentant 60 % de la valeur de l'octroi des UALR :

	OBJECTIF	FACTEUR D'ACQUISITION LIÉ AU RENDEMENT ⁽¹⁾	RÉSULTATS	RÉSULTATS GLOBAUX
OBJECTIF DE RENDEMENT :	17,5 % et plus	200 %	14,7 %	Facteur de paiement de 0,0 % attribuable à la non-satisfaction de la condition relative au cours minimal des actions
RCI lié aux UALR moyen pour la période de trois ans close le 31 décembre 2024	16,0 %	100 %	donnant lieu à un facteur de paiement de 55,0 %	
	14,5 %	50 %		
	Moins de 14,5 %	0 %		
CONDITION DE PAIEMENT :			152,97 \$ CA	
Cours de clôture moyen minimal des actions ⁽²⁾ au dernier trimestre de 2024	160,76 \$ CA à la TSX ou 125,32 \$ US à la NYSE		109,39 \$ US	
			Condition relative au cours minimal des actions non satisfaite	

(1) L'interpolation s'applique entre les objectifs.

(2) La condition relative au cours minimal des actions pour l'attribution de 2022 a été établie comme le cours de clôture moyen de l'action pour la période de 20 jours close le 31 décembre 2021.

UALR assujetties au RTA relatif, représentant 40 % de la valeur de l'octroi des UALR :

RTA relatif par rapport à l'indice S&P/TSX 60 (représentant 20 % de la valeur de l'octroi des UALR)

CNR	PAIEMENT ⁽¹⁾	RÉSULTATS
75 ^e centile et plus	200 %	RTA de -1,7 % ⁽²⁾ plaçant le CN au 24,1 ^e centile et donnant lieu à un facteur de paiement de 0,0 %
50 ^e centile	100 %	
25 ^e centile	50 %	
Inférieur au 25 ^e centile	0 %	

(1) L'interpolation s'applique entre les objectifs.

(2) Le RTA est calculé en fonction de la moyenne du cours des actions du CNR pendant la période de 20 jours précédant le 1^{er} janvier 2022 (y compris le réinvestissement des dividendes) et la moyenne du cours des actions du CNR pendant la période de 20 jours close le 31 décembre 2024 (y compris le réinvestissement des dividendes). Le même calcul s'applique pour chaque société faisant partie du groupe de comparaison.

RTA relatif par rapport à celui des chemins de fer de classe I choisis (représentant 20 % de la valeur de l'octroi des UALR)

CNR	PAIEMENT	RÉSULTATS
1 ^{er}	200 %	RTA de -1,7 % ⁽¹⁾ plaçant le CN au 3 ^e rang et donnant lieu à un facteur de paiement de 100,0 %
2 ^e	150 %	
3 ^e	100 %	
4 ^e	50 %	
5 ^e	0 %	

(1) Le RTA est calculé en fonction de la moyenne du cours des actions du CNR pendant la période de 20 jours précédant le 1^{er} janvier 2022 (y compris le réinvestissement des dividendes) et la moyenne du cours des actions du CNR pendant la période de 20 jours close le 31 décembre 2024 (y compris le réinvestissement des dividendes). Le même calcul s'applique pour chaque société faisant partie du groupe de comparaison.

La valeur acquise au cours de l'exercice par chacun des membres de la haute direction visés est indiquée dans la colonne « Attributions fondées sur des actions — Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice » du tableau « Attributions en vertu d'un régime d'intéressement — Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice » à la page 83.

Options d'achat d'actions

En 2024, des options d'achat d'actions ont été octroyées aux membres de la haute direction visés aux termes du RILTD. Une description du RILTD est donnée à la page 84. Dans le cas des attributions d'ILT effectuées en 2024, la période d'acquisition des droits aux options d'achat d'actions a été ramenée de cinq à quatre ans, à raison de 25 % à chaque date d'anniversaire, afin de se rapprocher davantage des pratiques du marché. Les options d'achat d'actions octroyées en 2024 ont une durée de 10 ans. Les octrois ont été faits dans la monnaie du salaire du bénéficiaire.

Les options d'achat d'actions sont octroyées dans le but de rétribuer les membres de la haute direction visés pour la création soutenue de valeur à long terme pour les actionnaires. Si le cours des actions augmente entre la date d'octroi et la date d'acquisition des droits, les options d'achat d'actions auront une valeur réalisable. Les gains sont réalisés à l'exercice des options d'achat d'actions. Le gain correspond à la différence entre le cours des actions à la date de l'exercice et le cours des actions à la date d'octroi, multiplié par le nombre d'options d'achat d'actions exercées.

La juste valeur à la date d'octroi des options d'achat d'actions attribuées aux membres de la haute direction visés en 2024 est indiquée dans la colonne « Attributions fondées sur des options » du « Tableau sommaire de la rémunération en dollars canadiens » qui se trouve à la page 76.

Autres programmes importants de la Compagnie relatifs à la rémunération

Avantages indirects

Les membres de la haute direction visés et autres membres de la haute direction sont admissibles à des avantages indirects et personnels conformément à la politique de la Compagnie et aux pratiques ayant généralement cours sur le marché. Ces avantages se traduisent habituellement par l'utilisation d'un véhicule loué par la Compagnie, un stationnement, des conseils financiers et services fiscaux, un compte pour les dépenses discrétionnaires favorisant la santé et le mieux-être, des couvertures d'assurance maladie et d'assurance-vie, l'utilisation à des fins personnelles de l'avion de la Compagnie, des services de sécurité à domicile pour la PDG et un examen médical annuel pour les membres de la haute direction. Le type et la valeur des avantages indirects sont généralement dictés par le niveau du poste occupé par la personne.

Régime d'actionnariat du personnel

Le régime d'actionnariat du personnel (le **RAP**), offert à tous les membres du personnel de la Compagnie, permet à ceux-ci de détenir une participation dans le CN par l'achat d'actions ordinaires du CN sur le marché libre au moyen de déductions à la source. Les membres du personnel peuvent cotiser au RAP entre 1 % et 10 % de leur salaire de base brut par période de paie. La Compagnie verse une cotisation de contrepartie de 35 % de la première tranche de 6 % des cotisations des membres du personnel. Les cotisations que la Compagnie verse au RAP sont assujetties à une période d'acquisition de un an et sont perdues si certaines cotisations des participants sont vendues ou cédées avant l'acquisition des droits. Plus de 80 % des membres du personnel du CN sont actionnaires de la Compagnie du fait de leur participation au RAP et, en 2024, tous les membres de la haute direction visés participaient au RAP.

La valeur de la cotisation de la Compagnie reçue par les membres de la haute direction visés en 2024 aux termes du RAP est indiquée dans le tableau Détails des montants compris dans « Autre rémunération » à la page 80.

Actionnariat

Le Comité RHR favorise grandement la détention d'actions de la Compagnie par les membres de la haute direction afin de renforcer l'alignement de leurs intérêts avec ceux des actionnaires à long terme. Les lignes directrices en matière d'actionnariat prescrivent l'atteinte, au cours d'une période de cinq ans, d'un avoir minimal en actions calculé sous forme d'un multiple du salaire de base afin d'harmoniser les intérêts des membres de la haute direction avec ceux des actionnaires. Au 31 décembre 2024, 30 membres de la haute direction étaient assujettis à ces lignes directrices en matière d'actionnariat. Après avoir atteint le niveau d'actionnariat initialement prévu, les membres de la haute direction doivent le maintenir. Le niveau d'actionnariat des membres de la haute direction est transmis annuellement au Comité RHR. Il est possible de satisfaire aux lignes directrices en matière d'actionnariat en détenant des actions ordinaires et des unités d'actions différées dont les droits sont acquis selon le régime d'intéressement volontairement différé de la Compagnie (le RIVD). Les options d'achat d'actions (dont les droits sont acquis ou non) et les octrois d'UALR dont les droits ne sont pas acquis ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'avoir minimal en actions.

La Compagnie croit que les membres de sa haute direction ont une influence très importante sur les résultats financiers et opérationnels du CN ainsi que sur sa croissance à long terme.

L'exigence relative à l'actionnariat des vice-présidents exécutifs a été réduite avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024; elle est passée de cinq fois le salaire de base à quatre fois le salaire de base afin de mieux refléter les pratiques du marché en vigueur, y compris celles du groupe de comparaison révisé. L'exigence relative à l'actionnariat de la PDG demeure huit fois son salaire de base. Avec prise d'effet en 2024, une retenue obligatoire de 50 % des actions dont les droits sont acquis (UALR dont les droits sont acquis, actions visées par le RAP et dont les droits sont acquis, actions acquises à l'exercice d'options d'achat d'actions) a été introduite jusqu'à ce que l'exigence relative à l'actionnariat soit remplie.

LIGNES DIRECTRICES DE 2024

PDG	8 fois le salaire de base
Vice-présidents exécutifs	4 fois le salaire de base

Au 31 décembre 2024, MM. Houle et Malenfant remplissaient les exigences relatives à l'actionnariat applicables dans leur cas. À cette même date, M^{me} Robinson et MM. Lalonde, Taylor et Whitehead n'avaient pas encore atteint leur niveau d'actionnariat minimal; ils disposent d'une période de cinq ans à partir de leur date d'entrée en fonction ou de nomination pour atteindre leur niveau d'actionnariat minimal exigé respectif.

La personne occupant le poste de PDG doit également maintenir le niveau d'actionnariat prévu par les lignes directrices pendant un an après la cessation de son emploi. M^{me} Robinson participe au RAP depuis qu'elle s'est jointe à la Compagnie et verse un pourcentage déterminé de son salaire de base pour l'achat d'actions ordinaires de la Compagnie. M^{me} Robinson a aussi choisi de reporter le montant complet de sa prime aux termes du RIA pour les années 2022, 2023 et 2024 en faveur du RIVD afin de remplir plus rapidement les exigences relatives à l'actionnariat. Les UALR donnent lieu à un règlement en titre de capitaux propres, ce qui favorise encore l'actionnariat.

Actionnariat au 31 décembre 2024

MEMBRE DE LA HAUTE DIRECTION VISÉ	NOMBRE D' ACTIONS DÉTENUES ⁽¹⁾	VALEUR DES AVOIRS ⁽²⁾ (\$ CA)	VALEUR CORRESPONDANT AUX LIGNES DIRECTRICES ⁽³⁾ (\$ CA)	AVOIRS EXPRIMÉS EN MULTIPLE DU SALAIRE DE BASE
Tracy Robinson ⁽⁴⁾	30 331	4 427 383	12 054 240	2,9 fois
Ghislain Houle	197 916	28 889 762	3 775 169	30,6 fois
Rémi Lalonde ⁽⁴⁾	590	86 057	3 479 292	0,1 fois
Dominique Malenfant ⁽⁴⁾	33 782	4 931 200	3 465 046	5,7 fois
Derek Taylor ⁽⁵⁾	16 103	2 350 581	3 145 061	3 fois
Patrick Whitehead ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	1 686	246 059	3 145 061	0,3 fois

(1) Actions ordinaires et/ou unités d'actions différées dont les droits sont acquis en date du 31 décembre 2024.

(2) Valeur fondée sur le cours de clôture des actions ordinaires le 31 décembre 2024 à la TSX (145,97 \$ CA).

(3) Les salaires en dollars américains en date du 31 décembre 2024 ont été convertis en dollars canadiens selon le taux de change moyen pendant l'année (1,00 \$ US = 1,3698 \$ CA).

(4) M^{me} Robinson et MM. Lalonde, Malenfant et Whitehead se sont joints à la Compagnie respectivement en février 2022, en janvier 2024, en septembre 2020 et en avril 2021.

(5) MM. Taylor et Whitehead ont été nommés à leurs postes actuels en novembre 2023.

MEMBRE DE LA HAUTE DIRECTION VISÉ	RAP ⁽¹⁾	UALR DONT LES DROITS SONT ACQUIS ⁽²⁾	UAD DONT LES DROITS SONT ACQUIS	ACTIONS DU CN DÉTENUES HORS RÉGIME	NOMBRE D' ACTIONS DÉTENUES
Tracy Robinson	1 905	-	21 826	6 600	30 331
Ghislain Houle	1 785	22 255	44 771	129 105	197 916
Rémi Lalonde	406	-	-	184	590
Dominique Malenfant	1 857	16 071	15 783	71	33 782
Derek Taylor	1 405	2 291	8 336	4 070	16 103
Patrick Whitehead	635	1 051	-	-	1 686

(1) Actions du CN acquises aux termes du régime d'actionnariat du personnel au moyen de l'achat d'actions ordinaires du CN sur le marché libre par l'intermédiaire de déductions salariales. En 2024, tous les membres de la haute direction visés ont participé au RAP.

(2) Les UALR dont les droits sont acquis ne tiennent pas compte de l'octroi d'UALR de 2022 aux termes du régime d'unités d'actions aux fins des exigences relatives à l'actionnariat au 31 décembre 2024, car à cette date elles n'avaient pas fait l'objet de règlement.

Politique interdisant les opérations de couverture

Aux termes de la politique sur les transactions d'initiés et les déclarations d'initiés de la Compagnie, les administrateurs, les dirigeants ou les membres du personnel ne peuvent effectuer d'opérations de couverture ou toute forme d'opérations sur des options inscrites à la cote d'une bourse visant des titres du CN. Cette interdiction vise toutes les formes de dérivés comme les options de vente et d'achat.

Dispositions en cas de changement de contrôle

Le RILTD et le régime d'unités d'actions comprennent des « dispositions à double condition ». Aux termes de ces dispositions, l'acquisition des droits aux options d'achat d'actions non liées au rendement ou aux UALR qu'un participant détient ne sera pas devancée en cas de changement de contrôle, sauf si le participant fait l'objet d'une cessation d'emploi sans motif valable ou s'il remet sa démission pour une raison valide. Un « changement de contrôle » désigne l'une des situations suivantes :

- a) si les restrictions applicables à la propriété du capital contenues dans la Loi sur la commercialisation du CN sont supprimées, une offre publique officielle visant la majorité des actions ordinaires en circulation de la Compagnie;
- b) l'approbation, par les actionnaires de la Compagnie, d'une fusion ou d'un regroupement de la Compagnie avec une autre société, ou de son absorption par une autre société, sauf si la convention définitive se rapportant à une telle opération prévoit qu'au moins 51 % des administrateurs de la société qui subsiste après l'opération ou de la société issue de l'opération, selon le cas, immédiatement après l'opération, sont les mêmes personnes que celles qui formaient le Conseil au moment de l'opération et que, de fait, ces personnes continuent de représenter au moins 51 % du conseil d'administration de la société qui subsiste après l'opération ou de la société issue de l'opération, selon le cas, pendant deux années consécutives; ou
- c) l'approbation, par les actionnaires de la Compagnie, d'un plan de liquidation ou de dissolution de la Compagnie.

Les dispositions prévoient que l'acquisition des droits ne sera pas devancée si les options d'achat d'actions ou les UALR du participant sont remplacées par un équivalent adéquat. Si un équivalent est octroyé et que le participant fait l'objet d'une cessation d'emploi sans motif valable ou que le participant remet sa démission pour une raison valide dans les 24 mois civils suivant un changement de contrôle, tous les droits aux options d'achat d'actions ou aux UALR équivalentes en cours qui ne peuvent pas alors être exercées deviennent acquis et ces options ou UALR deviennent exerçables ou payables dans leur intégralité au moment d'une telle cessation d'emploi ou démission. Les options d'achat d'actions équivalentes dont les droits sont acquis et qui peuvent être exercées continuent de pouvoir être exercées pendant 24 mois civils suivant la date d'une telle cessation d'emploi ou démission et les UALR doivent être remises dans les 30 jours. Le Conseil dispose d'un pouvoir discrétionnaire lui permettant de tenir compte de circonstances exceptionnelles. Se reporter au tableau « Prestations en cas de cessation des fonctions et de changement de contrôle » pour la définition d'une démission pour une raison valide à la page 89.

Clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de non-divulgation

Le secteur ferroviaire est un marché hautement concurrentiel. Au cours des dernières années, la Compagnie a poursuivi ses efforts en vue de protéger ses intérêts et ses renseignements confidentiels. C'est pourquoi les conventions d'octroi d'ILT de la Compagnie à l'intention de tous les membres de la haute direction de même que ses régimes de retraite non enregistrés contiennent des clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de non-divulgation de renseignements confidentiels ainsi que d'autres clauses restrictives. Les paiements aux termes des régimes d'ILT ou des régimes de retraite non enregistrés sont conditionnels au maintien du respect de ces clauses restrictives par les membres de la haute direction, anciens et actuels, pendant des périodes déterminées suivant la cessation de leur emploi auprès de la Compagnie ou leur départ à la retraite. En 2010, le Conseil a approuvé l'inclusion des clauses de non-concurrence et de non-sollicitation dans certains régimes et arrangements de retraite supplémentaires. Ces clauses ont également été harmonisées en 2010 et en 2011 dans tous les régimes de retraite non enregistrés visant l'ensemble des membres de la haute direction, et elles ont été mises à jour de nouveau en 2023.

Les clauses de non-concurrence ou de non-sollicitation seront mises en œuvre si un bénéficiaire ne respecte pas, pendant une période d'un an et une période de deux ans, respectivement, suivant la cessation de son emploi, certains engagements aux termes desquels il est interdit, tel qu'il est indiqué dans les clauses, de faire ce qui suit :

- a) utiliser des renseignements confidentiels du CN à une autre fin que l'exécution de ses fonctions auprès du CN;
- b) se livrer à des activités qui entrent en concurrence avec celles qu'exerce le CN;
- c) solliciter un client, un fournisseur ou un distributeur du CN, faire affaire avec un client, un fournisseur ou un distributeur du CN et retenir les services de membres du personnel du CN;
- d) tirer profit ou avantage d'une occasion d'affaires dont il a eu connaissance alors qu'il était au service du CN;
- e) prendre une mesure qui aurait pour conséquence de nuire aux relations entre le CN et ses consultants, clients, fournisseurs, distributeurs, membres du personnel ou autres personnes ou qui pourrait porter préjudice aux intérêts commerciaux ou à la réputation du CN.

Récupération de la rémunération versée aux membres de la haute direction

La politique de récupération de la rémunération du CN s'applique à tous les cadres dirigeants du CN. Selon cette politique, le Conseil a l'entière discrétion, dans la mesure où les lois applicables le lui permettent et où il le juge dans l'intérêt de la Compagnie, d'exiger le remboursement total ou partiel de la rémunération ILT touchée par un membre de la haute direction. Le Conseil peut demander à un membre de la haute direction ou à un ancien membre de la haute direction de rembourser intégralement ou partiellement la rémunération touchée dans les cas suivants :

- a) le montant de la rémunération incitative reçue par le membre de la haute direction ou l'ancien membre de la haute direction a été établi en fonction, ou était tributaire, de l'atteinte de certains résultats financiers qui, par la suite, ont été visés par un redressement de la totalité ou d'une partie des états financiers de la Compagnie;
- b) le redressement a été causé, au moins en partie, par la grossière négligence, l'inconduite délibérée ou la fraude du membre de la haute direction;
- c) la rémunération incitative reçue aurait été moins élevée si les résultats financiers avaient été correctement déclarés.

De plus, en ce qui concerne les primes ou les ILT octroyés après le 7 mars 2017, si un cadre dirigeant se rend coupable de grossière négligence, d'inconduite délibérée, de fraude, de vol ou de détournement de fonds, peu importe qu'il y ait eu ou pas de redressement des états financiers, le Conseil a l'entière discrétion, dans la mesure où les lois applicables le lui permettent et où il le juge dans l'intérêt du CN, d'exiger le remboursement total ou partiel du montant après impôts de toute rémunération incitative déjà versée au cours des 24 mois précédents ou d'annuler les octrois de rémunération incitative dont les droits sont acquis ou non accordés au membre de la haute direction conformément aux dispositions des régimes.

En 2023, le Comité RHR et le Conseil ont aussi approuvé la politique de récupération de la rémunération liée aux états financiers, avec prise d'effet le 2 octobre 2023, aux termes de laquelle la rémunération incitative doit être récupérée en cas de redressement des états financiers, si on constate que cette rémunération incitative a été attribuée par erreur à un membre de la haute direction actuel ou ancien ainsi qu'au vice-président et contrôleur général, en réponse à l'adoption de nouvelles normes d'inscription par la NYSE. Aux termes de cette politique, le Conseil ne peut exercer de pouvoir discrétionnaire si un redressement des états financiers déclenche l'obligation de récupérer une partie de la rémunération versée.

Mesures d'atténuation des risques de notre programme de rémunération de 2024

La politique de la Compagnie en matière de rémunération lui sert de guide pour l'élaboration du programme de rémunération et pour prendre des décisions à l'égard de celle-ci. De nombreuses caractéristiques propres au programme de rémunération à l'intention des membres de la haute direction de la Compagnie encouragent les comportements appropriés, ce qui permet d'atténuer les risques et de faire correspondre les résultats à long terme et les intérêts des actionnaires. Voici quelques exemples de ces caractéristiques :

- Équilibre adéquat entre la rémunération fixe et la rémunération variable ainsi qu'entre les intéressements à court terme et à long terme.
- Multiples indicateurs de rendement à respecter ou à dépasser dans le cadre du RIA.
- Inclusion d'un volet lié à la stratégie dans le RIA, qui comprend des indicateurs fondés sur l'environnement, les membres du personnel et la clientèle.
- Inclusion d'un volet lié à la sécurité dans le RIA.
- Plafonnement des paiements d'intéressement possibles et absence de garantie de paiement minimal.
- Pondération accrue du RTA relatif en lien avec les UALR depuis 2020 et augmentée à nouveau en 2024 afin d'aligner davantage la rémunération de la haute direction et le rendement pour les actionnaires.
- Interdiction pour les membres de la haute direction d'effectuer des opérations de couverture ou toute forme d'opération sur des options inscrites à la cote d'une bourse visant des titres du CN.

- Existence d'une politique de récupération de la rémunération versée aux membres de la haute direction qui a été modifiée en 2017 afin que les primes ou la rémunération incitative octroyées après le 7 mars 2017 puissent être récupérées en cas de grossière négligence, d'inconduite délibérée, de fraude, de vol ou de détournement de fonds, qu'il y ait eu redressement des états financiers ou non. De plus et conformément aux règles de la NYSE en matière de gouvernance, le Comité RHR et le Conseil ont approuvé une politique de récupération de la rémunération liée aux états financiers avec prise d'effet le 2 octobre 2023 aux termes de laquelle la rémunération incitative doit être récupérée en cas de redressement des états financiers, si on constate que cette rémunération incitative a été attribuée par erreur à un membre de la haute direction actuel ou ancien ainsi qu'au vice-président et contrôleur général et ce, conformément aux lois américaines.
- Application des lignes directrices en matière d'actionariat aux membres de la haute direction, y compris des contraintes postérieures à l'emploi pour la PDG.
- Recours par le Comité RHR aux services d'un consultant indépendant pour les questions de rémunération des membres de la haute direction.

La liste et la description complètes des mesures d'atténuation des risques se trouvent à la page 71.

En décembre 2024, après avoir effectué sa revue annuelle de la politique, des programmes et des pratiques en matière de rémunération de la Compagnie, WTW a de nouveau conclu que les programmes de rémunération du CN ne semblaient pas comporter de risques majeurs pouvant avoir, d'un point de vue raisonnable, un effet préjudiciable important sur la Compagnie. Le Comité RHR appuie les conclusions du rapport de WTW sur l'évaluation des risques et a jugé, lorsqu'il a procédé à sa propre évaluation, que des éléments d'atténuation des risques appropriés étaient en place dans le programme de rémunération de la Compagnie.

Structure de la rémunération de la haute direction en 2025

Le Comité RHR a approuvé les modifications suivantes à son régime d'intéressement à court terme, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2025. Les modifications décrites ci-dessous visent à assurer que nous demeurons concurrentiels pour attirer, motiver et retenir les talents, tout en harmonisant cet objectif avec les intérêts des actionnaires, l'évolution des pratiques du marché et le renforcement de la relation entre la vision stratégique à long terme du CN et la rémunération. Des détails supplémentaires relativement à la nouvelle structure de la rémunération seront fournis dans le cours normal dans la circulaire de sollicitation de procurations de 2026.

Régime d'intéressement annuel :

- La prime cible en pourcentage du salaire de base des vice-présidents exécutifs passe de 80 % à 100 %, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2025, afin de correspondre davantage à celle du groupe de comparaison.
- L'indicateur lié aux clients du volet lié à la stratégie de l'entreprise, mesuré auparavant par le taux de recommandation net, est maintenant mesuré par l'indice lié à la satisfaction des clients qui, en 2025, consiste en deux questions propres au CN posées à des clients, avec l'intention d'intégrer les mesures d'exploitation dans les années à venir.

Intéressements à long terme :

- En octobre 2023, le Conseil a approuvé une résolution modifiant le RILTD afin d'éliminer la limite prévoyant que le nombre d'actions ordinaires sous-jacentes aux attributions octroyées aux termes du RILTD au cours d'une année civile à un participant donné est plafonné à 20 % du nombre total d'actions ordinaires sous-jacentes aux attributions octroyées au cours de cette année civile, sous réserve de l'approbation des actionnaires à l'assemblée annuelle des actionnaires qui s'est tenue le 26 avril 2024. Le 26 avril 2024, les actionnaires ont voté POUR l'adoption de la résolution sur la modification du RILTD. Ainsi, la pondération des ILT de la PDG en 2025 est la même que celle des autres membres de la haute direction visés étant donné que le plafond de 20 % visant les options d'achat d'actions ne s'applique plus.

Mesures d'atténuation des risques de notre programme de rémunération

La création de valeur durable pour les actionnaires est l'un des objectifs fondamentaux de la Compagnie. C'est pourquoi le Comité RHR s'emploie à élaborer et à recommander un programme et une politique de rémunération à l'intention des membres de la haute direction qui sont conformes à la stratégie d'affaires de la Compagnie, qui mettent l'accent sur la rémunération au rendement et qui favorisent les comportements appropriés. Ainsi, de nombreuses caractéristiques du programme de rémunération à l'intention des membres de la haute direction de la Compagnie servent à atténuer les risques et mettent l'accent sur l'importance de créer de la valeur à long terme. Par conséquent, le Comité RHR s'assure de ce qui suit :

Processus structuré

- Une révision des indicateurs de rendement employés dans le RIA et le régime d'unités d'actions de la Compagnie est effectuée annuellement afin d'assurer leur pertinence continue.
- Une évaluation formelle du rendement chaque année et ensuite, utilisation du pouvoir discrétionnaire pour augmenter ou diminuer toute rémunération attribuée s'il le juge approprié en fonction de facteurs du marché ou d'autres circonstances particulières.
- Des simulations de paiement sont effectuées annuellement à l'égard des octrois d'ILT proposés et les résultats de ces simulations sont soumis au Comité RHR pour qu'il les analyse avant que ces octrois soient approuvés par le Comité RHR et le Conseil.

Programme équilibré

- Le programme de rémunération établit un équilibre approprié entre la rémunération fixe et variable ainsi que les intéressements à court terme et à long terme (globalement, environ 82,4 % de la rémunération directe totale cible des membres de la haute direction visés est directement liée au rendement de la Compagnie).
- Le volet lié au rendement financier de l'entreprise du RIA comprend des indicateurs de rendement convenablement pondérés, ce qui permet de diversifier les risques associés à l'utilisation d'un seul indicateur de rendement (voir la rubrique « Régime d'intéressement annuel » à la page 62 pour de plus amples renseignements).
- Les volets liés à la stratégie de l'entreprise et à la sécurité de l'entreprise du RIA comprennent trois indicateurs stratégiques et deux indicateurs de sécurité standard, respectivement, qui permettent d'augmenter davantage la diversification du régime, réduisant ainsi le risque pouvant lui être associé.
- Les droits aux attributions d'ILT, qui constituent une partie considérable de la rémunération des membres de la haute direction visés, sont acquis sur trois ou cinq ans, ce qui motive les membres de la haute direction à créer de la valeur à plus long terme.
- Les périodes de rendement pluriannuelles des UALR et des options d'achat d'actions se chevauchent, ce qui favorise un comportement constant à long terme et atténue les risques.
- Les indicateurs de rendement utilisés pour le régime d'unités d'actions représentent un bon équilibre entre les conditions fondées sur les résultats financiers et le cours de l'action.
- La prépondérance accrue de la performance liée au RTA relatif soutient le lien entre la rémunération des membres de la haute direction et le rendement pour les actionnaires.

Limites fixes applicables à la rémunération variable

- Le RIA et le régime d'unités d'actions ne garantissent aucun paiement minimum et sont assujettis à un plafond prédéterminé.
- Les membres de la haute direction visés accumulent des prestations dans un régime à cotisations déterminées, ce qui limite l'exposition du CN aux risques d'insolvabilité du régime de retraite.

Mécanismes de protection

- Les politiques de récupération de la rémunération versée aux membres de la haute direction de la Compagnie permettent au Conseil de demander, dans certaines circonstances, le remboursement intégral ou partiel des attributions ILT que les membres de la haute direction ont reçues (voir la rubrique « Récupération de la rémunération versée aux membres de la haute direction » à la page 69 pour de plus amples renseignements).
- Les régimes d'ILT comprennent des « dispositions à double condition », de sorte que l'acquisition des droits aux attributions d'ILT ne sera généralement pas devancée en cas de changement de contrôle.
- La politique sur les transactions d'initiés et les déclarations d'initiés de la Compagnie interdit aux administrateurs, aux membres de la direction et aux membres du personnel d'effectuer des opérations de couverture visant les titres du CN.
- Afin que leurs intérêts correspondent plus intimement à ceux des actionnaires, les membres de la haute direction doivent respecter des lignes directrices précises relatives à l'actionnariat. En outre, la personne occupant le poste de PDG doit maintenir son niveau d'actionnariat pendant un an après sa cessation d'emploi (voir la rubrique « Actionnariat » à la page 68 pour de plus amples renseignements).
- Le paiement aux cadres dirigeants des attributions d'ILT et des prestations de retraite supplémentaires aux termes des régimes de retraite non enregistrés de la Compagnie est assujéti au respect des conditions de leurs régimes d'avantages sociaux, de leurs conventions d'octroi d'intéressement ou de leurs contrats d'emploi, y compris les clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de non-divulgence de renseignements confidentiels et autres clauses restrictives (voir la rubrique « Clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de non-divulgence » qui se trouve à la page 69 pour de plus amples renseignements).

Conseiller indépendant

- La direction retient les services d'un consultant externe en rémunération de la haute direction afin de l'aider pour des questions touchant la rémunération des membres de la haute direction. Le Comité RHR retient les services de Hugessen Consulting, consultant indépendant en rémunération de la haute direction, afin qu'il lui fournisse des avis sur les recommandations concernant la rémunération qui lui sont présentées à des fins d'approbation.

En 2024, WTW a reçu de la direction le mandat de revoir la politique, les programmes et les pratiques en matière de rémunération de la Compagnie et a évalué les conséquences éventuelles en ce qui a trait aux risques et a conclu que les programmes de rémunération du CN ne semblaient pas comporter de risques majeurs qui soient raisonnablement susceptibles d'avoir un effet préjudiciable important sur la Compagnie. Le Comité RHR a activement participé à l'examen du rapport d'évaluation des risques et à l'analyse des conclusions de WTW.

Le Comité RHR appuie les conclusions du rapport d'évaluation des risques de WTW. Lorsqu'il a procédé à sa propre évaluation, le Comité a jugé que les programmes de rémunération de la Compagnie comportent des éléments d'atténuation des risques appropriés.

Pendant l'année, le Comité RHR joue un rôle de surveillance important dans la recherche et la gestion des risques associés aux programmes et aux pratiques de rémunération du CN. Par exemple, des séances à huis clos auxquelles seuls les membres indépendants du Comité RHR assistent sont tenues au début ou à la fin de chaque réunion périodique du Comité RHR afin de discuter de questions touchant la rémunération ou les risques. Le Comité RHR estime également judicieux d'avoir un certain chevauchement entre les membres du Comité AFR et du Comité RHR, en particulier pour la surveillance des risques. Ainsi, Shauneen Bruder et Robert Knight, membres du Comité RHR, sont également membres du Comité AFR. Ce chevauchement permet effectivement d'établir un lien entre les responsabilités de surveillance des risques des comités.

Rémunération des membres de la haute direction visés

Tracy Robinson

Présidente-directrice générale

Tracy Robinson a été nommée présidente-directrice générale du CN, avec prise d'effet le 28 février 2022. Auparavant, M^{me} Robinson a œuvré chez Corporation TC Énergie, où elle a occupé le poste de vice-présidente directrice, de présidente, Gazoducs, Canada, et de présidente, Coastal GasLink. M^{me} Robinson compte aussi une grande expérience dans le secteur ferroviaire puisqu'elle a travaillé pendant 27 ans au sein du Chemin de fer Canadien Pacifique (maintenant Canadien Pacifique Kansas City Limitée) où elle a occupé des postes de direction ayant trait aux domaines de l'exploitation, des finances et du commerce. Elle est une dirigeante chevronnée et respectée qui apporte au CN plus de 35 ans d'expérience en gestion de l'exploitation, en élaboration de stratégies et en exécution de projets. À titre de PDG, M^{me} Robinson fait preuve de leadership et oriente la vision du CN, stimule sa croissance et sa rentabilité, et promeut les objectifs stratégiques et opérationnels dans le cadre de la création de valeur à long terme pour les actionnaires. M^{me} Robinson est titulaire d'une MBA de la Wharton School of Business de l'Université de Pennsylvanie et d'un baccalauréat en commerce de l'Université de la Saskatchewan.

Rémunération

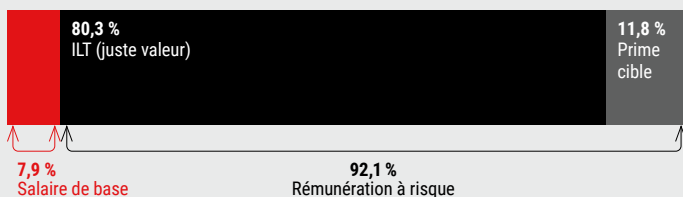
La rémunération annuelle de la PDG tient compte de facteurs comme le positionnement concurrentiel par rapport au marché, les perspectives économiques et les compétences en leadership, et elle est recommandée par le Comité RHR et approuvée par les membres indépendants du Conseil. La durée du mandat de la PDG est à la discrétion du Conseil.

Pour 2024, le salaire de base de M^{me} Robinson a été porté à 1 100 000 \$ US (1 506 780 \$ CA). Aux termes du RIA, la prime cible de M^{me} Robinson pour 2024 était fixée à 150 % de son salaire de base. Des UALR et des options d'achat d'actions sont attribuées à la PDG aux termes du régime d'unités d'actions et du RILTD. Les octrois à la PDG sont faits selon les mêmes critères et aux mêmes conditions qu'aux autres membres de la haute direction visés de la Compagnie, sous réserve de la limite imposée dans le cadre du RILTD⁽¹⁾. En 2024, M^{me} Robinson a reçu 74 369 UALR et 73 900 options d'achat d'actions, conformément aux modalités respectives du régime d'unités d'actions et du RILTD.

Sommaire de la rémunération directe totale cible de 2024

	RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE DE 2024 (AU NIVEAU CIBLE)	
	\$ US	EN % DE LA RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE
Salaire	1 100 000	7,9 %
RÉMUNÉRATION À RISQUE		
Prime annuelle (cible)	1 650 000	11,8 %
Unités d'actions liées au rendement	9 196 048	65,9 %
Options d'achat d'actions	2 005 685	14,4 %
Rémunération directe totale (cible)	13 951 733	

Éléments de la rémunération cible en 2024



Ghislain Houle

Vice-président exécutif et chef de la direction financière

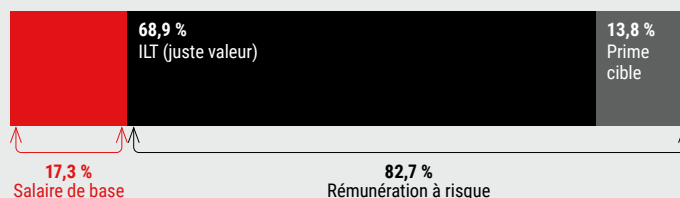
M. Houle a été nommé vice-président exécutif et chef de la direction financière le 1^{er} juillet 2016. Il est chargé de la gestion financière, de la planification financière, de la gestion des achats et des approvisionnements, du développement durable et de la gestion des installations du CN. M. Houle est entré au service de la Compagnie en 1997 à titre d'auditeur interne en chef, et a occupé divers postes de direction, dont ceux de vice-président et contrôleur général et de vice-président, planification financière, avant d'être nommé à son poste actuel. Avant d'entrer au service du CN, M. Houle a occupé des postes dans les domaines de la fiscalité et de l'audit dans un grand cabinet comptable. M. Houle est comptable professionnel agréé (CPA) et est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université Laval et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill.

En 2024, le salaire de base de M. Houle a été porté à 689 000 \$ US (943 792 \$ CA). Tout comme en 2023, sa prime cible pour 2024 correspondait à 80 % du salaire de base aux termes du RIA. En outre, M. Houle a reçu 15 368 UALR et 31 380 options d'achat d'actions en 2024, conformément aux modalités respectives du régime d'unités d'actions et du RILTD.

Sommaire de la rémunération directe totale cible de 2024

	RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE DE 2024 (AU NIVEAU CIBLE)	
	\$ US	EN % DE LA RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE
Salaire	689 000	17,3 %
RÉMUNÉRATION À RISQUE		
Prime annuelle (cible)	551 200	13,8 %
Unités d'actions liées au rendement	1 900 320	47,6 %
Options d'achat d'actions	851 670	21,3 %
Rémunération directe totale (cible)	3 992 190	

Éléments de la rémunération cible en 2024



(1) La pondération de la valeur de l'octroi de l'intéressement à long terme de 2024 était différente pour la PDG (UALR, 82 % et options d'achat d'actions, 18 %) en raison des exigences de distribution des options d'achat d'actions qui limitaient le nombre d'options d'achat d'actions aux termes du RILTD pouvant être octroyées au cours d'une année civile à un même participant à un maximum de 20 % du nombre d'options d'achat d'actions octroyées cette année-là. Cette limite a été supprimée pour les attributions d'ILT effectuées à compter de 2025 à la suite de l'obtention de l'approbation des actionnaires à l'assemblée annuelle des actionnaires qui s'est tenue le 26 avril 2024.

Rémi Lalonde

Vice-président exécutif et chef des Affaires commerciales

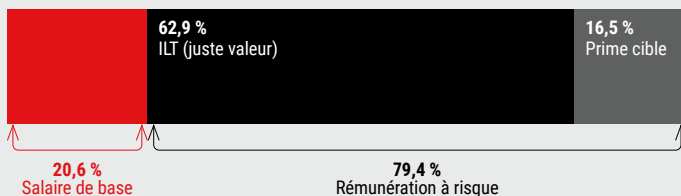
M. Lalonde s'est joint au CN en janvier 2024 à titre de vice-président exécutif et conseiller spécial de la PDG. Le 18 avril 2024, il a été nommé vice-président exécutif et chef des Affaires commerciales. Il est chargé de l'orientation stratégique et de la direction des groupes des ventes, marketing, solutions en matière de chaîne d'approvisionnement, ainsi que de l'intermodal et véhicules automobiles du CN, notamment la supervision des activités commerciales stratégiques de la Compagnie et le respect des engagements envers les clients. Avant de se joindre au CN, M. Lalonde était président et chef de la direction d'une société québécoise de produits forestiers. Il apporte au CN une expérience importante dans divers secteurs comme ceux de la finance, de la gouvernance, de la stratégie, des fusions et acquisitions, des opérations, du développement durable, ainsi qu'une connaissance approfondie des chaînes d'approvisionnement nord-américaines et mondiales.

En 2024, le salaire de base de M. Lalonde était de 635 000 \$ US (869 823 \$ CA). Sa prime cible pour 2024 correspondait à 80 % du salaire de base aux termes du RIA. En outre, M. Lalonde a reçu 10 806 UALR et 22 064 options d'achat d'actions en 2024, conformément aux modalités respectives du régime d'unités d'actions et du RILTD.

Sommaire de la rémunération directe totale cible de 2024

	RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE DE 2024 (AU NIVEAU CIBLE)	
	\$ US	EN % DE LA RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE
Salaire	635 000	20,6 %
RÉMUNÉRATION À RISQUE		
Prime annuelle (cible)	508 000	16,5 %
Unités d'actions liées au rendement	1 336 209	43,4 %
Options d'achat d'actions	598 829	19,5 %
Rémunération directe totale (cible)	3 078 038	

Éléments de la rémunération cible en 2024



Dominique Malenfant

Vice-président exécutif et chef des services informatiques et de la technologie

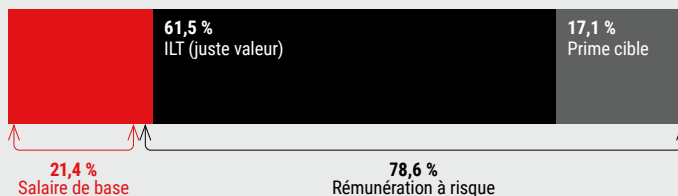
M. Malenfant s'est joint au CN en septembre 2020 à titre de vice-président exécutif et chef des services informatiques et de la technologie. Il est responsable d'élaborer la stratégie en matière de technologies informatiques et opérationnelles du CN, en mettant l'accent sur l'automatisation, l'innovation et la numérisation du réseau et des activités, ainsi que sur l'expérience client. Avant de se joindre au CN, M. Malenfant travaillait sur la prochaine génération des technologies d'exploitation ferroviaire précise à horaires fixes et de commande intégrale des trains et pilotait un important projet d'évolution industrielle numérique dans le secteur ferroviaire. M. Malenfant a occupé des postes de direction à l'échelle mondiale dans les secteurs du transport et des chemins de fer pendant près de 33 ans, soit auprès de Wabtec Corporation, GE Transportation et Bombardier Transport. Il est titulaire d'un baccalauréat en génie électrique de l'Université Laval, au Québec.

En 2024, le salaire de base annuel de M. Malenfant a été porté à 632 400 \$ US (866 262 \$ CA). Tout comme en 2023, sa prime cible pour 2024 correspondait à 80 % du salaire de base aux termes du RIA. En outre, M. Malenfant a reçu 10 176 UALR et 20 777 options d'achat d'actions en 2024, conformément aux modalités respectives du régime d'unités d'actions et du RILTD.

Sommaire de la rémunération directe totale cible de 2024

	RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE DE 2024 (AU NIVEAU CIBLE)	
	\$ US	EN % DE LA RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE
Salaire	632 400	21,4 %
RÉMUNÉRATION À RISQUE		
Prime annuelle (cible)	505 920	17,1 %
Unités d'actions liées au rendement	1 258 306	42,5 %
Options d'achat d'actions	563 899	19,0 %
Rémunération directe totale (cible)	2 960 525	

Éléments de la rémunération cible en 2024



Derek Taylor

Vice-président exécutif et chef de l'exploitation sur le terrain

Le 15 novembre 2023, M. Taylor a été nommé vice-président exécutif et chef de l'exploitation sur le terrain. M. Taylor est responsable de la mise en œuvre du plan d'exploitation pour les régions de l'Ouest, de l'Est et du Sud ainsi que de l'exploitation multimodale.

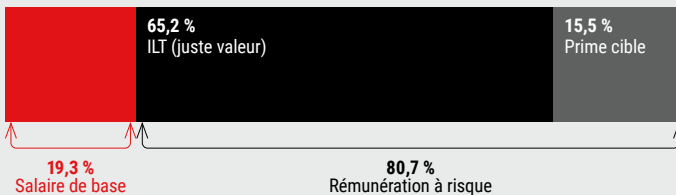
M. Taylor s'est joint au CN en 2000 dans le cadre de la fonction Transport et a occupé des postes à responsabilités croissantes au Canada et aux États-Unis. En août 2018, M. Taylor a été nommé vice-président, Région du Sud et en novembre 2019, il a pris la direction de la région de l'Est, y compris l'est du Canada en novembre 2019. En septembre 2021, M. Taylor a été nommé vice-président, Excellence opérationnelle et a été responsable de l'amélioration continue des critères d'exploitation clés dans l'ensemble du CN. Le 28 novembre 2022, M. Taylor a été nommé premier vice-président, Transport. Son expérience dans la fonction Transport lui confère une vaste connaissance de l'organisation et de notre réseau, ce qui le rend particulièrement qualifié pour faciliter l'excellence dans l'exécution de nos activités quotidiennes. M. Taylor est titulaire d'un baccalauréat de l'Université DePauw, dans l'Indiana.

En 2024, le salaire de base de M. Taylor a été porté à 574 000 \$ US (786 265 \$ CA). Tout comme en 2023, sa prime cible pour 2024 correspondait à 80 % de son salaire de base. En outre, M. Taylor a reçu 10 806 UALR et 22 064 options d'achat d'actions en 2024, conformément aux modalités respectives du régime d'unités d'actions et du RILTD.

Sommaire de la rémunération directe totale cible de 2024

	RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE DE 2024 (AU NIVEAU CIBLE)	
	\$ US	EN % DE LA RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE
Salaire	574 000	19,3 %
RÉMUNÉRATION À RISQUE		
Prime annuelle (cible)	459 200	15,5 %
Unités d'actions liées au rendement et unités d'actions restreintes	1 336 209	45,0 %
Options d'achat d'actions	598 829	20,2 %
Rémunération directe totale (cible)	2 968 238	

Éléments de la rémunération cible en 2024



Patrick Whitehead

Vice-président exécutif et chef de l'exploitation du réseau

Le 15 novembre 2023, M. Whitehead a été nommé vice-président exécutif et chef de l'exploitation du réseau. M. Whitehead est responsable de l'exploitation du réseau en Amérique du Nord ainsi que de la supervision des fonctions Mécanique, Ingénierie et Sécurité.

M. Whitehead s'est joint au CN en mars 2021 à titre de directeur général et a été promu vice-président, Région de l'Est en septembre 2021. Plus récemment, M. Whitehead a été premier vice-président, Transport — Réseau, poste qu'il occupe depuis juin 2022. M. Whitehead compte plus de 30 ans d'expérience dans le domaine du transport ferroviaire et ses qualités de leader lui permettent de bien gérer les éléments de sécurité et de formation et d'assurer le respect rigoureux des exigences d'un réseau à horaires fixes et une planification du réseau et des immobilisations à long terme. M. Whitehead a suivi le programme de gestion avancée de la Wharton School of Business de l'Université de Pennsylvanie et est titulaire d'une maîtrise ès sciences en gestion des transports de l'Université de Denver.

En 2024, le salaire de base de M. Whitehead a été porté à 574 000 \$ US (786 265 \$ CA). Tout comme en 2023, sa prime cible pour 2024 correspondait à 80 % de son salaire de base. En outre, M. Whitehead a reçu 10 806 UALR et 22 064 options d'achat d'actions en 2024, conformément aux modalités respectives du régime d'unités d'actions et du RILTD.

Sommaire de la rémunération directe totale cible de 2024

	RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE DE 2024 (AU NIVEAU CIBLE)	
	\$ US	EN % DE LA RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE
Salaire	574 000	19,3 %
RÉMUNÉRATION À RISQUE		
Prime annuelle (cible)	459 200	15,5 %
Unités d'actions liées au rendement	1 336 209	45,0 %
Options d'achat d'actions	598 829	20,2 %
Rémunération directe totale (cible)	2 968 238	

Éléments de la rémunération cible en 2024

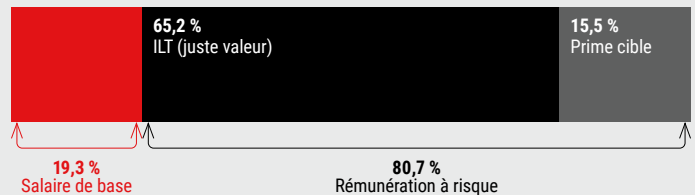


Tableau rétrospectif de la rémunération des PDG et comparaison du RTA sur cinq ans

Les régimes de rémunération du CN sont structurés afin d'établir un alignement entre la rémunération et la création de valeur pour les actionnaires. Par conséquent, une portion significative de la rémunération est à risque et les intéressements à long terme sont conçus de sorte à procurer de la valeur à la personne occupant le poste de PDG en cas de création de valeur pour les actionnaires. Dans un environnement où la performance de l'action est faible, la valeur réalisée pour la personne occupant le poste de PDG serait plus faible. Le rendement de la Compagnie en 2024 a donné lieu à une rémunération réalisée réelle plus faible pour la PDG que la rémunération qui lui a été accordée au cours des trois dernières années, renforçant ainsi notre culture axée sur la rémunération au rendement.

Le tableau suivant compare la rémunération directe totale attribuée à la personne occupant le poste de PDG du CN au cours des cinq derniers exercices, tel qu'il est indiqué dans le « Tableau sommaire de la rémunération », à la valeur actuelle (réalisée et réalisable) au 31 décembre 2024.

		RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE ATTRIBUÉE ⁽¹⁾ (EN MILLIERS DE \$ CA)	VALEUR ACTUELLE AU 31 DÉC. 2024 ⁽²⁾ (EN MILLIERS DE \$ CA)
Jean-Jacques Ruest	2020	10 303	18 755
Jean-Jacques Ruest	2021	12 515	24 985
Jean-Jacques Ruest ⁽³⁾	2022	841	841
Tracy Robinson ⁽⁴⁾	2022	13 070	4 699
Tracy Robinson	2023	13 512	13 946
Tracy Robinson ⁽⁵⁾	2024	18 006	13 712

(1) Comprend le salaire et la rémunération variable attribuée au cours de l'exercice, tels qu'ils sont déclarés tous les ans dans le « Tableau sommaire de la rémunération ».

(2) Pour chaque année donnée, la valeur actuelle comprend le salaire et la prime annuelle attribuée ainsi que la valeur (réalisée et réalisable) des intéressements à long terme. Les intéressements à long terme pour chaque année donnée comprennent la valeur des options d'achat d'actions exercées, la valeur des options d'achat d'actions dans le cours non exercées au 31 décembre 2024, en fonction du cours des actions ordinaires à la Bourse de Toronto à cette date, la valeur attribuée aux UALR dont les droits sont acquis et la valeur des UALR dont les droits ne sont pas acquis au 31 décembre 2024, compte tenu d'un facteur de rendement de 100 %, et la valeur des UAD représentant la tranche correspondante de 25 % versée par la Compagnie aux termes du RIVD au 31 décembre 2024.

(3) La rémunération attribuée à M. Ruest (salaire et intéressements annuels) a été établie au prorata en fonction de la date de son départ. M. Ruest n'a pas reçu d'attribution d'intéressements à long terme en 2022, étant donné son départ à la retraite en 2022.

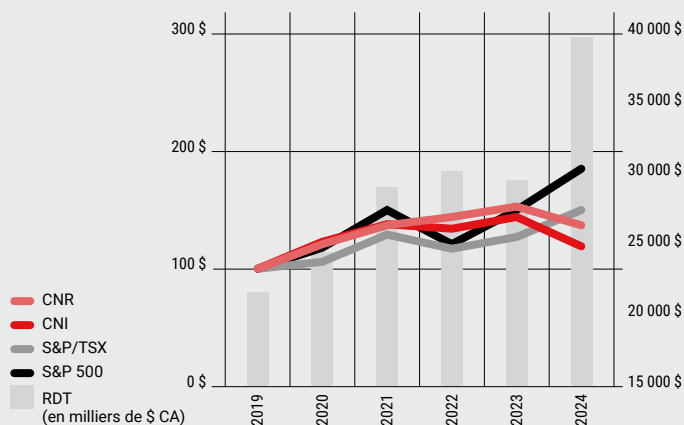
(4) La rémunération attribuée à M^{me} Robinson en 2022 a été établie au prorata en fonction de sa date d'embauche du 28 février 2022 à titre de PDG et comprend la prime compensatoire spéciale versée à son embauche. La valeur actuelle au 31 décembre 2024 reflète les options d'achat d'actions hors du cours et des facteurs de paiement réel des UALR de 0,0 % et de 50,0 % pour les UALR assujetties au RCI et les UALR assujetties au RTA, respectivement.

(5) La rémunération attribuée à M^{me} Robinson en 2024 reflète la valeur nominale des attributions fondées sur des actions et la valeur comptable des attributions fondées sur des options, tandis que la rémunération qui lui a été attribuée les années précédentes reflète la méthodologie de WTW fondée sur un arbre binomial.

La rémunération qui en découle est comparée avec le graphique sur le rendement intitulé « Comparaison du RTA sur cinq ans », lequel illustre le rendement annuel total cumulatif pour les actionnaires d'un placement de 100 \$ dans les actions ordinaires du CN comparativement au rendement total cumulatif des indices S&P/TSX et S&P 500 pour les exercices compris entre

le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2024. Le graphique ci-après suppose le réinvestissement de tous les dividendes pendant la période visée. Il démontre que les actions du CN n'ont pas surpassé l'indice composé S&P/TSX. De façon générale, la rémunération totale des membres de la haute direction visés au cours de cette période s'est alignée sur les résultats obtenus par nos actionnaires, puisqu'une partie importante de la rémunération totale des membres de la haute direction visés est à risque et est liée au cours de l'action du CN. La rémunération directe totale représente la valeur attribuée aux membres de la haute direction visés plutôt que la valeur réalisée réelle. Le Comité RHR est d'avis que la politique de rémunération des membres de la haute direction de la Compagnie est efficace et favorise l'établissement d'un lien étroit entre la rémunération gagnée par ces derniers et le rendement du placement des actionnaires. La rémunération totale versée au cours des cinq derniers exercices, telle qu'elle est déclarée dans le « Tableau sommaire de la rémunération », est présentée dans le tableau de la rubrique « Ratio du coût de la direction » ci-après.

Comparaison du RTA sur cinq ans



	DÉC. 19	DÉC. 20	DÉC. 21	DÉC. 22	DÉC. 23	DÉC. 24
CNR (\$ CA)	100	121	137	144	153	137
CNI (\$ US)	100	123	138	134	144	119
S&P/TSX (\$ CA)	100	106	129	117	127	150
S&P 500 (\$ US)	100	118	150	121	150	185
RDT (en milliers de \$ CA)	21 720	24 500	29 157	30 294	29 622	39 784 ⁽¹⁾

(1) La rémunération directe totale pour les années 2019 à 2023 reflète la juste valeur des attributions fondées sur des actions et fondées sur des options à la date d'octroi, calculée en fonction de la méthodologie de WTW fondée sur un arbre binomial, tel qu'il est indiqué précédemment dans les tableaux sommaires de la rémunération. Dans le cas de la rémunération directe totale de 2024, la juste valeur des attributions fondées sur des actions reflète la méthodologie en fonction de la valeur nominale et la juste valeur des attributions fondées sur des options reflète le facteur d'évaluation comptable (modèle Black Scholes). **Conformément à la méthodologie de WTW fondée sur un arbre binomial, la rémunération directe totale pour l'exercice 2024 se serait chiffrée à 34 008 \$ CA.**

Ratio de coût de la direction

Le ratio du coût de la direction indique la rémunération totale déclarée pour les membres de la haute direction visés exprimée en pourcentage du bénéfice net rajusté de la Compagnie.

	2020	2021	2022	2023	2024 ⁽¹⁾
Rémunération totale déclarée pour les membres de la haute direction visés (M\$ CA) ⁽¹⁾	24,5	29,2	30,3	29,6	39,8
Bénéfice net rajusté (M\$ CA) ⁽²⁾	3 767	4 225	5 134	4 800	4 506
Bénéfice net (M\$ CA)	3 545	4 899	5 118	5 625	4 448
Ratio du coût de la direction avec le bénéfice net rajusté ⁽²⁾	0,7 %	0,7 %	0,6 %	0,6 %	0,9 %
Ratio du coût de la direction avec le bénéfice net	0,7 %	0,6 %	0,6 %	0,5 %	0,9 %

(1) Rémunération totale déclarée chaque année dans le « Tableau sommaire de la rémunération » (ne comprenant que les membres de la haute direction visés actifs au 31 décembre de toute année donnée).

(2) Le bénéfice net rajusté est une mesure non conforme aux PCGR qui n'est pas définie de façon normalisée en vertu des PCGR et qui peut, par conséquent, ne pas être comparable aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Voir la rubrique « Mesures de la performance rajustées » du rapport de gestion et la rubrique « Mesures de calcul non conformes aux PCGR » du document intitulé « Informations financières sélectionnées redressées pour le changement de convention comptable » déposé le 9 septembre 2022, rubriques qui sont intégrées par renvoi aux présentes. Ces documents déposés peuvent être consultés en ligne sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca, sur le site Web de la SEC, par l'intermédiaire du système EDGAR, au www.sec.gov et sur le site Web du CN au www.cn.ca, sous l'onglet « Investisseurs ».

(3) La rémunération totale déclarée à l'égard des membres de la haute direction visés pour les années 2020 à 2023 reflète la juste valeur des attributions fondées sur des actions et fondées sur des options à la date d'octroi, calculée en fonction de la méthodologie de WTW fondée sur un arbre binomial, tel qu'il est indiqué précédemment dans les tableaux sommaires de la rémunération. Dans le cas de la rémunération totale de 2024 déclarée à l'égard des membres de la haute direction visés, la juste valeur des attributions fondées sur des actions reflète la méthodologie en fonction de la valeur nominale et la juste valeur des attributions fondées sur des options reflète le facteur d'évaluation comptable (modèle Black Scholes). **Conformément à la méthodologie de WTW fondée sur un arbre binomial, la rémunération directe totale des membres de la haute direction visés pour l'exercice 2024 se serait chiffrée à 34,0 millions de dollars canadiens.**

Depuis 2002, la rémunération des membres de la haute direction visés est versée en dollars américains, ce qui permet d'avoir un point de comparaison plus précis, plus pertinent et plus constant dans le cadre de la prise de décisions relatives à la rémunération avec la rémunération versée en dollars américains par les sociétés du groupe de comparaison relatif aux membres de la haute direction visés. Le tableau qui figure à la rubrique « Rémunération totale des membres de la haute direction visés en dollars américains » à la page 79 présente la rémunération des membres de la haute direction visés versée en dollars américains.

Tableau sommaire de la rémunération en dollars canadiens

Le tableau suivant présente la rémunération totale annuelle en dollars canadiens des membres de la haute direction visés, conformément aux règles canadiennes relatives à la communication de l'information publiées par les ACVM, pour les exercices clos les 31 décembre 2024, 2023 et 2022. Les fluctuations du taux de change nuisent à la comparabilité des données d'une année à l'autre.

Dans le cadre de l'analyse des modifications proposées aux régimes de rémunération en 2024, le Comité RHR a passé en revue la méthodologie utilisée aux fins de la divulgation de l'information concernant les attributions fondées sur des actions et les attributions fondées sur des options. Le Comité RHR a décidé que la Compagnie passerait, à compter de 2024, à la présentation de l'information relative aux attributions fondées sur des actions, aux attributions fondées sur des options et à la rémunération globale selon la valeur nominale des attributions fondées sur des actions et la valeur comptable des attributions fondées sur des options.

La valeur nominale représente le nombre d'unités fondées sur des actions attribuées multiplié par le cours de l'action au moment de l'octroi et le nombre d'options d'achat d'actions attribuées multiplié par le facteur d'évaluation comptable (modèle Black-Scholes). Par le passé, la méthodologie de WTW fondée sur un arbre binomial a été utilisée. Cette méthodologie rajuste la valeur des attributions et le cours des actions à la lumière des caractéristiques des instruments d'attributions fondées sur des actions et fondées sur des options, par exemple la condition relative au cours minimal de l'action pour les attributions fondées sur des actions.

En 2024, le Comité RHR a tenu compte à la fois de la méthodologie de WTW fondée sur un arbre binomial et de la valeur nominale des attributions fondées sur des actions et des attributions fondées sur des options aux fins du positionnement par rapport au marché dans le cadre d'attributions au titre du RILT en 2024. Les deux méthodologies ont été appliquées invariablement au groupe de comparaison, ce qui a permis de disposer de renseignements comparables sur la rémunération dans le cadre de l'établissement de la valeur appropriée des attributions effectuées aux membres de la haute direction visés. De plus, le positionnement de la rémunération par rapport au groupe de comparaison était ciblé selon les deux méthodologies.

Les chiffres présentés dans le tableau ci-après reflètent la valeur nominale des attributions fondées sur des actions, la valeur comptable des attributions fondées sur des options et la rémunération globale pour 2024, tandis que ces données ont été présentées selon la valeur calculée en fonction de la méthodologie de WTW fondée sur un arbre binomial pour 2022 et 2023, comme indiqué précédemment. À des fins de comparaison des méthodologies utilisées pour les données d'une année à l'autre, les chiffres de l'année précédente sont présentés en utilisant la méthode de la valeur nominale pour les attributions fondées sur des actions, de la valeur comptable pour les attributions fondées sur des options et la rémunération globale dans le tableau de la rémunération supplémentaire totale.

Tableau sommaire de la rémunération en dollars canadiens

NOM ET POSTE PRINCIPAL	EXERCICE	SALAIRE (\$ CA)	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS ⁽¹⁾ (\$ CA)	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS ⁽²⁾ (\$ CA)	RÉMUNÉRATION EN VERTU D'UN RÉGIME D'INTÉRESSEMENT NON FONDÉ SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES — RÉGIMES D'INTÉRESSEMENT ANNUELS ⁽³⁾ (\$ CA)	VALEUR DU RÉGIME DE RETRAITE ⁽⁴⁾ (\$ CA)	AUTRE RÉMUNÉRATION ⁽⁵⁾ (\$ CA)	RÉMUNÉRATION TOTALE (\$ CA)
Tracy Robinson Présidente-directrice générale	2024	1 506 780	12 728 065 ⁽⁶⁾	2 703 190	1 068 012	494 242	99 627	18 599 916
	2023	1 282 215	8 249 247 ⁽⁷⁾	2 671 039	1 309 100	470 231	26 870	14 008 702
	2022	981 397 ⁽⁸⁾	7 181 298	2 921 622	1 985 230	142 405	518 527 ⁽⁹⁾	13 730 479
Ghislain Houle Vice-président exécutif et chef de la direction financière	2024	943 792	2 561 333	1 147 850	356 781	45 464	22 694	5 077 914
	2023	902 949	1 392 509	1 139 374	491 671	235 000	21 341	4 182 844
	2022	845 845	1 297 378	1 061 301	968 265	599 000	22 397	4 794 186
Rémi Lalonde Vice-président exécutif et chef des Affaires commerciales	2024	859 820 ⁽¹⁰⁾	1 801 000	807 080	322 543 ⁽¹⁰⁾	137 277	17 911	3 945 631
	2023	-	-	-	-	-	-	-
	2022	-	-	-	-	-	-	-
Dominique Malenfant Vice-président exécutif et chef des services informatiques et de la technologie	2024	866 262	1 811 426 ⁽¹¹⁾	760 002	327 472	222 479	18 168	4 005 809
	2023	832 765	1 284 621 ⁽¹²⁾	869 515	453 454	249 269	17 469	3 707 093
	2022	779 479	1 206 767 ⁽¹³⁾	803 136	892 294	231 870	16 039	3 929 585
Derek Taylor Vice-président exécutif et chef de l'exploitation sur le terrain	2024	786 265	1 844 799 ⁽¹⁴⁾	807 080	297 231	142 531	75 835	3 953 741
	2023	655 883 ⁽¹⁵⁾	860 573 ⁽¹⁶⁾	373 724	344 190 ⁽¹⁷⁾	147 618	14 753	2 396 741
	2022	488 530 ⁽¹⁸⁾	573 688 ⁽¹⁹⁾	158 628	534 937 ⁽²⁰⁾	287 578	11 948	2 055 309
Patrick Whitehead Vice-président exécutif et chef de l'exploitation du réseau	2024	786 265	1 801 000	807 080	297 231	108 776	400 876 ⁽²¹⁾	4 201 228
	2023	633 950 ⁽²²⁾	457 396	374 000	344 190 ⁽²³⁾	82 483	111 575 ⁽²⁴⁾	2 003 594
	2022	460 779 ⁽²⁵⁾	207 223	169 424	432 322 ⁽²⁶⁾	59 470	51 399 ⁽²⁷⁾	1 380 617

Tableau de la rémunération supplémentaire totale (toutes les années reflétant la valeur nominale relative aux attributions de titres de capitaux propres)

À des fins de comparaison des méthodologies utilisées pour l'information d'une année à l'autre, le retraitement des chiffres antérieurs se rapportant à la valeur nominale des attributions fondées sur des actions, de la valeur comptable des attributions fondées sur des options et de la rémunération globale est présenté dans le tableau suivant :

NOM ET POSTE PRINCIPAL	EXERCICE	SALAIRE (\$ CA)	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS (\$ CA)	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS (\$ CA)	RÉMUNÉRATION EN VERTU D'UN RÉGIME D'INTÉRESSEMENT NON FONDÉ SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES — RÉGIMES D'INTÉRESSEMENT ANNUELS (\$ CA)	VALEUR DU RÉGIME DE RETRAITE (\$ CA)	AUTRE RÉMUNÉRATION (\$ CA)	RÉMUNÉRATION TOTALE (\$ CA)
Tracy Robinson Présidente-directrice générale	2024	1 506 780	12 728 065	2 703 190	1 068 012	494 242	99 627	18 599 916
	2023	1 282 215	12 278 034	3 455 657	1 309 100	470 231	26 870	18 822 107
	2022	981 397	10 911 846	3 241 740	1 985 230	142 405	518 527	17 781 146
Ghislain Houle Vice-président exécutif et chef de la direction financière	2024	943 792	2 561 333	1 147 850	356 781	45 464	22 694	5 077 914
	2023	902 949	2 115 891	1 474 065	491 671	235 000	21 341	5 240 917
	2022	845 845	1 971 346	1 154 165	968 265	599 000	22 397	5 561 018
Rémi Lalonde Vice-président exécutif et chef des Affaires commerciales	2024	859 820	1 801 000	807 080	322 543	137 277	17 911	3 945 631
	2023	-	-	-	-	-	-	-
	2022	-	-	-	-	-	-	-
Dominique Malenfant Vice-président exécutif et chef des services informatiques et de la technologie	2024	866 262	1 811 426	760 002	327 472	222 479	18 168	4 005 809
	2023	832 765	1 836 641	1 124 936	453 454	249 269	17 469	4 514 534
	2022	779 479	1 716 738	873 410	892 294	231 870	16 039	4 509 830
Derek Taylor Vice-président exécutif et chef de l'exploitation sur le terrain	2024	786 265	1 844 799	807 080	297 231	142 531	75 835	3 953 741
	2023	655 883	694 275	483 506	344 190	147 618	14 753	2 340 225
	2022	488 530	294 896	172 507	534 937	287 578	11 948	1 790 396
Patrick Whitehead Vice-président exécutif et chef de l'exploitation du réseau	2024	786 265	1 801 000	807 080	297 231	108 776	400 876	4 201 228
	2023	633 950	694 972	483 863	344 190	82 483	111 575	2 351 033
	2022	460 779	314 878	184 248	432 322	59 470	51 399	1 503 096

(1) Divulgence de l'information relative à l'évaluation des attributions fondées sur des actions — Pour 2022 et 2023, la juste valeur des attributions fondées sur des actions à la date d'octroi, indiquée dans le « Tableau sommaire de la rémunération », représente le nombre d'UALR attribuées multiplié par la valeur calculée au moyen de la méthodologie de WTW fondée sur un arbre binomial. Pour 2024, la juste valeur des attributions fondées sur des actions à la date d'octroi représente la valeur nominale des UALR, correspondant au nombre d'UALR attribuées multiplié par le cours de l'action à la date d'octroi. Cependant, pour toutes les années, le nombre d'attributions fondées sur des actions octroyées a été calculé selon la méthodologie de WTW fondée sur un arbre binomial. La nouvelle méthodologie en regard de l'attribution d'unités sera appliquée l'année prochaine.

Un résumé des facteurs d'évaluation calculés au moyen de la méthodologie en fonction de la valeur nominale, de la méthodologie de WTW fondée sur un arbre binomial ainsi qu'aux termes de la méthodologie d'évaluation comptable est présenté dans le tableau suivant. Les hypothèses et les facteurs d'évaluation détaillés sont présentés dans le tableau suivant :

	MÉTHODOLOGIE EN FONCTION DE LA VALEUR NOMINALE		MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION COMPTABLE		ÉCART
	FACTEUR D'ÉVALUATION	JUSTE VALEUR À LA DATE D'OCTROI	FACTEUR D'ÉVALUATION	JUSTE VALEUR À LA DATE D'OCTROI	
ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS — 2024					
RCI	100 %	25 janvier – 166,67 \$ CA	100,0 %	25 janvier – 166,67 \$ CA	25 janvier – 0 \$ CA
RTA	100 %	25 janvier – 166,67 \$ CA	130,6 %	25 janvier – 217,75 \$ CA	25 janvier – (51,08 \$ CA)
MÉTHODOLOGIE DE WTW FONDÉE SUR UN ARBRE BINOMIAL					
	FACTEUR D'ÉVALUATION	JUSTE VALEUR À LA DATE D'OCTROI	FACTEUR D'ÉVALUATION	JUSTE VALEUR À LA DATE D'OCTROI	ÉCART
ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS — 2023					
RCI	60 %	26 janvier – 94,75 \$ CA	56,6 %	26 janvier – 89,40 \$ CA	26 janvier – 5,35 \$ CA
		5 mai – 97,84 \$ CA	56,5 %	5 mai – 92,16 \$ CA	5 mai – 5,68 \$ CA
		15 novembre – 93,73 \$ CA	53,2 %	15 novembre – 83,12 \$ CA	15 novembre – 10,61 \$ CA
RTA	77 %	26 janvier – 121,59 \$ CA	110,3 %	26 janvier – 174,11 \$ CA	26 janvier – (52,52 \$ CA)
		5 mai – 125,56 \$ CA	110,4 %	5 mai – 179,95 \$ CA	5 mai – (54,39 \$ CA)
		15 novembre – 120,28 \$ CA	103,4 %	15 novembre – 161,57 \$ CA	15 novembre – (41,29 \$ CA)
ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS — 2022					
RCI	60 %	27 janvier – 90,95 \$ CA	51,5 %	27 janvier – 78,09 \$ CA	27 janvier – 12,86 \$ CA
		28 février – 94,34 \$ CA	52,2 %	28 février – 82,08 \$ CA	28 février – 12,26 \$ CA
		28 avril – 93,04 \$ CA	54,8 %	28 avril – 85,05 \$ CA	28 avril – 7,99 \$ CA
		15 juin – 85,33 \$ CA	46,4 %	15 juin – 66,02 \$ CA	15 juin – 19,31 \$ CA
		1 ^{er} novembre – 96,46 \$ CA	57,2 %	1 ^{er} novembre – 91,96 \$ CA	1 ^{er} novembre – 4,50 \$ CA
		28 novembre – 102,08 \$ CA	66,5 %	28 novembre – 113,16 \$ CA	28 novembre – (11,08 \$ CA)
RTA	77 %	27 janvier – 116,72 \$ CA	114,5 %	27 janvier – 173,59 \$ CA	27 janvier – (56,87 \$ CA)
		28 février – 121,07 \$ CA	119,9 %	28 février – 188,57 \$ CA	28 février – (67,50 \$ CA)
		28 avril – 119,40 \$ CA	113,1 %	28 avril – 175,30 \$ CA	28 avril – (55,90 \$ CA)
		15 juin – 109,05 \$ CA	113,1 %	15 juin – 175,30 \$ CA	15 juin – (66,25 \$ CA)
		1 ^{er} novembre – 123,79 \$ CA	134,3 %	1 ^{er} novembre – 215,91 \$ CA	1 ^{er} novembre – (92,12 \$ CA)
		28 novembre – 131,00 \$ CA	135,4 %	28 novembre – 230,29 \$ CA	28 novembre – (99,29 \$ CA)

(2) Divulgence de l'information relative à l'évaluation des attributions fondées sur des options. Pour 2022 et 2023, la juste valeur des attributions fondées sur des options à la date d'octroi, indiquée dans le « Tableau sommaire de la rémunération en dollars canadiens » ci-dessus, représente le nombre d'options d'achat d'actions attribuées multiplié par la valeur calculée au moyen de la méthodologie de WTW fondée sur un arbre binomial. Pour 2024, la juste valeur des attributions fondées sur des options à la date d'octroi représente le nombre d'options d'achat d'actions attribuées multiplié par le facteur d'évaluation comptable (modèle Black Scholes). Cependant, pour toutes les années, le nombre d'attributions fondées sur des options octroyées a été calculé selon la méthodologie de WTW fondée sur un arbre binomial. Bien que la méthodologie de WTW fondée sur un arbre binomial donne une évaluation moins élevée pour les attributions fondées sur des options, un nombre équivalent d'unités fondées sur des options octroyées aurait été octroyé peu importe la méthodologie utilisée. La nouvelle méthodologie en regard de l'attribution d'unités sera appliquée l'année prochaine.

Un résumé des facteurs d'évaluation calculés au moyen de la méthodologie Black Scholes, de la méthodologie de WTW fondée sur un arbre binomial ainsi qu'aux termes de la méthodologie d'évaluation comptable est présenté dans le tableau suivant. Les hypothèses détaillées pour ces deux méthodologies sont présentées dans le tableau suivant :

	MÉTHODOLOGIE BLACK SCHOLES		MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION COMPTABLE		ÉCART
	FACTEUR D'ÉVALUATION	JUSTE VALEUR À LA DATE D'OCTROI	FACTEUR D'ÉVALUATION	JUSTE VALEUR À LA DATE D'OCTROI	BLACK SCHOLES PAR RAPPORT À L'ÉVALUATION COMPTABLE
ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS — 2024	21,9 %	25 janvier – 36,58 \$ CA	21,9 %	25 janvier – 36,58 \$ CA	25 janvier – 0 \$ CA
	MÉTHODOLOGIE DE WTW FONDÉE SUR UN ARBRE BINOMIAL		MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION COMPTABLE		ÉCART
	FACTEUR D'ÉVALUATION	JUSTE VALEUR À LA DATE D'OCTROI	FACTEUR D'ÉVALUATION	JUSTE VALEUR À LA DATE D'OCTROI	ÉVALUATION DE WTW PAR RAPPORT À L'ÉVALUATION COMPTABLE
ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS — 2023	16 %	26 janvier – 25,27 \$ CA	20,7 %	26 janvier – 32,73 \$ CA	26 janvier – (7,46 \$ CA)
	16 %	5 mai – 26,09 \$ CA	21,2 %	5 mai – 34,55 \$ CA	5 mai – (8,46 \$ CA)
	16 %	15 novembre – 24,99 \$ CA	22,9 %	15 novembre – 35,86 \$ CA	15 novembre – (10,85 \$ CA)
ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS — 2022	16 %	27 janvier – 24,25 \$ CA	17,4 %	27 janvier – 26,44 \$ CA	27 janvier – (2,19 \$ CA)
	16 %	28 février – 25,16 \$ CA	17,7 %	28 février – 27,84 \$ CA	28 février – (2,68 \$ CA)
	13,6 %	28 février – 21,38 \$ CA	16,1 %	28 février – 25,30 \$ CA	28 février – (3,92 \$ CA)
	16 %	15 juin – 22,75 \$ CA	21,5 %	15 juin – 30,54 \$ CA	15 juin – (7,79 \$ CA)
	16 %	28 novembre – 27,22 \$ CA	22,1 %	28 novembre – 37,66 \$ CA	28 novembre – (10,44 \$ CA)

- (3) Représente l'attribution d'intéressement gagnée aux termes du RIA à l'égard de l'exercice pertinent. Une description du RIA est donnée à la page 62.
- (4) Représente la valeur rémunératoire des prestations de retraite, comme il est indiqué dans les tableaux des régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes de retraite à cotisations déterminées à la rubrique « Prestations en vertu d'un régime de retraite » à la page 86.
- (5) Comprend la valeur des avantages indirects et personnels et de toute autre rémunération (le cas échéant), comme les avantages à la retraite ou les cotisations de l'employeur aux termes du RAP. Les avantages indirects et personnels dont la valeur totale s'élève à moins de 50 000 \$ CA ou représente moins de 10 % du total du salaire gagné par un membre de la haute direction visé ne sont pas déclarés dans cette colonne. Voir le tableau de la page 80 pour plus de renseignements.
- (6) L'attribution fondée sur des actions de M^{me} Robinson comprend 1 904 unités d'actions différées représentant la tranche correspondante de 25 % versée par la Compagnie aux termes du RIVD, dont les droits sont acquis sur quatre ans, au moment du report de sa prime de 2023 versée aux termes du RIA. La juste valeur de l'attribution à la date d'octroi est égale au nombre d'unités multiplié par 175,06 \$ CA, soit le cours de l'action le jour de l'attribution.
- (7) L'attribution fondée sur des actions de M^{me} Robinson comprend 3 141 unités d'actions différées représentant la tranche correspondante de 25 % versée par la Compagnie aux termes du RIVD, dont les droits sont acquis sur quatre ans, au moment du report de sa prime de 2022 versée aux termes du RIA. La juste valeur de l'attribution à la date d'octroi est égale au nombre d'unités multiplié par 157,22 \$ CA, soit le cours de l'action le jour de l'attribution.
- (8) M^{me} Robinson a été embauchée le 28 février 2022. Son salaire pour 2022 ne représente donc que 10 mois.
- (9) Une prime exceptionnelle en espèces de 500 000 \$ CA a été accordée à M^{me} Robinson au moment de son embauche par le CN le 28 février 2022 afin d'atténuer la perte de revenus découlant de son départ de Corporation TC Énergie et a été établie d'après un examen de sa rémunération à court et à long terme alors en cours, tant sur le plan de la forme que du moment du versement. Ce montant est indiqué dans le montant pour 2022 sous « Autre rémunération » et était assujéti à une disposition de récupération de la rémunération d'une durée de 24 mois en cas de démission ou de congédiement pour motif valable. Les deux autres éléments de sa prime compensatoire spéciale (les UALR et les options d'achat d'actions) sont inclus dans le tableau ci-dessus sous les colonnes « Attributions fondées sur des actions » et « Attributions fondées sur des options », respectivement.
- (10) M. Lalonde a été embauché le 8 janvier 2024. Son salaire et sa prime pour 2024 représentent donc moins d'une année de service.
- (11) L'attribution fondée sur des actions de M. Malenfant comprend 659 unités d'actions différées représentant la tranche correspondante de 25 % versée par la Compagnie aux termes du RIVD, dont les droits sont acquis sur quatre ans, au moment du report de sa prime de 2023 versée aux termes du RIA. La juste valeur de l'attribution à la date d'octroi est égale au nombre d'unités multiplié par 175,06 \$ CA, soit le cours de l'action le jour de l'attribution.
- (12) L'attribution fondée sur des actions de M. Malenfant comprend 1 412 unités d'actions différées représentant la tranche correspondante de 25 % versée par la Compagnie aux termes du RIVD, dont les droits sont acquis sur quatre ans, au moment du report de sa prime de 2022 versée aux termes du RIA. La juste valeur de l'attribution à la date d'octroi est égale au nombre d'unités multiplié par 157,22 \$ CA, soit le cours de l'action le jour de l'attribution.
- (13) L'attribution fondée sur des actions de M. Malenfant comprend 1 413 unités d'actions différées représentant la tranche correspondante de 25 % versée par la Compagnie aux termes du RIVD, dont les droits sont acquis sur quatre ans, au moment du report de sa prime de 2021 versée aux termes du RIA. La juste valeur de l'attribution à la date d'octroi est égale au nombre d'unités multiplié par 159,13 \$ CA, soit le cours de l'action le jour de l'attribution.
- (14) L'attribution fondée sur des actions de M. Taylor comprend 250 unités d'actions différées représentant la tranche correspondante de 25 % versée par la Compagnie aux termes du RIVD, dont les droits sont acquis sur quatre ans, au moment du report de sa prime de 2023 versée aux termes du RIA. La juste valeur de l'attribution à la date d'octroi est égale au nombre d'unités multiplié par 175,06 \$ CA, soit le cours de l'action le jour de l'attribution.
- (15) M. Taylor a été nommé vice-président exécutif et chef de l'exploitation sur le terrain avec prise d'effet le 15 novembre 2023. Le salaire de 2023 de M. Taylor représente dix mois et demi au poste de premier vice-président, Transport et un mois et demi au poste de vice-président exécutif et chef de l'exploitation sur le terrain.
- (16) L'attribution fondée sur des actions de M. Taylor comprend 2 608 UAR octroyées en juin 2023. Les UAR ont été octroyées avant sa nomination au poste de vice-président exécutif et chef de l'exploitation sur le terrain.
- (17) La prime cible de M. Taylor aux termes du RIA a représenté 65 % de son salaire de base du 1^{er} janvier 2023 au 14 novembre 2023 et 80 % de son salaire de base du 15 novembre 2023 au 31 décembre 2023.
- (18) M. Taylor a été nommé premier vice-président, Transport avec prise d'effet le 28 novembre 2022. Le salaire de 2022 de M. Taylor représente onze mois au poste de vice-président et un mois au poste de premier vice-président, Transport.
- (19) L'attribution fondée sur des actions de M. Taylor comprend 2 630 UAR octroyées en juin 2022. Les UAR ont été octroyées avant sa nomination au poste de premier vice-président, Transport.
- (20) La prime cible de M. Taylor aux termes du RIA a représenté 60 % de son salaire de base du 1^{er} janvier 2022 au 27 novembre 2022 et 65 % de son salaire de base du 28 novembre 2022 au 31 décembre 2022.
- (21) M. Whitehead a obtenu une prestation pour que sa rémunération après impôts soit maintenue à un niveau semblable à ce qu'il aurait touché s'il n'avait pas quitté les États-Unis pour être relocalisé au Canada en 2022. Le montant indiqué pour 2024 représente le montant connu à la date de référence de l'assemblée et est susceptible d'être modifié lors de la finalisation de sa déclaration de revenus pour 2024. Ces montants sont inclus dans le montant pour 2024 figurant dans la colonne « Autre rémunération ».
- (22) M. Whitehead a été nommé vice-président exécutif et chef de l'exploitation du réseau avec prise d'effet le 15 novembre 2023. Le salaire de 2023 de M. Whitehead représente dix mois et demi au poste de premier vice-président, Exploitation du réseau et un mois et demi au poste de vice-président exécutif et chef de l'exploitation du réseau.
- (23) La prime cible de M. Whitehead aux termes du RIA a représenté 65 % de son salaire de base du 1^{er} janvier 2023 au 14 novembre 2023 et 80 % de son salaire de base du 15 novembre 2023 au 31 décembre 2023.
- (24) M. Whitehead a obtenu une prestation pour que sa rémunération après impôts soit maintenue à un niveau semblable à ce qu'il aurait touché s'il n'avait pas quitté les États-Unis pour être relocalisé au Canada en 2022. Le montant indiqué pour 2023 représente le montant connu à la date de référence de l'assemblée. Ces montants sont compris en 2023 sous « Autre rémunération ».
- (25) M. Whitehead a été nommé premier vice-président, Exploitation du réseau avec prise d'effet le 15 juin 2022. Le salaire de 2022 de M. Whitehead représente cinq mois et demi au poste de vice-président, Région de l'Est et six mois et demi au poste de premier vice-président, Exploitation du réseau.
- (26) La prime cible de M. Whitehead aux termes du RIA a représenté 60 % de son salaire de base du 1^{er} janvier 2022 au 14 juin 2022 et 65 % de son salaire de base du 15 juin 2022 au 31 décembre 2022.
- (27) M. Whitehead a obtenu une prestation pour que sa rémunération après impôts soit maintenue à un niveau semblable à ce qu'il aurait touché s'il n'avait pas quitté les États-Unis pour être relocalisé au Canada en 2022. Le montant indiqué pour 2022 représente le montant connu à la date de référence de l'assemblée. Ces montants sont inclus dans le montant pour 2022 figurant dans la colonne « Autre rémunération ».

Rémunération totale des membres de la haute direction visés en dollars américains

Le tableau suivant présente la rémunération totale annuelle en dollars américains des membres de la haute direction visés pour les exercices clos les 31 décembre 2024, 2023 et 2022. Depuis 2002, la rémunération des membres de la haute direction visés est versée en dollars américains, ce qui permet d'avoir un point de comparaison plus précis, plus pertinent et plus constant avec la rémunération versée en dollars américains par les sociétés du groupe de comparaison relatif aux membres de la haute direction visés.

NOM ET POSTE PRINCIPAL	EXERCICE	SALAIRE (\$ US)	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS (\$ US)	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS (\$ US)	RÉMUNÉRATION EN VERTU D'UN RÉGIME D'INTÉRESSEMENT NON FONDÉ SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES — RÉGIMES D'INTÉRESSEMENT ANNUELS (\$ US)	VALEUR DU RÉGIME DE RETRAITE (\$ US)	AUTRE RÉMUNÉRATION (\$ US)	RÉMUNÉRATION TOTALE (\$ US)
Tracy Robinson Présidente-directrice générale	2024	1 100 000	9 443 222	2 005 685	742 500	373 210	72 731	13 737 348 ⁽¹⁾
	2023	950 000	6 187 331	2 004 072	988 522	346 932	19 908	10 496 765 ⁽¹⁾
	2022	754 167	5 662 736	2 303 859	1 464 682	112 689	398 468	10 696 601 ⁽¹⁾
Ghislain Houle Vice-président exécutif et chef de la direction financière	2024	689 000	1 900 320	851 670	248 040	34 331	16 567	3 739 928
	2023	669 000	1 045 110	854 868	371 269	173 381	15 812	3 129 440
	2022	650 000	1 017 545	832 410	714 376	474 005	17 211	3 705 547
Rémi Lalonde Vice-président exécutif et chef des Affaires commerciales	2024	627 697	1 336 209	598 829	224 237	103 660	13 076	2 903 708
	2023	–	–	–	–	–	–	–
	2022	–	–	–	–	–	–	–
Dominique Malenfant Vice-président exécutif et chef des services informatiques et de la technologie	2024	632 400	1 343 923	563 899	227 664	167 997	13 263	2 949 146
	2023	617 000	962 376	652 395	342 410	183 908	12 943	2 771 032
	2022	599 000	946 312	629 923	658 325	183 485	12 325	3 029 370
Derek Taylor Vice-président exécutif et chef de l'exploitation sur le terrain	2024	574 000	1 368 696	598 829	206 640	107 627	55 362	2 911 154
	2023	485 947	641 254	278 985	259 903	108 911	10 931	1 785 931
	2022	375 417	451 455	123 753	394 671	227 568	9 182	1 582 046
Patrick Whitehead Vice-président exécutif et chef de l'exploitation du réseau	2024	574 000	1 336 209	598 829	206 640	82 138	292 653	3 090 469
	2023	469 697	341 268	278 996	259 903	60 855	82 667	1 493 386
	2022	354 091	162 374	132 760	318 963	47 060	39 498	1 054 746

(1) La rémunération totale de M^{me} Robinson pour les exercices 2023 et 2022 reflète la méthodologie de WTW fondée sur un arbre binomial dans le cas des attributions fondées sur des actions et des attributions fondées sur des options. La rémunération totale pour les exercices 2023 et 2022 se serait respectivement chiffrée à 14 109 121 \$ US et à 13 890 702 \$ US si les attributions fondées sur des actions avaient reflété l'approche selon la valeur nominale et si les attributions fondées sur des options avaient reflété la valeur comptable.

Détails des notes (1) et (2) du Tableau sommaire de la rémunération concernant le calcul des unités octroyées et l'information portant sur la juste valeur des attributions à la date d'octroi.

Les unités attribuées au titre des attributions fondées sur des actions et des attributions fondées sur des options sont calculées selon la méthodologie de WTW fondée sur un arbre binomial. Cette méthodologie permet d'ajuster le cours de l'action afin de tenir compte de divers facteurs comme les facteurs d'acquisition/disposition, le facteur d'ajustement du règlement, le facteur d'absence de dividende et les caractéristiques inhérentes. L'ajustement a été appliqué de manière uniforme à la fois à la valeur binomiale et au cours de l'action afin d'établir le nombre d'unités octroyées.

Le calcul du nombre d'unités octroyées, selon la méthodologie de WTW fondée sur un arbre binomial, pour les UALR et les options d'achat d'actions repose sur les hypothèses suivantes. Les attributions fondées sur des actions et les attributions fondées sur des options sont sensibles aux fluctuations touchant les hypothèses, en particulier le taux d'intérêt sans risque et la volatilité du cours des actions.

Attributions fondées sur des actions (UALR)

	2022 (27 JANVIER)	2022 (28 FÉVRIER)	2022 (15 JUIN)	2022 (28 NOVEMBRE)	2023 (26 JANVIER)	2023 (5 MAI)	2023 (15 NOVEMBRE)	2024 (25 JANVIER)
Cours de clôture à la date d'octroi (\$ CA)	151,59	157,24	142,21	170,13	157,91	163,07	156,21	166,67
Taux d'intérêt sans risque pendant la durée de l'attribution ⁽¹⁾	0,25 % selon la courbe de rendement	0,25 % selon la courbe de rendement	0,25 % selon la courbe de rendement	0,25 % selon la courbe de rendement	0,25 % à 0,75 % selon la courbe de rendement	0,25 % à 0,75 % selon la courbe de rendement	0,25 % à 0,75 % selon la courbe de rendement	3,75 % selon la courbe de rendement
Volatilité prévue du cours des actions pendant la durée de l'attribution ⁽²⁾	22 %	22 %	22 %	22 %	24 %	24 %	24 %	22 %
Dividende annuel prévu par action (\$ CA)	2,46	2,46	2,46	2,46	2,93	2,93	2,93	3,16
Durée projetée ⁽³⁾	3 années	3 années	3 années	3 années	3 années	3 années	3 années	3 années
Juste valeur par unité qui en découle (\$ CA)	RCI – 90,95 RTA – 116,72	RCI – 94,34 RTA – 121,07	RCI – 85,33 RTA – 109,50	RCI – 102,08 RTA – 131,00	RCI – 94,75 RTA – 121,59	RCI – 97,84 RTA – 125,56	RCI – 93,73 RTA – 120,28	RCI – 135,00 RTA – 135,00

Attributions fondées sur des options

	2022 (27 JANVIER)	2022 (28 FÉVRIER)	2022 (28 FÉVRIER)	2022 (15 JUIN)	2022 (28 NOVEMBRE)	2023 (26 JANVIER)	2023 (5 MAI)	2023 (15 NOVEMBRE)	2024 (25 JANVIER)
Cours de clôture à la date d'octroi (\$ CA)	151,59	157,24	157,24	142,21	155,06	157,91	163,07	156,21	166,67
Taux d'intérêt sans risque pendant la durée de l'attribution ⁽¹⁾	0,25 % à 1,00 % selon la courbe de rendement	0,25 % à 1,00 % selon la courbe de rendement	0,25 % à 1,00 % selon la courbe de rendement	0,25 % à 1,00 % selon la courbe de rendement	0,25 % à 1,00 % selon la courbe de rendement	0,25 % à 1,50 % selon la courbe de rendement	0,25 % à 1,50 % selon la courbe de rendement	0,25 % à 1,50 % selon la courbe de rendement	3,5 % à 3,75 % selon la courbe de rendement
Volatilité prévue du cours des actions pendant la durée de l'attribution ⁽²⁾	21 %	21 %	22 %	21 %	21 %	21 %	21 %	21 %	21 %
Dividende annuel prévu par action (\$ CA)	2,46	2,46	2,46	2,46	2,46	2,93	2,93	2,93	3,16
Durée projetée ⁽³⁾	6,5 années	6,5 années	3,25 années	6,5 années	6,5 années	6,5 années	6,5 années	6,5 années	6,25 années
Juste valeur par option qui en découle (\$ CA)	24,25	25,16	21,38	22,75	24,81	25,27	26,09	24,99	28,33

(1) Selon le taux de la courbe de rendement des obligations zéro coupon correspondant à la durée projetée d'une attribution donnée. La méthodologie de WTW fondée sur un arbre binomial utilise une courbe de rendement pour les taux d'intérêt sans risque (différents taux d'intérêt s'appliquant selon le modèle en treillis) plutôt qu'un taux donné.

(2) Selon les cours quotidiens de l'action, les données sur les dividendes et la moyenne des volatilités des actions du CN inscrites à la cote de la NYSE et de la TSX sur une période correspondant à la durée projetée d'une attribution donnée.

(3) Représente la durée de vie estimée des attributions. Dans le cas des attributions fondées sur des options, la Compagnie utilise la méthode de calcul « Safe Harbor » de la SEC.

Détails des montants compris dans « Autre rémunération » pour 2024, 2023 et 2022⁽¹⁾

NOM	EXERCICE	AVANTAGES INDIRECTS ET AUTRES AVANTAGES PERSONNELS (\$ CA)		AUTRE RÉMUNÉRATION (\$ CA)	AUTRE RÉMUNÉRATION TOTALE (SOMME DES DEUX COLONNES PRÉCÉDENTES) (\$ CA)
Tracy Robinson	2024	Allocation discrétionnaire : 20 000	Cotisations de l'employeur au RAP :	31 601 ⁽²⁾	99 627
		Utilisation d'un véhicule loué par la Compagnie : 17 846			
		Autres avantages indirects : 30 180 ⁽⁶⁾			
Ghislain Houle	2023	Aucun	Cotisations de l'employeur au RAP :	26 870 ⁽²⁾	26 870
		Aucun	Cotisations de l'employeur au RAP :	18 527 ⁽²⁾	518 527
			Prime exceptionnelle en espèces :	500 000 ⁽⁵⁾	
Ghislain Houle	2022	Aucun	Cotisations de l'employeur au RAP :	19 794 ⁽²⁾	22 694
		Aucun	Avantages à la retraite :	2 900 ⁽³⁾	
			Cotisations de l'employeur au RAP :	18 941 ⁽²⁾	21 341
Rémi Lalonde	2023	Aucun	Cotisations de l'employeur au RAP :	17 697 ⁽²⁾	22 397
		Aucun	Avantages à la retraite :	4 700 ⁽³⁾	
			Cotisations de l'employeur au RAP :	17 911 ⁽²⁾	17 911
Dominique Malenfant	2024	Aucun	Cotisations de l'employeur au RAP :	18 168 ⁽²⁾	18 168
		Aucun	Cotisations de l'employeur au RAP :	17 469 ⁽²⁾	17 469
			Cotisations de l'employeur au RAP :	16 039 ⁽²⁾	16 039
Derek Taylor	2022	Utilisation d'un véhicule loué par la Compagnie : 22 978 ⁽⁷⁾	Cotisations de l'employeur au RAP :	15 773 ⁽²⁾	75 835
		Autres avantages indirects : 35 851	Avantages à la retraite :	1 233 ⁽³⁾	
		Aucun	Cotisations de l'employeur au RAP :	13 673 ⁽²⁾	14 753
Patrick Whitehead	2023	Aucun	Avantages à la retraite :	1 080 ⁽³⁾	11 948
		Aucun	Cotisations de l'employeur au RAP :	10 126 ⁽²⁾	
			Avantages à la retraite :	1 822 ⁽³⁾	
Patrick Whitehead	2024	Aucun	Cotisations de l'employeur au RAP :	15 773 ⁽²⁾	400 876
		Aucun	Montant de compensation fiscale :	385 103 ⁽⁴⁾	
			Cotisations de l'employeur au RAP :	9 746 ⁽²⁾	111 575
Patrick Whitehead	2022	Aucun	Montant de compensation fiscale :	101 829 ⁽⁴⁾	51 399
		Aucun	Montant de compensation fiscale :	51 399 ⁽⁴⁾	
			Montant de compensation fiscale :	51 399 ⁽⁴⁾	

- (1) Ce tableau présente les avantages indirects et toute autre rémunération reçus en 2024, 2023 et 2022 par les membres de la haute direction visés. Les montants sont calculés en fonction des coûts additionnels engagés par la Compagnie. Les avantages indirects et personnels comprennent l'utilisation d'un véhicule loué par la Compagnie, un stationnement, une allocation discrétionnaire, un examen médical, des conseils financiers et services fiscaux, l'utilisation à des fins personnelles de l'avion de la Compagnie et des services de sécurité à domicile pour la PDG et certaines couvertures d'assurance maladie et d'assurance-vie. Les coûts additionnels engagés par la Compagnie sont établis en fonction du coût réel du véhicule loué par la Compagnie (y compris l'essence et les frais d'entretien), du stationnement, de l'allocation discrétionnaire, de l'examen médical annuel, des conseils financiers et services fiscaux ainsi que du coût de certaines couvertures d'assurance maladie et d'assurance-vie excédant celles qui sont offertes aux membres du personnel salarié. Voir la rubrique « Avantages indirects » à la page 68 pour plus de renseignements. Dans le cas des avantages indirects et personnels dont la valeur totale s'élève à moins de 50 000 \$ CA (sur une base combinée) ou représente moins de 10 % du total du salaire gagné par un membre de la haute direction visé, la mention « Aucun » est indiquée dans cette colonne.
- (2) Représente la valeur de la tranche correspondante versée par la Compagnie aux termes du RAP. Voir la rubrique « Régime d'actionnariat du personnel » à la page 68 pour plus de renseignements.
- (3) Représente le coût des services rendus rattaché aux avantages offerts à la retraite, le cas échéant.
- (4) M. Whitehead a obtenu une prestation pour que sa rémunération après impôts soit maintenue à un niveau semblable à ce qu'il aurait touché s'il n'avait pas quitté les États-Unis pour être relocalisé au Canada en 2022. Le montant indiqué pour 2024 représente le montant connu à la date de référence de l'assemblée et est susceptible d'être modifié lors de la finalisation de sa déclaration de revenus de 2024.
- (5) Représente une prime exceptionnelle en espèces de 500 000 \$ CA accordée à M^{me} Robinson au moment de son embauche le 28 février 2022 afin d'atténuer la perte de revenus découlant de son départ de Corporation TC Énergie et fixée d'après un examen de sa rémunération à court et à long terme alors en cours, tant sur le plan de la forme que du moment du versement. Cette prime exceptionnelle en espèces est assujettie à une disposition de récupération de la rémunération d'une durée de 24 mois en cas de démission ou de congédiement pour motif valable.
- (6) Les avantages indirects et autres avantages personnels de la PDG pour 2024 comprennent un compte pour les dépenses discrétionnaires favorisant la santé et le mieux-être, l'utilisation d'un véhicule loué par la Compagnie et d'autres avantages indirects incluant des conseils financiers, un examen médical pour les membres de la haute direction, des couvertures d'assurance maladie, l'utilisation à des fins personnelles de l'avion de la Compagnie et des services de sécurité à domicile. Le Conseil a approuvé une allocation annuelle pour 2024 à l'égard de la PDG pour l'utilisation de l'avion de la Compagnie à des fins personnelles pour des raisons d'efficacité et de sécurité, ainsi que pour arrimer ces avantages indirects avec ceux offerts aux PDG des sociétés du groupe de comparaison. Ces avantages indirects constituent un avantage imposable et représentent le coût de l'utilisation personnelle de l'avion, compte tenu des coûts d'opération variables pour le CN, comme le coût du carburant, la maintenance liée au déplacement, les frais d'atterrissage et d'autres coûts variables divers.
- (7) Les autres avantages indirects de M. Taylor pour 2024 correspondent aux avantages offerts aux membres de la haute direction visés et comprennent des services financiers, une allocation discrétionnaire et un examen médical. Les droits aux avantages indirects de M. Taylor sont présentés en dollars américains compte tenu du fait que son lieu de travail principal est situé aux États-Unis, contrairement aux autres membres de la haute direction visés dont le lieu de travail est au Canada. Ces montants sont convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen pour 2024, soit 1,00 \$ US = 1,3698 \$ CA. Les avantages indirects pour M. Taylor en 2024 totalisaient 42 947 \$ US.

Attributions en vertu d'un régime d'intéressement

Attributions fondées sur des actions et attributions fondées sur des options en 2024

Le tableau suivant présente des renseignements relatifs aux octrois d'UALR attribués aux membres de la haute direction visés aux termes du régime d'unités d'actions, aux octrois d'options d'achat d'actions faits aux termes du RILTD et aux attributions d'unités d'actions différées provenant de la cotisation de contrepartie de la Compagnie aux termes du RIVD en 2024, le cas échéant.

NOM	DATE D'OCTROI	TYPE D'ATTRIBUTION	TITRES, UNITÉS OU AUTRES DROITS (N ^{BRE})	FIN DE LA PÉRIODE VISÉE PAR LE RÉGIME OU DATE D'ÉCHÉANCE	COURS DES ACTIONS À LA DATE D'OCTROI (\$ CA)	JUSTE VALEUR DE L'ATTRIBUTION À LA DATE D'OCTROI ⁽¹⁾ (\$ CA)
Tracy Robinson	25 janvier 2024	UALR ⁽²⁾	74 369	31 décembre 2026	166,67	12 394 833
		Options ⁽³⁾	73 900	25 janvier 2034	166,67	2 703 190
	16 février 2024	UAD ⁽⁴⁾	1 904	Cessation d'emploi	175,06	333 232
Ghislain Houle	25 janvier 2024	UALR ⁽²⁾	15 368	31 décembre 2026	166,67	2 561 333
		Options ⁽³⁾	31 380	25 janvier 2034	166,67	1 147 850
Rémi Lalonde	25 janvier 2024	UALR ⁽²⁾	10 806	31 décembre 2026	166,67	1 801 000
		Options ⁽³⁾	22 064	25 janvier 2034	166,67	807 080
Dominique Malenfant	25 janvier 2024	UALR ⁽²⁾	10 176	31 décembre 2026	166,67	1 696 000
		Options ⁽³⁾	20 777	25 janvier 2034	166,67	760 002
	16 février 2024	UAD ⁽⁴⁾	659	Cessation d'emploi	175,06	115 426
Derek Taylor	25 janvier 2024	UALR ⁽²⁾	10 806	31 décembre 2026	166,67	1 801 000
		Options ⁽³⁾	22 064	25 janvier 2034	166,67	807 080
	16 février 2024	UAD ⁽⁴⁾	250	Cessation d'emploi	175,06	43 799
Patrick Whitehead	25 janvier 2024	UALR ⁽²⁾	10 806	31 décembre 2026	166,67	1 801 000
		Options ⁽³⁾	22 064	25 janvier 2034	166,67	807 080

(1) Le calcul de la juste valeur à la date d'octroi indiquée pour les UALR et les options d'achat d'actions repose sur les mêmes hypothèses que celles qui sont décrites dans les détails des notes (1) et (2) du « Tableau sommaire de la rémunération en dollars canadiens » à la page 76.

(2) Les UALR ont été octroyées en 2024 aux termes du régime d'unités d'actions. Le paiement des UALR octroyées en 2024 aux membres de la haute direction visés est assujéti à deux indicateurs de rendement distincts. Une tranche de 40 % des attributions aux termes du RILTD assujétiées au RCI qui sont attribuées est conditionnelle à l'atteinte d'objectifs relatifs au RCI pour la période se terminant le 31 décembre 2026 tandis qu'une tranche de 30 % est assujétiée au RTA du CN par rapport à celui des sociétés d'un groupe de comparaison, soit les sociétés formant l'indice S&P North America LargeMidCap Transportation pour la période se terminant le 31 décembre 2026. Des détails sont donnés à la rubrique « Unités d'actions liées au rendement : Attribution de 2024 » à la page 66.

(3) Les options d'achat d'actions ont été octroyées en 2024 aux termes du RILTD et les droits à ces options d'achat d'actions sont acquis sur quatre ans à raison de 25 % à chaque date d'anniversaire de l'octroi. Les options d'achat d'actions non exercées expirent 10 ans après leur date d'octroi. Une description du régime est donnée à la rubrique « Régime d'intéressement à long terme de la direction » à la page 84.

(4) Les UAD représentent la tranche correspondante de 25 % versée par la Compagnie qui lui a été attribuée au moment du report des versements aux termes du RIA. Les droits aux UAD correspondantes versées par la Compagnie deviennent acquis sur quatre ans, à raison de 25 % par année. Une description du régime est donnée à la rubrique « Régimes de rémunération différée » à la page 85.

Attributions fondées sur des actions et attributions fondées sur des options en cours

Le tableau suivant présente toutes les attributions en cours pour les membres de la haute direction visés au 31 décembre 2024.

NOM	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS ⁽¹⁾				ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS			
	TITRES SOUS-JACENTS AUX OPTIONS NON EXERCÉES (N ^{BRE})	MONNAIE D'OCTROI	PRIX D'EXERCICE DES OPTIONS ⁽²⁾ (\$ CA)	DATE D'EXPIRATION DES OPTIONS	VALEUR DES OPTIONS DANS LE COURS NON EXERCÉES ⁽³⁾ (\$ CA)	ACTIONS OU UNITÉS DONT LES DROITS N'ONT PAS ÉTÉ ACQUIS ⁽⁴⁾ (N ^{BRE})	VALEUR MARCHANDE OU DE PAIEMENT DES ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS DONT LES DROITS N'ONT PAS ÉTÉ ACQUIS ⁽⁵⁾ (\$ CA)	VALEUR MARCHANDE OU DE PAIEMENT DES ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS NON PAYÉES OU DISTRIBUÉES ⁽⁶⁾ (\$ CA)
Tracy Robinson	73 900	\$ US	177,87	25/01/2034	–	153 252	22 376 510	4 918 002
	105 700	\$ US	170,48	26/01/2033				
	111 154	\$ US	178,35	28/02/2032				
	5 846	\$ CA	157,24	28/02/2027				
Ghislain Houle	31 380	\$ US	177,87	25/01/2034	8 424 654	28 767	4 200 327	6 859 760
	45 088	\$ US	170,48	26/01/2033				
	43 765	\$ US	171,01	27/01/2032				
	47 079	\$ US	149,62	28/01/2031				
	54 690	\$ US	136,85	30/01/2030				
	62 298	\$ US	120,14	31/01/2029				
	60 908	\$ US	112,91	25/01/2028				
	56 618	\$ US	100,87	26/01/2027				
18 047	\$ US	91,55	27/07/2026					
10 546	\$ CA	74,17	28/01/2026					
Rémi Lalonde	22 064	\$ US	177,87	25/01/2034	–	10 806	1 577 805	–
Dominique Malenfant	20 777	\$ US	177,87	25/01/2034	–	22 826	3 332 728	2 552 212
	34 409	\$ US	170,48	26/01/2033				
	33 119	\$ US	171,01	27/01/2032				
	35 627	\$ US	149,62	28/01/2031				
	37 401	\$ US	151,43	01/09/2030				

ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS⁽¹⁾

ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS

NOM	TITRES SOUS-JACENTS AUX OPTIONS NON EXERCÉES (N ^{BRE})		PRIX D'EXERCICE DES OPTIONS (\$ CA) ⁽²⁾	DATE D'EXPIRATION DES OPTIONS	VALEUR DES OPTIONS DANS LE COURS NON EXERCÉES ⁽³⁾ (\$ CA)	ACTIONS OU UNITÉS DONT LES DROITS N'ONT PAS ÉTÉ ACQUIS ⁽⁴⁾ (N ^{BRE})	VALEUR MARCHANDE OU DE PAIEMENT DES ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS DONT LES DROITS N'ONT PAS ÉTÉ ACQUIS ⁽⁵⁾ (\$ CA)	VALEUR MARCHANDE OU DE PAIEMENT DES ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS NON PAYÉES OU DISTRIBUÉES ⁽⁶⁾ (\$ CA)
	MONNAIE D'OCTROI							
Derek Taylor	22 064	\$ US	177,87	25/01/2034	95 124	15 462	2 257 655	1 264 897
	2 956	\$ US	164,27	15/11/2033				
	11 866	\$ US	170,48	26/01/2033				
	558	\$ US	181,27	28/11/2032				
	5 915	\$ US	171,01	27/01/2032				
	5 496	\$ US	149,62	28/01/2031				
	4 434	\$ US	136,85	30/01/2030				
2 106	\$ US	120,14	31/01/2029					
Patrick Whitehead	22 064	\$ US	177,87	25/01/2034	–	15 194	2 218 506	52 126
	2 956	\$ US	164,27	15/11/2033				
	2 309	\$ US	175,23	05/05/2033				
	9 493	\$ US	170,48	26/01/2033				
	638	\$ US	158,68	15/06/2032				
	6 388	\$ US	171,01	27/01/2032				
	896	\$ US	165,86	21/09/2031				
	1 815	\$ US	167,85	15/03/2031				

(1) Comprend toutes les options d'achat d'actions octroyées aux termes du RILTD et en cours au 31 décembre 2024.

(2) S'il y a lieu, les prix d'exercice des options d'achat d'actions en dollars américains découlant des octrois d'options d'achat d'actions à des membres de la haute direction visés effectués en dollars américains ont été convertis en dollars canadiens selon le taux de change au 31 décembre 2024, soit 1,00 \$ US = 1,4384 \$ CA. La conversion des prix d'exercice des options entraîne des valeurs équivalentes en dollars canadiens différentes pour les octrois d'options d'achat d'actions effectués en dollars américains lorsqu'elles sont comparées aux valeurs indiquées dans le tableau « Attributions fondées sur des actions et attributions fondées sur des options en 2024 », à la page 81, dans la colonne « Cours des actions à la date d'octroi ». Le tableau suivant présente les prix d'exercice des options convertis en dollars canadiens selon le taux de change au 31 décembre 2024 :

DATE D'EXPIRATION DES OPTIONS	PRIX D'EXERCICE DES OPTIONS (\$ US)	PRIX D'EXERCICE DES OPTIONS (\$ CA)	DATE D'EXPIRATION DES OPTIONS	PRIX D'EXERCICE DES OPTIONS (\$ US)	PRIX D'EXERCICE DES OPTIONS (\$ CA)
25-01-2034	123,66	177,87	15-03-2031	116,69	167,85
15-11-2033	114,20	164,27	28-01-2031	104,02	149,62
05-05-2033	121,82	175,23	01-09-2030	105,28	151,43
26-01-2033	118,52	170,48	30-01-2030	95,14	136,85
28-11-2032	126,02	181,27	31-01-2029	83,52	120,14
15-06-2032	110,32	158,68	25-01-2028	78,50	112,91
28-02-2032 et 28-02-2027	123,99	178,35	26-01-2027	70,13	100,87
27-01-2032	118,89	171,01	27-07-2026	63,65	91,55
21-09-2031	115,31	165,86	28-01-2026	52,78	75,92

(3) La valeur des options d'achat d'actions dans le cours non exercées à la fin de l'exercice et qui ont été octroyées en dollars canadiens à des membres de la haute direction visés correspond à la différence entre le cours de clôture des actions ordinaires le 31 décembre 2024 à la TSX (145,97 \$ CA) et le prix d'exercice. La valeur des options d'achat d'actions dans le cours non exercées à la fin de l'exercice et qui ont été octroyées en dollars américains à des membres de la haute direction visés correspond à la différence entre le cours de clôture des actions ordinaires le 31 décembre 2024 à la NYSE (101,51 \$ US), converti en dollars canadiens selon le taux de change au 31 décembre 2024 de 1 \$ US = 1,4384 \$ CA (soit 101,51 \$ US x 1,4384 = 146,01 \$ CA), et le prix d'exercice converti en dollars canadiens en utilisant le même taux de change. Voir la note 2 du présent tableau pour de plus amples renseignements. Cette valeur n'a pas été réalisée et pourrait ne jamais l'être. Les gains réalisés, le cas échéant, dépendront de la valeur des actions ordinaires à la date d'exercice.

(4) Comprend toutes les UALR dont les droits n'avaient pas été acquis aux termes du régime d'unités d'actions au 31 décembre 2024. Les paiements au titre de ces unités sont conditionnels à la réalisation de certains indicateurs de rendement et à l'atteinte d'un cours minimal des actions (pour les attributions effectuées avant 2024), conditions qui pourraient ne pas se réaliser. Pour M. Taylor, la valeur comprend aussi toutes les UAR en cours au 31 décembre 2024 dont les droits n'ont pas été acquis à cette date aux termes du régime d'unités d'actions. Les paiements relatifs à ces unités ne sont pas conditionnels au respect d'indicateurs de rendement. Pour M^{me} Robinson et MM. Malenfant et Taylor, la valeur comprend aussi la tranche correspondante d'UAD attribuées par la Compagnie qui étaient en cours au 31 décembre 2024 (4 259, 2 425 et 250 unités, respectivement) dont les droits n'avaient pas été acquis à cette date aux termes du RIVD. Aux termes du régime, les droits à la tranche correspondante d'UAD attribuées par la Compagnie sont acquis sur quatre ans à raison de 25 % par année.

(5) La valeur des unités d'actions en cours octroyées aux termes du régime d'unités d'actions en dollars canadiens est fondée sur le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2024 (145,97 \$ CA). La valeur des unités d'actions en cours octroyées aux termes du régime d'unités d'actions en dollars américains est fondée sur le cours de clôture des actions ordinaires à la NYSE le 31 décembre 2024 (101,51 \$ US), converti en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur le 31 décembre 2024 de 1 \$ US = 1,4384 \$ CA (soit 101,51 \$ US x 1,4384 = 146,01 \$ CA). Les valeurs des UALR présumées que les objectifs liés au RTA relatif et au RCI lié aux UALR moyens cibles (c.–à–d. 100 %) et le cours minimal des actions, pour les attributions effectuées avant 2024, sont atteints. Conformément aux modalités du régime d'unités d'actions, un facteur d'acquisition lié au rendement de 0 % à 200 % s'appliquera aux unités d'actions attribuées. Pour M. Taylor la valeur des UAR n'est pas conditionnelle à l'atteinte d'indicateurs de rendement. Pour M^{me} Robinson et MM. Malenfant et Taylor, la valeur de la tranche correspondante d'UAD attribuées par la Compagnie aux termes du RIVD est fondée sur le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2024 et équivaut à 621 746 \$ CA, à 353 938 \$ CA et à 36 521 \$ CA, respectivement.

(6) Comprend la valeur au 31 décembre 2024 des attributions d'UALR octroyées en 2022 aux termes du régime d'unités d'actions. La valeur est fondée sur le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2024 (145,97 \$ CA) pour les octrois effectués en dollars canadiens et sur le cours de clôture des actions ordinaires à la NYSE le 31 décembre 2024 (101,51 \$ US) converti en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur le 31 décembre 2024 de 1 \$ US = 1,4384 \$ CA (soit 101,51 \$ US x 1,4384 = 146,01 \$ CA) pour les octrois effectués en dollars américains. Le paiement des UALR octroyées en 2022 était assujéti à deux indicateurs de rendement distincts. Une tranche de 60 % des UALR attribuées en 2022 était conditionnelle à l'atteinte d'objectifs relatifs au RCI lié aux UALR pour la période close le 31 décembre 2024 et à l'atteinte d'un cours de clôture moyen minimal des actions, déterminé au début du cycle de 160,76 \$ CA ou 125,32 \$ US. Le RCI lié aux UALR moyen pour la période close le 31 décembre 2024 était de 14,7 %, ce qui était supérieur au seuil pour la période du régime, et le cours minimal des actions n'a pas été atteint. Par conséquent, le facteur de paiement lié au RCI lié aux UALR a été établi à 0,0 %. La tranche restante de 40 % étant assujéti au RTA du CN mesuré comparativement à celui des sociétés de deux groupes de comparaison, soit (i) les chemins de fer de classe I choisis et (ii) les sociétés formant l'indice S&P/TSX 60 pour la période close le 31 décembre 2024. La performance liée au RTA relatif du CN a donné lieu à un facteur de paiement lié au RTA relatif de 50,0 %. Les UALR attribuées en 2022 ont été réglées sous forme de titres de capitaux propres pour tous les membres de la haute direction visés le 24 février 2025. Comprend aussi la valeur, au 31 décembre 2024, des UAD dont les droits ont été acquis (y compris les dividendes trimestriels cumulés) aux termes du RIVD selon le cours de clôture des actions ordinaires de la Compagnie à la TSX de 145,97 \$ CA. Les unités détenues aux termes de ce régime de rémunération différée ne sont payables qu'à la cessation d'emploi (voir la description détaillée des « Régimes de rémunération différée » à la page 85). Le tableau suivant présente la répartition, pour chaque membre de la direction visé, de la valeur marchande des attributions fondées sur des actions dont les droits étaient acquis et qui n'avaient pas été payées ou distribuées au 31 décembre 2024 :

Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payée ou distribuée)

NOM	UALR DE 2022 (\$ CA)	UAD ACCUMULÉES (\$ CA)	TOTAL (\$ CA)
Tracy Robinson	1 732 067	3 185 935	4 918 002
Ghislain Houle	324 585	6 535 175	6 859 760
Rémi Lalonde	–	–	–
Dominique Malenfant	245 665	2 306 547	2 552 212
Derek Taylor	48 038	1 216 859	1 264 897
Patrick Whitehead	52 126	–	52 126

Attributions en vertu d'un régime d'intéressement — Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice

Le tableau suivant présente la valeur à l'acquisition des droits ou la valeur gagnée par les membres de la haute direction visés en vertu des régimes d'intéressement de la Compagnie, y compris la prime annuelle, les UALR, les UAD et les options d'achat d'actions gagnées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

NOM	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS — VALEUR À L'ACQUISITION DES DROITS AU COURS DE L'EXERCICE ⁽¹⁾ (\$ CA)	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS — VALEUR À L'ACQUISITION DES DROITS AU COURS DE L'EXERCICE ⁽²⁾ (\$ CA)	RÉMUNÉRATION EN VERTU D'UN RÉGIME D'INTÉRESSEMENT NON FONDÉ SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES — VALEUR GAGNÉE AU COURS DE L'EXERCICE ⁽³⁾ (\$ CA)
Tracy Robinson	383 240	1 869 541	1 068 012
Ghislain Houle	815 429	324 585	356 781
Rémi Lalonde	–	–	322 543
Dominique Malenfant	412 686	431 134	327 472
Derek Taylor	121 345	48 038	297 231
Patrick Whitehead	31 922	56 872	297 231

- (1) Représente la valeur des gains qui auraient pu être réalisés (dans le cours seulement) sur les options d'achat d'actions octroyées en 2020, 2021, 2022 et 2023 aux termes du RILTD dont les droits ont été acquis au cours de l'exercice 2024. Les droits relatifs aux octrois faits avant 2020 s'acquèrent tous sur quatre ans, à raison de 25 % des options d'achat d'actions dont les droits sont acquis à chaque date d'anniversaire, les droits relatifs aux octrois faits en 2020 ou par la suite et avant 2024 s'acquèrent sur cinq ans, à raison de 20 % des options d'achat d'actions dont les droits sont acquis à chaque date d'anniversaire et les droits relatifs aux octrois faits en 2024 ou par la suite s'acquèrent sur quatre ans, à raison de 25 % des options d'achat d'actions dont les droits sont acquis à chaque date d'anniversaire (une description du régime est donnée à la rubrique « Régime d'intéressement à long terme de la direction » à la page 84). Les gains qui auraient pu être réalisés représentent la différence entre le cours de clôture des actions ordinaires à chaque date d'anniversaire des octrois d'options d'achat d'actions en 2024 et le prix d'exercice des options d'achat d'actions, converti en dollars canadiens au besoin selon le taux de change en vigueur à la date d'acquisition des droits en question (voir la rubrique « Renseignements sur les taux de change » à la page 90). Cette valeur n'a pas été réalisée et pourrait ne jamais l'être. Les gains réalisés, le cas échéant, dépendront de la valeur des actions ordinaires à la date d'exercice.
- (2) Comprend les UALR octroyées en 2022 dont les droits ont été acquis le 31 décembre 2024 aux termes du régime d'unités d'actions et la tranche correspondante d'UAD attribuées par la Compagnie dont les droits ont été acquis au cours de l'exercice. Les valeurs des UALR indiquées dans le tableau ont été calculées en multipliant le nombre d'unités octroyées par le facteur d'acquisition lié au rendement applicable (0,0 % pour les unités assujetties au RCI et 50,0 % pour les unités assujetties au RTA) et par le cours de clôture des actions ordinaires à la NYSE le 31 décembre 2024 (101,51 \$ US), converti en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur le 31 décembre 2024 de 1 \$ US = 1,4384 \$ CA (soit 101,51 \$ US × 1,4384 = 146,01 \$ CA). Les UALR attribuées en 2022 ont été réglées sous forme de titres de capitaux propres pour tous les membres de la haute direction visés le 24 février 2025. Les valeurs des UAD indiquées dans le tableau ont été calculées en multipliant le nombre d'UAD provenant de la cotisation de contrepartie de la Compagnie qui ont été acquises en 2024 par le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX à la date d'acquisition des droits, soit le 16 février 2024 (175,06 \$ CA).
- (3) Représente le montant de la prime gagnée aux termes du RIA pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Attributions en vertu d'un régime d'intéressement — Valeur des options d'achat d'actions exercées et des unités d'actions liées au rendement versées au cours de l'exercice

Le tableau suivant présente le nombre d'actions acquises et la valeur réalisée par suite de l'exercice d'options d'achat d'actions par les membres de la haute direction visés en 2024 ainsi que les UALR dont les droits ont été acquis le 31 décembre 2024. La valeur réalisée des options d'achat d'actions exercées est égale au produit du nombre d'actions acquises et de la différence entre le prix d'exercice et le cours des actions ordinaires du CN à la date d'exercice.

NOM	OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS		UALR	VALEUR TOTALE RÉALISÉE (\$ CA)
	NOMBRE D'ACTIONS ACQUISES À L'EXERCICE	VALEUR RÉALISÉE À L'EXERCICE (\$ CA)	VALEUR RÉALISÉE AU 31 DÉCEMBRE 2024 (\$ CA)	
Tracy Robinson	–	–	1 732 067	1 732 067
Ghislain Houle	7 892	522 985	324 585	847 570
Rémi Lalonde	–	–	–	–
Dominique Malenfant	–	–	245 665	245 665
Derek Taylor	–	–	48 038	48 038
Patrick Whitehead	–	–	52 126	52 126

Régime d'intéressement à long terme de la direction

Le RILTD a été approuvé par les actionnaires de la Compagnie le 7 mai 1996 et modifié le 28 avril 1998, le 21 avril 2005, le 24 avril 2007, le 4 mars 2008, le 27 janvier 2015, le 1^{er} janvier 2019, le 1^{er} janvier 2020, le 1^{er} janvier 2024 et le 26 avril 2024.

Les participants admissibles au RILTD sont les membres du personnel de la Compagnie ou des sociétés de son groupe choisis par le Conseil. Les administrateurs qui ne sont pas membres du personnel ne peuvent pas bénéficier d'octrois aux termes du RILTD. Le nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent être émises aux termes du RILTD est de 120 000 000. Le tableau suivant présente de l'information sur le nombre d'actions réservées à des fins d'émission ainsi que sur le nombre d'actions émises et pouvant être émises aux termes du RILTD en date du 31 décembre 2024.

Options d'achat d'actions en cours et pouvant être octroyées au 31 décembre 2024

	NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES	% DES ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION
Options d'achat d'actions octroyées et en cours	3 214 964	0,5113 %
Options d'achat d'actions pouvant être émises aux termes du RILTD	12 470 907	1,9832 %
Actions émises par suite de l'exercice d'options d'achat d'actions	104 314 129	16,5885 %

Options d'achat d'actions octroyées aux termes du RILTD aux 31 décembre 2024, 2023 et 2022

Le tableau suivant donne de l'information sur les options d'achat d'actions octroyées aux termes du RILTD au 31 décembre des années indiquées.

	2024	2023	2022
Nombre d'options d'achat d'actions octroyées au cours de l'exercice	387 310	581 379	620 231
Nombre d'employés ayant reçu des options d'achat d'actions	207	189	174
Nombre d'options d'achat d'actions en cours à la fin de l'exercice	3 214 964	3 280 755	3 284 231
Prix d'exercice moyen pondéré des options d'achat d'actions en cours	142,55 \$ CA	127,64 \$ CA	119,08 \$ CA
Nombre d'options d'achat d'actions octroyées exprimé en % du nombre d'actions en circulation ⁽¹⁾	0,06 %	0,09 %	0,09 %
Nombre d'options d'achat d'actions exercées	407 949	514 106	648 267

(1) Taux d'épuisement annuel calculé conformément au paragraphe 613(p) du Guide à l'intention des sociétés de la TSX.

Selon les modalités du RILTD, le nombre total d'actions ordinaires qui peuvent faire l'objet d'attributions à un participant aux termes du RILTD et aux termes de tout autre régime déjà ou éventuellement mis en place par la Compagnie est plafonné à 5 % des actions ordinaires émises et en circulation. Le nombre d'actions ordinaires qui peuvent être émises en tout temps à des initiés aux termes de tous les régimes de rémunération fondés sur des titres est plafonné à 10 % des actions ordinaires émises et en circulation et le nombre d'actions émises aux initiés, au cours de toute période de un an, aux termes du RILTD et de tout autre mécanisme de rémunération en actions de la Compagnie doit être inférieur à 10 % des actions ordinaires émises et en circulation. Aux termes des anciennes modalités du RILTD, le nombre d'actions ordinaires sous-jacentes aux attributions consenties pendant une année civile donnée à un participant était plafonné à 20 % du nombre total d'actions ordinaires sous-jacentes aux attributions consenties pendant cette année civile. Le RILTD a été modifié après avoir reçu l'approbation des actionnaires de la Compagnie l'assemblée annuelle des actionnaires de 2024, et ce plafond ne s'applique plus aux attributions de 2025. Le nombre d'actions ordinaires qui peuvent faire l'objet d'attributions au cours d'une année civile est plafonné à 1 % des actions ordinaires en circulation au début de l'année en question. Comme l'illustre le tableau intitulé « Options d'achat d'actions octroyées aux termes du RILTD aux 31 décembre 2024, 2023 et 2022 », le nombre d'options d'achat d'actions octroyées, exprimé en pourcentage du nombre d'actions en circulation, est bien inférieur à la restriction de 1 %. Les options d'achat d'actions sont inaccessibles sauf, dans certaines circonstances, en cas de décès du titulaire des options d'achat d'actions.

Caractéristiques des options d'achat d'actions

MONNAIE D'OCTROI	MÊME MONNAIE QUE LE SALAIRE DU BÉNÉFICIAIRE
Prix d'exercice	Au moins égal au cours de clôture des actions ordinaires à la TSX ou à la NYSE (selon la monnaie d'octroi) à la date d'octroi.
Durée	10 ans ⁽¹⁾
Critères d'acquisition des droits	Les options d'achat d'actions peuvent être exercées à la date d'anniversaire (les options d'achat d'actions traditionnelles) de l'octroi ou à l'atteinte de cibles de rendement (les options liées au rendement) établies à l'égard de chaque octroi. Depuis 2005, sauf pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023, les options d'achat d'actions octroyées sont des options d'achat d'actions traditionnelles dont les droits sont acquis sur quatre ans à raison de 25 % à chaque date d'anniversaire. Entre le 1 ^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2023, les droits aux options d'achat d'actions octroyées ont été acquis sur cinq ans, à raison de 20 % à chaque date d'anniversaire. Depuis 2024, les droits afférents aux options d'achat d'actions octroyées sont acquis sur quatre ans, à raison de 25 % à chaque date d'anniversaire.
Conditions en cas de cessation d'emploi	Les options d'achat d'actions sont annulées s'il est mis fin à l'emploi du participant pour un motif valable ou si le participant met volontairement fin à son emploi. Si la Compagnie met fin à l'emploi du participant sans motif valable, toutes les options d'achat d'actions dont les droits sont acquis détenues par ce participant au moment de sa cessation d'emploi seront annulées trois mois après la cessation d'emploi du participant et toutes les options d'achat d'actions dont les droits ne sont pas acquis au moment de la cessation d'emploi sont annulées à la cessation d'emploi. En ce qui concerne les attributions faites en 2019 et auparavant, l'acquisition des droits à toutes les options d'achat d'actions détenues par ce participant se poursuit et celles-ci sont annulées trois mois après la cessation d'emploi du participant. En cas de départ à la retraite, l'acquisition des droits aux options d'achat d'actions se poursuit et celles-ci sont annulées quatre ans après la date du départ à la retraite. En ce qui concerne les attributions faites en 2019 et auparavant, l'acquisition des droits aux options d'achat d'actions se poursuit et celles-ci sont annulées trois ans après la date du départ à la retraite. Depuis le 1 ^{er} janvier 2019, en cas de décès du participant, tous les droits aux options d'achat d'actions disponibles sont immédiatement acquis et les options peuvent être exercées par la succession du participant pendant les 12 mois qui suivent la date du décès. En cas de manquement aux clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de confidentialité ou aux autres conditions de l'octroi, les options d'achat d'actions sont perdues et annulées. Ces conditions sont assujetties au pouvoir discrétionnaire du Comité RHR.

(1) La période de validité des options d'achat d'actions visées par un octroi donné est établie par le Comité RHR, mais ne peut en aucun cas prendre fin après la veille du dixième anniversaire de la date de l'octroi. Malgré ce qui précède, si elle prend fin pendant une période d'interdiction des opérations, la période de validité des options d'achat d'actions est prolongée de dix jours ouvrables à partir de la fin d'une période d'interdiction des opérations.

À l'assemblée annuelle de 2007, les actionnaires ont entériné par résolution ordinaire l'ajout de nouvelles dispositions dans le texte du RILTD. Ces dispositions autorisent le Conseil ou le Comité RHR, conformément aux dispositions du RILTD ou à une délégation particulière de pouvoirs et conformément aux lois et règlements applicables, à modifier les dispositions du RILTD, à le suspendre, à l'abroger ou encore à modifier les modalités se rattachant aux octrois d'options d'achat d'actions alors en cours aux termes du RILTD (les **options**). La Compagnie doit toutefois obtenir l'approbation des actionnaires dans les cas suivants :

- la modification du nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du RILTD, sauf les rajustements à celles-ci découlant d'une division, d'un regroupement, d'une conversion ou d'un reclassement par la Compagnie ou de toute autre mesure de nature semblable touchant ces actions prise par la Compagnie (un **rajustement touchant les actions**);
- une modification qui permettrait aux administrateurs qui ne sont pas membres du personnel d'être admissibles à de nouveaux octrois aux termes du RILTD;
- une modification qui permettrait qu'une option octroyée aux termes du RILTD puisse être transférée ou cédée d'une autre manière que selon les dispositions d'un testament ou en vertu des lois sur les successions (liquidation des successions);
- l'ajout d'une caractéristique d'exercice sans décaissement, donnant droit à une somme en espèces ou à des actions ordinaires, qui ne prévoit pas que le nombre total des actions sous-jacentes sera déduit du nombre d'actions réservées à des fins d'émission pour l'application du RILTD;
- l'ajout au RILTD de dispositions concernant des unités d'actions différées ou des unités d'actions liées au rendement ou de toute autre disposition permettant aux participants de recevoir des actions ordinaires sans que la Compagnie obtienne de contrepartie en espèces;

- (vi) la réduction du prix d'exercice d'une option après l'octroi de celle-ci à un participant ou l'annulation d'une option et son remplacement par une nouvelle option comportant un prix d'exercice inférieur octroyée au même participant, sauf en cas de rajustement touchant les actions;
- (vii) une prolongation de la durée d'une option en cours au-delà de sa date d'expiration initiale, sauf dans le cas d'une prolongation découlant d'une période d'interdiction des opérations;
- (viii) l'augmentation du nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises :
 - a) aux termes du RILTD à un participant au cours d'une année civile; ou
 - b) aux termes du RILTD et de tout autre régime à un participant;
- (ix) l'ajout au RILTD de toute forme d'aide financière ou la modification d'une disposition à cet égard qui s'avère plus favorable aux participants.

Conformément au RILTD, le Conseil ou le Comité des ressources humaines et de la rémunération peut, à son gré et sans l'approbation des actionnaires, apporter des modifications au RILTD, notamment les suivantes :

- (i) les modifications d'ordre administratif ou rédactionnel ainsi que toute modification ayant pour objet de clarifier une disposition du RILTD;
- (ii) la modification des dispositions d'une option ou du RILTD concernant l'acquisition des droits;
- (iii) la modification des dispositions concernant la résiliation d'une option ou l'abrogation du RILTD qui n'entraîne pas une prolongation au-delà de la date d'expiration initiale;
- (iv) un changement décrit à l'article 10 du RILTD (« Réorganisation du capital-actions »);
- (v) la suspension ou l'abrogation du RILTD.

Aucune modification, résiliation, suspension ou abrogation ne peut, sans le consentement écrit ou le consentement présumé des participants touchés, avoir une incidence sur les modalités des options octroyées antérieurement aux termes du RILTD, sauf si les droits des participants ont pris fin conformément aux dispositions du RILTD.

Le 4 mars 2008, le RILTD a été modifié de façon à inclure une « disposition à double condition ». Aux termes d'une telle disposition, à la condition qu'un équivalent adéquat soit octroyé, l'acquisition des droits aux options d'achat d'actions non liées au rendement qu'un participant détient ne sera pas devancée en cas de changement de contrôle, sauf si le participant fait l'objet d'une cessation d'emploi sans motif valable ou si le participant remet sa démission pour une raison valide (ces modifications sont décrites plus amplement à la rubrique « Dispositions en cas de changement de contrôle » à la page 69).

Le 27 janvier 2015, le RILTD a été modifié afin que certains changements soient apportés à la définition de « retraite ». Avant le 27 janvier 2015, la définition de « retraite » du RILTD correspondait à celle des régimes de retraite. Tous les initiés de la Compagnie, qu'ils soient ou non des initiés assujettis, étaient assujettis à une définition de « retraite » fixant l'âge minimal de la retraite à 55 ans. Aux termes de la modification de la définition de « retraite », l'âge de la retraite est maintenu à 55 ans et une période de service continu minimale de cinq ans est ajoutée comme condition pour l'acquisition continue et l'exercice des options d'achat d'actions au moment du départ à la retraite.

À la fin de 2018, le Conseil a approuvé des changements visant le RILTD qui ont pris effet le 1^{er} janvier 2019. La définition de « retraite » aux fins du RILTD a été modifiée pour les attributions faites en 2019 et par la suite ainsi : (i) 55 ans et 12 années de service continu ou (ii) 60 ans et sept années de service continu, selon la première de ces éventualités à survenir. Un autre changement visant à supprimer la disposition relative à l'acquisition continue des droits pendant trois mois en cas de cessation d'emploi involontaire sans motif valable pour les attributions faites en 2019 et par la suite a été apporté. Les options d'achat d'actions dont les droits ont été acquis au moment de la cessation d'emploi involontaire sans motif valable pourront encore être exercées pendant une période de trois mois à partir de la date de cessation d'emploi; toutefois, aucun droit à une option d'achat d'actions ne pourra être acquis durant cette période de trois mois. Enfin, le RILTD a été modifié de façon à prévoir l'acquisition immédiate de tous les droits aux options d'achat d'actions dans le cas du décès du participant.

En juillet 2019, le Conseil a approuvé des changements au RILTD, qui ont pris effet le 1^{er} janvier 2020. La période d'acquisition des droits aux options d'achat d'actions en ce qui concerne les attributions faites en 2020 et par la suite est passée d'une période de quatre ans, à raison de 25 % à chaque

date d'anniversaire au cours des quatre premières années suivant l'octroi, à une période de cinq ans, à raison de 20 % à chaque date d'anniversaire au cours des cinq premières années suivant l'octroi. Enfin, la période pour exercer les options d'achat d'actions au moment de la retraite pour les attributions faites en 2020 et par la suite est passée de trois à quatre ans après la date du départ à la retraite afin qu'elle soit alignée avec la nouvelle période d'acquisition modifiée.

En octobre 2023, le Conseil a également approuvé des changements au RILTD, qui ont pris effet le 1^{er} janvier 2024. La définition de « retraite » aux fins du RILTD a été modifiée pour les attributions faites en 2024 et par la suite, pour désigner la première des éventualités suivantes : (i) 55 ans et 10 ans de service continu, (ii) 60 ans et 5 ans de service continu, ou (iii) 65 ans. Cette modification n'est pas assujettie à l'approbation des actionnaires et a été effectuée au gré du Conseil et aux termes du RILTD. Les conventions d'octroi ont également été mises à jour afin que la période d'acquisition des droits aux options d'achat d'actions soit écourtée pour revenir à quatre ans, à raison de 25 % à chaque date d'anniversaire au cours des quatre premières années suivant l'octroi. En octobre 2023, le Conseil a aussi approuvé l'élimination de la limite prévoyant que le nombre d'actions ordinaires sous-jacentes aux attributions octroyées aux termes du RILTD au cours d'une année civile à un participant donné soit plafonné à 20 % du nombre total d'actions ordinaires sous-jacentes aux attributions octroyées au cours de cette année civile. Cette modification a été assujettie à l'approbation des actionnaires et a pris effet à l'assemblée annuelle des actionnaires qui s'est tenue le 26 avril 2024, à laquelle les actionnaires ont voté POUR l'adoption de la résolution prévoyant la modification du RILTD. Ainsi, la pondération des ILT de la PDG pour 2025 est la même que celle des membres de la haute direction visés étant donné que le plafond de 20 % visant les options d'achat d'actions ne s'applique plus.

Régimes de rémunération différée

Le RIVD a été instauré par la Compagnie en 2002. Ce régime permet aux membres de la haute direction visés et à d'autres membres de la haute direction de choisir de différer jusqu'à 100 % de leur prime annuelle sous forme d'UAD versées au moment de leur départ à la retraite ou à la cessation de leurs fonctions. Une UAD équivaut à une action ordinaire de la Compagnie et donne droit à des dividendes théoriques, qui sont réinvestis en UAD additionnelles lorsque des dividendes en espèces sont versés sur les actions ordinaires de la Compagnie. Le montant différé est converti en un certain nombre d'unités à la date du report, selon le cours de clôture des actions à cette même date. Les choix concernant le report d'un montant s'effectuent au moins six mois avant la fin de la période de rendement du régime d'intéressement.

Le montant total maximal que les membres de la haute direction peuvent différer sous forme d'UAD correspond à l'exigence prévue à leur endroit dans les lignes directrices en matière d'actionariat (voir la sous-rubrique « Actionariat » à la page 68 à la rubrique « Autres programmes importants de la Compagnie relatifs à la rémunération » pour une description détaillée). La Compagnie crédite également l'employé d'une tranche correspondante d'UAD égale à 25 % du nombre d'UAD découlant d'un report admissible. Les droits à cette tranche correspondante d'UAD versées par la Compagnie s'acquièrent sur une période de quatre ans (à raison de 25 % par année à compter de la date du report).

En raison de ses avantages sur le plan fiscal et de la tranche correspondante additionnelle versée par la Compagnie, ce régime donne la possibilité aux membres de la haute direction d'augmenter leur participation dans le CN en liant leur revenu futur au rendement du cours de l'action de la Compagnie.

En octobre 2014, le CN a modifié son RIVD afin que les versements futurs soient réglés en actions ordinaires du CN achetées sur le marché libre plutôt qu'en espèces. Ces changements touchent les UAD attribuées à compter de 2016. Par conséquent, tous les montants différés sous forme d'UAD après le 1^{er} janvier 2016 sont réglés en actions au moment du départ à la retraite ou de la cessation d'emploi (y compris la tranche correspondante d'UAD versées par la Compagnie dont les droits ont été acquis, de même que les dividendes théoriques accumulés pendant la période de report et sous réserve, pour les contribuables américains admissibles, d'une période d'attente obligatoire ou de versements mensuels).

À la suite de la modification apportée au RIVD, les employés admissibles se sont vu offrir la possibilité de choisir, une seule fois, que les UAD attribuées antérieurement soient réglées en actions ordinaires du CN achetées sur le marché libre plutôt qu'en espèces et conformément aux modalités du régime.

Aucun changement touchant la nature des reports aux termes du RIA ne peut être apporté, sauf si le Conseil approuve une modification visant ce régime.

Prestations en vertu d'un régime de retraite

Régimes et autres arrangements de retraite

Régime de retraite du CN (RRCN) et régime de retraite des cadres supérieurs du CN (RRCSCN)

M. Houle participe au RRCN et au RRCSCN, qui sont des régimes de retraite à prestations déterminées enregistrés auprès du gouvernement fédéral visant à fournir des prestations de retraite calculées en fonction des années de service validables et des gains moyens des meilleures années. Les gains moyens des meilleures années correspondent au plus élevé des montants suivants : la moyenne des gains ouvrant droit à pension des 60 derniers mois de service rémunéré ou la moyenne des gains ouvrant droit à pension des cinq années civiles consécutives les mieux rémunérées.

Aux termes du RRCN, les gains ouvrant droit à pension sont constitués du salaire de base et des heures supplémentaires. Aux termes du RRCSCN, les gains ouvrant droit à pension comprennent le salaire de base, les heures supplémentaires ainsi que les primes versées par la Compagnie aux termes du RIA, jusqu'à concurrence du niveau de prime cible applicable au membre du personnel. En 2024, la prestation de retraite annuelle globale payable en vertu des deux régimes était assujettie à un plafond annuel de 3 610 \$ CA par année de service valide et était calculée comme suit :

- 1,7 % des gains moyens des meilleures années jusqu'à concurrence de la moyenne du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (le **MGAP**), au sens du Régime de pensions du Canada/Régime des rentes du Québec, multipliés par le nombre d'années de service validables (maximum de 35 années)

plus

- 2,0 % de la portion des gains moyens des meilleures années qui excède le MGAP, multipliée par le nombre d'années de service validables (maximum de 35 années).

À compter du 1^{er} avril 2024, tous les membres du personnel non syndiqués qui participent au RRCN et au RRCSCN seront transférés aux régimes de retraite à cotisations déterminées du CN en ce qui a trait à l'accumulation des prestations futures. L'accumulation de service valide et l'augmentation des gains ouvrant droit à pension après le 31 mars 2024 ne sont pas prises en compte dans le calcul des prestations du RRCN et du RRCSCN puisque les prestations accumulées sont gelées à cette date.

Aux termes du RRCN et du RRCSCN, si la somme de l'âge du participant et de ses années de service validables égale au moins 85 et que le participant a au moins 55 ans lorsqu'il prend sa retraite du service actif, ce dernier peut recevoir une rente immédiate non réduite, sous réserve du consentement de la Compagnie. Les droits aux prestations de retraite sont acquis dès le début de la participation puisque les prestations accumulées sont gelées à cette date.

Programme d'allocations de retraite spéciales

Les membres du personnel qui participent au RRCN et qui sont devenus membres de la haute direction ou cadres supérieurs avant le 1^{er} janvier 2021 participent également à un programme de retraite supplémentaire non enregistré à l'intention de la direction, appelé Programme d'allocations de retraite spéciales (le **PARS**). Les participants au PARS concluent avec la Compagnie une entente à cet effet comportant des clauses de confidentialité, de non-concurrence et de non-sollicitation.

M. Houle a signé une entente relative au PARS.

Le montant annuel payable aux termes du PARS correspond à 2 % de la portion des gains moyens des meilleures années du membre du personnel qui excède les gains moyens donnant lieu à la rente maximale payable aux termes du RRCN et du RRCSCN (190 775 \$ CA en 2024), multipliée par le nombre d'années de service validables (maximum de 35 années).

À compter du 1^{er} avril 2024, tous les participants au PARS ont été transférés aux régimes de retraite à cotisations déterminées du CN. L'accumulation de service valide et l'augmentation des gains ouvrant droit à pension après le 31 mars 2024 ne sont pas prises en compte dans le calcul des prestations du PARS puisque les prestations accumulées sont gelées à cette date.

Les gains sont composés du salaire de base et des primes versées par la Compagnie aux termes du RIA, jusqu'à concurrence du niveau de prime cible applicable au membre du personnel.

Si la somme de l'âge du participant et de ses années de service validables égale ou moins 85 et que le participant a au moins 55 ans lorsqu'il prend sa retraite, ce dernier peut recevoir, aux termes du PARS, une prestation immédiate non réduite, sous réserve des conditions énoncées dans l'entente relative au PARS.

Les droits aux prestations du PARS sont acquis après deux ans d'emploi dans le cas des membres du personnel ayant conclu une entente relative au PARS avant le 1^{er} juillet 2002. Dans le cas des membres du personnel ayant conclu une entente relative au PARS depuis le 1^{er} juillet 2002, les droits aux prestations du PARS leur sont acquis si ces membres demeurent en service actif pendant deux ans et jusqu'à l'âge de 55 ans. Dans tous les cas, les droits aux prestations du PARS deviennent acquis en cas de cessation d'emploi involontaire de l'employé sans motif valable.

Les prestations de retraite aux termes du PARS sont payées à partir des fonds d'exploitation.

Régime de retraite à cotisations déterminées des cadres supérieurs du CN (RRCD)

M^{me} Robinson et MM. Houle, Lalonde et Malenfant participent au RRCD. Le RRCD est un régime de retraite à cotisations déterminées enregistré auprès du gouvernement fédéral qui a été mis sur pied le 1^{er} janvier 2006 à l'intention des membres de la haute direction et des cadres supérieurs. Un régime de retraite à cotisations déterminées distinct a été instauré à la même date pour les membres du personnel non syndiqués autres que les membres de la haute direction et les cadres supérieurs. Les membres de la haute direction et les cadres supérieurs embauchés avant le 1^{er} janvier 2006 ont dû choisir d'adhérer au nouveau RRCD ou de continuer à participer au RRCN et au RRCSCN dont il a été question précédemment. M. Houle a choisi de continuer à participer au RRCN et au RRCSCN. Les membres de la haute direction et les cadres supérieurs embauchés depuis le 1^{er} janvier 2006 participent automatiquement au RRCD. À compter du 1^{er} avril 2024, tous les membres du personnel non syndiqués qui participent au RRCSCN ont été transférés au RRCD.

M^{me} Robinson et MM. Houle, Lalonde et Malenfant versent 9 % de leurs gains ouvrant droit à pension dans leur RRCD et la Compagnie y verse le même pourcentage, sous réserve du plafond des cotisations prévu par la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* (32 490 \$ CA en 2024).

Les gains ouvrant droit à pension comprennent le salaire de base et les primes payables aux termes du RIA, jusqu'à concurrence du niveau cible applicable au membre du personnel. Les droits aux cotisations sont acquis immédiatement et les cotisations sont investies dans divers fonds de placement choisis par le participant. Aucun retrait ni aucune distribution ne sont autorisés avant la fin de l'emploi.

Régime supplémentaire de retraite à cotisations déterminées à l'intention de la haute direction du CN (RSRHD CD)

M^{me} Robinson et MM. Houle, Lalonde et Malenfant participent au RSRHD CD.

Le RSRHD CD est un régime de retraite à cotisations déterminées non enregistré qui vise à offrir aux membres de la haute direction et aux cadres supérieurs des prestations de retraite en excédent du plafond prescrit par la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* applicable au RRCD décrit ci-dessus. Lorsque les cotisations versées dans le cadre du RRCD atteignent la limite fixée par la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* au cours d'une année donnée, un montant égal aux cotisations du participant et de l'employeur excédant le plafond est graduellement porté par la Compagnie au crédit d'un compte théorique tenu aux termes du RSRHD CD. Les droits à ces cotisations théoriques sont acquis après deux ans d'emploi. Les membres du personnel ne cotisent pas au RSRHD CD.

Par défaut, les cotisations théoriques accumulées des crédits d'investissement qui sont calculés en fonction de choix d'investissement faits par les participants dans le cadre du RRCD. Les participants peuvent toutefois faire un choix différent aux termes du RSRHD CD. Aucun retrait ni aucune distribution ne sont autorisés avant la fin de l'emploi.

Le versement des prestations du RSRHD CD qui se sont accumulées depuis le 1^{er} janvier 2011 est visé par certaines clauses de confidentialité, de non-concurrence et de non-sollicitation ainsi que par certains autres engagements.

Régime d'épargne de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada à l'égard des activités américaines (régime 401(k))

MM. Taylor et Whitehead participent au régime 401(k), qui est un régime de retraite à cotisations déterminées agréé aux termes du paragraphe 401(a) de l'*Internal Revenue Code* offert aux membres du personnel du CN aux États-Unis.

Les membres du personnel non syndiqués qui participent au régime 401(k) peuvent choisir de cotiser jusqu'à 100 % de leurs gains ouvrant droit à pension dans le régime, et la Compagnie verse une cotisation correspondant à 50 % de la première tranche de 6 % des gains ouvrant droit à pension qu'un membre du personnel choisit de cotiser dans le régime 401(k) (**cotisation correspondante**). Les cotisations du membre du personnel et les cotisations correspondantes sont toutes deux assujetties à des limites annuelles imposées par l'*Internal Revenue Code* des États-Unis. Toutes les cotisations correspondantes sont immédiatement acquises.

MM. Taylor et Whitehead reçoivent une cotisation additionnelle obligatoire correspondant à 3,5 % des gains ouvrant droit à pension pour les membres du personnel non syndiqués (**cotisation à l'intention du personnel non syndiqué**). Les droits à ces cotisations à l'intention du personnel non syndiqué sont acquis après trois ans d'emploi.

Les gains ouvrant droit à pension comprennent le salaire de base et sont assujettis à une limite de cotisations annuelle imposée par l'*Internal Revenue Code* (496 248 \$ CA en 2024). Le total de toutes les cotisations au régime 401(k) — membres du personnel, cotisations correspondantes et cotisations à l'intention du personnel non syndiqué pour tout membre du personnel au cours d'une année du régime est assujetti à une limite annuelle imposée par l'*Internal Revenue Code* (99 250 \$ CA en 2024). Toutes les cotisations sont investies dans divers fonds de placement choisis par le participant.

Régime supplémentaire de retraite à cotisations déterminées à l'intention de la haute direction de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (RSRHD CD US)

MM. Taylor et Whitehead participent au RSRHD CD US.

Le RSRHD CD US est un régime de retraite à cotisations déterminées non agréé qui vise à fournir aux membres de la haute direction et aux cadres supérieurs du CN en poste aux États-Unis des prestations de retraite supplémentaires qui s'ajoutent au régime 401(k) décrit précédemment. La Compagnie porte les cotisations au crédit d'un compte théorique tenu aux termes du RSRHD CD US. Les membres du personnel ne cotisent pas au RSRHD CD US.

Le pourcentage de la cotisation annuelle que la Compagnie porte au crédit du compte des membres de la haute direction dépend de l'âge et des années de service, comme l'illustre le tableau suivant :

POINTS (ÂGE PLUS ANNÉES DE SERVICE)	% DES GAINS OUVRANT DROIT À PENSION
39 et moins	5 %
40 à 49	6 %
50 à 59	7 %
60 et plus	8 %

M. Taylor reçoit une prestation de transition additionnelle correspondant à 10 % des gains ouvrant droit à pension, à laquelle ont droit certains membres de la haute direction et cadres supérieurs qui ont passé du RSRHD PD au RSRHD CD US le 1^{er} avril 2024.

Les gains ouvrant droit à pension comprennent le salaire de base et les primes payables aux termes du RIA, jusqu'à concurrence du niveau cible applicable au membre du personnel. Les droits à ces cotisations théoriques sont acquis après deux ans d'emploi. Les cotisations théoriques d'un participant accumulent des crédits d'investissement comme s'ils étaient investis dans un choix d'investissement par défaut, sauf si le participant fait un choix d'investissement différent. Aucun retrait ni aucune distribution ne sont autorisés avant la fin de l'emploi. Les distributions après la fin de l'emploi sont faites selon le nombre de versements choisis par le participant.

Le versement des prestations du RSRHD CD US qui se sont accumulées depuis le 1^{er} janvier 2011 est visé par certaines clauses de confidentialité, de non-concurrence et de non-sollicitation ainsi que par certains autres engagements.

Régime de retraite à l'intention du personnel des filiales américaines du CN (RRPD)

M. Taylor participe au RRPD. Ce régime de retraite à prestations déterminées enregistré est conçu pour offrir des prestations de retraite égales à 0,4 % des gains moyens des meilleures années plus 0,3 % des gains moyens des meilleures années excédant la rémunération moyenne visée aux fins du Railroad Retirement Board (161 561 \$ CA en 2024) multipliés par le nombre d'années de service décomptées (jusqu'à concurrence de 35 ans).

Les gains moyens des meilleures années sont définis comme la moyenne des gains admissibles des 60 meilleurs mois consécutifs complets au cours des 120 derniers mois consécutifs complets d'emploi. Les gains admissibles sont constitués du salaire de base et des heures supplémentaires et sont limités à la moyenne des cinq dernières années du plafond prévu par l'*Internal Revenue Code* des États-Unis (447 342 \$ CA en 2024). Les prestations de retraite sont payables sans réduction à 65 ans ou à 60 ans, si le membre du personnel compte 30 ans de service décomptés ou 30 ans de service aux fins du Railroad Retirement Board à la cessation d'emploi. Les droits aux prestations de retraite sont acquis après cinq ans d'emploi.

À compter du 1^{er} avril 2024, tous les participants au RRPD ont été transférés au régime 401(k) et sont depuis admissibles à la cotisation à l'intention du personnel non syndiqué. L'accumulation de service validable et l'augmentation des gains ouvrant droit à pension après le 31 mars 2024 ne sont pas prises en compte dans le calcul des prestations du RRPD.

Régime supplémentaire de retraite de 2001 à l'intention du personnel des filiales américaines du CN (RSRHD PD)

M. Taylor participe au RSRHD PD. Le RSRHD PD est un régime de retraite à prestations déterminées non enregistré et non capitalisé. Il a été conçu pour offrir aux membres de la haute direction et aux cadres supérieurs des prestations de retraite égales à 2 % de leurs gains moyens des meilleures années, multiplié par le nombre d'années de service décomptées (jusqu'à concurrence de 35 ans), déduction faite du montant des réductions dont il est question ci-après. Les gains moyens des meilleures années sont définis comme étant la moyenne des gains admissibles des 60 meilleurs mois consécutifs complets au cours des 120 derniers mois consécutifs complets d'emploi. Les gains sont constitués du salaire de base et des primes versées par la Compagnie aux termes du RIA, jusqu'à concurrence du niveau cible applicable au membre du personnel. Les prestations payables aux termes du RSRHD PD sont réduites du montant :

- des prestations de retraite accumulées aux termes du RRPD;
- des prestations de retraite attribuables au Tier 2 du Railroad Retirement Board des États-Unis;
- la rente viagère qui peut être achetée avec les cotisations correspondantes maximales de l'employeur de 3 % prévues aux termes du régime 401(k).

À compter du 1^{er} avril 2024, tous les participants au RSRHD PD ont été transférés au RSRHD CD US. L'accumulation de service validable et l'augmentation des gains ouvrant droit à pension après le 31 mars 2024 ne sont pas prises en compte dans le calcul des prestations du RSRHD PD.

Les droits aux prestations de retraite du RSRHD PD pour les membres du personnel ayant adhéré au régime avant le 1^{er} juillet 2002 sont acquis après cinq ans d'emploi. Pour les membres du personnel ayant adhéré au régime à compter du 1^{er} juillet 2002, les droits aux prestations de retraite du RSRHD PD ne sont acquis que si ces membres demeurent en service actif pendant cinq ans et jusqu'à l'âge de 55 ans. Dans tous les cas, les droits aux prestations du RSRHD PD sont acquis en cas de cessation d'emploi involontaire de l'employé sans motif valable.

En règle générale, les prestations de retraite du RSRHD PD sont payables sans réduction à 65 ans ou à 60 ans si le participant compte 30 ans de service décomptés ou 30 ans de service aux fins du Railroad Retirement Board à la cessation d'emploi. Les participants pouvaient, jusqu'au 31 décembre 2008, choisir de toucher leur rente viagère à un âge différent des âges de retraite prévus ci-dessus, mais au plus tôt six mois après le départ à la retraite ou la cessation des fonctions. Les prestations de retraite accumulées dont les droits ont été acquis avant le 1^{er} janvier 2005 ne sont pas assujetties au délai de six mois. Les prestations de retraite ne peuvent pas être versées avant l'âge de 55 ans. Avec prise d'effet le 15 juillet 2010, le RSRHD PD a été modifié afin d'assujettir le participant à certaines clauses de confidentialité, de non-concurrence et de non-sollicitation et à certains autres engagements comme conditions du versement des prestations de retraite qui se sont accumulées depuis la date de prise d'effet.

Tableau des régimes de retraite à prestations déterminées

Les montants indiqués ci-dessous ont été calculés en utilisant les hypothèses actuarielles divulguées dans la Note 17 — « Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite » du rapport annuel 2024 et dans la Note 18 — « Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite » du rapport annuel 2023. Ces rapports annuels sont disponibles sur le site Web de la Compagnie au www.cn.ca et sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca. Les montants indiqués dans le tableau sont des montants estimatifs seulement et ont été calculés en utilisant des hypothèses qui peuvent ou non se réaliser. Les montants indiqués dans ce tableau comprennent les prestations de retraite provenant des régimes de retraite à prestations déterminées enregistrés et des arrangements de retraite supplémentaires non enregistrés de la Compagnie pour 2024 et sont en dollars canadiens.

NOM	NOMBRE D'ANNÉES DE SERVICE DÉCOMPTÉES AU 31 DÉCEMBRE 2024	PRESTATIONS ANNUELLES PAYABLES		VALEUR ACTUELLE DE L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES AU DÉBUT DE L'EXERCICE ⁽⁴⁾ (\$ CA)	VARIATION ATTRIBUABLE À DES ÉLÉMENTS NON RÉMUNÉRATOIRES ⁽¹⁾ (\$ CA)				VALEUR ACTUELLE DE L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES À LA FIN DE L'EXERCICE ⁽⁴⁾ (\$ CA)	
		À LA FIN DE L'EXERCICE ⁽²⁾ (\$ CA)	À 65 ANS ⁽³⁾ (\$ CA)		COÛT DES SERVICES RENDUS	INCIDENCE DES SALAIRES/ PRIMES ⁽⁵⁾	INCIDENCE DES MODIFICATIONS AU RÉGIME	TOTAL		VARIATION ATTRIBUABLE À DES ÉLÉMENTS NON RÉMUNÉRATOIRES ⁽⁶⁾ (\$ CA)
Ghislain Houle	26,57	724 000	724 000	9 598 000	82 000	(152 000)	-	(70 000)	884 000	10 412 000
Derek Taylor	23,83	327 000	327 000	2 158 478	24 601	(25 788)	-	(1 187)	427	2 157 718

- (1) La variation de la valeur actuelle attribuable à des éléments rémunérateurs comprend le coût des services rendus, déduction faite des cotisations salariales, et l'incidence de la différence entre les gains réels et présumés reliée aux augmentations salariales qui seront accordées dans le futur. Le coût des services rendus, déduction faite des cotisations salariales, représente la valeur estimative de la part des prestations de retraite constituées pendant l'année civile qui est assumée par l'employeur.
- (2) Les prestations annuelles payables à la fin de l'exercice représentent les prestations accumulées au 31 décembre 2024 (selon les gains ouvrant droit à pension et les années de service jusqu'au 31 mars 2024 selon les modifications apportées au régime de retraite avec prise d'effet le 1^{er} avril 2024), payables à 65 ans ou à la date de retraite sans réduction, si elle tombe plus tôt. Les prestations réelles payables à la fin de l'exercice auraient été réduites pour les membres du personnel qui ne sont pas encore admissibles aux prestations non réduites.
- (3) La prestation projetée tient compte des changements aux régimes de retraite qui entreront en vigueur le 1^{er} avril 2024. Les gains ouvrant droit à pension et le service valable jusqu'au 31 mars 2024 sont utilisés dans le calcul.
- (4) La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations constituées représente la valeur des prestations de retraite constituées pour toutes les années de service décomptées jusqu'au moment indiqué.
- (5) Pour M. Houle, les gains moyens des meilleures années correspondent au plus élevé des montants suivants : la moyenne des gains ouvrant droit à pension des 60 derniers mois de service rémunéré ou la moyenne des gains ouvrant droit à pension des cinq années civiles consécutives les mieux rémunérées établie en date du 31 mars 2024. Pour M. Taylor, les gains moyens des meilleures années correspondent à la moyenne des gains ouvrant droit à pension des 60 mois consécutifs complets les mieux rémunérés au cours des 120 derniers mois consécutifs complets de service établie en date du 31 mars 2024. L'incidence de la variation de salaire pour MM. Houle et Taylor est négative en 2024 en raison principalement du fait que leurs gains ouvrant droit à pension pour cette année étaient moins élevés que prévus et ont donné lieu à une baisse des gains moyens des meilleures années utilisés pour calculer leurs prestations de retraite projetées.
- (6) La variation de la valeur actuelle attribuable à des éléments non rémunérateurs comprend les modifications d'hypothèses, les fluctuations des taux de change, les intérêts débiteurs, les cotisations salariales et les gains et pertes actuariels (à l'exception de ceux découlant de la différence entre les gains réels et présumés). Pour M. Taylor, l'incidence sur la valeur actuelle à la fin de 2024 se rapportant aux éléments non rémunérateurs étaient principalement attribuable à une augmentation du taux d'actualisation et aux intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées. Ceci a été compensé par une augmentation du taux de change. Pour M. Houle, l'incidence sur la valeur actuelle à la fin de 2024 se rapportant aux éléments non rémunérateurs étaient principalement attribuable à une augmentation du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain et aux intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées. Ceci a été partiellement compensé par les gains liés à l'expérience, le cas échéant.

Tableau des régimes de retraite à cotisations déterminées

Le tableau suivant présente les montants provenant des régimes de retraite à cotisations déterminées enregistrés et non enregistrés de la Compagnie.

NOM	VALEUR ACCUMULÉE AU DÉBUT DE L'EXERCICE (\$ CA)	MONTANT RÉMUNÉRATOIRE ⁽¹⁾ (\$ CA)	MONTANT NON RÉMUNÉRATOIRE ⁽²⁾ (\$ CA)	VALEUR ACCUMULÉE À LA FIN DE L'EXERCICE (\$ CA)
Tracy Robinson	687 122	494 242	146 252	1 327 616
Ghislain Houle	-	115 464	18 136	133 600
Rémi Lalonde	-	137 277	29 120	166 397
Dominique Malenfant	717 252	222 479	127 676	1 067 407
Derek Taylor	1 321 572	143 718	409 088	1 874 378
Patrick Whitehead	223 254	108 776	78 206	410 236

- (1) Représente les cotisations patronales ainsi que les cotisations théoriques dans le régime de retraite à cotisations déterminées non enregistré.
- (2) Représente les cotisations salariales, le cas échéant, les gains et pertes au titre des placements et les crédits et pertes théoriques au titre des placements.

Tableau des régimes de retraite non enregistrés

Le tableau ci-dessous présente la valeur actuelle totale des régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées non enregistrés du CN. Ces montants ont été calculés en utilisant les hypothèses actuarielles divulguées dans la Note 17 — « Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite », à la page 107 du rapport annuel 2024, et dans la Note 18 — « Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite », à la page 108 du rapport annuel 2023. Ces rapports annuels sont disponibles sur le site Web de la Compagnie au www.cn.ca ou sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca. Les montants comprennent la valeur en 2024 des prestations de retraite pour les participants de la haute direction et cadres supérieurs actifs et retraités et ceux dont le paiement de la rente est différé.

RÉGIMES	VALEUR ACTUELLE DE L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES AU DÉBUT DE L'EXERCICE (\$ CA)	VALEUR ACTUELLE DE L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES À LA FIN DE L'EXERCICE (\$ CA)
Régimes de retraite à prestations déterminées non enregistrés au Canada et aux États-Unis	366 300 000	361 600 000
Régimes de retraite à cotisations déterminées non enregistrés au Canada et aux États-Unis	11 455 000	17 022 000

- (1) La diminution de la valeur actuelle à la fin de 2024 pour les régimes de retraite à prestations déterminées était principalement attribuable à l'augmentation du taux d'actualisation et à l'incidence des versements de prestations. Ces montants ont été partiellement contrebalancés par les intérêts sur les obligations au titre des prestations constituées et une augmentation du taux de change.

Prestations en cas de cessation des fonctions et de changement de contrôle

La Compagnie n'a aucun contrat ou mécanisme contractuel applicable en cas de cessation des fonctions, de démission, de départ à la retraite, de changement de contrôle ou de changement de responsabilités d'un membre de la haute direction visé, à l'exception de ce qui est décrit ci-après pour la nouvelle PDG et des conditions prévues dans les régimes de rémunération, qui sont résumées dans le tableau suivant :

	DÉMISSION	CESSATION INVOLONTAIRE DES FONCTIONS	DÉPART À LA RETRAITE ⁽¹⁾	CHANGEMENT DE CONTRÔLE	CONGÉDIEMENT POUR MOTIF VALABLE	
Régime d'intéressement annuel	Fin de l'admissibilité au régime	Droit à une prime en fonction du rendement financier de l'entreprise, de la performance en matière de sécurité de l'entreprise et de la performance en matière de stratégie de l'entreprise, et au prorata du temps travaillé pendant l'année du régime (minimum de trois mois)	Droit à une prime en fonction du rendement financier de l'entreprise, de la performance en matière de sécurité et de la performance en matière de stratégie de l'entreprise, et au prorata du temps travaillé pendant l'année du régime (minimum de trois mois), à la condition d'avoir donné un préavis de trois mois du départ à la retraite	Aucune disposition particulière	Fin de l'admissibilité au régime	
Options d'achat d'actions ⁽²⁾	Annulation de toutes les options d'achat d'actions	Octrois antérieurs à janvier 2019 Acquisition des droits maintenue pendant trois mois Exercice des options d'achat d'actions dont les droits ont été acquis dans un délai de trois mois, sinon annulation des options d'achat d'actions Conditionnelles au respect des clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de confidentialité	Octrois depuis janvier 2019 Exercice des options d'achat d'actions dont les droits ont été acquis au moment de la cessation involontaire des fonctions dans un délai de trois mois, sinon annulation des options d'achat d'actions Conditionnelles au respect des clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de confidentialité	Pour les octrois faits avant janvier 2020 : acquisition des droits maintenue pendant trois ans si le membre de la haute direction demeure en service actif et continu jusqu'au dernier jour de l'année de l'octroi; exercice des options d'achat d'actions dont les droits ont été acquis dans un délai de trois ans, sinon annulation des options d'achat d'actions Pour les octrois faits depuis janvier 2020 : acquisition des droits maintenue pendant quatre ans si le membre de la haute direction demeure en service actif et continu jusqu'au dernier jour de l'année de l'octroi; exercice des options d'achat d'actions dont les droits ont été acquis dans un délai de quatre ans, sinon annulation des options d'achat d'actions Conditionnelles au respect des clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de confidentialité	Si un équivalent pertinent est octroyé, acquisition immédiate des droits seulement en cas de cessation des fonctions du participant sans motif valable ou de démission pour une raison valide ⁽³⁾ dans les deux ans suivant le changement de contrôle	Annulation de toutes les options d'achat d'actions
Unités d'actions liées au rendement ⁽¹⁾	Annulation de toutes les UALR	Octrois depuis janvier 2019 Paiement partiel si les indicateurs de rendement sont respectés et au prorata selon le nombre de mois travaillés pendant la durée du régime Conditionnelles au respect des clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de confidentialité	Paiement intégral si les indicateurs de rendement sont respectés et que le membre de la haute direction demeure en service actif et continu jusqu'au 31 mars de l'année suivant celle de l'octroi Conditionnelles au respect des clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de confidentialité	Si un équivalent pertinent est octroyé, acquisition immédiate des droits seulement en cas de cessation des fonctions du participant sans motif valable ou de démission pour une raison valide ⁽³⁾ dans les deux ans suivant le changement de contrôle	Annulation de toutes les UALR	
Unités d'actions différées	Paiement de toutes les unités dont les droits ont été acquis, y compris la tranche correspondante d'UAD versées par la Compagnie	Paiement de toutes les unités dont les droits ont été acquis, y compris la tranche correspondante d'UAD versées par la Compagnie	Paiement de toutes les unités dont les droits ont été acquis, y compris la tranche correspondante d'UAD versées par la Compagnie	Acquisition immédiate des droits à toute tranche correspondante d'UAD versées par la Compagnie dont les droits n'ont pas été acquis	Paiement de toutes les unités dont les droits ont été acquis, y compris la tranche correspondante d'UAD versées par la Compagnie	
Régimes de retraite enregistrés	Paiement des prestations dont les droits ont été acquis	Paiement des prestations dont les droits ont été acquis	Paiement des prestations dont les droits ont été acquis	Paiement des prestations dont les droits ont été acquis	Paiement des prestations dont les droits ont été acquis	
Régimes et arrangements de retraite non enregistrés ⁽¹⁾	Paiement des prestations dont les droits ont été acquis	Paiement des prestations dont les droits ont été acquis Conditionnel au respect des clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de confidentialité	Paiement des prestations dont les droits ont été acquis Conditionnel au respect des clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de confidentialité	Paiement des prestations dont les droits ont été acquis	Paiement des prestations dont les droits ont été acquis, sauf celles du PARS, qui sont perdues	

(1) En cas de démission, de cessation involontaire des fonctions, de départ à la retraite ou de changement de contrôle, le versement des attributions ou des prestations dont les droits ont été acquis est conditionnel au respect de certaines clauses de non-concurrence, de non-sollicitation, de non-divulgaration de l'information confidentielle et autres clauses restrictives selon les règles respectives des régimes et arrangements.

(2) Une démission pour une raison valide peut survenir uniquement dans les 24 mois suivant un changement de contrôle (i) si le membre de la haute direction doit réinstaller son bureau ou déménager de son domicile à un endroit se situant à l'extérieur d'un rayon de 100 kilomètres de l'endroit où se trouvait son bureau ou son domicile immédiatement avant le changement de contrôle ou (ii) si le membre de la haute direction se voit confier un ensemble de responsabilités dont les modalités et conditions n'équivalent pas essentiellement aux responsabilités qu'il exerçait avant le changement de contrôle et/ou si les modalités et conditions de son emploi ou de l'emploi maintenu n'équivalent pas essentiellement à celles qui étaient en vigueur avant le changement de contrôle.

(3) Pour les attributions faites entre 2019 et 2023, la définition de « retraite » aux fins des UALR et des options d'achat d'actions désigne la première des éventualités suivantes : (i) 55 ans et 12 ans de service continu, ou (ii) 60 ans et 7 ans de service continu. La même définition s'applique également au RIA depuis le 1^{er} janvier 2020. Pour les attributions faites en 2024 et par la suite aux termes du RILTD, la définition de « retraite » désigne la première des éventualités suivantes : (i) 55 ans et 10 ans de service continu, (ii) 60 ans et 5 ans de service continu, ou (iii) 65 ans. Voir la rubrique « Régime d'intéressement à long terme de la direction ». La même définition s'appliquera également au RIA à compter du 1^{er} janvier 2025.

Cessation involontaire des fonctions

Advenant la cessation involontaire de ses fonctions, les membres de la haute direction visés recevront une indemnité de départ généralement conforme aux exigences applicables prévues par la loi. Aucun montant additionnel ne sera payable. Les attributions fondées sur des actions, les attributions fondées sur des options et les autres avantages seront traités selon les modalités des régimes prévoyant leur octroi, comme il est décrit dans le tableau sommaire à la rubrique « Prestations en cas de cessation des fonctions et de changement de contrôle » à la page 89.

Présidente-directrice générale

Le CN a convenu à l'égard de M^{me} Robinson de certaines dispositions relatives à la cessation d'emploi, jugées appropriées dans les circonstances entourant son recrutement en tant que PDG. Aux termes de ses conditions d'emploi, M^{me} Robinson aurait reçu, en cas de cessation d'emploi involontaire sans motif valable avant le 31 janvier 2023, une indemnité de départ en espèces égale à deux fois son salaire de base annuel, plus deux fois sa prime annuelle cible aux termes du RIA, payable sur une période de 24 mois.

Départ à la retraite

Si M^{me} Robinson avait pris sa retraite le 31 décembre 2024, elle aurait été admissible à recevoir le solde accumulé de son RRCD et de son RSRHD CD. M. Houle était admissible à des prestations de retraite non réduites au 31 décembre 2024 et il aurait été admissible à recevoir le solde accumulé de son RRCD et de son RSRHD CD s'il avait pris sa retraite à cette date. Si M. Lalonde avait pris sa retraite le 31 décembre 2024, il aurait été admissible à recevoir le solde accumulé de son RSRHD CD auraient été annulées. Si M. Malenfant avait pris sa retraite le 31 décembre 2024, il aurait été admissible à recevoir le solde accumulé de son RRCD et de son RSRHD CD. M. Taylor n'était pas admissible à la retraite en date du 31 décembre 2024 aux termes du RRPD ou du RSRHD PD. Il aurait été admissible à des prestations reportées aux termes du RRPD et

ses prestations au titre de son RSRHD PD auraient été annulées. S'il avait pris sa retraite le 31 décembre 2024, il aurait été admissible à recevoir le solde accumulé de son compte 401(k) et le solde de son RSRHD CD US. S'il avait pris sa retraite le 31 décembre 2024, il aurait été admissible à recevoir le solde accumulé de son compte 401(k) et le solde de son RSRHD CD US.

Si M^{me} Robinson et MM. Houle, Lalonde, Malenfant, Taylor et Whitehead avaient pris leur retraite le 31 décembre 2024, aucun autre montant ni aucune autre prestation d'importance n'auraient été payables. Les attributions fondées sur des actions, les attributions fondées sur des options et les autres avantages sont traités selon les modalités des régimes prévoyant leur octroi, comme il est décrit dans le tableau sommaire à la rubrique « Prestations en cas de cessation des fonctions et de changement de contrôle » à la page 89.

Changement de contrôle

Le tableau suivant présente les avantages supplémentaires auxquels les membres de la haute direction visés auraient eu droit s'il y avait eu un changement de contrôle le 31 décembre 2024.

NOM	RÉGIME D'UNITÉS D' ACTIONS ⁽¹⁾ (\$ CA)	OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS ⁽¹⁾ (\$ CA)	UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES ⁽²⁾ (\$ CA)	TOTAL (\$ CA)
Tracy Robinson	–	–	621 746	621 746
Ghislain Houle	–	–	–	–
Rémi Lalonde	–	–	–	–
Dominique Malenfant	–	–	353 938	353 938
Derek Taylor	–	–	36 521	36 521
Patrick Whitehead	–	–	–	–

(1) Les membres de la haute direction visés auraient droit à l'acquisition immédiate des droits uniquement si aucun équivalent adéquat n'est octroyé, s'il est mis fin à leurs fonctions sans motif valable ou s'ils démissionnent pour une raison valide dans les deux ans suivant le changement de contrôle.

(2) Les membres de la haute direction visés auraient droit à l'acquisition immédiate de toute tranche correspondante d'unités d'actions différées versées par la Compagnie dont les droits n'ont pas été acquis attribués à un membre de la haute direction par suite du report de sa rémunération au cours d'une année antérieure (une description du RIVD est donnée à la rubrique « Régimes de rémunération différée » à la page 85. La valeur indiquée est égale au nombre d'unités d'actions différées dont les droits deviendraient acquis multiplié par le cours de clôture des actions ordinaires le 31 décembre 2024 (145,97 \$ CA).

Renseignements sur les taux de change

La rémunération présentée à la rubrique « Déclaration de la rémunération de la haute direction » qui est versée en dollars américains a été convertie en dollars canadiens selon les taux de change suivants :

	TAUX DE CHANGE UTILISÉ	TAUX DE CHANGE EFFECTIF 1 \$ US = X \$ CA
Salaire	TAUX MOYEN AU COURS DE L'EXERCICE :	
Toute autre rémunération	2024	1,3698
	2023	1,3497
	2022	1,3013
Régime d'intéressement annuel	AU MOMENT OÙ LA PRIME EST GAGNÉE (31 DÉCEMBRE) :	
	31 décembre 2024	1,4384
	31 décembre 2023	1,3243
	31 décembre 2022	1,3554
Valeur des prestations de retraite, valeur des options d'achat d'actions dans le cours non exercées, valeur marchande des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis, rémunération aux termes de régimes d'intéressement non fondés sur des titres de capitaux propres — valeur gagnée au cours de l'exercice, scénarios de cessation d'emploi — coût additionnel	31 DÉCEMBRE (31 DÉCEMBRE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT POUR LA VALEUR DES PRESTATIONS DE RETRAITE) :	
	31 décembre 2024	1,4384
	31 décembre 2023	1,3243
	31 décembre 2022	1,3554
Attributions fondées sur des options — Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice	DATE D'ACQUISITION RÉELLE DES DROITS AUX ATTRIBUTIONS APPLICABLES :	
	28 novembre 2024	1,4014
	15 novembre 2024	1,4090
	21 septembre 2024	1,3569
	1 ^{er} septembre 2024	1,3492
	15 juin 2024	1,3734
	5 mai 2024	1,3686
	15 mars 2024	1,3542
	28 février 2024	1,3577
	30 janvier 2024	1,3398
	28 janvier 2024	1,3453
	27 janvier 2024	1,3453
	26 janvier 2024	1,3453

Titres pouvant être émis en vertu de régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres

Le tableau ci-dessous présente, au 31 décembre 2024, certains renseignements concernant le RILTD.

CATÉGORIE DE RÉGIME	NOMBRE DE TITRES DEVANT ÊTRE ÉMIS LORS DE L'EXERCICE DES OPTIONS, BONS DE SOUSCRIPTION OU DROITS EN CIRCULATION	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ DES OPTIONS, BONS DE SOUSCRIPTION ET DROITS EN CIRCULATION (\$ CA)	NOMBRE DE TITRES RESTANT À ÉMETTRE EN VERTU DE RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉS SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES (À L'EXCLUSION DES TITRES INDICQUÉS DANS LA PREMIÈRE COLONNE)
Régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres approuvés par les porteurs de titres	3 214 964	142,55	12 470 907
Régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres non approuvés par les porteurs de titres	Aucun	Aucun	Aucun
TOTAL	3 214 964	142,55	12 470 907

Prêts aux administrateurs et aux membres de la haute direction

En date des présentes, aucun des administrateurs ou des dirigeants, actuels ou anciens, de la Compagnie (ou d'une des filiales de la Compagnie) n'a de dettes envers la Compagnie ou l'une de ses filiales relativement à l'achat d'actions ordinaires de la Compagnie ou autrement.

Intérêt de personnes informées et d'autres personnes dans des opérations importantes

La direction de la Compagnie n'est au courant d'aucun intérêt important, direct ou indirect, que peut avoir toute « personne informée » (au sens donné à ce terme dans le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*) à l'égard de la Compagnie ou tout candidat à un poste d'administrateur, ou toute personne ayant des liens avec ceux-ci ou faisant partie du même groupe que ceux-ci, dans toute opération réalisée depuis le début du dernier exercice de la Compagnie qui a eu une incidence importante sur celle-ci ou une de ses filiales, ou dans toute opération projetée qui aurait un tel effet.

Propositions d'actionnaires

Les propositions d'actionnaires devant être soumises pour délibération à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2026 doivent parvenir au siège social de la Compagnie entre le 3 décembre 2025 et le 31 janvier 2026 (inclusivement) afin d'être incluses dans la circulaire de sollicitation de procurations se rapportant à cette assemblée annuelle.

Les propositions doivent être envoyées par courriel à corporate.secretary@cn.ca ou par la poste à l'attention du bureau du secrétaire général à l'adresse suivante :

Bureau du secrétaire général, Service des Affaires juridiques
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada
935, rue de La Gauchetière Ouest, 16^e étage
Montréal (Québec) Canada
H3B 2M9

Disponibilité des documents

La Compagnie est un émetteur assujéti au Canada et aux États-Unis et est tenue de déposer divers documents, dont une notice annuelle et des états financiers. L'information financière figure dans les états financiers comparatifs et le rapport de gestion du dernier exercice de la Compagnie. On peut obtenir des copies de ces documents et d'autres renseignements concernant la Compagnie sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca ou sur le site Web de la SEC au www.sec.gov par l'intermédiaire du système EDGAR ou encore sur demande en téléphonant à la secrétaire générale de la Compagnie au 514 399-7091 ou au service des relations avec les investisseurs au 514 399-0052.

Approbation

Le Conseil de la Compagnie a approuvé le contenu de la présente circulaire ainsi que son envoi aux actionnaires, à chaque administrateur et au vérificateur de la Compagnie.

La vice-présidente, secrétaire générale et avocate générale,

Cristina Circelli

Le 10 mars 2025

Annexe A | Mandat du Conseil

Le Conseil assume une *responsabilité de surveillance* à l'égard de la gérance du CN et de ses activités; il doit rendre compte aux actionnaires quant au rendement du CN. Le Conseil a clairement défini son rôle ainsi que le rôle de la direction. Le rôle du Conseil est de superviser la gestion des activités commerciales et des affaires internes du CN dans le but de créer de la valeur pour les actionnaires et de prendre en compte les intérêts d'autres intervenants. Le rôle de la direction est de diriger les activités quotidiennes de façon à remplir cet objectif.

Le Conseil, en consultation avec la direction, définit l'orientation stratégique et les politiques générales de la Compagnie et en assume la responsabilité. À cet effet, le Conseil exerce une gouvernance et une gérance envers le CN en passant en revue la stratégie générale, en confiant la responsabilité de mettre en œuvre cette stratégie à la direction, en fixant les limites des pouvoirs délégués à la direction et en surveillant la performance en fonctions d'objectifs approuvés et superviser le cadre approprié d'affectation des capitaux pour le CN. Le Conseil examine régulièrement le plan stratégique du CN afin que celui-ci demeure adapté au contexte commercial en constante évolution dans lequel le CN exerce ses activités.

Le Conseil assume une *responsabilité décisionnelle*; il approuve toutes les questions qui sont expressément de son ressort aux termes des présentes, de la Loi canadienne sur les sociétés par actions et autres lois applicables et des clauses de prorogation et règlements administratifs du CN. Le Conseil peut déléguer aux comités du Conseil l'étude préalable des questions qui lui incombent et doit le faire quand les lois applicables l'exigent. Le Conseil peut déléguer l'approbation de questions à un comité ou obtenir une recommandation d'un comité avant l'approbation d'une question. Le Conseil a délégué à la direction l'approbation de certaines questions aux termes de sa résolution permanente sur la délégation de pouvoirs, en sa version modifiée à l'occasion.

Le Conseil ayant plein pouvoir, ce mandat ne limite pas les pouvoirs du Conseil, mais vise plutôt à l'aider dans l'exercice de ses pouvoirs et l'exécution de ses fonctions.

Le Conseil se réunit au moins six fois par année et au besoin.

Les membres du Conseil qui ne sont pas des membres de la haute direction se rencontrent à chaque réunion du Conseil ou après celles-ci sans la présence de la direction et sous la présidence du président du Conseil. Si ce groupe comprend des administrateurs qui ne sont pas indépendants, une séance à huis clos réservée aux administrateurs indépendants doit être tenue à chaque réunion du Conseil.

Les membres du Conseil doivent s'acquitter de leurs responsabilités avec un grand professionnalisme. Ils sont censés assister aux réunions du Conseil et des comités du Conseil dont ils sont membres, y arriver bien préparés et y participer activement. Ils doivent passer en revue toute la documentation relative à la réunion avant la tenue de celle-ci. Ils doivent aussi être disponibles pour donner des conseils au PDG ou à d'autres membres de la haute direction du CN sur demande.

Dans l'exercice de ses responsabilités de surveillance et de son pouvoir décisionnel, le Conseil peut consulter sans restriction la direction et a le pouvoir de choisir, pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités, un conseiller juridique, un conseiller en comptabilité ou un autre conseiller indépendant, de retenir ses services et de mettre fin aux mandats de ce dernier ainsi que d'approuver ses honoraires.

Certaines des activités qui découlent de ses responsabilités de gérance et de son pouvoir décisionnel sont présentées ci-après :

A. Planification stratégique

- **Planification stratégique.** Le Conseil, en consultation avec la direction, définira et approuvera l'orientation stratégique et les objectifs du CN. À cet égard, le Conseil s'acquittera des responsabilités suivantes :
 - adopter un processus de planification stratégique et encadrer la formulation de l'orientation stratégique du CN;
 - passer en revue et approuver, au moins une fois l'an, le plan et le cadre stratégiques du CN prenant notamment en considération les occasions et les risques associés à l'entreprise, les questions environnementales, sociales et de gouvernance, les nouvelles tendances, y compris les technologies émergentes et l'intelligence artificielle, ainsi que le cadre concurrentiel du secteur ferroviaire;
 - acquérir une connaissance approfondie des activités, comprendre et remettre en question les hypothèses sous-jacentes aux plans et au cadre stratégiques et d'affaires du CN et se former un jugement en toute indépendance sur les probabilités de réalisation du plan et du cadre stratégiques;
 - passer en revue et approuver toutes les initiatives, décisions générales et opérations d'envergure, de même que les opérations de financement applicables;
 - approuver les plans stratégiques, commerciaux et d'affectation des capitaux ainsi que les politiques connexes sur lesquels la direction devra s'appuyer pour les questions touchant les dépenses en immobilisations, les acquisitions et les cessions;
 - surveiller la mise en œuvre des plans stratégiques, commerciaux et d'affectation des capitaux et des politiques connexes du CN, et l'efficacité avec laquelle ils sont exécutés et réalisés;
 - examiner, surveiller et évaluer les progrès et initiatives technologiques importants qui peuvent toucher la Société et le secteur ferroviaire et veiller à ce qu'ils concordent avec l'orientation et les objectifs stratégiques du CN.

- **Évaluation de la performance de l'entreprise.** En ce qui a trait aux objectifs stratégiques d'ensemble du CN, le Conseil passera en revue et, s'il le juge à propos, approuvera les objectifs et les indicateurs par rapport auxquels la performance de l'entreprise sera mesurée. À cet égard, le Conseil s'acquittera des responsabilités suivantes :
 - établir, de temps à autre, les critères, cibles et budgets qui serviront à évaluer la performance de l'entreprise et des membres de la haute direction;
 - surveiller et évaluer la performance par rapport à ces critères;
 - passer en revue et approuver les plans opérationnels de la direction en s'assurant qu'ils soient compatibles avec les objectifs à long terme du CN.

B. Supervision de la haute direction

- **Planification de la relève.** Le Conseil encadre, par l'intermédiaire du Comité RHR, les processus de planification de la relève du CN et choisit le président-directeur général (« PDG »), et il supervise le processus de sélection du PDG et de chacun des Membres de la haute direction ainsi que leur développement professionnel. Le Conseil surveille et examine le rendement du PDG et des Membres de la haute direction qui relèvent directement du PDG, en tenant compte des attentes du Conseil et des objectifs fixés, et est tenu informé du rendement de tous les autres Membres de la haute direction. Le Conseil approuve les objectifs stratégiques généraux que le PDG doit atteindre et approuve annuellement la rémunération du PDG et de chacun des Membres de la haute direction qui relèvent directement du PDG.
- **Nomination des membres de la direction.** Le Conseil nomme dirigeants de la Compagnie tous les Membres de la haute direction ainsi que, conformément aux règlements administratifs du CN, le trésorier et secrétaire général et, de temps à autre, d'autres membres de la haute direction selon ce qu'il juge approprié.

- **Intéressements à l'intention de la haute direction.** Le Conseil, par l'intermédiaire du Comité RHR, s'assure qu'une part appropriée de la rémunération du PDG et des membres de la haute direction est liée au rendement à court terme et à long terme du CN ainsi qu'aux objectifs stratégiques de la Compagnie.
- **Formation et maintien en fonction.** Le Conseil prend, par l'intermédiaire du Comité RHR, toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que des processus sont en place en vue du recrutement, de la formation, du développement des compétences et du maintien en fonction des membres de la direction qui démontrent le plus haut degré de compétence et d'intégrité.

C. Gouvernance

- **Gouvernance.** Le Conseil surveille et révisé, par l'intermédiaire du Comité GDD les politiques et pratiques du CN en matière de gouvernance. À cet égard, le Conseil s'acquittera des responsabilités suivantes :
 - examiner et approuver annuellement son mandat;
 - surveiller la taille et la composition du Conseil pour favoriser l'efficacité du processus décisionnel;
 - veiller à ce qu'une majorité des administrateurs du CN n'aient aucun lien, direct ou indirect, important avec le CN et déterminer qui, de l'avis raisonnable du Conseil, est indépendant aux termes de la législation, de la réglementation et des exigences en matière d'inscription à la cote applicables;
 - établir les compétences et critères pertinents en vue de la sélection des membres du Conseil, y compris les critères permettant d'établir l'indépendance des administrateurs;
 - approuver la liste des candidats à un poste d'administrateur en vue de leur élection par les actionnaires et pourvoir les postes vacants, selon le cas;
 - adopter et revoir les programmes d'orientation et de formation continue à l'intention des administrateurs;
 - superviser l'établissement d'un mode de communication directe avec le président du Conseil ou les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction en tant que groupe pour les parties intéressées;
 - veiller à ce qu'un plan de relève et de renouvellement du Conseil soit en place;
 - prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer de l'intégrité de la direction et pour s'assurer que la direction crée une culture d'intégrité au sein du CN;
 - surveiller et passer en revue, au besoin, la démarche suivie par le CN en matière de gouvernance et surveiller et passer en revue, au besoin, le Manuel de gouvernance du CN et les politiques et moyens mis en place pour recevoir les commentaires des actionnaires;
 - surveiller et passer en revue, au besoin, les commentaires des intervenants et des Autochtones, ainsi que le potentiel d'activisme actionnarial;
 - prendre toutes les mesures raisonnables pour assurer le plus haut degré d'éthique, y compris passer régulièrement en revue le Code de conduite applicable aux administrateurs du CN, à son PDG, aux membres de sa haute direction financière ainsi qu'à ses autres membres de la haute direction et membres du personnel, veiller à ce que ce Code soit suivi, approuver les situations où les administrateurs et les Membres de la haute direction sont dispensés de se conformer au Code et veiller à la communication adéquate de ces dérogations, y compris les opérations auxquelles le CN et les personnes apparentées prennent part.

- **Comités.** Le Conseil crée les comités qu'il juge nécessaire ou souhaitable de créer pour l'aider à s'acquitter de ses fonctions et responsabilités. À cet égard, le Conseil s'acquittera des responsabilités suivantes :
 - élaborer et passer en revue, au besoin, les mandats qu'il déterminera et déléguer, de temps à autre, aux comités ou à d'autres personnes des responsabilités qui lui incombent et que la loi lui permet de déléguer;
 - nommer, parmi les administrateurs indépendants, le président du Conseil;
 - nommer les membres de chaque comité du Conseil en consultation avec le président du comité concerné;
 - se pencher, à l'occasion, sur les recommandations du Comité GDD portant sur la composition et les mandats des comités du Conseil.
- **Descriptions de poste.** Le Conseil élabore, adopte et revoit régulièrement les descriptions de poste du président du Conseil et du président de chaque comité.
- **Évaluation des administrateurs.** Le Conseil établit les compétences et critères pertinents en vue de l'évaluation régulière du rendement du Conseil, des comités du Conseil, du président du Conseil, des présidents de comité et de chacun des administrateurs et fixe leur rémunération.

D. Gestion des risques, communication de l'information financière, contrôles internes

- **Gestion des risques.** Le Conseil, par l'intermédiaire du Comité AFR, veille à ce qu'un processus approprié d'évaluation des risques soit en place aux fins de la détermination, de l'évaluation et de la gestion des principaux risques associés à l'entreprise du CN et à sa stratégie, y compris les risques liés aux changements climatiques ainsi qu'aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le Conseil s'assure de la surveillance efficace de la gestion de chacun des risques en recevant des rapports périodiques du président du Comité AFR et des présidents des autres comités du Conseil auxquels des responsabilités ont été déléguées relativement à certains risques.
- **Communication de l'information financière et contrôles internes.** Le Conseil, par l'intermédiaire du Comité AFR, vérifie la qualité et l'intégrité des systèmes comptables et des systèmes de communication de l'information financière, des contrôles et des procédures de communication de l'information et des systèmes de contrôles internes et d'information de gestion du CN, il supervise notamment :
 - l'intégrité et la qualité des états financiers et autre information financière du CN et le caractère adéquat de leur communication;
 - l'examen par le Comité AFR de l'indépendance et des qualifications de l'auditeur externe;
 - le rendement de la fonction d'audit interne du CN et de l'auditeur externe du CN;
 - le respect par le CN des exigences légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'environnement, de sûreté et de sécurité).
- **Communications.** Le Conseil adopte des politiques de communication et surveille les programmes de relations avec les investisseurs du CN.

E. Affectation des capitaux

- **Plans d'exploitation et de dépenses en immobilisations.** Après qu'il aura approuvé le plan stratégique du CN, le Conseil examinera et approuvera les plans d'exploitation, les programmes de dépenses en immobilisations et les plans d'affectation des capitaux annuels du CN, y compris la structure du capital et les flux de trésorerie du CN, et veillera à ce qu'ils cadrent avec la stratégie à long terme du CN. Le Conseil surveille également les progrès réalisés par rapport à ces plans par l'intermédiaire du Comité AFR.
- **Dépenses importantes.** Le Conseil passe en revue et approuve les dépenses en immobilisations importantes (notamment celles prévues au budget) et les autres dépenses, ventes et locations d'actifs ainsi que les autres opérations, y compris les opérations de fusion et acquisition, qui pourraient toucher ou influencer de manière appréciable la structure financière ou organisationnelle du CN, les postes hors bilan, ainsi que les rendements projetés et réels des investissements qui outrepassent, dans chaque cas, les pouvoirs délégués à la direction.
- **Dividendes et rachats d'actions.** Le Conseil passe en revue et approuve les distributions faites par le CN à ses actionnaires, y compris en ce qui a trait aux dividendes et aux rachats d'actions.
- **Investissements importants.** Le Conseil reçoit régulièrement, par l'intermédiaire du Comité AFR, des rapports de la direction sur l'état des investissements importants ou stratégiques du CN et les risques s'y rapportant, afin de s'assurer que ces investissements sont effectués conformément aux objectifs, et il surveille également les risques en question.

F. Développement durable, environnement, sûreté et sécurité

- **Politiques et pratiques en matière de développement durable, d'environnement, de sûreté et de sécurité.** Le Conseil, par l'intermédiaire du Comité GDD et du Comité SE (tel qu'il est précisé dans leur mandat respectif), surveille et examine les politiques et pratiques du CN en matière de développement durable, d'environnement, de sûreté et de sécurité. À cet égard, le Conseil s'acquittera des responsabilités suivantes :
 - évaluer de façon continue, la stratégie, les cibles et la performance de la Compagnie en matière de développement durable par rapport aux cibles, et évaluer, de façon continue, si le CN gère ses ressources conformément à des principes éthiques, dans l'intérêt des intervenants et de manière à augmenter la valeur pour les actionnaires;
 - évaluer et surveiller les politiques et pratiques générales du CN en matière de développement durable et d'environnement ainsi que de sûreté et de sécurité, y compris le Plan d'action climatique du CN et les progrès réalisés par rapport aux cibles fixées aux termes de ce plan;
 - examiner, surveiller et évaluer les progrès technologiques, l'intelligence artificielle ainsi que les initiatives en matière de transformation numérique, y compris en ce qui a trait au développement durable et à la sécurité;
 - examiner et surveiller les questions relatives aux droits de la personne qui sont susceptibles de toucher le CN et sa chaîne d'approvisionnement (notamment le travail forcé ou le travail des enfants) et passer en revue et approuver chaque année, suivant la recommandation du Comité GDD, la déclaration et le rapport annuels du CN concernant la prévention et la réduction des risques associés au recours au travail forcé ou au travail des enfants;
 - dans le cadre du processus de planification stratégique, évaluer et passer en revue les enjeux publics d'importance pouvant avoir des conséquences sur les activités, l'exploitation et les intervenants du CN, notamment les tendances sociales, politiques et environnementales, ainsi que les occasions et les risques que chacun d'entre eux présente pour les activités du CN.

G. Questions relatives à la Caisse de retraite

- **Politiques et pratiques relatives à la Caisse de retraite.** Le Conseil, par l'intermédiaire du Comité AFR (tel qu'il est précisé dans son mandat) et du Comité de travail consultatif des régimes de retraite (un comité de direction), surveille et passe en revue, au besoin, les politiques et pratiques du CN en ce qui a trait à la Caisse de retraite, y compris les politiques d'investissement des Caisses fiduciaires de retraite des Chemins de fer nationaux du Canada ou de toute autre caisse fiduciaire de retraite créée en rapport avec un nouveau régime de retraite ou tout autre régime de retraite offert ou géré par le CN (« **Caisses fiduciaires de retraite du CN** »).

Annexe B | Rapports des comités

Le rapport de chaque comité du Conseil pour les réunions qui se sont tenues au cours de 2024 et jusqu'au 10 mars 2025 est présenté ci-après. Bien qu'ils donnent des détails sur les travaux de chaque comité, ces rapports ne se veulent pas exhaustifs.

La charte complète de chaque comité se trouve dans notre Manuel de gouvernance sur notre site Web au www.cn.ca.

Rapport du Comité d'audit, des finances et du risque

Le rôle du Comité d'audit, des finances et du risque (le Comité AFR) consiste à aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités de supervision relativement à la communication de l'information financière, à la surveillance de la gestion des risques d'entreprise, aux plans et aux programmes financiers, aux contrôles internes, ainsi qu'aux auditeurs interne et externe de la Compagnie. De plus, par suite de notre plus récente assemblée annuelle des actionnaires tenue le 26 avril 2024, l'ancien Comité de retraite et des investissements a été démantelé et la responsabilité de surveillance des activités de financement des régimes de retraite du CN et de la performance et des activités d'investissement de la Division des investissements du CN a été dévolue au Comité AFR.



MEMBRES ACTUELS

Margaret A. McKenzie (présidente du Comité), Shauneen Bruder, David Freeman, Susan C. Jones, Robert Knight et Michel Letellier

Faits saillants

Dans le cadre de l'exécution de son mandat, le Comité AFR a fait ce qui suit :

Information financière

- passé en revue les résultats annuels et les résultats trimestriels, les rapports de gestion et le rapport annuel ainsi que les communiqués de presse concernant les résultats de la Compagnie, y compris relativement aux perspectives et aux orientations financières, et recommandé leur approbation;
- passé en revue les rapports de l'auditeur indépendant sur les états financiers consolidés et les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Compagnie;
- passé en revue l'information financière contenue dans la notice annuelle, le formulaire 40-F et d'autres rapports soumis à l'approbation du Conseil;
- passé en revue et approuvé le rapport du Comité AFR et d'autres renseignements liés au Comité AFR figurant dans la circulaire;
- vérifié que les attestations de la direction à l'égard des rapports financiers étaient conformes à la législation applicable;
- passé en revue, avec l'auditeur externe et la direction, la qualité, le caractère adéquat et la communication des principes et conventions comptables critiques de la Compagnie, des hypothèses sous-jacentes et des pratiques en matière de communication de l'information ainsi que les propositions de modification à ceux-ci;
- passé en revue les décisions prises, le cas échéant, dans le cadre de la préparation des états financiers, y compris les analyses de l'incidence de l'application d'autres principes et/ou méthodes comptables généralement reconnus;
- tenu des rencontres privées avec certains membres de la direction.

Auditeur interne

- passé en revue les activités d'audit interne de l'année 2024;
- passé en revue et approuvé le plan d'audit interne;
- surveillé le rendement de la fonction d'audit interne, ses responsabilités, sa dotation en personnel, son budget et la rémunération de ses membres;
- tenu des rencontres privées avec l'auditeur interne.

Auditeur externe

- passé en revue et approuvé les résultats de l'audit externe;
- passé en revue la déclaration officielle de l'auditeur externe confirmant son indépendance, ainsi que les politiques de la Compagnie en matière d'embauche d'employés ou d'anciens employés de l'auditeur externe de la Compagnie;
- évalué l'auditeur externe et surveillé ses compétences, sa performance et son indépendance, et discuté de la rotation de l'associé responsable de l'audit;
- recommandé au Conseil la nomination et la rémunération de l'auditeur externe de la Compagnie et d'autres modalités de son mandat;
- examiné le rapport sur la planification de l'audit de l'auditeur externe;
- discuté de tous les services d'audit, d'examen et d'attestation fournis par l'auditeur externe, approuvé ceux-ci et supervisé la communication de ceux-ci;
- déterminé les services non liés à l'audit qu'il est interdit à l'auditeur externe de fournir, approuvé au préalable les services non liés à l'audit que l'auditeur externe est autorisé à fournir à la Compagnie conformément aux lois et règlements applicables et supervisé la communication de ceux-ci;
- tenu des rencontres privées avec l'auditeur externe.

Gestion des risques

- passé en revue le processus d'évaluation des risques de la Compagnie, y compris les politiques relatives à la surveillance des risques et à la gestion des risques aux termes du programme de gestion des risques d'entreprise, notamment en ce qui concerne la gestion des risques liés aux technologies de l'information et à la cybersécurité, la gestion des risques liés à la gouvernance des données, la gestion des risques liés aux régimes de retraite et à la gestion de crise;
- reçu des mises à jour périodiques relativement au transfert du programme de gestion des risques d'entreprise à la fonction de planification financière;
- reçu des mises à jour périodiques de la direction à l'égard de certaines questions d'ordre juridique en cours;
- aidé le Conseil à s'acquitter de sa responsabilité de s'assurer que la Compagnie respecte les exigences légales et réglementaires applicables;
- reçu des mises à jour portant sur la réglementation et les lois canadiennes relatives aux règles pour améliorer de la présentation de l'information sur le développement durable.

Contrôle interne

- reçu le rapport de la direction évaluant le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information et des systèmes de contrôle interne;
- passé en revue la marche à suivre pour la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Compagnie au sujet de la comptabilité, des contrôles internes ou de l'audit, et des préoccupations transmises par des membres du personnel en matière de comptabilité ou d'audit;
- passé en revue les procès-verbaux des réunions du Comité de communication de l'information.

Politiques et stratégies financières

- assuré une surveillance à l'égard de la structure du capital, des flux de trésorerie et des principaux ratios financiers du CN;
- fait des recommandations au Conseil concernant les politiques et pratiques financières de la Compagnie et les questions financières touchant la Compagnie, y compris la stratégie de répartition du capital, le plan de rendement du capital et le budget d'immobilisations;
- passé en revue la résolution permanente sur la délégation de pouvoirs du CN et fait des recommandations de modifications à des fins d'approbation à ce sujet;
- passé en revue les stratégies du CN concernant le plan d'allocation du capital et la stratégie concernant les distributions aux actionnaires, y compris la stratégie relative aux dividendes et au rachat d'actions;
- passé en revue l'intégration des initiatives en matière de développement durable à la stratégie d'approvisionnement de la Compagnie;
- surveillé l'évolution économique et sectorielle générale;
- passé en revue les notes de crédit de la Compagnie et surveillé les activités de la Compagnie en lien avec les agences de notation.

Financement

- passé en revue la liquidité de la Compagnie, y compris les dépenses en immobilisation, la structure du capital, le plan de financement et les placements à court terme de la Compagnie;
- recommandé l'approbation d'un nouveau prospectus de base préalable visant l'émission de titres d'emprunt d'un capital global de 6 G\$ CA;
- approuvé des émissions de titres d'emprunt éventuelles sur les marchés du Canada et des États-Unis et les opérations de couverture connexes.

Activités financières

- passé en revue les activités liées à la trésorerie et les activités transactionnelles;
- passé en revue des décisions concernant des instruments financiers dérivés;
- passé en revue et recommandé l'approbation de nouveaux programmes de rachat d'actions et passé en revue les méthodes de rachat et les rapports d'étape connexes;
- fait des recommandations au Conseil quant à la déclaration de dividendes;
- passé en revue la stratégie d'approvisionnement sur une période continue de trois ans et recommandé son approbation, et passé en revue le progrès réalisé dans le cadre de ce plan;
- passé en revue les dépenses en immobilisations importantes et autres dépenses d'importance pour des projets stratégiques, le matériel et les infrastructures ferroviaires ainsi que les achats importants de produits et services et recommandé leur approbation, et assuré le suivi concernant ces questions;
- passé en revue les occasions de croissance importantes, y compris les acquisitions et désinvestissements et les partenariats importants, et recommandé leur approbation;
- passé en revue le plan d'affaires, le cadre du plan de dépenses en immobilisations et le budget annuel de la Compagnie, et recommandé leur approbation;
- passé en revue le recours continu à la dispense pour les utilisateurs finaux d'instruments dérivés en vertu de la loi Dodd-Frank et recommandé son approbation.

Retraite et investissements

- approuvé la stratégie générale de gestion des risques liés aux régimes de retraite et fait rapport au Conseil à ce sujet;
- examiné et recommandé au Conseil les évaluations actuarielles à des fins de capitalisation des régimes de retraite du CN;
- examiné les rapports de l'auditeur indépendant portant sur les états financiers des régimes de retraite canadiens du CN;
- examiné et recommandé aux fins d'approbation des modifications au mandat du Comité de travail consultatif des régimes de retraite, y compris sa composition, et des modifications à la résolution permanente sur les investissements du CN.

Autres

- passé en revue les relations avec les investisseurs et les attentes générales des investisseurs et reçu des mises à jour régulières s'y rapportant;
- surveillé la situation fiscale de la Compagnie.

Mandat du comité et rendement

- passé en revue le nouveau mandat du Comité AFR et recommandé son approbation;
- passé en revue les mesures d'évaluation du rendement du Comité AFR existantes et évalué son rendement **et s'en est déclaré satisfait.**

**Présenté par les membres du
Comité AFR**

Rapport du Comité de la gouvernance et du développement durable

Par suite de notre plus récente assemblée annuelle des actionnaires tenue le 26 avril 2024, l'ancien Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité a été renommé le Comité de la gouvernance et du développement durable (le Comité GDD), et la responsabilité de surveillance des questions en matière d'environnement, de sûreté et de sécurité a été dévolue au nouveau Comité de la sécurité et de l'environnement (le Comité SE).

Le rôle du Comité GDD consiste à aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités de supervision en lien avec la gouvernance et le développement durable, ce qui comprend notamment l'élaboration, la revue et le suivi des critères de sélection des administrateurs, l'identification de candidats pouvant être recommandés à l'élection à un poste d'administrateur, la revue des lignes directrices en matière de gouvernance applicables à la Compagnie et la supervision du cadre général de développement durable de la Compagnie.



MEMBRES ACTUELS

Denise Gray (présidente du Comité), Shauneen Bruder, Justin M. Howell, Michel Letellier et Margaret A. McKenzie

Faits saillants

Dans le cadre de l'exécution de son mandat, le Comité GDD a fait ce qui suit :

Composition du Conseil et de ses comités

- passé en revue la taille et la composition du Conseil et aidé le Conseil à établir la taille, la composition et le mandat des comités du Conseil;
- passé en revue avec les conseillers externes la structure et la composition révisée des comités du conseil afin de les faire correspondre davantage avec l'accent accru de la Compagnie sur les sujets stratégiques et les risques d'entreprise, et recommandé leur approbation;
- passé en revue les mises à jour du Manuel de gouvernance, y compris les modifications visant à refléter la structure et les mandats révisés des comités, et recommandé leur approbation;
- passé en revue l'indépendance et les compétences financières des administrateurs;
- effectué une évaluation complète de la grille de compétences du Conseil de la Compagnie et recommandé à des fins d'approbation les mises à jour qui lui ont été apportées aux fins d'harmonisation accrue avec les circonstances et les besoins de la Compagnie, compte tenu des pratiques du marché;
- identifié des candidats potentiels pour siéger au Conseil en fonction des qualifications et des compétences recherchées, de la représentation géographique et des objectifs d'inclusion souhaités par le Conseil et recommandé des candidats aux postes d'administrateur pour la prochaine assemblée annuelle des actionnaires;
- examiné la question de la relève pour les postes d'administrateurs et du renouvellement du Conseil.

Rendement du Conseil et de ses comités

- examiné le rendement du Conseil, des comités du Conseil, de la présidente du Conseil, des présidents des comités et des membres du Conseil.

Rémunération des administrateurs

- passé en revue la structure et les niveaux de rémunération des administrateurs qui ne sont pas membres de la direction et recommandé leur approbation.

Formation continue des administrateurs

- surveillé et passé en revue les programmes d'orientation et de formation continue à l'intention des administrateurs.

Initiatives touchant la gouvernance

- supervisé la communication des pratiques en matière de gouvernance, y compris l'énoncé des pratiques en matière de gouvernance qui est présenté dans la circulaire, conformément aux règles et règlements applicables;
- passé en revue la présentation de l'information de la Compagnie, notamment la circulaire, la notice annuelle et le rapport annuel, et recommandé son approbation;
- recommandé au Conseil une date et un format pour la tenue de l'assemblée annuelle des actionnaires;
- reçu des mises à jour à l'égard de développements juridiques et réglementaires pertinents, notamment en lien avec le développement durable au Canada et aux États-Unis;
- prêté main-forte au Conseil pour la supervision de la gouvernance de la Compagnie et surveillé les exigences juridiques et réglementaires, ainsi que les pratiques exemplaires;
- passé en revue, surveillé et encadré le respect du Code de conduite du CN, et recommandé des mises à jour à celui-ci à des fins d'approbation;

- passé en revue les modifications à la Politique sur les transactions d'initiés et les déclarations d'initiés et à la Politique sur la communication de l'information de la Compagnie, et recommandé ces modifications à des fins d'adoption;
- passé en revue le rapport annuel de l'ombudsman du CN;
- s'est assuré que le CN a adopté un cadre de gouvernance des risques approprié pour tous les comités du Conseil.

Développement durable

- passé en revue la stratégie et les cibles de développement durable de la Compagnie (autres que les objectifs précis se rapportant à l'environnement, aux changements climatiques et à la sécurité), y compris l'évolution des attentes des investisseurs à leur égard, et surveillé la performance du CN s'y rapportant;
- passé en revue la stratégie en matière d'inclusion du CN et les rapports sur les progrès connexes;
- supervisé la présentation de l'information sur le développement durable et la gouvernance de la Compagnie, y compris l'énoncé sur les pratiques en matière de gouvernance du CN et le rapport annuel de 2024 de la Compagnie conformément à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*.

Relations avec les intervenants et les Autochtones

- passé en revue les commentaires des actionnaires et des associations d'actionnaires;
- passé en revue le programme d'engagement des investisseurs pour 2024 et les années à venir en collaboration avec la direction et discuté de ce sujet avec la direction;
- passé en revue la stratégie générale en matière d'engagement auprès des intervenants pour 2024, avec un regard vers 2025, et discuté de ce sujet avec la direction;
- passé en revue le Plan d'action pour la réconciliation avec les peuples autochtones et les ambitions s'y rapportant, et discuté de celui-ci avec des conseillers externes.

Investissement dans les communautés

- passé en revue et approuvé la stratégie et les objectifs généraux en matière de dons et de parrainages de la Compagnie;
- passé en revue et approuvé le budget de 2024 destiné aux dons et aux parrainages de la Compagnie.

Rendement du comité

- passé en revue et recommandé pour approbation le nouveau mandat du Comité GDD;
- passé en revue les mesures d'évaluation du rendement du Comité GDD et évalué son rendement **et s'en est déclaré satisfait**.

Présenté par les membres du Comité GDD

Rapport du Comité de la sécurité et de l'environnement

Le Comité de la sécurité et de l'environnement (le Comité SE) a été formé par suite de notre dernière assemblée annuelle des actionnaires tenue le 26 avril 2024. Le rôle du Comité SE consiste à aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités de supervision en lien avec les questions en matière d'environnement et de sécurité, ce qui comprend la supervision, l'évaluation et la surveillance des politiques, des pratiques et des indicateurs de la Compagnie liés aux questions en matière de sécurité et d'environnement, y compris les changements climatiques et l'évaluation de la performance à cet égard; l'évaluation des progrès réalisés sur le plan de la technologie d'exploitation, notamment les risques et les possibilités d'adopter ou d'approfondir ces technologies; ainsi que l'évaluation des risques liés à l'environnement (y compris ceux qui se rapportent aux changements climatiques), à la sécurité et la sûreté.



MEMBRES ACTUELS

Susan C. Jones (présidente du Comité), Shauneen Bruder, David Freeman, Denise Gray, Al Monaco et Jo-ann dePass Olsovsky

Faits saillants

Dans le cadre de l'exécution de son mandat, le Comité SE a fait ce qui suit :

Sécurité

- passé en revue la stratégie en matière de sécurité du CN et supervisé l'examen de la performance en matière de sécurité du CN et des plans d'action connexes de la direction et veillé à ce que les initiatives en matière de sécurité respectaient entièrement et renforçaient la culture axée sur la sécurité du CN ainsi que son objectif d'être le chemin de fer de classe I le plus sécuritaire en Amérique du Nord;
- passé en revue les développements réglementaires importants en matière de sécurité et discuté de leur incidence éventuelle sur les activités;
- évalué les indicateurs de sécurité clé de la Compagnie et évalué ses progrès par rapport à ses objectifs;
- passé en revue les objectifs en matière de sécurité énoncés dans les régimes de rémunération du CN;
- passé en revue les initiatives clés en matière de sécurité et le plan de préparation à l'exploitation hivernale de la Compagnie et en discuter;
- reçu des mises à jour de la direction portant sur les questions importantes en matière de sécurité et de sûreté, y compris les mises à jour en ce qui a trait à la gestion des risques liés à la cybersécurité.

Environnement

- supervisé et surveillé la stratégie environnementale de la Compagnie, y compris sa stratégie de décarbonisation, et passé en revue le Plan d'action climatique et la stratégie sur la biodiversité;
- évalué et surveillé les principaux indicateurs du CN à l'égard de l'environnement (y compris ceux se rapportant aux changements climatiques) ainsi que les progrès réalisés par rapport aux objectifs établis;
- passé en revue les objectifs environnementaux énoncés dans le régime de rémunération du CN;
- passé en revue la présentation de l'information importante sur le développement durable de la Compagnie, y compris le rapport du Plan d'action climatique, et recommandé son approbation;
- passé en revue l'évolution des questions législatives et réglementaires importantes sur la gouvernance et la gestion des risques climatiques;
- évalué et passé en revue les risques liés à l'environnement et aux changements climatiques importants et discuté de la stratégie d'atténuation des risques de la Compagnie.

Technologie d'exploitation

- passé en revue la stratégie en matière de technologie d'exploitation de la Compagnie et surveillé ces technologies d'exploitation et les initiatives s'y rapportant, notamment les investissements et les risques importants connexes.

Mandat du comité et rendement

- passé en revue le mandat du Comité SE et recommandé son approbation;
- passé en revue les mesures d'évaluation du rendement du Comité SE qui sont en place et évalué le rendement du Comité SE **et s'en est déclaré satisfait.**

Présenté par les membres du Comité SE

Rapport du Comité des ressources humaines et de la rémunération

Le rôle du Comité des ressources humaines et de la rémunération (le Comité RHR) consiste à aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités de supervision des questions liées aux ressources humaines et à la rémunération, notamment l'évaluation du rendement, la rémunération et la planification de la relève des hauts dirigeants, ainsi que l'examen et la supervision des pratiques sur le plan des ressources humaines de la Compagnie. De plus, par suite de notre plus récente assemblée annuelle des actionnaires tenue le 26 avril 2024, l'ancien Comité de retraite et des investissements a été démantelé et le Comité RHR a assumé la responsabilité de surveillance de certaines questions en matière de rémunération de la haute direction liées à la Division des investissements du CN.



MEMBRES ACTUELS

Jo-ann dePass Olsovsky (présidente du Comité), Shauneen Bruder, Justin M. Howell, Robert Knight et Al Monaco

Faits saillants

Dans le cadre de l'exécution de son mandat, le Comité RHR a fait ce qui suit :

Planification de la relève

- analysé le bassin de candidats pour la relève afin d'atténuer les risques et de mettre davantage l'accent sur les talents issus de la diversité, y compris des examens approfondis des talents au niveau fonctionnel;
- passé en revue les équipes de direction ainsi que les structures organisationnelles fonctionnelles pour s'assurer que la dotation est pertinente et adéquate, y compris compléter les effectifs et les compétences par du recrutement externe;
- identifié la meilleure façon de surveiller le rendement et de créer des indicateurs clés pour évaluer et mesurer la prestation de services par rapport à la valeur allouée.

Rémunération de la PDG

- passé en revue les objectifs et les priorités généraux qui relèvent de la PDG;
- évalué le rendement annuel de la PDG en fonction des objectifs et des priorités d'entreprise établis et fait des recommandations quant à sa rémunération en fonction de cette évaluation aux fins d'approbation par les membres du Conseil indépendants.

Nomination des membres de la haute direction

- recommandé la nomination des membres de la haute direction et approuvé les conditions de leur nomination et de la cessation de leurs fonctions ou de leur départ à la retraite, au besoin.

Rémunération des membres de la haute direction

- effectué un examen complet des pratiques de rémunération de la haute direction du CN comparativement à celles du marché, afin de s'assurer que la stratégie de rémunération de la Compagnie était alignée sur l'objectif du CN qui consiste à attirer et à retenir de solides talents;
- passé en revue la validité du groupe de référence du CN utilisé pour établir la rémunération des membres de la haute direction;
- passé en revue le programme d'engagement des actionnaires en ce qui a trait aux questions de rémunération des membres de la haute direction et discuté de ces questions;
- passé en revue des modifications aux régimes d'intéressement du CN, y compris le RAP américain, ainsi qu'aux mesures aux termes du RIA, et formulé des recommandations à ce sujet à des fins d'approbation;
- passé en revue l'évaluation du rendement des subalternes directs de la PDG et fait des recommandations au Conseil quant à leur rémunération;
- surveillé les risques pouvant découler des programmes et pratiques en matière de rémunération du CN tout en veillant à ce que des mesures adéquates d'identification et d'atténuation des risques soient en place et discuté de ces risques avec des conseillers externes;
- passé en revue et recommandé des cibles proposées aux termes du RIA, des cibles de rendement pour les UALR, ainsi que l'enveloppe d'attribution globale d'ILT;
- surveillé étroitement les perspectives quant aux primes et les perspectives quant à l'acquisition des droits aux UALR et recommandé au Conseil un paiement aux termes du RIA.

Communication de l'information sur la rémunération des membres de la haute direction

- passé en revue de nouvelles exigences légales et réglementaires importantes qui concernent les questions de ressources humaines et de rémunération de la haute direction, principalement la communication de l'information sur la rémunération des membres de la haute direction et les pratiques exemplaires s'y rapportant;
- passé en revue et recommandé, à des fins d'approbation par le Conseil, le rapport sur la rémunération des membres de la haute direction à inclure dans la circulaire.

Principes en matière de rémunération

- surveillé les principes et la politique en matière de rémunération qui récompensent la création de valeur pour les actionnaires et témoignent d'un équilibre approprié entre le rendement à court terme et le rendement à plus long terme de la Compagnie;
- passé en revue des modifications à la politique relative au positionnement de la rémunération directe totale des membres de la haute direction et recommandé leur approbation.

Régimes de retraite

- de concert avec le vice-président exécutif et chef de la direction financière, examiné l'évaluation annuelle du rendement de la personne occupant le poste de président-directeur général de la Division des investissements du CN;
- effectué une étude de marché complète des régimes de retraite à cotisations déterminées;
- passé en revue la consolidation du régime de retraite du CN et du régime de retraite des cadres supérieurs du CN et recommandé son approbation;
- passé en revue le mandat du comité des régimes de retraite à cotisations déterminées canadiens et recommandé son approbation.

Mesures touchant les ressources humaines

- surveillé les questions en matière de régimes de retraite et les questions stratégiques sur le plan social et de la main-d'œuvre, y compris les mises à jour régulières portant sur les relations de travail et les négociations collectives;
- surveillé la stratégie et les objectifs en matière d'inclusion visant les postes de haute direction de la Compagnie, et les progrès s'y rapportant;
- passé en revue le nouveau système de gestion du capital humain et recommandé son approbation;
- passé en revue les stratégies de recrutement, de formation, de motivation et de perfectionnement du personnel de talent et discuté de ce sujet;
- passé en revue les stratégies et les programmes en matière de culture et d'engagement.

Mandat du comité et rendement

- passé en revue et approuvé des modifications à la charte du Comité RHR;
- retenu les services de conseillers indépendants en rémunération pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités et approuvé le montant approprié des honoraires pour de tels services;
- passé en revue les mesures d'évaluation du rendement existantes du Comité RHR et évalué le rendement du Comité RHR et s'en est déclaré satisfait.

Présenté par les membres du
Comité RHR

Annexe C | Information additionnelle sur le Comité d'audit, des finances et du risque (le Comité AFR)

Conformément au *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* des ACVM, tout émetteur doit inclure, dans sa notice annuelle, la charte de son comité d'audit et des renseignements concernant la composition de ce comité, la formation et l'expérience des membres de ce comité ainsi que tous les honoraires versés à l'auditeur externe. Nous nous conformons à l'obligation portant sur la composition et les responsabilités du Comité AFR qui sont résumées ci-après. Voir l'article 9.2 intitulé « Information à fournir sur le Comité d'audit, des finances et du risque » et l'« Annexe A – Charte du Comité d'audit, des finances et du risque » de notre notice annuelle qui se trouve sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca et sur notre site Web au www.cn.ca, sous l'onglet « Investisseurs », pour une description de la formation et de l'expérience pertinente des membres du Comité AFR et pour ce qui est de la charte de notre Comité AFR.

Le Comité AFR s'est réuni six fois en 2024, et a tenu des séances à huis clos à chaque réunion. Le rapport du Comité AFR, présenté à l'annexe B de la présente circulaire, trace les grandes lignes des principaux sujets traités par le comité au cours de l'année dans le cadre de l'exécution de son mandat.

Services non liés à l'audit

Le mandat du Comité AFR prévoit que le Comité AFR détermine les services non liés à l'audit qu'il est interdit à l'auditeur externe de fournir, approuve les services d'audit et approuve au préalable les services non liés à l'audit que l'auditeur externe est autorisé à fournir. Le Comité AFR et le Conseil d'administration ont adopté des résolutions interdisant à la Compagnie de retenir les services de KPMG pour la prestation de certains services non liés à l'audit à la Compagnie et à ses filiales, notamment la tenue de comptes ou autres services liés aux documents comptables ou aux états financiers, la conception et l'implantation de systèmes d'information

financière, les services d'évaluation, les opinions sur le caractère équitable ou les rapports sur l'apport en nature, les services actuariels, les services d'audit interne fournis en impartition, les services liés aux fonctions de gestion ou de ressources humaines, les services de courtage, de conseils en placement ou de banque d'affaires et les services juridiques et services d'expertise sans rapport avec l'audit. Conformément à ces résolutions, la Compagnie peut retenir les services de KPMG pour la prestation de services non liés à l'audit, dont des services fiscaux, autres que les services interdits énumérés ci-dessus, mais uniquement si les services en question ont été expressément approuvés au préalable par le Comité AFR.

Qualité de l'audit et évaluation complète de l'auditeur externe

Le Comité AFR supervise et surveille les qualifications, l'indépendance et le rendement de notre auditeur externe. En 2022, le Comité AFR a mené une évaluation complète de l'auditeur externe du CN afin de s'assurer de la qualité de l'audit comme il est exigé par sa charte. L'évaluation complète a été effectuée en conformité avec les directives publiées par les Comptables professionnels agréés du Canada, l'Institut des administrateurs de sociétés et le Conseil canadien sur la reddition de comptes.

L'évaluation vise la période de cinq ans close le 31 décembre 2021 et s'intéresse particulièrement aux deux dernières années. L'évaluation complète a été plus vaste et plus approfondie que l'évaluation annuelle de l'auditeur effectuée par le Comité AFR et elle a porté sur les facteurs clés suivants qui ont une incidence sur la qualité d'un audit :

- l'indépendance, l'objectivité et l'esprit critique de l'auditeur externe;
- la qualité de l'équipe de mission de l'auditeur externe;
- la qualité des communications et des interactions entre le Comité AFR et l'auditeur externe.

L'évaluation complète a été menée par le président du Comité AFR et elle a fait l'objet de discussions et d'un examen par le comité dans son ensemble au cours de trois réunions qui se sont tenues en 2022. Le Comité AFR a demandé à l'auditeur interne du CN de recueillir des données, de mener des entrevues et de résumer ses conclusions dans le cadre de l'évaluation complète. Au total, des entrevues ont été réalisées avec 19 participants, notamment des représentants de la direction du CN, des membres de KPMG et du Comité AFR (y compris deux anciens présidents du comité). Les questions de l'entrevue et les autres documents et données recueillis ont tous été liés à un cadre portant sur les indicateurs de la qualité de l'audit pour faciliter l'examen et les discussions du Comité AFR.

Le Comité AFR a établi que le principal facteur à examiner dans le cadre de l'évaluation complète était le risque possible de familiarité institutionnelle qui découle du fait que KPMG exerce les fonctions d'auditeur externe du CN depuis 1992. Le Comité AFR a examiné cet élément à la lumière des thèmes suivants :

- **Obligations et tendances réglementaires** — Au Canada et aux États-Unis, la réglementation continue d'imposer l'obligation de rotation de l'associé responsable de l'audit tous les sept et cinq ans, respectivement, et une période de restriction de cinq ans. Des publications et des recherches récentes dans les deux pays continuent à appuyer cette pratique, ainsi que l'évaluation complète périodique de l'auditeur externe plutôt que l'élargissement de la portée des lois en vue d'exiger la rotation périodique du cabinet d'audit.
- **Analyse comparative de la durée des fonctions de l'auditeur** — Selon les données réunies dans le cadre de l'évaluation complète, la durée des fonctions de l'auditeur dans les 25 principales sociétés inscrites à la cote de la TSX et dans les sociétés de chemins de fer de classe I en Amérique du Nord a été examinée. Dans les deux cas, la durée moyenne des fonctions de l'auditeur était supérieure à 25 ans.
- **Analyse de la rotation de l'associé responsable de l'audit** — Le Comité AFR a passé en revue une analyse détaillée du calendrier de rotation de l'associé, y compris les périodes de rotation et de restriction de chacun des associés responsables de la mission, ainsi que des autres associés responsables de l'audit affectés à l'audit du CN afin de confirmer que les calendriers de rotation obligatoires ont été suivis.

Le Comité AFR a mené à bien l'évaluation complète en juillet 2022 et a établi qu'il était satisfait de la qualité de l'audit réalisé par KPMG. Il a recommandé les améliorations suivantes au processus en vue d'optimiser la qualité de l'audit :

- À compter de 2022, le montant des services non liés à l'audit fournis au CN par KPMG doit représenter moins de 25 % du total. Le Comité AFR examine ce seuil tous les ans dans le cadre de sa surveillance continue.
- La rotation de l'associé responsable de l'audit doit inclure des associés de bureaux autres que le bureau de Montréal, même si les règles ne posent pas cette exigence, afin d'assurer une plus grande indépendance de l'associé responsable de l'audit.
- Une évaluation complète doit avoir lieu tous les cinq ans et doit comprendre des évaluations annuelles fondées sur des indicateurs de la qualité de l'audit suivant chaque audit.
- L'amélioration de la communication avec les actionnaires et les autres intervenants dans le cadre de la surveillance de l'auditeur externe par le Comité AFR.

Rapport du Comité AFR sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le Comité AFR a reçu périodiquement un rapport de la direction évaluant le caractère adéquat et l'efficacité de nos contrôles et procédures de communication de l'information et de nos systèmes de contrôle interne à l'égard de l'exercice 2024. L'auditeur externe de la Compagnie, KPMG, est chargé de procéder à un audit indépendant de nos états financiers consolidés conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, de même qu'à un audit indépendant de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, conformément aux normes du PCAOB. KPMG s'appuie sur ces audits pour déterminer si les états financiers consolidés présentent fidèlement notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie conformément aux PCGR des États-Unis et pour émettre son opinion à cet égard.

Le Comité AFR a discuté avec KPMG des questions devant faire l'objet de discussions conformément aux Auditing Standards No. 16 (Communication With Audit Committees) du PCAOB et à l'article 260 (Communication avec les responsables de la gouvernance) du Manuel des CPA — Certification, notamment des questions se rapportant au déroulement de l'audit de nos états financiers et à l'évaluation de l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière en vertu de l'article 404 de la Loi Sarbanes-Oxley.

KPMG a fourni au Comité AFR des renseignements écrits requis par la règle 3526 du PCAOB. Le Comité AFR a discuté avec KPMG de l'indépendance du cabinet par rapport à la Compagnie. Une déclaration écrite officielle décrivant toutes les relations entre KPMG et la Compagnie a été remise au Comité AFR. Cette déclaration comprend une confirmation écrite selon laquelle KPMG est indépendant au sens des règles pertinentes, et de leur interprétation, prescrites par les ordres professionnels canadiens pertinents et de toute loi ou de tout règlement applicable et qu'il répond à la définition de indépendant public accountants à l'égard de la Compagnie au sens de toutes les normes professionnelles et réglementaires américaines pertinentes, y compris les règles sur l'indépendance adoptées par la SEC en vertu de la Loi Sarbanes-Oxley, et de la règle 3520 du PCAOB.

Sur la foi de cet examen et de ces discussions, le Comité AFR a recommandé au Conseil le dépôt des états financiers consolidés audités de la Compagnie auprès des organismes canadiens de réglementation en valeurs mobilières et l'inclusion de ceux-ci dans le rapport annuel de la Compagnie sur formulaire 40-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 déposé auprès de la SEC.

Formation et expérience pertinentes des membres du Comité AFR

Le Conseil d'administration est d'avis que les membres du Comité AFR présentent un haut niveau d'expérience et de compétences financières. Comme l'exige la charte du Comité AFR, tous les membres du Comité ont des compétences financières au sens de la législation et de la réglementation canadiennes et américaines sur les valeurs mobilières et des normes de gouvernance de la Bourse de New York et plusieurs membres du Comité AFR remplissent tous les critères afin d'être désignés comme « experts financiers du comité d'audit » (*audit committee financial expert*), conformément aux règles de la SEC. Pour en venir à cette conclusion, le Conseil s'est fondé sur la formation et l'expérience de chacun des membres du Comité AFR.

Tous les membres du Comité AFR ont des compétences financières et plusieurs sont des experts financiers du comité d'audit conformément aux règles de la SEC.

Pour déterminer si un administrateur est un « expert financier du comité d'audit » en vertu des règles de la SEC, le Conseil détermine si l'administrateur est une personne qui remplit les conditions suivantes : a) elle comprend les principes comptables généralement reconnus et les états financiers; b) elle a la capacité d'évaluer de manière générale l'application de ces principes comptables relativement à la comptabilisation des estimations, des propositions et des réserves; c) elle a de l'expérience dans l'établissement, l'audit, l'analyse ou l'évaluation d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées au moment de la lecture des états financiers de la Compagnie, ou une expérience de supervision active de personnes exerçant ces activités; d) elle comprend les contrôles internes et les procédures liés à la communication de l'information financière; e) elle comprend les fonctions d'un comité d'audit.



www.cn.ca

